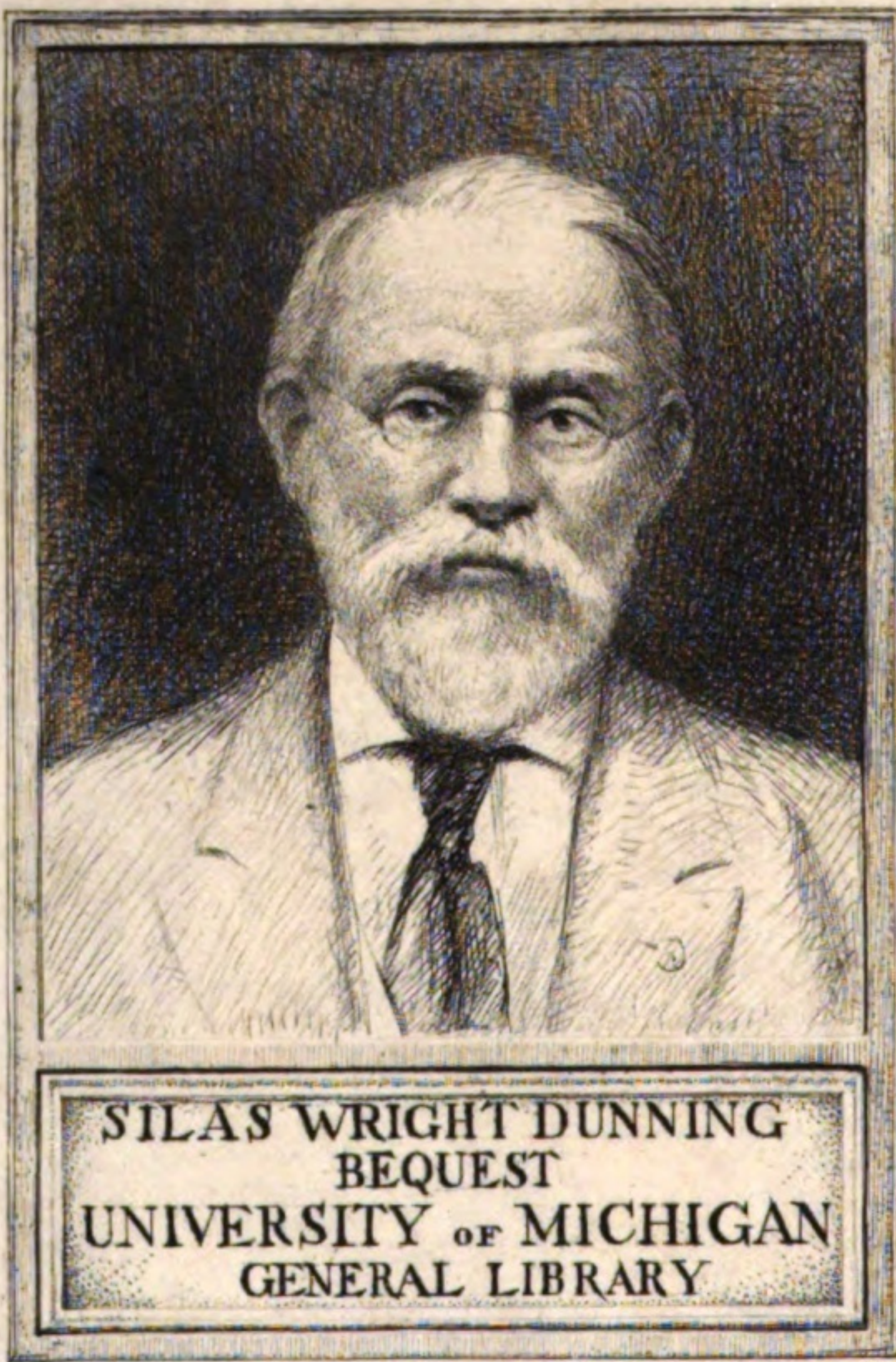

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

# MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions.

# MÉMOIRES

## DE LA SOCIÉTÉ

## D'AGRICULTURE, SCIENCES

## BELLES-LETTRES ET ARTS

## D'ORLÉANS

*Fondée en 1809*

---

**V[e] SÉRIE**

TOME TREIZIÈME

---

**1913**

---

ORLÉANS
IMPRIMERIE AUGUSTE GOUT ET C[ie]
RUE DU BOURDON-BLANC, 37-39

1914

# NOTE

SUR LES

# PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ (1)

Les travaux publiés par la Société, dont l'existence légale date du 18 avril 1809, forment, au 31 décembre 1912, 81 volumes répartis en 5 séries.

## Ire SÉRIE

(1810 à 1813), 7 tomes in-8° c.

Cette série comprend les publications de la Société (2) depuis sa fondation jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, qui entraînèrent la cessation de ses réunions, sous le nom de :

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET D'AGRICULTURE

D'ORLÉANS

Ce Bulletin se compose de 7 tomes formés chacun de 6 cahiers, à l'exception du tome III, qui contient un septième cahier supplémentaire, soit 43 au total.

Le tome Ier commence au mois de juin 1810 et le tome VII s'arrête au mois de décembre 1813.

(1) Cette note a été établie d'après les 80 volumes de la collection complète et reliée des publications de la Société, mise à la disposition des membres pour leurs recherches.

(2) La nouvelle Société succédait aux deux Sociétés royales qui existaient à Orléans avant la Révolution.

La Société Royale d'Agriculture (1762-1789).

La Société Royale de Physique, d'Histoire Naturelle et des Arts d'Orléans (1781) érigée en Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans en 1786 et spontanément dissoute en 1793.

La pagination du tome VI recommence après le quatrième cahier.

## IIe SÉRIE

(1818 à 1837), 14 tomes in-8° c.

Comprend les publications de la Société depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'en 1836, sous le nom de :

### ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS (1818), 1 tome.

Le tome Ier, se compose de 6 cahiers, dont le premier a paru en juillet 1818; il porte par erreur la date de 1819 : lire 1818.

### ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS (1819 à 1836), 13 tomes.

## IIIe SÉRIE

(1837 à 1852), 10 tomes in-8° c.

Comprend les publications de la Société du 24 novembre 1836 au 5 novembre 1852, sous le nom de *Mémoires*.

La Société a cru devoir changer le titre de ses publications, « à cause de la difficulté qu'il y a à compléter la série des publications de la Société, parues sous le nom de Bulletin ou Annales » (1).

### MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS (1837 à 1846-48), 7 tomes.

### MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS (1849 à 1852), 3 tomes.

(1) Séances du 7 et du 14 avril 1837.

## IVe SÉRIE

(1853 à 1900), 38 tomes in-8° r.

Comprend les publications de la Société de 1853 à 1900 sous le nom de :

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE (1), SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

Le changement de format correspond au changement de titre de la Société, afin de jouir du bénéfice de la loi sur les Comices agricoles. (Séance du 5 décembre 1851.)

## Ve SÉRIE

(1901 à .....), tomes in-8° r.

Comprend les publications de la Société en cours depuis 1901, toujours sous la même dénomination de :

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

On a cru devoir créer cette nouvelle série pour éviter la notation de tomes à chiffres élevés.

Le tome II (1902) porte par erreur le titre de tome I et forme le 71e volume de la collection et non le 72e, comme il a été imprimé à tort.

Une table générale des matières et des planches, contenues dans les 46 premiers volumes des publications de la Société, a été insérée après le tome XVII (1875) et une nouvelle table, après le tome XXXV (1897) et le tome XXXVIII (1900).

(1) Le titre de Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans paraît seulement dans les Mémoires de l'année 1853, parce que sans doute, dans le tome de l'année 1852, sont publiés des travaux des années 1847 et 1850, époque à laquelle la Société s'appelait Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Ce nouveau titre ne paraît dans l'*Annuaire du Loiret* qu'en 1854.

# LISTE

## DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1914

---

## Bureau

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Président :* | Dr ROCHER, ✱, | depuis | 1910. |
| *Vice-Président :* | R. DE LA LOGE, ✱, | — | 1910. |
| *Secrét. génér.-arch. :* | Dr FAUCHON, | — | 1906. |
| *Secrét. part. :* | ROCHOUX D'AUBERT, | — | 1913. |
| *Trésorier :* | LALBALETTRIER, | — | 1904. |
| *Bibliothécaire :* | Dr COURGEON, | — | 1913. |

---

### MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

M. POUX-LAVILLE, O. I., Préfet du Loiret,

M. le Général BROCHIN, C. ✱, commandant le 5e corps d'armée.

M. GUIRAL, ✱, Premier Président à la Cour d'appel.

M. Fernand RABIER, Député, Maire d'Orléans.

## MEMBRES D'HONNEUR ÉLUS

MM.

1877. Maspero, O. ✻, de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole des Hautes-Etudes,
24, avenue de l'Observatoire, Paris.

1907. Lafenestre (Georges), O. ✻, de l'Institut, conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France,
5, avenue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).

1907. Lemaitre (Jules), O. ✻, membre de l'Académie Française,
39, rue d'Artois, Paris.

1907. Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole de Rome,
12, rue Pierre-Charron, Paris.

1909. Amiral Caillard (Léonce), G, O. ✻, inspecteur général de la marine,
3, rue Margueritte, Paris.

1911. Merlin (Alfred), 🟔 I., agrégé de l'Université, docteur ès lettres, directeur des Antiquités et Arts de la Tunisie,
73, boulevard Montparnasse, Paris ;
villa Pasteur, plateau Charles-Quint, Tunis.

## MEMBRE HONORAIRE

1907. Dr Deshayes (Henri), 🟔 I., ancien trésorier,
55 rue Etienne-Dolet, Orléans.

## MEMBRES TITULAIRES

### 1° *Section d'Agriculture*

MM.

1. 1873. ROSCOAT (comte Casimir DU),
12, rue Parisie, Orléans;
Château de la Matholière, Tigy (Loiret).

2. 1901. DENIZET (Henri), propriétaire,
3, rue de la République, Orléans;
Villeny (Loir-et-Cher).

3. 1901. BANCHEREAU (Jules),
6, quai Barentin, Orléans;
Château des Aubiers, par Nançay (Cher).

4. 1902. BOURDALOUE (Gustave), propriétaire,
61, rue de la Lionne, Orléans;
Château du Coudray, par Brinon-sur-Sauldre (Cher).

5. 1902. LARNAGE (vicomte Hugues DE), membre de l'Académie de Sainte-Croix, conseiller général,
Château de Mézières, par Cléry (Loiret).

6. 1903. TRISTAN (vicomte Raoul DE),
Château de Cormes, Saint-Cyr-en-Val (Loiret).

7. 1907. CALLIER (André), propriétaire,
12, rue du Colombier, Orléans;
Les Malacots, par Sully-sur-Loire (Loiret).

8. 1907. LA LOGE (René DE), ✻,
14, rue des Fauchets, Orléans;
Champvallins, Sandillon (Loiret).

MM.

9. 1909. ALLAINES (Max. D'), propriétaire,
48, rue d'Illiers, Orléans;
Château de Laugères-Saint-Marc,
par Saint-Menoux (Allier).

10. 1909. MATHAN (comte Adrien DE), propriétaire,
10, rue de Patay, Orléans;
Château de Boisgibault, Ardon (Loiret).

11. 1909. FOUGERON (Pierre), propriétaire,
74, rue de la Bretonnerie, Orléans;
Mousseaux, par Romorantin (Loir-et-Cher).

12 1911. DARBLAY (LOUIS), conseiller général,
31, rue de la Gare, Orléans;
Chevilly (Loiret).

13. 1912. GIRAUDIÈRE (Raoul DE LA),
62, rue du Bourdon-Blanc, Orléans;
Château de la Giraudière, par Villeny (Loir-et-Cher).

14. 1913. BABINET (Henri), inspecteur des Eaux et Forêts,
76, faubourg Saint-Vincent, Orléans;
Bel-Air, par Villeboin-Coulangé (Indre-et-Loire).

15. 1913. SAUVEBŒUF (comte Jean DE), propriétaire,
22, quai Fort-Alleaume, Orléans;
Château de Marchevàl, par Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

*2° Section de Médecine*

1. 1877. Dr PILATE (Edmond), chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu,
12, rue Jeanne-d'Arc, Orléans.

MM.

2. 1885. Dr Chaignot (Henri), médecin de l'Hôtel-Dieu et des prisons,
47, rue Etienne-Dolet, Orléans.

3. 1886. Dr Rocher (Georges), ✠, médecin honoraire de l'Hôpital général, président du « Souvenir Français »,
4, rue Dupanloup, Orléans.

4. 1887. Dr Geffrier (Paul), médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu.
6, rue d'Escures, Orléans.

5. 1887. Dr Luizy (Gaston), chirurgien de l'Hôtel-Dieu,
10, rue Porte-Madeleine, Orléans.

6. 1890. Dr Fauchon (Charles), médecin de l'Hôtel-Dieu et du Chemin de fer d'Orléans,
96, rue Bannier, Orléans.

7. 1891. Dr Cœur (Hippolyte), chirurgien de l'Hôtel-Dieu,
78, rue Bannier, Orléans.

8. 1891 Dr Vacher (Louis), ✠, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, médecin inspecteur du Chemin de fer d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
3, rue Sainte-Anne, Orléans.

9. 1895. Dr Baranger (Léonard), médecin du Grand Séminaire et du pensionnat Saint-Euverte, ancien médecin-adjoint de l'Hôpital général,
2 *bis*, rue du Bourdon-Blanc, Orléans.

MM.

10\. 1900. Dr Garsonnin (Maurice), conservateur du Musée historique et du Musée Jeanne d'Arc, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
24, boulevard Saint-Vincent, Orléans ;
Henrichemont (Cher).

11\. 1902. Dr Baillet (Marcel), membre correspondant de la Société de chirurgie,
89, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

12\. 1902. Dr Marmasse (René), chirurgien de la Maternité de l'Hôtel-Dieu,
22, rue du Colombier, Orléans.

13\. 1906. Dr Coville (Maurice), chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre correspondant de la Société de chirurgie,
18, rue du Colombier, Orléans.

14\. 1907. Dr Touche (Rémy), médecin de l'Hôpital général,
57, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

15\. 1909. Cochinal (Frédéric), pharmacien des Hospices,
39, rue de Limare, Orléans.

### 3e *Section des Belles-Lettres*

1\. 1875. Baillet (Auguste), archiviste paléographe, licencié en droit, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
3, rue Étienne-Dolet, Orléans.

MM.

2\. 1877. BASSEVILLE (Anatole), ✠, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
13, rue des Pensées, Orléans;
Brelat, Commune de Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher).

3\. 1880. COCHARD (Théophile), chanoine, rédacteur des *Annales Religieuses* du diocèse d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais et de l'Académie de Sainte-Croix,
18, rue Saint-Etienne, Orléans.

4\. 1886. CHARPENTIER (Paul), avocat, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
14, rue des Charretiers, Orléans.

5\. 1900. JARRY (Eugène), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
8, place de l'Etape, Orléans ;
Château de Triguères (Loiret).

6\. 1903. HUARD (Abel), receveur de l'Enregistrement en retraite,
7, rue du Bourg-Neuf, Orléans.

7\. 1903. IAUCH (abbé Pierre), préfet des études à l'école Sainte-Croix, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais et de l'Académie de Sainte-Croix,
17, rue du Colombier, Orléans.

8\. 1906. Dr COURGEON (Jules), licencié ès lettres, médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu,
44, rue de Loigny, Orléans.

MM.

9. 1910. Soyer (Jacques), ✪ I., archiviste départemental, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conservateur-adjoint du Musée historique de l'Orléanais,
28, rue d'Illiers, Orléans.

10. 1910. Rochoux d'Aubert (Alfred), avocat à la Cour d'appel,
15, rue Saint-Euverte, Orléans.

11. 1910. Ruzé (Robert), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel,
30, rue du Commandant-Arago.

12. 1912. Poilloue de Saint-Mars (René, commandant de), chef d'escadron breveté d'artillerie à l'Etat-Major du 5e corps d'armée,
9, boulevard Rocheplatte, Orléans.

13. 1912. Bouvier (Armand), professeur honoraire de l'Université,
34, rue de Gaucourt, Orléans.

14. 1913. Refoulé (Robert), licencié ès lettres et en droit, avoué de 1re instance,
65, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

4° *Section des Sciences et Arts*

1. 1873. Fauconnier (Paul), ingénieur des Arts et Manufactures, administrateur délégué de la Société orléanaise pour l'éclairage au Gaz et à l'Électricité,
19 *bis*, rue de la Mouillère, Orléans.

MM.

2\. 1881. DIDIER (Albert), ✪, conservateur du Musée de peinture et de sculpture, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
13, rue du Bœuf-Saint-Paterne, Orléans.

3\. 1885. PERRIN (Edmond), manufacturier,
70, rue du Colombier, Orléans.

4\. 1891. MAILLARD (abbé Alphonse), licencié ès sciences, professeur de mathématiques à l'école Sainte-Croix,
12, rue du Grenier-à-Sel, Orléans.

5\. 1895. THÉVENIN (Edmond), ✵, ancien directeur de la Manufacture des Tabacs,
26, boulevard Saint-Vincent, Orléans.

6\. 1896. PAPELIER (Georges), ✵, ✪ I., professeur de mathématiques spéciales au Lycée d'Orléans, agrégé des sciences mathématiques,
21, rue de Recouvrance, Orléans;
19, rue de la Mouillère, Orléans.

7\. 1897. DESSAUX (Georges), ✵, ✪ I., président de la Chambre de commerce, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, ancien président du Tribunal de commerce,
1, rue Caban, Orléans.

8\. 1899. RENARDIER (Adolphe), ✵, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite,
1, rue Neuve-Saint-Aignan, Orléans.

MM.

9. 1902. LALBALETTRIER (Gustave), professeur de mathématiques, licencié ès sciences mathématiques et physiques,
4, cloître Saint-Pierre-Empont, Orléans.

10. 1905. GUILLAUME (Louis), architecte,
25, rue Chanzy, Orléans.

11. 1908. D'ILLIERS (Gaston), sculpteur-animalier,
13, rue d'Angleterre, Orléans;
Château de la Fontaine, Olivet.

12. 1910. DESTENAY (Édouard), ✻, compositeur de musique,
La Nivelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Loiret).

13. 1911. BENOIT (Charles), ✻, directeur de la Manufacture des Tabacs,
6, rue de la Manufacture-des-Tabacs, Orléans;
Chalet Saint-Louis, Berck-Plage (Pas-de-Calais).

14. 1912. DIDIER (Maxime), conservateur-adjoint du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans,
111, rue Bannier, Orléans;
Château de Saint-Léger-en-Braye, par Auneuil (Oise).

---

## MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1. 1889. DUCHALAIS-ROUSSEAU,
La Mouillandry, les Montils, par Blois (Loir-et-Cher).

2. 1895. BOUCHET (Emile), I., vice-président de la Société Dunkerquoise,
Dunkerque (Nord), 58, rue Saint-Jean.

3. 1901. TRISTAN (comte Elzéar DE),
château de Cormes, Saint-Cyr-en-Val (Loiret).

4. 1902. ROCHETERIE (Maxime DE LA), lauréat de l'Académie Française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans,
Château du Bouchet, à Dry (Loiret).

5. 1905. BERNOIS (abbé Constant), aumônier de la Sainte-Enfance,
5, cloître Saint-Pierre-Empont.

6. 1906. RAPINE (Henri), architecte diplômé du Gouvernement,
11, rue Montparnasse, Paris.

7. 1906. RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave).
17, rue d'Illiers, Orléans.

8. 1906. Dr PERCEPIED, médecin consultant,
au Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

9. 1906. Dr MERCIER (Raoul), professeur à l'Ecole de Médecine de Tours,
41, bd Heurteloup, Tours (Indre-et-Loire).

10. 1906. PERRAULT (Maurice), avoué,
à Epernay (Marne).

MM.

11. 1907. LEGAY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
à Moulins (Allier).

12. 1907. Dr DUCHATEAU (Valère),
à Cléry (Loiret).

13. 1908. JOHANET (Henri), administrateur
de la Société des Agriculteurs de France,
46, rue de Clichy, Paris.

14. 1908. NICOLAS (Louis), peintre dessinateur,
27, rue des Grands-Champs, Orléans.

15. 1908. MOROGUES (baron Gonzalve DE),
propriétaire,
80, rue Bannier, Orléans.

16. 1908. BARBIER (abbé Paul), chanoine de la Cathédrale,
18, cloître Saint-Aignan, Orléans.

17. 1908. SAGET (abbé Louis), curé doyen,
à Cléry (Loiret).

18. 1908. VILMORIN (Maurice DE), ✱,
4, quai de la Mégisserie, Paris;
Château des Barres, Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

19. 1908. LAGNY (Auguste), propriétaire,
à Chétif-Puits, Gien (Loiret).

20. 1909. COLAS DES FRANCS (Maurice),
2, place du Châtelet, Orléans;
Château du Bailly, Mézières (Loiret).

21. 1909. BASSEVILLE (Abbé Georges), curé doyen
de Malesherbes (Loiret).

MM.

22. 1909. Champvallins (Jean de), propriétaire,
13, rue Jeanne-d'Arc, Orléans;
Château d'Auzan, par Châteauroux (Indre).

23. 1909. Puyvallée (Albert de), propriétaire,
10, rue de Patay, Orléans;
Château de Boisgibault, Ardon (Loiret).

24. 1909. Michau (René),
83, rue Bourgogne, Orléans.

25. 1909. Doret (Jules), ✪ I., professeur honoraire au Lycée d'Orléans,
66, avenue Dauphine, Orléans.

26. 1909. Chancerel (Lucien), inspecteur adjoint des Eaux et Forêts,
Château de Lintry, par Châteauneuf (Loiret);
76, rue d'Assas, Paris.

27. 1909. Saint-Pol (Comte Jean de), ingénieur agricole,
2, rue Saint-Marc, Orléans.

28. 1909. Loiseau (Gabriel), avocat à la Cour d'appel,
44, rue Chanzy, Orléans;
Château de Veaugereau, par Briare (Loiret).

29. 1909. Eck (Théophile), conservateur des Musées de Saint-Quentin,
Rue Lescuyer, à Saint-Quentin (Aisne).

30. 1909. Fougeron (Paul-Élie), propriétaire,
55, rue de la Bretonnerie, Orléans.

31. 1909. Alaret-Taillefert (Maurice), propriétaire,
Château de la Touche, par Donnery (Loiret).

MM.

32. 1909. Paul-Hazard, ✿, ancien avocat général, président d'honneur de la Société de géographie du Cher,
Au Gilloy, par Tigy (Loiret).

33. 1910. Berton (Paul), ✱, président de chambre honoraire, publiciste et conférencier,
A Sancerre (Cher).

34. 1910. Livonnière (Comte de), conseiller général de Maine-et-Loire,
16, rue Bretonnerie, Orléans.

35. 1910. Baron (Gabriel), ancien avoué,
19, rue de Loigny, Orléans.

36. 1910. Chambon (Émile), propriétaire,
59, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

37. 1910. Sejourné (Joseph), avocat, conseiller général,
91, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

38. 1910. Fugeray (abbé René), curé de Mardié,
Par Pont-aux-Moines (Loiret).

39. 1910. Jovy (Ernest), ✿ I., professeur au collège,
41, rue Pavée, Vitry-le-François (Marne).

40. 1910. Decourteix-Turquet (Albert), président du Tribunal civil, Le Blanc (Indre),
Château du Nuizance, par Luant (Indre).

41. 1910. Riguet (abbé), curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret).

42. 1911. Guillaume (abbé Paul), professeur à l'Ecole Saint-Grégoire,
Pithiviers (Loiret).

MM.

43\. 1911. Desbois (Saint-Prix),
9, rue Malakoff, Orléans.

44\. 1911. Balzani (comte Ugo),
9, via Pô, Roma (Italie).

45\. 1911. Saxcé (Fernand de), O. ✳, colonel d'artillerie en retraite,
Château du Caillou, Olivet (Loiret).

46\. 1911. Dr Pottier (Paul), ✪ I., médecin aliéniste,
8 et 10, rue de Picpus, Paris (XIIe).

47\. 1911. Leroy (Gaston), docteur en droit, avoué, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal,
68 rue de la Bretonnerie, Orléans.

48\. 1911. Malleterre (Gabriel), ✳, ✪, colonel d'état-major, colonel au 46e de ligne,
68, avenue Ledru-Rollin, Paris.

49\. 1911. Champault (François), propriétaire,
26, rue de Limare, Grléans;
Le Colombier, Châtillon-sur-Loire (Loiret).

50\. 1911. Brun (Henri), docteur en droit, propriétaire,
Le Chalet, Briare (Loiret).

51\. 1911. Boissonnet (abbé Emile), curé
de Meung-sur-Loire (Loiret).

52\. 1911. Fraquet (Eugène), pharmacien de 1re classe, membre de la Société chimique de France,
9, avenue de Villiers, Paris.

MM.

53\. 1912. VAUQUELIN (Charles), avocat,
18, rue Chanzy, Orléans.

54\. 1912. Dr GRIVET (Paul), ✻, médecin principal en retraite,
12, rue de la République, Orléans;
Piney (Aube).

55\. 1912. HUET (Louis-Émile), avocat,
11, re Sainte-Anne, Orléans.

56\. 1912. WEIL (abbé Frédéric), licencié ès sciences naturelles, professeur à l'école Sainte-Croix.
17, rue du Colombier, Orléans.

57\. 1912. SINGLY (Maurice DE),
38, rue de la République, Orléans.

58\. 1912. SAINT-PÉRIER (René de Poilloue, comte DE), docteur en médecine,
24, rue du Bac, Paris;
Château de Morigny, par Étampes (Seine-et-Oise).

59\. 1912. CHABROL (Maurice), docteur en droit, avocat au Conseil d'état et à la Cour de Cassation,
1, rue de la Ville-l'Évêque, Paris;
Manoir des Creunières-Hennequeville, par Trouville (Calvados),

60\. 1912. BERNARD (Louis), professeur de physique au Lycée d'Orléans,
70, rue de Bellébat, Orléans.

61\. 1913. BASCHET (Edmond), avocat,
5, rue Girodet, Orléans.

MM.

62. 1913. Piau (Louis), propriétaire,
374, faubourg Bannier ;
187, rue de Grenelle, Paris.

63. 1013. Charoy (André), ancien officier,
14, rue du Bœuf-Saint-Paterne, Orléans.

64. 1913. Leroy (Paul), propriétaire,
Les Champs, Isdes (Loiret).

65. 1913. Desbois (Louis), artiste peintre,
7, rue Dutot, Paris (XVe).

---

# DÉMISSIONS

### MEMBRES TITULAIRES

MM.

DESBOIS (Louis), démissionnaire le 18 juillet 1913.
CAGNIEUL (Albert), démissionnaire le 15 décembre 1913.

### MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

REFOULÉ (Robert), démissionnaire le 18 avril 1913.
COURTADE (Hippolythe), démissionnaire le 4 mai 1913.
ROUSSEAU, ingénieur, démissionnaire le 19 décembre 1913.

# NÉCROLOGIE

### MEMBRES TITULAIRES

MM.

ANGOT (Auguste), ✲, ✪, ♣, membre de la Section d'Agriculture, décédé à Orléans, le 4 avril 1913.
RIMBERT (Jules), membre de la Section d'Agriculture, décédé à Orléans, le 1er avril 1913.

### MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BILLARD (Georges), décédé à Limoges, le 28 avril 1913.
HOCHARD (Gaston), décédé à Saint-Ay (Loiret), le 8 mai 1913.

# DONATEURS DE LA SOCIÉTE

1850. M. GUYOT, membre de la Société, lui lègue par testament une partie de sa bibliothèque.

1874. M. LAISNÉ DE SAINTE-MARIE, président de la Société, lui fait don de 3.000 francs.

1880. Mlle DANGER lègue à notre Société une somme de 2.000 francs.

# PRIX DE LA SOCIÉTÉ

## PRIX DE MOROGUES

M. le baron DE MOROGUES a légué, en 1840, à notre Société, dont il était membre, une somme de 1,500 francs pour fonder un prix destiné à l'agriculteur du département du Loiret signalé pour la supériorité de sa culture.

Le prix est décerné aussitôt que les arrérages du legs atteignent le total de 600 francs.

## PRIX PERROT

M. PERROT, membre de la section d'Agriculture, a fait don à notre Société, en 1871, d'une somme de 3,000 francs productive d'intérêts, devant servir à la création d'un prix.

Ce prix, d'une valeur de 600 francs, est distribué tous les cinq ans environ, à un cultivateur de l'un des arrondissements du Loiret.

## PRIX DAVOUST

M. Émile DAVOUST, membre de la section des Sciences et Arts, a fait à notre Société, en 1890, un legs de 5,000 francs dont les revenus sont attribués à la fondation d'un prix destiné à récompenser une œuvre d'art ou un ouvrage littéraire artistique; il est joint au prix une médaille commémorative.

# SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES

## A

**Abbeville** (Somme). — Société d'émulation d'Abbeville (*Bulletin*).

**Aix** (Bouches-du-Rhône). — Facultés de Droit et des Lettres (*Annales* des) (Bibliothèque de l'Université d'Aix).

**Amiens** (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Somme (*Mémoires*).

**Angers** (Maine-et-Loire). — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (*Mémoires*)

**Angoulême** (Charente). — Société archéologique et historique de la Charente (*Annales*).

**Auxerre** (Yonne). — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (*Bulletin*).

## B

**Besançon** (Doubs). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (*Bulletin*).

**Blois** (Loir-et-Cher). — Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher (*Mémoires*).

**Bordeaux** (Gironde). — Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux (*Actes*).

**Bourges** (Cher). — Société des Antiquaires du Centre (*Mémoires*).

## C

**Caen** (Calvados). — Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (*Mémoires*).

**Cambrai** (Nord). — Société d'Emulation (*Mémoires*).

**Châlons-sur-Marne** (Marne). — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne (*Mémoires*).

**Châteaudun** (Eure-et-Loir). — Société Dunoise (*Bulletin*).

**Chartres** (Eure-et-Loir). — Société archéologique d'Eure-et-Loir (*Bulletin*).

## D

**Dijon** (Côte-d'Or). — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (*Mémoires*).

**Dunkerque** (Nord). — Société Dunkerquoise (*Mémoires*).

## E

**Evreux** (Eure). — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure (*Recueil des Travaux*).

## G

**Gien** (Loiret). — Bibliothèque municipale.

## H

**Havre (Le)** (Seine-Inférieure). — Société Havraise d'études diverses (*Recueil de publications*).

## L

**Lamotte-Beuvron** (Loir-et-Cher). — Comité central de la Sologne.

**Laon** (Aisne). — Société académique (*Bulletin*).

**Lyon** (Rhône). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (*Mémoires*), au palais des Arts.

## M

**Mâcon** (Saône-et-Loire). — Académie de Mâcon (*Annales*).

**Mans (Le)** (Sarthe). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe (*Bulletin*).

**Marseille** (Bouches-du-Rhône). — Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille (*Mémoires*).

**Montpellier** (Hérault). — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (*Mémoires*).

**Montauban** (Tarn-et-Garonne). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban (*Recueil*).

## N

**Nancy** (Meurthe-et-Moselle). — **Académie de Stanislas** (***Mémoires***).

**Nantes** (Loire-Inférieure). — Société académique de Nantes (*Annales*).

**Narbonne** (Aude). — Commission archéologique de Narbonne (*Bulletin*).

**Nice** (Alpes-Maritimes). — **Société des Lettres, Sciences et** Arts des Alpes-Maritimes (*Annales*).

**Niort** (Deux-Sèvres). — Société historique et scientifique des Deux-Sèvres (*Mémoires*).

## O

**Orléans.** — Bibliothèque municipale d'Orléans.
- — Bibliothèque des archives du département du Loiret.
- — Bibliothèque du Lycée d'Orléans.
- — Bibliothèque de l'École normale des instituteurs.
- — Bibliothèque du Musée Jeanne d'Arc.
- — Comice agricole d'Orléans (*Bulletin*).
- — Société archéologique et historique de l'Orléanais (*Bulletin* et *Mémoires*).
- — Société d'horticulture d'Orléans (*Bulletin*).
- — Société horticole (*Bulletin*).

## P

**Paris.** — Société nationale des Antiquaires de France (***Bulletin***).
- — Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
- — Comité des Travaux historiques et scientifiques au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (*Bulletin archéologique*).
- — Société philomathique de Paris (*Bulletin*).
- — Société nationale d'agriculture, 18, rue de Bellechasse (***Bulletin des séances***).

**Poitiers** (Vienne). — Société des Antiquaires de l'Ouest (***Bulletin***).

**R**

**Rouen** (Seine-Inférieure). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen (*Précis analytique*).

**S**

**Saint-Malo** (Ille-et-Vilaine). — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (*Annales*).

**Senlis** (Oise). — Comité archéologique (*Mémoires*).

**Soissons** (Aisne). — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (*Bulletin*).

**T**

**Tananarive** (Ile de Madagascar). — Académie Malgache (*Bulletin*).

**Tours** (Indre-et-Loire). — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire (*Annales*).

**Troyes** (Aube). — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube (*Mémoires*).

**V**

**Vannes** (Morbihan). — Société polymathique du Morbihan (*Bulletin*).

**Versailles** (Seine-et-Oise). — Société des Sciences morales, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise (*Mémoires*).



# LES ORLÉANAIS
## AUX ÉTATS GÉNÉRAUX
### DE 1302 ET DE 1308

Par M. l'Abbé C. BERNOIS
Membre correspondant (1)

---

Pour trouver dans notre histoire nationale les premières manifestations du suffrage plus ou moins universel, il faut remonter au Moyen Age et en reconnaître la véritable éclosion dans les luttes religieuses et politiques de Philippe le Bel avec la Papauté. Le roi de France réunit les Etats généraux, c'est-à-dire une assemblée à laquelle les barons, les évêques, les abbés, prévôts et doyens des chapitres furent invités à assister en personne, et les villes à envoyer chacune deux ou trois représentants. Ce n'était pas la première fois que la couronne consultait les grands et les prélats ; mais on ne voit nulle part que les délégués du troisième ordre eussent, jusque-là, fait partie de semblables conseils. Ce fut à Notre-Dame de Paris que se tint cette grande réunion, le 10 avril 1302. Par cet acte nouveau et sans précédents, la bourgeoisie recevait sa consécration définitive et entrait de plain-pied dans le mouvement des affaires politiques.

(1) Rapport verbal de M. A. Basseville, membre de la Section des Belles-Lettres.

Nous n'avons pas à examiner les détails de l'unique séance, à la suite de laquelle les Etats se séparèrent en donnant à Philippe le Bel pleine et entière satisfaction sur la question de l'indépendance absolue de son pouvoir vis-à-vis de la puissance pontificale.

La querelle entre Boniface VIII et Philippe le Bel et l'abolition des Templiers constituent un double fait historique qui a laissé de profonds souvenirs dans notre pays. Les péripéties de cette lutte sont désormais connues ; nous voyons les personnages qui y ont pris une part plus ou moins active et nous suivons avec un véritable intérêt la marche progressive de cette affaire à laquelle se trouve mêlée la nation française tout entière.

Le rôle qu'y ont joué les Orléanais n'a jamais été signalé ; il importe cependant de savoir si quelques-uns de nos ancêtres y exercèrent leur crédit et leur influence ; leurs noms, par conséquent, méritent d'être tirés de l'oubli et de passer à la postérité. N'est-ce pas une page d'histoire locale qui doive avoir une véritable importance au point de vue ecclésiastique et séculier ?

Nous essaierons, autant que possible, de combler cette lacune, grâce aux documents relatifs aux Etats généraux réunis sous Philippe le Bel, documents publiés en 1901 par M. G. Picot (1).

## CHAPITRE Ier

### ETATS GÉNÉRAUX DE 1302 ET ASSEMBLÉE DE 1303

Le clergé orléanais y est représenté par son évêque Bertaud de Saint-Denis, et deux chanoines, Pierre

(1) G. PICOT, *Documents inédits sur les Etats généraux sous Philippe le Bel.* — HERVIEU, *Premiers Etats généraux.* — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions en France*, V, 412. — BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*, p. 23 et s. q.

de Laon, archidiacre de Beaugency, et Jean d'Auxy, chantre de Sainte-Croix. La noblesse y figure dans la personne de Hugues II de Bouville, baron d'Aschères et de Rougemont. Les députés des villes y furent également convoqués, mais leurs noms ne nous ont pas été conservés.

Livré à la sinistre influence des Flotte, des Nogaret et autres légistes sans scrupules, Philippe le Bel se lançait à corps perdu dans cette lutte avec le Saint-Siège, où malgré l'exagération de prétentions encore discutables, malgré des manques de sang-froid et des défauts de tactique, la seule figure vraiment grande que l'histoire puisse saluer avec respect est bien celle du vaincu d'Anagni, de Boniface VIII.

Dans plusieurs circonstances, le roi de France, dominé par ses ardentes convoitises, avait levé des taxes arbitraires sur le clergé, saisi les revenus ecclésiastiques de Reims, de Châlons, de Laon, de Poitiers, et même avait poussé l'audace jusqu'à dépouiller le chef de la chrétienté du comté de Melgueil, que saint Louis avait précédemment reconnu comme fief pontifical.

En face de ces attentats, les remontrances et les protestations de Boniface VIII furent complètement inutiles ; mais il ne put contenir son indignation en apprenant l'emprisonnement injuste de son légat Bernard de Saisset, évêque de Pamiers. L'insolence de Pierre Flotte, que le roi avait à cette occasion député à Rome, acheva de précipiter les choses. Le 5 décembre 1301, le pape expédiait plusieurs bulles, entre autres la fameuse bulle *Ausculta fili*. Il convoquait le clergé de France, évêques, abbés et docteurs, en concile, à Rome, pour le 1er décembre 1302, proclamait le suprême principat qu'il tient du Christ, principat qui s'étend aux

rois comme aux bergers, dès lors qu'ils portent au front le signe du baptême ; il reprochait à Philippe le Bel ses entreprises criminelles sur les évêchés, ses abus de la régale, le rétablissement déguisé des investitures, l'altération des monnaies, l'aggravation des impôts, la perte de la Terre Sainte, à qui les armes françaises avaient refusé leurs secours (1).

On sait par quel coup hardi le roi de France riposta à la parole pontificale. A la bulle *Ausculta fili*, il en substitua une fausse, où les principes du pape étaient exagérés en même temps que présentés sous la forme la plus brutale et la plus injurieuse, et quand il eut par cette fraude éprouvé l'opinion, il fit brûler publiquement, le 13 février 1302, la véritable bulle. Il alla plus loin : le pape avait convoqué les évêques français à Rome, pour le 1er novembre ; le roi convoqua les trois ordres pour le 10 avril.

L'assemblée eut lieu ce même jour à Notre-Dame de Paris. Le légiste Flotte, à qui on attribue la rédaction de la fausse bulle, y prononce un venimeux réquisitoire contre la cour romaine. Nobles et bourgeois adhèrent à sa déclaration, jurent au roi un dévouement absolu et le font savoir au souverain pontife en termes outrageants. Le clergé y mit plus de formes, mais ses lettres embarrassées n'en demandaient pas moins à Boniface VIII de donner satisfaction à Philippe le Bel (2).

Avant de dire quels furent pour le diocèse d'Orléans les représentants des deux ordres précédemment signalés, il nous était nécessaire de rappeler les incidents qui, à l'instar d'une goutte d'eau faisant déborder le

(1) Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 23 et s. q.
(2) Renan, *Etudes sur la politique religieuse du règne de Philippe le Bel*, p. 23 et s.

vase, amenèrent entre les deux pouvoirs la rupture définitive.

## I

### Bertaud de Saint-Denis

Le siège épiscopal était alors occupé par Bertaud de Saint-Denis. Son nom fut écrit de plusieurs manières : Berthold, Bertaud, Bertrand (1). Le sceau même du prélat présente une légère variante : « Sous une arcade gothique, évêque debout :

ALDI DEI ET APLA GRAC. AVREL.
*Sigillum Bertholdi Dei et apostolicâ graciâ*
*Aurelianensis episcopi*

Contre-sceau : Croix grecque fleuronnée et posée sur deux crosses en sautoir dans un quadrilobe :

SIGILLUM SECRETI BERTAUDI
*Sigilium secreti Bertaudi* (2) »

Issu de l'ancienne famille d'Ully, du diocèse de Senlis, né au milieu du XIIIe siècle, baptisé, comme il le dit lui-même dans son testament (3), dans l'église de Saint-Bacche, dépendance de Saint-Denis, il fut probablement élevé dans la célèbre abbaye, où il embrassa la carrière ecclésiastique. Il fut, depuis, curé de la paroisse de Saint-Jean, et, à la date du 7 novembre 1278, il est cité comme chanoine de Paris. Théologien remarquable, on ne saurait cependant lui assi-

(1) Archives départementales, G. 245. — Symph. Guyon, *Histoire d'Orléans*, II.

(2) Douet d'Areq, collection des Sceaux, 6,770, d'après une pièce du 17 mai 1306.

(3) Archives départementales, G. 245. — Félix Rocquain, *La papauté au Moyen Age*, 250-280.

gner d'ouvrages particuliers sur la doctrine sacrée. L'Anonyme qui a continué la chronique de Gérard de Frachet, Guillaume de Nangis, et les Grandes Chroniques de Saint-Denis n'emploient pas d'autres termes pour rendre hommage à la renommée de ce grand docteur (1). Jean de Saint-Victor ne fait pas un moindre éloge de son esprit délié et de son rare savoir (2). Il était, en outre, un orateur goûté, véhément, au moins dans les circonstances solennelles, comme le prouve son discours de 1303 contre le pape ; on ne lui connaît aujourd'hui qu'un seul sermon prêché à Paris en 1282 (3) ; car, pour le discours de 1303, nous n'en possédons qu'une bien sèche analyse (4). Un manuscrit de l'Arsenal fait de Bertaud, un « socius » de Sorbonne le compagnon d'Albéric de Reims, de Pierre de Limoges et de Godefroy de Fontaines (5).

Il ne tarda pas à recevoir la récompense due à son talent oratoire. Vers la fin de l'année 1288, il était nommé chancelier de Notre-Dame et succédait dans cette charge à Nicolas de Nonancourt. Cette fonction qu'il exerça jusqu'en 1295 a laissé un triste souvenir à l'Université de Paris d'après M. Hauréau (6). Le 16 novembre de la même année, il devint l'objet de la bienveillance de Boniface VIII, qui lui conféra l'office d'archidiacre dans l'église de Reims. Enfin, le 23 novembre 1299, il fut nommé évêque d'Orléans, à la mort de Ferry de Lorraine, survenue le 4 juin précé-

(1) *Historiens des Gaules*, XXI, f° 18.

(2) JEAN DE SAINT-VICTOR, 641.

(3) Bibl. nat., ms. lat., 1497, n° 120. — LECOY DE LA MARCHE, *Chaire française au* XIV<sup></sup>e *siècle*, 500.

(4) *Hist. littér. de la Gaule*, XXV, 317. — *Hist. Univers. Parisiens.*, IV, 950.

(5) FERRET, *Faculté de théologie de Paris*, III, 212.

(6) M. PELLETIER, *Evêques d'Orléans*.

dent ; mais il ne prit possession de son titre que le 6 mars 1300 (1). Bertaud de Saint-Denis, bien vu à la cour et fort attaché à son roi, faisait partie du Conseil et siégeait au Parlement.

Le Concile de Rome avait été convoqué pour un triple motif : réformer le royaume, corriger les abus du pouvoir et remédier au gouvernement de la France. La réunion eut lieu le 1er novembre à la date indiquée. Bravant la défense portée par le roi, quatre archevêques, trente-quatre évêques et six abbés mitrés sortirent du royaume pour répondre à l'appel du pape (2). Le résultat fut la bulle *Unam Sanctam*, c'est-à-dire une nouvelle et solennelle proclamation des droits du Saint-Siège sur la chrétienté tout entière. Transporté de colère, Philippe le Bel enjoignit alors aux baillis et sénéchaux de saisir le temporel des assistants au Concile ; puis, sentant que cette mesure de rigueur aurait tout au plus pour effet de remplir le trésor royal et qu'il serait vaincu dans la lutte avec ses légistes en face du chef de l'Eglise, il s'efforça d'amener la nation française à faire cause commune avec lui ; de là une nouvelle assemblée des trois ordres.

Des lettres de convocation furent lancées dans le courant de décembre ; elles prescrivaient aux évêques et aux barons de comparaître en personne ; quant aux doyens et chapitres, aux baillis et aux villes, ils devaient se faire représenter par des procureurs particuliers (3). Ne s'agissait-il pas de défendre l'honneur et l'indépendance de l'Etat, des ecclésiastiques, des barons, des autres nobles, en un mot, de tous les habitants du

(1) *Hist. litt.*, XXV, 317.

(2) PICOT, ouvr. cité, p. 25, n° 1.

(3) HERVIEU, *Recherches sur les premiers Etats généraux*, p. 80.

royaume ? Le roi écrivit dans ce but sa première lettre. à l'évêque d'Orléans, le 1er décembre 1302. Il connaissait bien le caractère autoritaire de Bertaud, qui subissait avec peine le pouvoir pontifical ; son nom devait exercer une sérieuse influence sur les autres évêques · « Il importe à votre honneur, lui disait Philippe le Bel. « il importe à l'honneur du clergé et au mien de « prendre une prompte décision. Venez donc à Paris « le plus tôt possible (1). »

Des lettres furent, dans la suite, expédiées aux autres évêques. Ces derniers avaient donné des conseils de modération et le pape avait envoyé en France le cardinal de Saint-Marcellin avec pouvoir de légat et mission d'obtenir des explications nécessaires. Philippe le Bel répondit par une lettre modérée, dans la forme seulement, mais en réalité dérisoire et insolente. Guillaume de Nogaret, un misérable, se fait alors donner quasi-officiellement la direction de cette affaire. Le coup d'Agnani déjà décidé, il fait convoquer au Louvre, pour le 12 mars 1303, un grand Parlement devant lequel il prononce les paroles les plus violentes et les plus grossières contre Boniface VIII, et requiert un concile général pour le juger. Bertaud de Saint-Denis ne parut pas à cette réunion.

De nouvelles réunions eurent lieu les 13 et 14 juin. où un autre légiste, Guillaume de Plasian, réédita, avec l'approbation explicite du roi et en sa présence, l'infâme pamphlet de Nogaret. Il y avait là cinq archevêques vingt-un évêques, entre lesquels celui d'Orléans, dix abbés et trois prieurs (2).

Ces trente-neuf représentants n'eurent pas la force de

(1) Picot, ouvr. cité, p. 25.
(2) Hervieu, ouvr. cité, p. 80.

résister au roi et, par là même, donnèrent la mesure de l'abaissement où ils étaient descendus. « Nous sommes « prêts, disent-ils, à adhérer à la convocation du con- « cile, afin que, comme nous le désirons, l'innocence du « pape y soit reconnue et proclamée, ou bien qu'après « mûr examen, il soit statué conformément aux pres- « criptions canoniques (1) ».

Sans doute, en condescendant à la demande de Philippe le Bel, ils refusent de s'associer aux accusations portées contre le chef de l'Eglise ; ils affirment même leur respect pour le Saint-Siège *in abstracto*, c'est-à-dire d'une manière générale, mais ils n'ont pas un mot pour la défense de Boniface VIII en particulier, bien que onze d'entre eux aient reconnu son autorité en plein concile de Rome. Les lâches ! Nous ne pouvons le nier, leur adhésion est la reconnaissance formelle d'une doctrine théologique condamnée par le concile du Vatican, doctrine qui plaçait le pape au-dessous du concile général dans la hiérarchie et qui, tout en admettant la primauté du Saint-Siège, voulait que ses pouvoirs fussent limités par ceux du concile, comme les pouvoirs du roi étaient limités par ceux du peuple.

Les appelants n'étaient pas sans inquiétude ; ils sentaient qu'en dépit de leurs réserves, le pape verrait dans leur attitude soit une faiblesse, soit une révolte contre son autorité, et que, dans une hypothèse comme dans l'autre, il pourrait bien leur témoigner son mécontentement. Ce fut pour parer à cette éventualité que le 15 juin, les évêques dressèrent une formule très solennelle, un acte d'union entre tous les adhérents au futur concile. D'autre part, le roi ne négligea rien pour les rassurer ; par des lettres de sauvegarde remises à cha-

(1) Picot, ouvr. cité.

cun d'eux, il s'engagea à les défendre envers et contre tous et à les protéger d'une manière toute particulière contre les foudres pontificales.

Des nobles joignirent leurs adhésions à celles du clergé : ce furent : les comtes d'Anjou, de Boulogne et de Dammartin ; Mathieu de Trie, Hugues de Bouville. chevaliers (1), de plusieurs autres archidiacres et autres clercs et laïques, dit le texte, qui étaient de trop peu d'importance pour que leurs noms fussent rapportés (2).

Hugues de Bouville appartient à la noblesse orléanaise, le seul nom que l'histoire nous ait conservé. Il tirait son origine de l'ancienne famille de Châtillon et eut pour aïeul Jean de Bouville, qui servit sous les règnes de Philippe Auguste, de Louis VIII et de saint Louis. Son père, Hugues Ier, était seigneur de Bouville et de Farcheville. Hugues de Bouville II était, depuis 1301, seigneur d'Aschères par l'acquisition qu'il en fit des héritiers de Gauthier IV de Nemours. Il fut un des chevaliers les plus considérés à la cour ; pour le récompenser de ses bons et loyaux services, Philippe le Bel l'éleva à la dignité de chambellan. Il fut tué le 9 août 1304, auprès du roi, à la bataille de Mons-en-Puelle. On retrouva, après le combat, son corps recouvert des lambeaux de l'oriflamme et sous un monceau d'ennemis (3).

Enfin, le 24 juin 1303, les prélats et princes de France étaient assemblés dans les jardins du roi, au milieu d'une immense foule de peuple. Il se fit tout à coup un profond silence. Un évêque s'avance sur un tertre élevé : c'est Bertaud de Saint-Denis. Prenant pour texte cette

(1) *Historiens des Gaules*, XXI, p. 24, 136. — Bibliothèque d'Orléans, ms 560, Hubert, I, 169.

(2) HERVIEU, ouvr. cité.

(3) DE MAZADE.

parole de l'archange à Zacharie : « *Erit magnus coram Domino.* » « Il sera grand devant le Seigneur, » il prononce en quelques mots l'éloge de saint Jean-Baptiste et raconte sa mission, puis, s'animant peu à peu, il en arrive à la majesté du roi qui doit être souveraine et universelle. Ce discours ne nous a pas été conservé, mais ses conséquences indiquent clairement l'idée qui l'a inspiré, car, suivant l'historien auquel nous empruntons ce récit, Bertaud avait à peine achevé de parler qu'aussitôt furent énoncées devant l'assemblée exaltée toutes sortes d'accusations contre Boniface VIII : hérésie, homicide manifeste, simonie odieuse, haine implacable contre la nationalité française. Aussitôt le roi, les barons et les prélats, au milieu des clameurs enthousiastes de la foule qui les approuvait, assignèrent devant les cardinaux ou le futur souverain pontife, celui qui se disait pape et qui s'était, par sa conduite passée, rendu indigne de cette auguste prérogative (1).

Bertaud avait triomphé, le roi était content de lui : mais le but que poursuivait la royauté n'était pas encore près de s'accomplir. La parole éloquente de l'évêque d'Orléans ne produisit d'autre résultat que d'exciter les passions et d'envenimer la querelle entre Boniface VIII et Philippe le Bel. Sa victoire fut de courte durée.

L'épiscopat de Bertaud se continuait comme il avait commencé. En 1305, il se montra juge très sévère, mais cependant très juste, de Jean de Paris, dont il ne pouvait admettre les nouveautés théologiques, voisines de l'hérésie. L'année suivante, il fut présent à la translation du chef de saint Louis, qui se fit en grande pompe à

(1) *Hist. des Gaules*, XXI, 641. — Société de l'histoire de l'Ile-de-France et de Paris, *Bulletins*, XV, p. 132, année 1888. — BOUTARIC, ouvr. cité, 29.

Paris (1). Enfin, il mourut à Orléans, le 1er août 1307 et fut inhumé, comme il l'avait demandé par son testament, dans l'église d'Orléans, dans la chapelle de la Bienheureuse Vierge, « *in fabricâ novâ* » (2). Le siège épiscopal resta vacant jusqu'au 18 janvier 1308, d'après les registres de la régale. Bertaud n'a laissé dans notre ville d'autre souvenir que celui d'un prélat instruit, mais batailleur et vindicatif.

## II

### COMMISSAIRES ECCLÉSIASTIQUES

Le roi constata avec regret que tous ses efforts ne menaient à rien, que la séance tumultueuse du 24 juin et la violente éloquence de Bertaud ne produisaient aucun résultat sérieux. Loin de se décourager, il eut recours à une nouvelle tactique qu'il croyait devoir réussir.

Un petit nombre d'ecclésiastiques avait répondu à l'appel de Philippe le Bel soit par indifférence, soit par crainte des conséquences que devaient amener la lutte avec la papauté. L'échec n'en était pas moins réel et il fallait se rendre à l'évidence. Il fut alors décidé qu'on irait relancer dans le fond des provinces les gens d'Eglise qui s'étaient dispensés de répondre à la convocation du 13 juin. Vers la fin du même mois, tous les baillis de France reçurent des lettres et firent parvenir les citations aux ecclésiastiques, dans la première semaine de

(1) Symph. GUYON, *Hist. d'Orléans*, II.
(2) Arch. dép., G. 245.

juillet. Cette fois encore, la tactique royale échoua, car les excuses affluèrent de toutes parts (1).

Il nous suffira de citer celle du prieur de Flottin, en date du 2 juillet 1303. « Sur l'injonction qui nous a été « faite de la part de l'excellentissime prince, Philippe, « roi de France par la grâce de Dieu, de nous rendre « dans les huit jours à Paris, nous avouons que malade « et retenu par une grave infirmité, qui nous empêche « de marcher et de monter à cheval, nous déléguons « notre collègue, le chanoine Laurencius, prieur de « Malesherbes, qui exposera l'état de notre santé et les « causes majeures, en vertu desquelles nous sommes « empêché de nous rendre à la convocation royale : « nous lui donnons mandat de voter à notre place, « comme son supérieur, l'abbé de Saint-Jean de Sens « ou comme l'archevêque de son diocèse (2). »

Ces excuses, accompagnées de procurations, montrèrent au roi qu'il fallait employer un autre moyen. En effet, les voyages étaient pénibles pour des personnes âgées et souvent infirmes ; les raisons ne méritaient pas toujours d'avoir une entière confiance, il est vrai, mais on sentait que toute cette conduite était inspirée par le respect du clergé pour la personne du souverain pontife.

En conséquence, sur l'avis des conseillers, le roi prit le parti d'expédier des commissaires spéciaux chargés dans toutes les villes, dans les communautés, afin de recueillir par eux-mêmes, avec le concours des notaires, les adhésions formelles aux nouveaux états. Les lettres dont ils étaient porteurs s'adressaient non seulement au clergé, mais encore aux nobles, aux magistrats, aux

(1) Picot, ouvr. cité, p. 64.
(2) *Ibid.*

citoyens des grandes villes. Cinq commissaires, tous ecclésiastiques, furent chargés de cette mission délicate : c'étaient Jean d'Auxy, le chantre d'Orléans, pour les provinces de Bordeaux ; Pierre de Laon, archidiacre de Beaugency, pour les provinces de Paris et de Reims ; Philippe de Mornay, chanoine d'Auxerre, pour la province de Sens ; Raoul Rousselet, chanoine de Dol, clerc du roi, pour les provinces de Tours et toute la Bretagne ; Pierre de Latigny, chanoine de Paris, pour le diocèse de Toulouse (1). Orléans, comme nous venons de le voir, eut l'honneur de fournir deux commissaires, preuve éclatante que notre ville jouissait à cette époque d'une haute importance et adhérait entièrement aux idées royales. L'enseignement du droit romain dans nos écoles conduisait tout naturellement à cette nouvelle politique.

## III

### PIERRE DE LAON

Il était archidiacre de Beaugency, mais nous n'avons aucun document sur sa famille. Un Pierre de Laon était chambellan de saint Louis en 1257 (2). Il aurait été guéri en 1285, grâce aux mérites de son ancien roi (3). Dans un acte de 1317, samedi après l'Epiphanie (8 janvier), il est question de maître Pierre de Laon, oncle autrefois des fils de L. Jainne (4).

La mission qui lui fut confiée demandait une santé robuste, car il eut à parcourir les diocèses de Meaux, Noyon, Soissons, Laon, Châlons et Reims ; sa tournée.

(1) Hervieu, ouvr. cité, 86.
(2) *Hist. des Gaules*, XXIII, 165.
(3) Picot, ouvr. cité.
(4) *Hist. des Gaules*, XXXIII, 165.

commencée le 15 juillet, se termina sans interruption au 15 octobre (1).

Touché de tant de zèle, le roi voulut le récompenser en le proposant pour l'évêché d'Orléans, vacant par la mort de Bertaud de Saint-Denis ; mais le pape, sachant la mission qu'il avait remplie avec activité contre son prédécesseur, refusa de sanctionner la nomination.

Pierre de Laon fut choisi comme député pour les Etats généraux de 1308 par le chapitre d'Orléans.

## IV

### JEAN D'AUXY

Son collègue, Jean d'Auxy, nous est plus connu. Chantre de l'église d'Orléans, clerc du roi, membre du Parlement et de hautes cours provinciales, Jean mourut évêque de Troyes. Les documents connus jusqu'ici le mentionnent des années 1291 à 1317. Il importe donc de savoir le rôle qu'il joua pendant ces vingt-six années.

Son nom a beaucoup varié ; il s'écrit, en français, d'Aussais, d'Auxey, d'Auxois, d'Aussy ou d'Auxy ; en latin, *de Ausseio*, *de Auxeio*. Voici les renseignements que nous fournit son sceau :

« Sur une terrasse gothique, le Christ en croix et à ses « pieds la Vierge et saint Jean. Dans une niche inférieure, un priant. »

S. JOHIS DE AVSSEYO CATORIS AVRELIANENS.

Contre-sceau : dans un encadrement produit par l'intersection de deux triangles équilatéraux, se voit un

(1) *Mém. de la Société hist.*, XXXIII, 169. CUISSARD, *Chanoines...*

écu chargé de trois objets indistincts (des châteaux ou des couronnes).

S. JOHIS DE AVSSEIO CATORIS AVRELIAN. (1)

Sa famille a donné lieu à plusieurs suppositions. La famille d'Auxy est orléanaise et très ancienne ; son nom lui vient du village d'Auxy, en latin *Auxeium ;* mais la généalogie qui nous a été conservée ne fournit pas de Jean avec la qualification de chantre (2).

La Chesnaye des Bois lui donne pour origine une famille d'Auxy, originaire de Picardie ; il aurait eu pour père Hugues IV, ber et sire d'Auxy, vivant en 1225 (3).

Les auteurs de *Gallia christiana* l'appellent Jean d'Aussais ou d'Auxois (3). Enfin, d'après le *Promptuarium* de Troyes (4), Jean appartiendrait à la famille d'Auxy, qui est du Berry et du Bourbonnais. Ce qui confirme cette croyance, c'est que cette famille porte comme armoiries : « un écu de gueules et trois châteaux d'or crénelés ». Or, ces mêmes armoiries se retrouvent sur le sceau indiqué plus haut et se lisaient sur le tombeau de Jean.

Jean d'Auxy était un homme très intelligent, qui avait su mériter la confiance et l'amitié de son évêque, Pierre de Mornay. Le roi le savait aussi fort instruit et versé dans la connaissance du droit, ce qui donnait à croire qu'il fut élevé aux écoles d'Orléans, où l'on expliquait le *Digeste* en français, malgré les réclamations des juristes romains. Les étudiants y apprenaient cette maxime : « Ce qui plaist au prince vault loi, aussi come « se toz le people donoit tout son poër et son comman- « dement à la loi que le roi envoie », maxime qui se

(1) Douet d'Arcq, *coll. des Sceaux,* 7642.
(2) *Gall. christ.*, XII, 511.
(3) *Promptuarium,* p. 204.

trouve dans le *Livre de Jostice et de plet*, composé très probablement à Orléans vers 1260.

Les qualités de Jean d'Auxy devaient être très appréciées. Une chose à remarquer, c'est que, souvent, il n'est désigné qu'avec la dénomination de chantre d'Orléans, sans nom de personne, et il remplit un rôle important dans l'organisation judiciaire de cette époque.

En 1291, les enquêtes étaient divisées en deux sections : l'une composée du doyen de Tours, de l'archidiacre de Saintonge, du châtelain de Nesle et de Robert de Résigny, chevalier, siégeant le lundi et le mardi ; l'autre composée du doyen de Sens, du chantre d'Orléans (1), du sire de Hellecourt et de Mathieu de Trie tenait sa séance le mercredi et le jeudi (2). Nous trouvons encore le chantre d'Orléans dans les enquêtes de 1299, 1300, 1307, 1308 et 1310 (3).

L'influence de Jean d'Auxy se manifeste dans un autre rôle très important à cette époque ; il était chargé de vérifier les comptes des baillis et des receveurs. En 1300, mercredi après l'Assomption (17 août), il vérifie ceux de la sénéchaussée de Beaucaire, concernant les subsides fournis au roi pour l'armée de Flandre (4). En 1306, il remplit les mêmes fonctions pour la sénéchaussée de Poitiers (5).

Le 19 octobre 1296, le chantre d'Orléans était témoin, lorsque Louis, comte de Nevers, fit hommage à l'évêque d'Auxerre de la baronnie de Donzy (6).

(1) Cette dénomination de chantre d'Orléans fut aussi attribuée au successeur de Jean nommé Jean Flotté par un acte de 1318, mercredi après les Brandons. *Olim*, III, 1214.

(2) Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 201.

(3) *Olim*, II, 436, III, 38, 258, 307, 312, 610.

(4) Langlois, *Inventaire de R. Mignon*, 167.

(5) *Ibid.*, 346.

(6) *Olim*, III, 214.

Enfin, Jean faisait partie du Parlement et des hautes cours provinciales ; ce fut sous cette dénomination qu'il entra, en 1306, aux jours de Troyes, qui sont à la quinzaine de Saint-Jean (1).

Il possédait donc toutes les qualités requises pour remplir ses fonctions de commissaire, qui lui furent confiées en même temps qu'à Pierre de Laon ; il dut parcourir les diocèses de Nevers, de Bourges, Angoulême. Poitiers et Saintes (2).

En suivant les dates de l'itinéraire, on est frappé, comme nous l'avons dit à propos de Pierre de Laon, de l'extraordinaire activité avec laquelle ces envoyés accomplissaient leurs missions, surtout à l'époque des plus grandes chaleurs de l'année.

Ils étaient accompagnés, pour servir de témoins, d'un certain nombre de clercs, choisis en des diocèses très éloignés, pour marquer l'unanimité du royaume. Jean d'Auxy emmenait avec lui Geoffroy de Paray, curé de Saint-Pierre de Vézelay, et son parent, Pierre de la Tournelle, chantre de l'église de Châtel-Censoir (3).

Le bailli de la province et les officiers royaux ne les quittaient pas. On peut aisément s'imaginer ce qu'était le cortège de ces commissaires et quel effet produisait leur entrée dans les monastères habitués au silence et à l'égard des religieux peu préparés à de semblables visites.

D'ailleurs, cette mission présentait de graves difficultés ; n'était-ce pas une mise en accusation de Boniface VIII et une demande formelle de la déposition du pape ? Dans les diocèses du Centre et du Nord, les com-

(1) Douet d'Arcq, ouvr. cité, 7642.

(2) Boutaric, ouvr. cité, 215. — Picot, introd., p. XX-XXI.

(3) Boutaric, ouvr. cité, 215. — Picot, ouvr. cité, intr., XX-XXI.

missaires éprouvèrent des cas assez rares de résistance individuelle ; cependant, l'abbaye de Barzelles opposa un refus formel au chantre d'Orléans (1).

Les actes de Bourges méritent une mention. Le dimanche 4 août, à trois heures, les chanoines de la cathédrale, assemblés au son de la cloche, dans la salle capitulaire, en présence du bailli, Jean d'Auxy et son clerc exposèrent les actes de l'assemblée de Paris. Les chanoines, après délibération, déclarèrent adhérer à l'appel.

Le même jour, entre none et les vêpres, les frères prêcheurs, réunis dans la grande salle de leur couvent, au nombre de trente-huit, souscrivirent tous à l'exposé de Jean. A l'heure des vêpres, eut lieu une troisième réunion dans le couvent des frères mineurs, qui acceptèrent sans hésitation.

Le lendemain lundi, à la troisième heure, en présence du bailli et de l'official, Adam de Sully, après appel du crieur de la ville, se rassembla la foule des bourgeois et des citoyens de la ville et des faubourgs, ainsi que le voulait la coutume. Devant eux, au milieu du silence le plus profond, le commissaire du roi refit l'exposé et réclama l'adhésion. Tous, d'une seule voix et par acclamation, s'écrièrent : « Oui ! Oui ! *Placet ! Placet !* (2) »

Le roi avait donc fait un bon choix dans la personne du chantre d'Orléans. Aussi voulut-il récompenser ses services, mais les difficultés qu'il avait éprouvées une première fois avec Pierre de Laon se renouvelèrent avec Jean d'Auxy. Sur ces entrefaites, Pierre de Mornay,

(1) Arch. nat., J., 480.

(2) « Convocationi et congregationi dicti concilii consentire noluerunt, nec eidem opem nec operam dare promiserunt, nec appellationibus seu provocationibus adhærere voluerunt, nec eas invocaverunt nec appellare seu provocare voluerunt, immo promissa facere recusarunt ». Picot, 330.

évêque d'Auxerre, mourait le 29 mai 1306. Il avait fait, quelque temps auparavant, un testament dont il avait nommé exécuteurs Guillaume Bonnet, Jean d'Auxy, chantre ; Guy Mauguin, chanoine d'Orléans ; Guillaume de la Rive, écolâtre d'Auxerre ; Lambert de Ballenay, chantre d'Auxerre, et Mathieu de Bernay, chanoine de Saint-Lazare d'Avallon (1). Le roi intercéda auprès du pape pour faire obtenir à son favori ce siège vacant, qui avait été promis à deux compétiteurs, Jean d'Auxy et Pierre de Grez. Mais Clément V cassa l'élection qui n'était point canonique, parce que Philippe le Bel avait usé de son pouvoir auprès de certains chanoines pour faire élire l'homme de son choix. Le pape, se rappelant en outre, le rôle du commissaire pour les Etats généraux de 1303, nomma, le 21 décembre 1306, Pierre de Belleperche, de sorte que la protection royale n'eut aucun effet dans cette circonstance. Les élections de l'archidiacre de Beaugency et du chantre d'Orléans échouèrent devant la volonté pontificale.

Jean continua donc ses fonctions d'enquêteur jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable. A la demande d'Enguerrand de Marigny, Guichard, évêque de Troyes, fut transféré à un autre siège et, le 14 mai 1316, le pape nomma par provision Jean d'Auxy à sa place. Malheureusement, il ne jouit pas longtemps de son siège épiscopal (2), car il mourut au mois de janvier de l'année suivante, le jour même de sa consécration (3). Guichard, décédé à la même époque que Jean, ils furent enterrés tous les deux à Saint-Pierre.

(1) *Gall. christ.*, XII, 510.

(2) « Joannes de Auxeio, electus Trecensis, in ecclesià Bi« turi censi prebendam obtinet. » MOLLAT, *lettres de Jean, XXII*, IIe, 95.

(3) *Gall. Christ.*, XII, 510.

Leurs tombes existaient encore au XVIIIe siècle ; elles furent enlevées quand le chœur a été pavé en marbre.

Mais le pape, qui poeult sur droit
Qui la foy aime moult et croit
Pour obliger à sa prière
Donna ce qui à Guichard yère
A ung sien clerc son eveschié.
Or, garda bien s'il fust péchié.
Jehan ot nom, mais peu le tint
En son tems a Troyes ne vint
Jusques la mort sur luy courut.
Et Guichard en cel en mourut.
Tous deux à Saint-Pierre enfouis (1) ».

Jean laissa au chapitre d'Orléans une somme de trois cents livres qui fut employée à l'achat d'une maison, de terres et de vignes situées à Saint-Jean-de-Bonneval. Cette propriété fut, plus tard, occupée par son neveu, appelé comme lui Jean d'Auxy et qui mourut évêque d'Auxerre en 1359 (2).

Telle fut la vie bien remplie du chantre d'Orléans ; mais ses voyages comme commissaire du roi ne remplirent pas le but que poursuivait Philippe le Bel et il aurait pu, ce nous semble, travailler pour une meilleure cause (3).

(1) *Historiens des Gaules*, XX, 617 : « Decesserunt etiam « Guichardus, quondam episcopus et Joannes cantos Aure- « lianensis, qui ei in episcopatu Trecensi successerat, ipso « die consecrationis suæ.

(2) RIGAULD, *Procès de Guichard*, p. 234. Promptuarium Antiquit. Tricassin. diæc., p. 204.

(3) *Bibl. d'Orléans*, ms 451 *bis*, t. IV, 66. « Je trouve, dit « l'abbé Dubois, dans mon nécrologe d'Orléans, au 26 février : « Obiit Johannes de Auxeio, episcopus Trecensis, qui primo « fuit Aurelianensis, in cujus anniversario distribuuntur « quatuor libre super Mesogiraudum. Je ne sache pas qu'au- « cun auteur ait parlé de cet évêque d'Orléans. Comme il « avait été longtemps chanoine et doyen de Troyes, il paraît

## CONCLUSION

Naturellement l'excommunication punit Philippe le Bel de ses prétentions à gêner l'obéissance due au pape, auquel il déniait le droit de le reprendre de péché. Les amis du roi le vengèrent de cette excommunication, en occasionnant, par leurs violences, la mort du souverain pontife, qu'on eût dû respecter, au moins pour son grand âge ; il avait quatre-vingt-six ans.

Sous Clément V, par suite de sa rancune, Philippe alla plus loin encore, il demanda qu'on flétrît d'hérésie la mémoire de Boniface et qu'on rayât son nom de la liste des papes. Quelle a été l'attitude, en cette occasion, de Bertaud, évêque d'Orléans ? L'un des seize prélats préconisés par le souverain pontife défunt, il a dû éprouver un certain remords de conscience, au souvenir de ses fautes passées. Mais a-t-il pris une part plus ou moins active pour la réhabilitation de la mémoire de celui qui fut dans l'histoire Boniface le Grand, le successeur de Grégoire VII et d'Innocent III ?

Son testament, dicté le 22 juillet 1307 (1), est empreint, il est vrai, des plus nobles sentiments de regret et de repentir, mais ne constitue pas un témoignage authentique d'une réparation suffisante. Bertaud devait à son honneur, à l'honneur de l'Eglise d'Orléans et de France une satisfaction démonstrative et éclatante. Espérons-le avec confiance ; un jour peut-être, serons-nous assez heureux pour pouvoir, avec les documents entre les mains, combler cette regrettable lacune !

« que, l'évêché de Troyes étant venu à vaquer peu de temps « après sa nomination à Orléans, il se sera démis de ce « dernier siège. »

Assurément, l'abbé Dubois ne connaissait nullement Jean d'Auxy.

(1) Arch. départ., G. 245.

# CHAPITRE II

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1308

Le 13 octobre de l'année 1307, cent quarante Templiers furent arrêtés dans Paris et incarcérés et leurs biens mis sous séquestre.

Dans une première enquête, Philippe le Bel avait eu l'audace de dire partout que la mesure dont ces chevaliers venaient d'être l'objet, avait été prise d'accord entre le pape et lui. Or, il est aujourd'hui démontré à l'honneur du Saint-Siège que Clément V, à la nouvelle de cette arrestation, fut saisi à la fois de stupeur et d'épouvante et protesta dans une lettre au roi, datée du 27 octobre 1307. Cette arrestation et les poursuites juridiques faites sur la demande du roi étaient illégales puisque, comme ordre religieux, les Templiers dépendaient immédiatement du Saint-Siège.

En même temps qu'il trompait indignement le souverain pontife, le monarque français jugea prudent de s'appuyer sur la nation, afin de dissimuler, sous le masque de la volonté du peuple, ce qu'il y avait d'odieux dans ses desseins politiques et dans ses convoitises personnelles. Il craignait de prononcer une condamnation contre une corporation influente, puissante et riche et dont presque tous les membres appartenaient aux principales familles de France ; la noblesse, dans ce cas, pouvait reculer. D'autre part, il s'agissait d'exercer une pression contre le pape, pour obtenir de lui l'abolition d'une communauté de chevaliers, dont les premiers exploits avaient été consacrés à la défense de la Terre-Sainte, et dont Clément V appréciait incontestablement la valeur ; dans ce cas encore

le clergé pouvait hésiter. Les villes elles-mêmes, dont la plupart avaient été l'objet des munificences des Templiers, dont quelques-unes s'abritaient sous leur protection, pouvaient ne pas montrer en pareille circonstance tout le zèle qu'on attendait d'elles. De là, l'appel des trois ordres à Tours pour le 5 mars 1308 (1).

Le mode de convocation nous est surtout spécifié par les documents relatifs à la suppression des chevaliers religieux. Les trois ordres furent appelés à se réunir par bailliages et sénéchaussées. Ne devant nous occuper ici que des Orléanais, nous essaierons de dire les événements qui intéressent notre contrée.

Au commencement du XIV[e] siècle, Orléans était le siège d'un important bailliage auquel ressortissaient les chapitres et collégiales de Sainte-Croix, Saint-Aignan, Saint-Pierre-Empont, Saint-Pierre-le-Puellier et Saint-Avit ; les grandes abbayes de Saint-Euverte, Saint-Samson, Micy, Fleury-sur-Loire et la Cour-Dieu ; les villes épiscopales de Pithiviers, Jargeau, Meung, Sully-sur-Loire ; enfin, les douze prévôtés royales instituées par Philippe Auguste, au commencement du siècle précédent. Nous les énumérons suivant l'ordre adopté par l'Inventaire des Archives départementales. Ce sont : Baugency (Beaugency), Boiscommun, Châteauneuf (2), Châteaurenard, Lorris, Montargis, Neuville, Orléans, Romorantin, Vitry-aux-Loges, Janville (Yenville) et Yèvre-le-Châtel (3).

Ce bailliage comprenait en outre plusieurs grands fiefs, comme les baronnies de Gien, Saint-Fargeau,

(1) Picot, ouvr. cité. Introd., LIV. — Boutaric, ouvr. cité, 31 — Joly, *Philippe le Bel*, p. 236-237.

(2) *Mém. Société Arch.*, IV, 218, 219. — Marchand, *Gien.*

(3) *Mém. Société d'Agriculture*, IV, n° 6. — Loiseleur, *Mém. sur le Château de Gien-sur-Loire*, p. 268.

Etampes, les cinq baronnies du Gouet (Alluyes, Brou Authon, la Bazoche-Gouet et Montmirail) et la châtellenie de Gallardon.

Entrés par acquisitions ou par alliances dans le domaine capétien, nos rois disposèrent de ces fiefs à divers titres, en faveur des princes et princesses du premier rang. En incorporant à la couronne les seigneuries de Montargis et de Gien, Philippe Auguste concentra entre ses mains les droits de juridiction attachés à ces deux grands apanages. Saint-Fargeau et ses annexes de la Puisaie dépendirent féodalement de la grosse tour de Montargis. Montmirail et les châtellenies du Gouet, anciennes mouvances des seigneurs de Donzy, de Gien et du Goëth, furent rattachés au bailliage royal de Janville.

Grâce aux lettres de procuration adressées par les paroisses aux Etats généraux de Tours, il nous sera facile de tracer d'une manière approximative la circonscription de cette juridiction judiciaire, dont les limites se confondent avec celles de l'ancienne province de l'Orléanais.

Ce riche domaine comprenait au nord et au nord-est la baronnie d'Etampes avant qu'elle fût érigée en comté en faveur de Louis d'Evreux, les châtellenies de Pithiviers, d'Yèvre-la-Ville, Boiscommun et Montargis, bornées par les bailliages de Châteaulandon, de Nemours et la terre de Courtenay ; à l'est, il confinait par les châtellenies de Châteaurenard, Châtillon-sur-Loing et Saint-Fargeau aux comtés de Sens et d'Auxerre. De là, laissant à droite le comté de Nevers, la ligne de circuit pénètre dans la Puisaie, se rapproche de la Loire, lui devient parallèle jusqu'à Gien, traverse le fleuve en amont de Saint-Gondon, contourne de l'est au sud-ouest les seigneuries de Sully et de Romoran-

tin ; cette ligne traverse de nouveau la Loire en deçà de Suèvres et, remontant au nord-ouest par les territoires de Talcy, Saint-Laurent-des-Bois et Binas, elle enferme dans son pourtour la châtellenie de Beaugency, les paroisses de Prénouvelon, Patay et Germignonville, et laisse à gauche les comtés de Blois et du Dunois ; puis, longeant le comté de Chartres qu'elle laisse aussi à gauche, elle va rejoindre, par Toury et Angerville, son point initial, la ville d'Etampes avec toutes ses dependances. Quant aux bailliages du Perche-Gouet, de Gallardon et de Courville, ce sont plutôt des enclaves égarées dans le Dunois et le pays chartrain.

Ce fut au bailli d'Orléans et à ses prévôts que s'adressèrent les lettres de convocation des collèges électoraux. Ces instruments conçus dans les termes les plus généraux laissaient à chaque magistrat les pouvoirs les plus étendus.

Il serait intéressant de connaître les membres de chaque ordre qui répondirent à ces lettres ; des documents peu nombreux, il est vrai, mais très intéressants vont nous fournir des renseignements très précieux à ce sujet.

Nous n'avons pas la liste des nobles convoqués aux Etats, mais nous savons qu'ils ne pouvaient se dispenser d'y assister en personne.

L'appel que le roi adressa au clergé fut des plus pressants. Puisqu'il s'agissait de défendre la foi, n'était-ce pas, pour des doyens, abbés, prieurs, chapitres, monastères et couvents, un devoir rigoureux d'envoyer à Tours, pour les représenter, des mandataires autorisés ?

Aux archevêques et aux évêques étaient adressées des lettres spéciales, les appelant personnellement au nom du serment de fidélité qui les liait au roi. Les évêques étaient exhortés à se rassembler autour de leur arche-

vêque, en une sorte de concile provincial, le dimanche qui suivrait la fête de Pâques, et si tous ne pouvaient répondre en personne à la convocation, ils nommeraient l'un d'entre eux porteur de pleins pouvoirs (1).

Aucun texte ne permet d'affirmer que l'archevêque de Sens ait eu la facilité de réunir ses suffragants. Les uns et les autres furent sans doute dans l'impossibilité d'accomplir ponctuellement les instructions qui leur furent données (2). Raoul de Grosparmi, qui venait d'être élevé sur le trône d'Orléans le 18 janvier 1308, ne parut pas aux Etats de Tours, mais nous savons le triste rôle qu'il joua plus tard dans le procès et la condamnation des Templiers. Au lieu de les défendre, comme ils le méritaient, il usa de tous les moyens pour leur extorquer d'iniques aveux et les menacer des flammes du bûcher (3).

D'autre part, des cent quatorze procurations du clergé conservées au Trésor des Chartes et publiées par M. Picot, seul, des chapitres du diocèse d'Orléans, celui de Sainte-Croix délégua ses pouvoirs à Amisius d'Orléans, archidiacre ; Pierre, sous-chantre, et Pierre de Laon, archidiacre de Beaugency (4).

Deux abbés, Pierre de Guilly, de Saint-Benoît, et Jean, de la Cour-Dieu, malades et souffrants, s'excusent devant le roi de ne pouvoir prendre part aux travaux de l'assemblée et prient Guillaume Charitte, chanoine et chantre de Saint-Aignan, Amisius de Doles et Réginald de la Forêt de vouloir bien les remplacer ou choisir un ou plusieurs collègues pour leur procuration (5).

(1) Picot, ouvr. cité, Introd., XLVI.

(2) Etienne Béquart de Penoul fut archevêque de 1292 à 1309.

(3) Raynouard, *Monuments historiques sur le procès et la condamnation des Templiers.*

(4) Picot, ouvr. cité, p. 543, n°° 100, 101.

(5) *Ibid.* Intr.., LIV.

Le tiers état, convoqué par les baillis et sénéchaux, comprenait, sous le nom de bonnes villes et de villes insignes, toute la population urbaine du royaume et les localités d'une certaine importance. D'après M. Picot l'expression « locorum insignium » ne signifie ni les bonnes villes, ni les villes à chartes royales ; le sens en est beaucoup plus étendu et il ressort des documents que les baillis durent considérer comme « insignes » toutes les villes où il y avait foires et marchés.

M. Boutaric pense de même : « il ne faut, dit-il (1), « se laisser induire en erreur par le mot « insignes » : on entend par là toute ville ou bourg de quelque importance (2).

Nous ne saurions dire quel était, dans le diocèse d'Orléans ou plutôt dans le ressort du bailliage, le nombre exact des lieux insignes. Un certain nombre de villes répondirent au commandement de Simon de Montigny, soit directement et par elles-mêmes, soit par l'intermédiaire de leurs prévôts ou des gardes « du séel ». Janville, Neuville et Yèvre-le-Châtel ne comparurent point. Les châtellenies épiscopales de Pithiviers. Meung et Jargeau se firent peut-être représenter par l'évêque ou un de ses délégués, mais nous ne le savons pas ; ce qui est certain, c'est que « Jehan Béraut », garde de la prévôté de Châteauneuf, écrivit au roi pour lui apprendre qu'il a été fait choix « d'Adan Bongrède « pour leu commun de Seuly-le-Châtel (3) », fief mouvant de l'évêché d'Orléans.

Voici d'abord le nom de ces lieux insignes, dont on puisse dire avec certitude qu'ils prirent part aux Etats généraux de 1308 :

(1) Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 31.
(2) Picot, ouvr. cité, p. 665, n° 164.
(3) Picot, ouvr. cité.

Orléans, Etampes, Méréville, Gallardon, Alluyes, Le Puiset, Beaugency, Romorantin, Millançay, Châteauneuf-sur-Loire, Sully, Saint-Benoît, Boiscommun, Montargis, Lorris, Gien, Châtillon-sur-Loing, Vitry-aux-Loges, Châteaurenard, Saint-Fargeau et Bonny-sur-Loire.

Le nombre de ces lieux est exactement de vingt-un. Nous aurions pu y ajouter Courtenay et Courville ; mais la première localité dépendait du bailliage de Sens et la seconde de celui de Chartres.

Nous résumerons et nous annoterons en quelques lignes les procurations données par ces différentes villes de l'Orléanais.

## 1. — ORLÉANS

Sans vouloir prétendre qu'Orléans ait possédé de temps immémorial le droit d'élire des procureurs chargés d'administrer ses affaires communales, grâce à l'autorité bienveillante de Philippe Auguste et de saint Louis, son petit-fils, cette noble cité était, au XIII<sup>e</sup> siècle. constituée certainement en association urbaine et gouvernée par une édilité composée de ses propres habitants. Cette administration vraiment paternelle a traversé les siècles en donnant l'exemple de l'amour de la ville natale et a puissamment contribué à sa prospérité et à sa gloire.

Un des premiers documents officiels concernant la commune d'Orléans est bien cette procuration donnée par ladite commune pour la représenter aux Etats de 1308 pour le procès des Templiers.

Le mercredi après la fête de saint Marc, les bourgeois, manants et habitants de la ville et des faubourgs, convoqués à son de trompe, par Jean d'Asnières, garde du scel de la prévôté, et par « Jehan Chicho, sergent

crieur des bens d'Orliens », s'assemblèrent au lieu accoutumé, sans doute, dans l'enceinte des halles et choisirent « Jehan Culet et Huet Turpet » pour leurs délégués. Mais, afin qu'il n'y ait point d'erreur possible sur la détermination du mandat et l'attitude des mandataires, ces mêmes bourgeois et habitants exigèrent de leurs délégués le désintéressement de toute considération personnelle et la promesse qu'ils rempliront dignement la haute mission que leur a conférée le suffrage populaire ; c'est à cette condition qu'ils donnent « plain poër et spécial commendement de demender et « de deffendre, et espéciausement de oïr, accorder et « rapporter la volenté de nostre sire le roy et de son « conseil » ; les uns et les autres engagent en outre leur responsabilité morale par l'abandon de tous leurs biens (1).

## 2. — ÉTAMPES

Louis VIII, continuant l'œuvre d'affranchissement de ses prédécesseurs, proclama la liberté des habitants de son fief d'Etampes. Blanche de Castille et Marguerite de Provence, reines douairières, favorisèrent également ce mouvement et signalèrent leur pouvoir sur cette ville par des marques de piété et de bienfaisance (2).

Plus tard, Philippe III ordonna, en mourant, que Louis, l'un de ses fils, fût apanagé de 15.000 livres de rente annuelle, assignée, sur des terres nobles. Fidèle aux dernières volontés de son père, Philippe le Bel céda à son frère, en paiement de cette somme, la jouissance perpétuelle, pour lui et ses descendants, des pré-

(1) Picot, *Documents inédits*, p. 652. — Arch. nat., J. 415.
(2) E. Menault, *Essais historiques sur les villages de Beauce :* Angerville la Gâte, p. 365.

vôtés et chatellenies d'Etampes, d'Evreux, de Gien et autres lieux (1).

Le 1er mai 1308, la majeure partie des bourgeois se présente devant Jehan Harchier, garde de la prévôté, et devant Regnault Le Brun, garde du scel, et fait dresser le procès-verbal des élections accomplies. Les deux magistrats constatent la nomination de deux procureurs « Jehan le Picart de la charonnie, bourgeois d'Etampes « lay, et Denise le Charretier, clerc » pour entendre les ordres du roi. Ils notifient de plus aux deux élus la prescription de se rendre à Tours « le dymenche prochein » à l'assemblée générale. L'un des deux délégués est membre du clergé (2).

### 3. — MÉRÉVILLE

En exécution du mandat royal qui avait dû leur être communiqué par le bailli d'Orléans, les habitants de Méréville nommèrent de leur propre autorité deux mes sagers spéciaux, Jehan Mansiau, clerc, et Hardy d'Autruy (Outrouy) (3). Comme pour Etampes, Jehan Mansiau faisait partie du clergé.

### 4. — GALLARDON

Au nom de la ville et pour la ville se présentent Robert Frontange et Jean Thion (4).

### 5. — ALLUYES

Marguerite de Bourgogne, née en 1248 de Mathilde et de Eudes, épousa, en 1268, Charles de France, fils

(1) Maxime de Montrond, *Etampes*, I, p. 176. — Picot, ouvr. cité.

(2) Picot, ouvr. cité. — *Mémoires de la Société historique de l'Orléanais*. — R. de Maulde. T. XV, p. 430-468.

(3) Arch. nat., J. 415, n° 173.

(4) Arch. nat., J. 415, n° 174.

de Louis VIII et lui apporta les cinq baronnies d'Alluyes, Brou, Montmirail, Authon, la Bazoche-Gouet, qu'elle tenait en fief de sa mère. Comme elle n'avait point d'enfants, elle donna ces seigneuries à son neveu Robert de Flandre, en 1307. Ce fut au nom de Marguerite, « Madame dou Perche et reine de Sicile (Césile) », et sur l'ordre du bailli d'Orléans, que Denise d'Ourmes, bailli d'Alluyes et de Montmirail, réunit les hommes de la terre de « Madame dou Perche », à l'effet de nommer des délégués aux Etats généraux. Les élus furent : « Renaut de Cordre, Guillaut de Forsonne, Jehannin « le Fournier, Guillout Champinaul, Jean Poteron, Ger- « vais Despoine, Renaut Fagne, le bon sire d'Alluye ». Ce dernier porte le titre de sire d'Alluye, mais en réalité, il n'en est que le bailli ou le prévôt (1).

### 6. — LE PUISET

C'est aujourd'hui un village de peu d'importance, du canton de Janville ; mais son château, fondé vers le milieu du xᵉ siècle, fut longtemps regardé comme inexpugnable ; il dominait toute la contrée et, du haut de ses tours menaçantes, le seigneur faisait trembler et plier sous son joug les habitants des campagnes voisines. Il était habité, au commencement du xivᵉ siècle, par Pierre de Rochefort, dont la famille remonte aux comtes de Chartres et de Bar-sur-Seine (2). Ce village fut sans doute érigé en commune en même temps que Toury, Monnerville et Pussay par Louis VII et son ministre Suger, abbé de Saint-Denis. En 1308, comparurent Henri Badeline et Etienne Truaudène pour entendre et rapporter les ordonnances du roi (3).

(1) Ch. CUISSARD, *Les seigneurs d'Alluyes*, p. 30. — Arch. nat., J. 415, n° 177.

(2) E. LEFÈVRE, *Canton de Janville*, 95, 96.

(3) Arch., nat., J. 415, n° 177.

7. — BEAUGENCY

Le jeudi après la fête de saint Philippe et de saint Jacques apôtres, deux délégués de cette châtellenie, Anthoine Doc, de Saint-Lorenz, et Jacquemin Cabu, bourgeois de Beaugency, furent nommés par le commun de la ville, assemblé sous la présidence de Pierre Aliz, garde de la prévôté (1).

8. — ROMORANTIN

La féodalité, en s'implantant sur le territoire de Sologne, fit de Romorantin le chef-lieu de l'une des châtellenies du comté de Blois. La plus ancienne juridiction et la seule dans le principe, fut celle du « chastelain » qu'on appelait aussi le prévôt (2). Dans un acte daté de Romorantin, du mardi après « la Saint Jehan le Boillant », Jehan Auvère, tenant « lèu dou chastelain », c'est-à-dire du prévôt, constate le procès-verbal de la procuration donnée par les jurés et la majeure partie du commun à Pierre Hageau et Perrin Bertram. Cette pièce est en forme authentique et munie du sceau de la ville (3).

9. — MILLANÇAY

La châtellenie de Millançay, quoique distincte de celle de Romorantin pour la circonscription, suivit les mêmes destinées et fut rarement séparée de la première quant au fief ; les deux, ensemble, ne formèrent le plus souvent qu'une seule et même seigneurie, dépendant du comté de Blois ; elles eurent aussi la même justice (4).

(1) Arch. nat., J. 415, n° 162 (d'après de Maulde).
(2) DUPRÉ, *Recherches sur Romorantin*, p. 40-41.
(3) PICOT, ouvr. cité.
(4) DUPRÉ, v. p. 29, notes 2, 3, 4.

Le mardi « après la Saint-Jehan le Boillant », comme nous l'avons dit plus haut, Mahiu Remon, qui prend le titre de « chastelain », mais qui n'est que le juge ordinaire de la châtellenie, déclare que Clément Burtain et Guillaume Fleury ont été choisis par les jurés et la plus grande partie du commun, pour se conformer à la volonté du roi (1).

10, 11, 12. — CHATEAUNEUF, SULLY, SAINT-BENOIT

La veille de Sainte-Croix « en may », Jehan Béraut, garde de la prévôté de Châteauneuf, désigne d'office les délégués suivants : Bertin Loreau, pour Châteauneuf ; Adan Bongrède, pour Seuly-le-Châtel, et Simon Coingne, pour Saint-Benoît ; ce qui n'empêcha pas les habitants de cette dernière paroisse, dûment convoqués par leur prévôt, de nommer contradictoirement un autre député, Guillot Pygoin, pour les représenter (2).

13. — BOISCOMMUN

Comme précédemment, le prévôt Guillaume de Vilers nomme d'office députés de sa commune Jehan Fouchier et Giles de la Fosse-Blanche (3).

14. — MONTARGIS

Pierre de France, frère de Louis le Jeune et seigneur de Courtenay, prouva, par son empressement à assurer le bonheur et la tranquillité de ses vassaux, qu'il était digne fils d'un prince dont le caractère alliait à la plus grande douceur toutes les autres vertus qui font un bon roi. Montargis et Bois-le-Roi furent associés, par chartes de 1170 et 1171, aux coutumes et privilèges de

(1) Picot, ouvr. cité, 654. — Arch. nat., J. 415, n° 179.
(2) *Ibid.*, p. 655-656. — Arch. nat., J. 415, n° 168.
(3) *Ibid.*, p. 654. — Arch. nat., J. 415, n° 169.

Lorris que Philippe le Long leur confirma en 1320. A n'en pas douter, telle est la date d'érection de Montargis en commune municipale (1).

En 1308, sur la convocation de Macé Fromons, garde du scel de la prévôté, les électeurs, au nombre de cinquante, s'intitulent « bourgeois, tous d'une meisme condicion », et nomment deux représentants « bourgeois et de meisme condicion » : Estienne Gelé et Denizot Dargent (2).

### 15. — LORRIS

Lorris étant le type des communes non seulement de l'Orléanais, mais d'une grande partie de la France, nous devons nécessairement nous étendre un peu plus longuement sur cette localité. Nous ne savons pas sur quelle autorité M. Combes s'est appuyé pour écrire : « Lorris était vraiment un bourg fortuné. Il y avait « aussi un conseil de ville, une administration munici- « pale qui ressemblait néanmoins à un simple conseil « paroissial (3). »

Nous n'avons que fort peu de détails sur cette organisation avant le xiv^e siècle. D'après Guizot, les noms seuls d'officiers royaux indiquent que la ville n'avait point de constitution communale indépendante, qu'elle était gouvernée par des prévôts et des sergents au nom du roi, et non par ses propres magistrats (4).

Augustin Thierry penche vers une opinion moins absolue (5). Quant à nous, il nous semble tout naturel de considérer, dans les bourgeois de Lorris, les adminis-

(1) *Almanach historique de Sens*, année 1786, p. 42.
(2) Picot, ouvr. cité, p. 656. — Arch. nat., J. 415, n° 163.
(3) Combes, *Annales de la Faculté de Bordeaux*.
(4) Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, IV, 241.
(5) A. Thierry, *Hist. du Tiers Etat*, p. 247-251.

trateurs de la cité et de penser que leurs attributions ne se bornaient pas à la répartition de la taille. Avec M. L. Delisle, nous dirons ceci : « Bien que nos « paroisses rurales ne fussent pas organisées, au Moyen « Age, en communes, c'est-à-dire qu'elles n'eussent « point de magistrats municipaux, les habitants n'en « avaient pas moins des intérêts communs à sauvegar- « der. A certains égards, entre les hommes d'une « paroisse, il s'était formé une véritable société, recon- « nue non seulement par les intéressés, mais encore par « les étrangers. Ordinairement, on désignait par « le « commun » l'ensemble des habitants entre lesquels « existaient ces rapports (1). »

En vertu de pouvoirs généraux concédés aux bourgeois de cette petite cité, « Jehan Chastelain », garde de la prévôté, « annonce à Simon de Montigny, bailli « d'Orléans, que ses concitoyens ont élu « deus preu- « desomes de la ville, Giles Boutefour et Adam Gau- « dart (2). »

### 16. — GIEN

Le château de Gien, réuni à la couronne par Philippe Auguste, cessionnaire des droits du baron de Donzy et de l'évêque de Nevers, fut donné en apanage, par Philippe le Bel, à son frère Louis, comte d'Evreux (3). Depuis le commencement du XIII[e] siècle, cette ville jouissait des privilèges et droits communaux (4).

(1) L. DELISLE, *Etude sur la condition agricole en Normandie.*

(2) PICOT, ouvr. cité, 659. — Arch. nat., J. 415, n° 161.

(3) FLEUREAU, *Hist. d'Etampes*, p. 166. — LOISELEUR, *Mémoires de la Société d'agriculture*, t. IV, 5 et 6. — PICOT, ouvr. cité, 658.

(4) PICOT, ouvr. cité, 658.

En 1308, le lundi avant la fête des saints apôtres Jacques et Philippe, plus de cinquante bourgeois, c'est-à-dire la plus saine et la majeure partie de la communauté, assemblés devant Jehan Poullez, prévôt, et Philippe Poullez, garde du scel, choisirent leurs représentants Estienne Cartier et Jehan Galebrun et leur donnèrent plein pouvoir « pour ouir sur l'ordonnance absolucion ou condamnacion des Templiers » (1).

17. — CHATILLON-SUR-LOING

C'était la mouvance la plus considérable de Montargis. D'après l'ordre du prévôt de cette dernière ville, Bonneins de Villefranche, clerc, garde du scel de la prévôté de Châtillon, fit appeler par-devant lui dix-neuf bourgeois de la châtellenie. Sous sa présidence et à l'unanimité, ils élurent comme procureurs Regnaut Pourciaus et Robin de Guanz, aussi bourgeois, « pour « oïr la sentence des Templiers ou tele ordenance come « il en sera fet et accomplir le commendement et volenté « nostre seigneur le roy (2). »

18. — VITRY-AUX-LOGES

Guiart Fuisiau, sergent de Vitry, et maître Pierre du Cimetière, garde du scel de la prévôté, déclarent que les bourgeois ont établi leur procureur, Jehan Fouchier, clerc, toujours pour ouir et recevoir les commendemans de nostre seigneur le roy.

« Ce fu fet et scellé dou séel de ladite prévosté de « Vitri, l'an de grâce mil troys cens et huict, le jeudy, « en la veille de la saincte Croix, ou moy de may (3). »

(1) *Ibid.*, 656.
(2) *Ibid.*, 653.
(3) *Ibid.*

## 19. — CHATEAURENARD

Sur la convocation faite par Jehan Périer, garde du scel de la prévôté, les communes des villes de la châtellenie de « Chastel-Renard, appelés par cri solemp« nel, si come il est dit de us et coustume, firent et esta« blirent leurs procureurs généraux et espéciaux, Geoffroy Ithier et Pierre Maillard, bourgeois ». Les lettres attestant la régularité de leur mandat sont datées du mardi, veille des saints apôtres Philippe et Jacques (1).

Puisque les deux délégués furent nommés, non par la seule cité de Châteaurenard, mais par l'ensemble de la châtellenie et prévôté, il est bon d'indiquer sommairement les communautés qui prirent part à l'élection de leurs représentants. Ce furent : Châteaurenard, Douchy, Saint-Firmin, Gy-les-Nonains, Saint-Germain, Montcorbon, Montcresson, Montbouy, La Selle-en-Hermois, Triguères, Melleroy, Chelles, La Motte, Changy, Bréviande (2).

## 20. — SAINT-FARGEAU

Selon le continuateur d'Aymoin, un aventurier nommé Atho bâtit le châteaufort de Courtenay. Son fils Ancelin, épousant la fille du comte du Gâtinais, réunit la seigneurie de Montargis et tout le haut Gâtinais, les châtellenies de Châteaurenard, Charny, Champignelles et Saint-Fargeau avec ses annexes (3). Voilà pourquoi Saint-Fargeau releva longtemps de la tour de Montargis. En 1305, Jeanne de

(1) Picot, ouvr. cité, 655-656.
(2) Arch. dép., A.
(3) Société d'Auxerre, année 1872, p. 107 et s. q.

Toucy, fille de Jean de Toucy, fit le partage anticipé de ses biens entre ses enfants ; mais elle fut obligée de les reprendre à la mort de ses mêmes enfants.

En 1308, le bailli de Puisaie se nommait « Jehan le Hermites ». Sur l'intimation du prévôt de Montargis, qui lui signifiait avec autorité de convoquer les habitants de la chastellenie, pour « estre à Tours au troys sepmaines après Pâques », il déclare au bailli d'Orléans qu'après avoir pris l'assentiment des bourgeois de Saint-Fargeau, il a élu pour les représenter aux Etats généraux Jehan Moriaus, demeurant à Mézilles, et Jehan de Engien, son clerc (1).

### 21. — BONNY-SUR-LOIRE

La seigneurie de Bonny appartenait au prieuré de la Charité-sur-Loire. Nous lisons, en effet, dans le *Cartulaire cluniste*, qu'en 1107 et 1144, deux souverains pontifes, Pascal II et Lucius III, confirmèrent d'une manière générale les possessions de la Charité (2). En 1155, le vénérable Alain, évêque d'Auxerre, confirme également à ce même monastère les possessions situées dans son diocèse (3). Or, parmi ces possessions se trouvaient l'église de Saint-Pierre et Saint-Aignan de Bonny, son prieuré et toutes leurs dépendances.

C'est pour cela qu'en 1308, frère Jean était en même temps prieur et seigneur de Bonny, représentant ainsi son supérieur de la Charité. Les habitants de cette localité nommèrent, en sa présence, deux procureurs, Girard de Bonny et Reginald d'Areonio (nom que nous n'avons pu identifier) (4).

(1) Picot, ouvr. cité.
(2) René de Lespinasse, *Cart. de la Charité*, 80, 263, 264.
(3) Abbé Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, I, 321.
(4) Picot, ouvr. cité, 654.

En résumé, une procuration du clergé, vingt-une des lieux insignes, tel est le bilan pour le bailliage d'Orléans. Personne jusqu'ici ne soupçonnait ce chapitre de notre histoire. En accomplissant ce petit travail, grâce aux renseignements de M. G. Picot, j'ai essayé de combler une lacune et je crois y avoir réussi en partie. De là, l'étude que je dépose sur le bureau de la Société d'Agriculture, avec l'espoir que le comité de publication lui fera bon accueil et voudra bien lui réserver une place dans les *Mémoires*.

Merci d'avance.



# LA PHILOSOPHIE
# D'ALFRED DE VIGNY

## 1797-1863

PAR M. ROBERT REFOULÉ
Membre de la section des Lettres

---

## I

Alfred de Vigny est, de l'aveu de tous, notre plus grand poète philosophe. Quelle fut donc sa philosophie ? Eut-elle seulement le mérite de soutenir avec plus de force la trame d'un petit nombre de poèmes, les plus vigoureux, les plus noblement inspirés que nous ait laissés l'école romantique ? Devons-nous chercher aussi en elle le reflet de la vie même du poète, l'expression de ses rêves ou de ses croyances les plus profondes ? A-t-elle en outre une valeur propre ? Nous éclaire-t-elle sur les plus importants problèmes qui se posaient devant la conscience du XIXe siècle commençant ? Les a-t-elle résolus, et la solution qu'elle en donne vaut-elle encore pour nous ?

Sans prétendre à la juger, je voudrais seulement aujourd'hui exposer, le plus fidèlement qu'il me sera possible, les idées qui la composent.

Libre à chacun, ensuite, d'en retenir ce qu'il aura approuvé, d'en rejeter ce qu'il aura condamné. Loin de renier mes préférences intimes, je m'attacherai pourtant à ne les point afficher, et à m'effacer, ainsi qu'il convient, devant mon auteur. Assez souvent, je le lais-

serai parler lui-même. Le connaîtrons-nous tout entier ? Ne nous en flattons pas, et souvenons-nous de ce que Jules Sandeau disait jadis à Doucet : « Vous regrettez de n'avoir pas vécu dans la familiarité de M. de Vigny ? Consolez-vous ; M. de Vigny n'a vécu dans la familiarité de personne, pas même de lui ». Nous aurons du moins éclairé certaines parties de son caractère ; surtout, nous aurons été, durant cette étude, les compagnons de route de pensées souvent pénétrantes, parfois originales, qui tout ensemble excitent et élèvent l'esprit

Une confidence du *Journal Intime* dirigera nos premières démarches. « Etant né gentilhomme, y lisons-« nous, j'ai fait l'oraison funèbre de la noblesse, écra-« sée entre la royauté et la bourgeoisie. Officier, j'ai « peint ce que j'ai vu, le gladiateur se sacrifiant aux « fantaisies politiques du peuple ou du souverain ; « poète, j'ai montré l'ombrage qu'ont du poète tout « plaideur d'affaires publiques et le vulgaire des salons « et du peuple. Enfin, j'ai dit ce que je sais et ce que « j'ai souffert. » Il était naturel, en effet, que le comte de Vigny, d'abord officier dans les gardes du roi, puis démissionnaire, et dès lors se consacrant tout entier à son génie poétique, fit porter ses premières méditations sur le rôle et l'avenir de la noblesse, de l'armée et de la poésie. Voyons quelles furent ses conclusions.

Il tirait une grande fierté de son origine : à plusieurs reprises, il dénombre longuement ses ancêtres et cite ses titres : il les croit, d'ailleurs, plus anciens et plus authentiques qu'ils ne l'étaient en réalité. Mais, en même temps, il sait qu'il a pris âge viril au moment où s'ouvre la Restauration et que le règne d'une aristocratie héréditaire est désormais bien fragile. Il ne partagea point les illusions des « Ultras » ; il vit sans étonnement Louis XVIII les traiter d'abord avec défiance et, sous

Charles X, l'opposition doctrinaire monter à l'assaut de leur pouvoir suranné. C'est qu'à ses yeux leur ruine ne date pas de la Révolution, mais de beaucoup plus loin, du début même du XVII^e siècle. Si, dans son roman de *Cinq-Mars*, il fait de Richelieu le portrait que l'on sait, s'il s'acharne après lui avec tant de haine et d'âpreté, n'en cherchez pas ailleurs les raisons. Alfred de Vigny vengeait l'honneur de sa caste sur celui-là même qui l'avait humiliée. Les privilèges de la noblesse ne pouvaient se perpétuer longtemps, dès lors qu'on lui avait retiré la puissance qui les justifiait. Ils ne se seraient pas écroulés tout à coup, en une nuit, s'ils n'avaient déjà été minés par deux siècles de monarchie centralisatrice. Saint-Simon détestait en Louis XIV ce qu'il appelait « un long règne de vile bourgeoisie ». Cette vision historique nous est devenue aujourd'hui familière ; Tocqueville et Taine nous ont appris à chercher, dans l'ancien régime, la raison directe de la Révolution et de l'âge moderne. Vers 1830, l'avènement de la démocratie n'apparaissait encore, aux yeux de presque tous, que dans une clarté trouble. Vigny l'envisageait sans amour, mais sans étonnement. Il la devinait niveleuse, ennemie de toute supériorité et de toute gloire individuelle. Il savait à quelle exagération violente cette manie égalitaire est, à l'occasion, sujette. « L'élégante « simplicité, la réserve polie du grand monde, note-t-il « quelque part, dans son Journal, causent aux hommes « grossiers de toutes les opinions une aversion et même « une haine qui peut aller jusqu'à la soif du sang. » Il prévoyait que, dans les dernières luttes qu'elle allait livrer contre les derniers représentants de l'ordre ancien, la démocratie resterait victorieuse, et que ce serait pour jamais la fin de toute aristocratie : il apercevait, au bout de l'horizon, « un désert de sables ».

Il cessa dès lors de s'intéresser à la politique contemporaine. A quoi bon, puisqu'il en connaissait avec certitude le terme nécessaire ? Les historiens ont souvent constaté le découragement et le scepticisme qui s'emparent des esprits après les époques de révolution. On est porté à ne plus accepter aucun principe, quand on a vu s'écrouler successivement plusieurs régimes qui incarnaient chacun un idéal différent. Ce scepticisme se traduit, selon les caractères, par l'indifférence, la recherche folle du plaisir qui étourdit et aveugle, ou par un nihilisme grave et farouche. Il semble que Pascal, témoin des émeutes de la Fronde, et dans un temps où l'on se souvenait encore des luttes civiles et religieuses du siècle précédent, ait connu parfois ce dernier état d'esprit. Il y a, dans les *Pensées*, sur la vanité des croyances politiques, des réflexions effrayantes. Alfred de Vigny s'en est sans doute inspiré directement dans les lignes suivantes de *Stello :* « Tout pouvoir est un « mensonge. Il ne peut s'appuyer que sur l'hérédité, ou « la propriété, ou la capacité, ou la multitude. Que « répondez-vous à ces objections : « On ne choisit pas, « pour gouverner un vaisseau dans la tempête, celui « des voyageurs qui est de plus noble maison. — C'est « là ma place au soleil ; voilà le commencement de « l'usurpation sur toute la terre. — Qui cédera la place « à l'autre ? Je suis aussi habile que lui. Qui décidera « entre nous ? — Ainsi tout pouvoir est nécessairement « mauvais, aussi mauvais qu'il est indispensable. L'éter- « nelle question sera : « Comment se porte votre petit « mensonge social, ce matin ? » — Et, dans le *Journal*, de façon plus catégorique encore : « Il n'y a de foi poli- « tique en un gouvernement que dans les esprits bor- « nés.

Je ne mettrai pas en doute la sincérité de ce nihi-

lisme : nous le verrons tout à l'heure s'étendre à d'autres ordres de pensée. Il m'est impossible cependant de n'y pas discerner le ressentiment orgueilleux du gentilhomme éconduit de sa place et de son rôle héréditaires et qui se venge par des négations philosophiques comme d'autres par des épigrammes. Alfred de Vigny. en outre, se sentait impropre à l'action : il souffrait cruellement de cette infériorité et sa souffrance explique l'amertume de son dépit. En réalité, il eut plus de mal qu'il ne le dit à se désintéresser des luttes de la politique. On le vit un jour se présenter aux élections législatives en Vendée. Singulier candidat, d'ailleurs ! Il ne se rendit jamais dans la circonscription dont il sollicitait les suffrages ; il rédigea seulement une proclamation hautaine et dédaigneuse, où il expliquait qu'il ne prétendait s'imposer que par l'élévation de ses idées et la sublimité de son inspiration poétique : il aurait cru faire affront à ses électeurs s'il eût voulu établir entre eux et lui autre chose qu'un contact purement spirituel. Ses électeurs n'écoutèrent pas des considérations aussi transcendantes ; Vigny se persuada, une fois de plus, de l'inaptitude du peuple à comprendre le génie : il ne se soucia pas de remarquer que l'exemple de Lamartine aurait pu contrarier sa thèse, et il demanda à d'autres travaux de le recommander à la postérité, puisque le temps présent se montrait incapable de l'entendre.

Tout champ d'action demeure-t-il donc fermé a la noblesse ? Ecartée des grandes charges du gouvernement, il lui reste l'armée. Les ancêtres de Vigny avaient combattu sous vingt rois, sur terre et sur mer. Son père avait pris part aux guerres du règne de Louis XV. « Il me nourrit, tout enfant, a-t-il raconté. de l'histoire de ses campagnes et, sur ses genoux, je trouvais la guerre assise à côté de moi, il me la montra

dans ses blessures, dans les parchemins et les blasons de ses aïeux, dans leurs grands portraits cuirassés, suspendus en Beauce dans un vieux château. Je vis dans la noblesse une grande famille de soldats héréditaires, et je ne pensai plus qu'à m'élever à la taille d'un soldat. » Rappelons de plus qu'il grandit durant l'Empire.

Sous le premier Napoléon, chaque lycée était une école militaire. Les salles d'études ressemblaient à des casernes, les récréations à des manœuvres, les examens à des revues. Les maîtres s'interrompaient d'expliquer César ou Tite-Live pour lire les bulletins de la Grande Armée qu'on accueillait par les cris de : « Vive l'Empereur ! » Lorsqu'un ancien, sorti depuis quelques mois du collège, reparaissait en uniforme de housard et le bras en écharpe, les élèves rougissaient de leurs livres, ou ne voyaient plus dans les tropes et les logarithmes que des degrés pour monter à l'étoile de la Légion d'onneur, « la plus belle étoile des cieux pour des enfants ! »

Malheureusement, lorsqu'Alfred de Vigny prit l'épaulette de lieutenant, les temps de rêve, de conquête et de gloire militaires étaient passés. La Restauration les ajournait à jamais ; la France était convalescente : il lui fallait le repos et le calme de la paix pour guérir ses blessures. Longtemps, les officiers se refusèrent à croire durable cette immobilité. Chaque année semblait apporter l'espoir d'une guerre ; ils n'osaient quitter l'épée, « dans la crainte que le jour de la démission ne devînt la veille d'une campagne ». L'évidence, à la fin, s'imposa : l'ère d'épopée était close, l'âge héroïque révolu. Alors, d'angoissantes questions s'agitèrent dans les âmes déçues et qui étouffaient entre l'écho et le rêve des batailles.

L'armée, autrefois, avait formé un corps presque

indépendant, « une nation dans une nation » ; son office propre, la guerre ou la préparation immédiate d'une guerre toujours prochaine, absorbait son temps et son attention. Le danger extérieur une fois écarté, on la licenciait.

Louvois, le premier (et ici nous retrouvons l'animosité de Vigny contre l'œuvre antiféodale de la monarchie absolue), Louvois la rendit à peu près permanente, la soumit aux bureaux, l'asservit au pouvoir souverain. Dès lors, sitôt qu'elle cesse d'être en campagne, elle devient une sorte de gendarmerie : « elle se sent hon-« teuse d'elle-même ; elle ne sait ni ce qu'elle fait ni « ce qu'elle est ; l'homme soldé, le soldat, cherche « partout son âme et ne la trouve pas ». Vigny, dans une forte page, que je tiens à citer, a posé le problème dans toute sa rigueur : « Que des ouvriers, devenus plus misérables à mesure que s'accroissent leur travail et leur industrie, viennent à s'ameuter contre leur chef d'atelier ; qu'une bonne ville, jalouse de Paris, veuille avoir aussi ses trois journées de fusillade, on crie au secours de part et d'autre. Le gouvernement, quel qu'il soit, envoie ses régiments. L'armée est aveugle et muette. Elle ne veut rien et agit par ressort. C'est une grande chose que l'on meut et qui tue, mais aussi c'est une chose qui souffre. Qui donc alors mettra d'accord le Devoir et la Conscience ? La voix publique a-t-elle tort quand elle s'élève d'âge en âge pour honorer la désobéissance du vicomte d'Orte, qui répondit à Charles IX lui ordonnant d'étendre à Dax la Saint-Barthélémy parisienne : « Sire, j'ai communiqué le commandement de Sa Majesté à ses fidèles gens de guerre : je n'ai trouvé que bons citoyens et braves soldats et pas un bourreau. » Et s'il eut raison de refuser l'obéissance, comment vivons-nous sous des lois que nous

trouvons raisonnables de donner la mort à qui refuserait cette même obéissance aveugle ? Nous admirons le libre arbitre et nous le tuons ; l'absurde ne peut régner ainsi longtemps. Il faudra bien qu'on en vienne à régler les circonstances où la délibération sera permise à l'homme armé, et jusqu'à quel rang sera laissée libre l'intelligence, et avec elle l'exercice de la conscience. Il faudra bien un jour sortir de là. »

Je ne discuterai pas les mesures que propose Vigny pour en sortir : la suppression des armées permanentes et l'extension du droit de vote aux officiers et soldats. Lui-même se rendait compte de ce qu'elles ont de chimérique dans l'état actuel de l'Europe. Je voulais seulement montrer, par un exemple particulier, quel regard philosophique il jeta, à chaque stade de sa vie, sur l'horizon qui l'entourait, et par quelles règles générales il s'efforça toujours de justifier chacune de ses résolutions. Ce n'est plus un lieutenant qui démissionne parce qu'il doute de son avancement et qu'il n'a pas été compris dans le corps d'expédition envoyé en Espagne C'est l'armée du XIX^e^ siècle qui s'interroge avec effroi sur les conditions nouvelles de son action et s'épouvante de la mission qui lui est dévolue.

Nous verrons plus loin qu'il sut bientôt s'élever au-dessus de ce premier trouble, et retirer de ses quatorze années de services des convictions plus réconfortantes. Il y apprit qu'il y a dans l'abnégation, dans l'obéissance passive une beauté et une vertu où viennent se perdre et s'effacer les douleurs des consciences inquiètes. Il s'initia au culte de l'honneur, qu'il devait placer au centre même de sa vie morale et qui toujours resta pour lui inséparable de l'idée militaire. Pour l'instant ses scrupules l'avertirent de ne plus penser désormais qu'à

l'œuvre littéraire qu'il avait commencée déjà dans les loisirs des camps.

Ce que nous savons de son tour d'esprit nous permet de deviner dans quelles dispositions il aborda cette voie nouvelle. Il prétendra exercer par sa plume le pouvoir que la noblesse exerçait autrefois par son rôle politique, livrer sur le champ des idées les batailles qu'il avait rêvé de livrer sur d'autres terrains. Pour lui comme pour Victor Hugo la poésie sera une fonction sainte, un sacerdoce. Tous deux auront le même mépris pour les hommes de lettres qui ne voient dans la littérature qu'une carrière comparable aux autres, ou un passe-temps agréable et délicat. Tous deux affecteront le même dédain des génies studieux, tranquilles, faits surtout de longue application, de bon sens et de clarté, et parmi lesquels notre race a rencontré peut-être ses plus grands écrivains. Tous deux auront vis-à-vis de la critique la même impatience orgueilleuse. Tous deux déploreront dans le caractère français les mêmes défauts où d'autres voient, au contraire, autant de grâces : le goût de l'esprit, des qualités délicates et nuancées, de ce que Sainte-Beuve appelait « les coteaux modérés ». Le journal de Vigny contient à ce sujet des observations souvent pénétrantes : « Parler de ses opinions, de ses amitiés, de ses admirations, avec un demi-sourire, comme de peu de chose qu'on est tout prêt d'abandonner pour le contraire : vice très français. Ce qui fait le fond de cette race, c'est la gaîté de l'imagination, le mouvement dans le sentiment. Mais elle n'a de l'imagination que dans l'action, nullement dans la rêverie solitaire. Elle est légère et taquine, ele n'aime ni la lecture, ni la musique, ni la poésie, mais la société. les salons, l'esprit et la prose. Tout Français est vau-

devilliste ». On n'adressera jamais aux poètes romantiques de 1820 le reproche d'avoir été vaudevillistes. Ils ne plaisantaient pas. Victor Hugo répondait quand on l'interrogeait sur son œuvre : « Je fais mon métier de flambeau ». Alfred de Vigny faisait avec la même solennité son métier de prophète et d'apôtre. Aucun d'eux n'entendait raillerie sur leur mission providentielle. Mais, tandis que le premier se livrait avec une ardente confiance à tous les souffles nouveaux qui venaient à traverser l'air, tour à tour chrétien, royaliste, libre penseur, socialiste, démocrate, le second gardait, envers l'avenir plus de circonspection, une réserve plus fière, où le gentilhomme se distinguait du plébéien parvenu.

Le siècle lui semblait devoir être peu favorable à la poésie : siècle de critique et de science, d'industrie et de machinisme à outrance. La figure que les inventions nouvelles allaient donner au monde serait triste et sans grâce. C'est l'époque où les locomotives faisaient leurs premières sorties sous le regard inquiet d'un public défiant. Avec des arguments d'ingénieur, Thiers, à la tribune de la Chambre, démontrait que jamais elles ne constitueraient un véhicule pratique. A. de Vigny au nom des droits supérieurs de l'art prononçait leur condamnation dans une digression brillante de la Maison du Berger. Il comparait leur carcasse injurieuse à la silhouette pittoresque de l'ancienne berline, et la rigide monotonie des rails à l'itinéraire des diligences, plein de fantaisie et d'imprévu. La science traçait autour de la terre un chemin triste et droit. La planète se rétrécissait, perdait de son mystère et de son immensité. Ces critiques nous étonnent aujourd'hui. Nous savons que la poésie n'a rien à craindre des découvertes de la science ; que celles-ci ne suppriment pas le mystère ;

qu'elles le reculent seulement et en le reculant l'agrandissent à l'infini ; qu'elles-mêmes d'ailleurs possèdent leur beauté propre, leur poésie profonde. Constantin Meunier nous a fait comprendre la beauté des hauts fourneaux, des forges géantes qui vomissent le feu Turner n'a pas craint de prendre pour sujet d'une de ses toiles les plus célèbres cette locomotive même qu'on avait tant décriée. Nous recherchons, à l'égal des plus beaux spectacles de la nature, la vision d'une escadre de cuirassés sortant de la mer comme des îles formidables et s'illuminant, le soir, des mille rayons de leurs phares électriques. Bien peu de personnes, alors, pressentirent ces merveilles ; c'est peut-être une loi nécessaire que toute invention nouvelle frappe d'abord par son utilité, et que les germes de beauté qu'elle renferme ne se développent et ne deviennent visibles que plus tard.

Pour une autre raison encore le XIXᵉ siècle s'annonçait pour la poésie sous des couleurs sombres. La démo cratie, qui achevait de ruiner l'aristocratie politique, ne promettait pas d'être plus bienveillante à l'aristocratie intellectuelle. De toutes les supériorités, celle-là est sans doute la plus éclatante, par suite la plus insupportable. La multitude se personnifie dans l'homme d'Athènes qui bannissait ses plus glorieux citoyens parce qu'il était fatigué d'entendre chanter leurs louanges. Elle écoutera le vain bavardage des journalistes, qui flatteront agréablement sa curiosité et amuseront ses oreilles. Pour les mages, les poètes véritables, qui voudront l'enseigner et la conduire, elle n'aura jamais que de l'indifférence ou de la haine. A. de Vigny leur prédisait l'ostracisme et la persécution, et, charitablement, leur conseillait le suicide sous diverses formes. Dans *Stello*, il pose l'antithèse

perpétuelle du poète et du politique, de l'homme de pensée et de l'homme de pouvoir. Il étale complaisamment, dans les exemples de Gilbert, de Chatterton et d'André Chénier, l'image du poète martyr. Il se fait, selon le mot à demi ironique de Sainte-Beuve, « le pontife des jeunes esprits douloureux. » On reconnaît là un des thèmes les plus rebattus, l'un des plus discutables aussi dans son exagération de l'école romantique : le génie considéré comme un don funeste et fatal, condamnant à la solitude et à l'exil le mortel infortuné que son auréole illumine. Je n'insisterais pas s'il n'avait inspiré à Vigny l'admirable prière de Moïse à Jéhovah :

Sitôt que votre souffle a rempli le berger
Les hommes se sont dit : « Il nous est étranger » ;
Et leurs yeux se baissaient devant mes yeux de flamme,
Car ils venaient, hélas, d'y voir plus que mon âme.
J'ai vu l'amour s'éteindre et l'amitié tarir...
M'enveloppant alors de la colonne noire,
J'ai marché devant tous, triste et seul dans ma gloire.
O Seigneur, j'ai vécu puissant et solitaire :
Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre.

Cette solitude, A. de Vigny l'accepte pour son compte volontiers ; il sait que, si les caractères faibles s'y étiolent et y languissent, les forts y prennent une trempe plus résistante encore. Les grandes pensées s'y développent comme en leur climat naturel. Elle convient d'ailleurs à son esprit superbe, à son goût du recueillement, de la retraite, à son horreur de la foule et des curiosités vaines. Il avait à un très haut degré les qualités et les défauts de l'orgueil. Un instinct irrésistible le portait à se renfermer en soi, alors même qu'il devait y rencontrer de la tristesse. Ombrageux, timide dans l'action, se connaissant blessé d'avance,

s'il s'aventurait au dehors, il se repliait, se rapprochait de son foyer intérieur. Il y a des âmes qui ont comme un épiderme très sensible, et, pour elles, ce que nous appelons la société est une manière de promiscuité. La sienne était de celles-là ; toute son attitude semblait dire au monde : *Noli me tangere.*

Pour les esprits ainsi faits, la grande consolatrice le plus souvent, c'est la nature. Les bois, les rochers, les nuages et les prairies, qui semblent inertes et insensibles aux yeux ordinaires, sont, pour les grandes sympathies, des êtres vivants et divins qui reposent de l'homme. Le cœur se sent alors en communion avec l'âme des choses ; la conscience de cette harmonie le rassure et l'apaise. La sérénité de la campagne l'enveloppe et le pénètre. Rappelez-vous l'appel éperdu de Lamartine : « Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime. »

Vigny, sur ce point comme sur quelques autres, se sépare des poètes de son temps :

Ne me laisse jamais seul avec la Nature ;
Car je la connais trop pour n'en pas avoir peur :
Elle me dit : « Je suis l'impassible théâtre,
Que ne peut remuer le pied de ses acteurs :
Je n'entends ni vos cris, ni vos soupirs ; à peine
Je sens passer sur moi la comédie humaine.
Je roule avec dédain, sans voir et sans entendre,
A côté des fourmis, les populations.
Je ne distingue pas les terriers de leur cendre.
J'ignore en les portant les noms des nations.
Mon hiver prend vos morts comme son hécatombe.
Mon printemps ne sent pas vos adorations...
Après vous, traversant l'espace où tout s'élance,
J'irai seule et sereine, en un chaste silence
Je fendrai l'air du front et de mes seins altiers. »

Ces vers résonnent longuement dans notre souvenir ;

je ne leur connais de comparable que le sublime dialogue où, dans le *Prométhée*, d'Eschyle, la Force et Vulcain échangent sur la rigueur inexorable du destin des pensées analogues. Ils répondent peut-être mieux que les rêveries panthéistes de Lamartine et de Victor Hugo à notre conception actuelle de la nature.

Nous continuons sans doute à nous sentir attirés vers elle. Son calme, son majestueux silence semblent toujours promettre à l'esprit la paix bienfaisante qu'il cherche ailleurs sans la trouver. Mais bientôt l'homme s'épouvante de ce tête-à-tête accablant. Plus intimement il connaît la nature, plus elle lui fait horreur, plus il s'indigne de cette chose éternelle et énorme, qui n'a pas de but, et pas de moralité ; il la découvre trop contraire à tout ce qu'il sent de bon en lui. Seul à seul avec les forces éternelles, il ne peut plus s'y absorber, ni participer par sympathie à leur action. Il voit seulement qu'elles le dépassent et qu'il va mourir demain. Il éprouve alors le besoin de reposer sa tête sur une épaule humaine. Il ne sent plus remuer en lui l'âme simple, si différente, si étrange, qu'il croyait y discerner tout à l'heure ; un seul être, à présent, l'intéresse : l'homme, c'est-à-dire lui-même, et cet être suffit pour remplir à ses yeux l'univers.

Le christianisme autrefois avait déjà, pour d'autres raisons, jeté anathème à la nature ; plus il l'abaissait, plus il démontrait combien ses lois sont étrangères à toutes les aspirations du cœur humain, plus, en même temps, il rendait éclatante la nécessité d'une autre loi, toute spirituelle, qui répondît seule à nos besoins et qui ne pouvait être que la loi de l'Evangile.

Le XVIII^e siècle, en ce point comme en d'autres, avait pris le contre-pied du christianisme. La bonté de la nature était devenue le premier principe des nouveaux

philosophes. Ce n'était pas assez de dire qu'elle manifestait l'ordre de Dieu ; elle-même était Dieu. Les poètes romantiques recueillirent ce dogme avec plusieurs autres dans le legs de Rousseau. Ils l'acceptèrent avec piété et ne pensèrent pas à vérifier ses titres.

Si Alfred de Vigny s'est séparé ici de la tradition du XVIII[e] siècle, c'est, je crois, qu'il subissait assez profondément l'influence de Joseph de Maistre. On peut relever, en maint passage des *Poésies* et du *Journal*, la trace de cette influence. La nature regardée comme une effroyable tyrannie, où chaque vie, végétale, animale, humaine, est faite de milliers de morts ; le sang, depuis la création, imbibant la terre comme une rosée ; le meurtre incessant du faible par le fort tenu pour la condition de la vie universelle, et l'injustice pour la loi primordiale de l'univers ; toutes ces idées viennent directement des *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Comme J. de Maistre, Vigny insiste sur l'iniquité essentielle de la création. L'impassibilité qu'il reprochait à la Nature vis-à-vis des souffrances humaines, il la reproche à Dieu avec la même énergie :

> La pitié du mortel n'est point celle des Cieux.
> Dieu ne fait point de pacte avec la race humaine :
> Qui créa sans amour fera périr sans haine.

« La terre, écrit-il encore, dans le *Journal du Poète*, est révoltée des injustices de la création. Elle dissimule par frayeur de l'Eternité ; mais elle s'indigne en secret contre Dieu qui a créé le Mal et la Mort. Quand un comptenteur des Dieux paraît : Ajax, Satan, Oreste, Don Juan, le monde l'adopte et l'aime. Tous ceux qui luttèrent contre le ciel injuste ont eu l'admiration et l'amour secret des hommes. »

Joseph de Maistre prétendait prouver Dieu, presque uniquement par la présence du mal sur la terre ; il

mettait sa coquetterie de dialecticien à prendre pour argument en faveur de sa cause tout ce qui, aux yeux vulgaires, la contredit ; il adorait le paradoxe et y excellait ; c'était le dilettantisme de ce docteur implacable. Le jeu n'allait pas sans danger. On peut le lire durant plusieurs chapitres et le prendre pour un athée. On peut surtout s'emparer de sa démonstration et la tourner vers l'athéisme. C'est ce qu'a fait A. de Vigny. Y a-t-il parfois quelque affectation byronnienne dans sa révolte contre la religion ? Je n'oserais le nier. Le romantisme aimait à pousser tout au noir et à l'extrême. à faire parade de ses doutes et de ses souffrances comme d'une parure : il ne savait pas être croyant ou incroyant avec simplicité. L'irréligion n'était qu'une des formes de ce qu'on a appelé le mal du siècle ; et qui dira jamais ce qu'il entre d'imagination et de suggestion dans les maladies quand elles sont à la mode ? Il y eut pourtant des souffrances réelles, profondes, et dont la sincérité ne saurait se discuter. Certains accents ne trompent pas et, souvent, les paroles de Vigny rendent ces accents-là. « La vie est une prison. Nous ne savons pas pourquoi nous sommes prisonniers, ni de quoi punis. Nous ne sommes pas sûrs de tout savoir au sortir du cachot, mais sûrs de ne rien savoir dedans. » N'y a-t-il pas, dans cette pensée, quelque chose du ton douloureux et déchirant de Pascal ? Et de telles réflexions ne sont pas rares dans le *Journal du Poète*.

Nous touchons ici ce qui distingue l'irréligion du XVIII<sup>e</sup> siècle de l'irréligion du XIX<sup>e</sup> siècle commençant. La première avait toute la certitude de la foi qu'elle remplaçait ; elle n'avait fait souvent que transférer à d'autres objets la croyance absolue et tranquille qu'on avait cessé de professer pour les dogmes anciens ; mais, d'ailleurs, la confiance et l'intrépidité étaient les mêmes. La

seconde ne possédait plus cette audacieuse assurance ; vingt ans de révolutions avaient fait tomber trop d'illusions, déçu trop d'espoirs. Au milieu de tant de ruines, on sentait trop le besoin de reconstruire pour se complaire, comme jadis, aux négations tranchantes. Les sceptiques portaient en eux leur doute comme une maladie, dont ils pouvaient bien parfois se réclamer comme d'un titre à l'attention publique, mais qui ne cessait pas pour cela de les torturer atrocement. Alfred de Vigny a beau se raidir contre sa souffrance : elle le ronge au cœur. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les pages douloureuses où se manifeste le nihilisme auquel il se heurte de toutes parts. Je ne citerai point les vers sublimes du *Mont des Oliviers*, qui sont présents à toutes les mémoires. Les réflexions suivantes du *Journal du Poète* montrent assez quels abîmes se sont ouverts sous ses pas : « Le doute est notre tourment le plus atroce. La raison humaine est sans base et toujours flottante. Tous les philosophes se contredisent... Il n'y a que le mal qui soit pur et sans mélange de bien. L'extrême bien fait mal ; l'extrême mal ne fait pas de bien... La seule vraie fin à laquelle l'esprit arrive sur-le-champ, en pénétrant au fond de chaque perspective, c'est le néant de tout. Gloire, amour, bonheur, rien de tout cela n'est complètement. L'amour lui-même n'est qu'une passion couronnée d'épines. Donc, pour écrire des pensées sur un sujet quelconque, et de quelque forme que ce soit, il faut commencer par nous mentir à nous-mêmes, en nous figurant que quelque chose existe et en créant un fantôme pour, ensuite, l'adorer ou le profaner. Nous sommes des Don Quichotte perpétuels et moins excusables que le personnage de Cervantès : car nous savons que nos héros sont des moulins, et nous nous enivrons pour les voir géants... »

## II

En consignant dans son journal intime la réflexion si souvent citée : « Qu'est-ce qu'une grande vie ? C'est une pensée de la jeunesse réalisée par l'âge mûr », il me semble qu'Alfred de Vigny dut céder à une profonde mélancolie. Tour à tour, il avait vu s'enfuir tous les rêves qui avaient enchanté sa jeunesse. Il s'était glorifié de la noblesse de sa race ; il s'était reconnu, d'instinct et sans fausse honte, la vocation et l'aptitude héréditaires de commander et de conduire ; il se croyait égal aux grandes tâches pour lesquelles sa naissance l'avait marqué ; et voilà qu'on l'excluait brusquement, à raison de sa noblesse même, de la carrière où il n'avait encore pu se mesurer. Il avait cherché un dédommagement dans le métier des armes : des vols de victoires avaient hanté, avec de grands bruits d'ailes, ses premiers songes d'enfant ; tandis qu'il achevait hâtivement ses études, la prestigieuse épopée déferlait sur l'Europe bouleversant les trônes et les peuples, ouvrant à toutes les ambitions, à toutes les chimères, des destinées indéfinies ; et voilà que soudain l'horizon se refermait, et qu'il fallait renfoncer dans son fourreau l'épée à peine dégainée. Repoussé par deux fois, il s'était alors tourné vers un autre rêve : le génie poétique qui remuait en lui aurait-il raison des circonstances adverses ? Lui ferait-on reconquérir la place qui lui avait été désignée et le rôle dont un siècle injurieux l'avait voulu déposséder ? Il se posait cette question avec angoisse ; et plus il interrogeait l'avenir, plus il le trouvait noir et menaçant.

A ces déceptions, faut-il en ajouter d'autres, de source moins haute et plus cachée ? Expliquerons-nous le magnifique anathème jeté, dans la *Colère de Samson*

à la femme et à l'amour par la passion malheureuse dont la coquetterie de Mlle Dorval avait un instant enflammé le poète ? Insisterons-nous sur la médiocrité de sa fortune et de sa vie matérielle ? Dirons-nous qu'en plus d'une rencontre, il montra une âme prompte au dépit et sut mal panser les blessures faites à son amour-propre ? Ces raisons ne suffiraient point à rendre compte de sa hautaine tristesse ; quand on l'analyse on découvre que la rancune eut, parmi les éléments qui la composèrent, une bien petite part ; on y retrouve, au contraire, développés à profusion, tous les germes empoisonnés d'une maladie qui nous est maintenant bien connue et qui fut particulière au XIXe siècle commençant. Dans la préface d'une *Confession* célèbre, Alfred de Musset nous a décrit, en des termes presque semblables, l'universelle désillusion qui suivit la défaite de l'Empire. Les uns, excités par l'aventure héroïque, ne pouvaient se persuader qu'elle fût achevée, ni se séparer des espérances qu'elle avait fait naître ; ils continuaient, vers le vide, une course folle, privés de l'étoile qui, jadis, leur servait de guide. D'autres se trouvaient à terre, étourdis et brisés comme après une grande chute. Assez clairvoyants pour constater la faillite de leurs premiers songes, ils étaient toutefois incapables de s'accoutumer au train nouveau du monde ; ils gardèrent leur blessure inguérissable et tantôt se lamentaient, tantôt s'enorgueillissaient de leur souffrance. Tout ce qui avait formé l'ancienne société ayant disparu, chacun, dans la foule où il était perdu, se croyait isolé et s'effrayait de son abandon. La ruine des anciennes fois laissait les âmes sans soutien, désorientées, en proie à tous les tourments du doute sous toutes ses formes. Les chants les plus désespérés furent alors les chants les plus beaux. D'immenses espérances

vite écroulées, d'inexplicables désirs suivis de lamentable détresse, l'âme tour à tour s'exaltant jusqu'à s'idolâtrer et se ravalant jusqu'à souhaiter son anéantissement ; le délire et l'orgueil de la persécution facilement supposée ; le plus souvent, une tristesse sans cause où la volonté s'enlise et sombre ; tels sont les thèmes les plus fréquents de la poésie et de l'art romantiques. Alfred de Musset y perdit, on le sait, « sa force et sa vie, et ses amis et sa gaieté » et « jusqu'à la fierté qui faisait croire à son génie ». Les plaintes de Berlioz, dans ses *Mémoires*, rendent un son plus navrant encore : « Je n'ai pas la foi. Dieu est stupide et atroce dans son indifférence infinie... La vie humaine n'est rien, la mort pas davantage ; les mondes eux-mêmes naissent et meurent comme nous ; tout n'est rien ; aimez ou haïssez, jouissez ou souffrez, admirez ou insultez, vivez ou mourez, qu'importe tout ?... Je suis dans ma 61e année ; je n'ai plus ni espoir, ni illusion, ni vastes pensées ; je suis seul ; mon mépris pour l'imbécillité et l'improbité des hommes, ma haine pour leur atroce férocité sont à leur comble et, à toute heure, je dis à la mort : « Quand tu voudras. » Qu'attend-elle donc ?... La vie n'est qu'une ombre qui passe ; un conte récité par un idiot, plein de fracas et de furie et qui n'a aucun sens. »

Nous pouvons rencontrer dans le *Journal* d'Alfred de Vigny des négations aussi radicales. Il ne faudrait pourtant pas s'y tromper : l'accent n'est pas le même. Tandis que Musset et Berlioz s'abandonnent à leur désespoir, Vigny regarde le sien en face et ne songe à l'étreindre que pour le maîtriser ; il refuse de se laisser comme eux emporter à la dérive. Loin de permettre à sa douleur de se répandre en lamentations désordonnées et tumultueuses, il ne s'applique qu'à la mieux définir et la ramasser sous son regard. Il voudra tirer d'elle, impé-

rieusement, une leçon pratique, une morale. C'est que, malgré tout, la fierté de son nom et de son rang veille sur lui. Le comte de Vigny peut reconnaître la vanité de la vie ; son nihilisme ne saurait du moins ressembler à je ne sais quel anarchisme populacier ou bohème. Ses ancêtres lui ont légué, à défaut de leur foi, le sens des hiérarchies nécessaires. Un certain instinct, qui manqua à tant d'autres, l'avertissait que l'homme a besoin d'une discipline, lui imposait le souci d'une loi. Peu importe qu'il n'existât point de Dieu pour la lui donner. Un gentilhomme sait la dicter à soi-même et aux autres, sans qu'il ait à la recevoir d'une autorité étrangère. Devant la fuite des anciennes religions, il reste debout et ferme à son poste, comme un baron devant la panique de ses soldats débandés. Quatorze années de vie militaire avaient forcément accusé encore ce premier trait de son caractère. Il est impossible à un officier de ne pas conserver, même après la démission, le goût de la règle. Le jour de sa réception à l'Académie, Vigny, en costume, rencontra, dans une galerie de l'Institut, Spontini, également en grand costume, affublé de tous ses ordres et cordons. Il alla à lui et lui dit d'un air rayonnant : « Spontini, caro amico, décidément, l'uniforme est dans la nature. » Ce mot, que Sainte-Beuve rapporte, s'applique à lui-même et manifeste exactement son tour d'esprit. Il garda toujours, au moral aussi, l'habitude de l'uniforme, de la tenue qui commande le respect.

Mais ce qui le sauva surtout, ce qui le servit le mieux, ce fut son orgueil. Le culte qu'il avait pour soi l'obligeait à un service incessant. De Chateaubriand qui, à chaque page de ses *Mémoires*, recommence inlassablement son éloge funèbre, il a dit une fois spirituellement : « C'est le saule pleureur de son propre tom-

beau ». Il fut, de la même façon, le gardien vigilant de son propre temple. Il prit soin d'y faire régner l'ordre et l'harmonie. Nous avons en nous une tribu rebelle de désirs, de passions, de pensées folles et capricieuses : c'est l'effet d'un orgueil bien entendu de la plier à une discipline. Une âme orgueilleuse sait encore, quoi qu'il arrive, résister au désespoir : elle s'estime trop haut pour se rendre ; elle se raidit et n'abdique pas. Elle a enfin le besoin constant de se respecter, et, pour cela de se faire aussi grande, aussi belle, aussi pure que possible : d'où la préoccupation de s'élever toujours plus haut, de se perfectionner sans cesse.

Et tout d'abord, cette réalité dont l'apparence épouvante, Alfred de Vigny mit son point d'honneur à la fixer d'un regard scrutateur, impitoyablement. La plupart des hommes ont peur d'elle. Tantôt, pour ne pas la voir, ils remplissent leur existence de tant de travaux ou de plaisirs qu'ils n'ont plus le loisir d'y penser ; ils s'étourdissent pour que la clameur de leurs paroles vaines recouvre toute autre voix. Tantôt ils se réfugient dans le rêve ; ils se construisent des théories commodes, qui, par d'habiles trompe-l'œil, bouleversent les perspectives et ne laissent plus arriver à eux que des images consolantes. Plus souvent encore, ils acceptent des doctrines toutes faites, édifiées par les générations précédentes en des jours de détresse ; ils s'entassent, serrés les uns contre les autres, derrière elles, et s'imaginent qu'ils sont en sécurité. Les religions même n'ont d'autre vertu que de répondre à ce besoin, besoin de se reposer, de ne plus interroger, de se coucher sur une croyance, une fois admise. Elles endorment la souffrance humaine, la bercent d'espoirs gratuits et trompeurs. Autant de formes diverses de la peur, de la lâcheté, de la désertion devant l'ennemi.

« Il est mal et lâche, lisons-nous dans le *Journal du Poète*, de chercher à se distraire d'une noble douleur pour ne pas souffrir autant. Il faut y réfléchir et s'enferrer courageusement dans cette épée. »

Non seulement, pensait-il, cette attitude est la seule qui soit courageuse et digne ; mais c'est aussi la seule qui soit efficace. Il suffit de projeter la lumière de nos lampes sur les fantômes que l'ombre nocturne dresse sur notre route pour les voir s'évanouir tout à coup. Il y a dans nos terreurs une part immense d'illusions qu'un peu d'analyse dissipe : et dans nos peines, dans nos souffrances les plus profondes que n'entre-t-il pas d'erreur, d'exagération qu'il serait si facile de rectifier ! « La douleur, ajoute le *Journal*, n'est pas une ; elle se compose d'un grand nombre d'idées qui nous assiègent et qui nous sont apportées par le sentiment et la mémoire. Il faut les séparer, marcher droit à chacune d'elles, la prendre corps à corps, la presser jusqu'à ce qu'elle soit bien familière : l'étouffer ainsi ou du moins l'engourdir et la rendre inoffensive comme un serpent familier. »

Ainsi, même vis-à-vis de ce résidu de souffrance réelle qui n'a pu être décomposé, nous ne sommes pas encore désarmés. S'il nous faut l'accepter, il dépend de nous, selon l'accueil qu'elle recevra, de régler les conditions de son séjour. La pire faute serait d'abandonner la maison. Les événements extérieurs sont obligés de se transformer en idées ou en sentiments pour pénétrer jusqu'à nous ; il faut qu'ils prennent la forme de l'âme qui les recueille, comme l'eau prend celle du vase dans lequel on la verse. Toute leur force active réside en cette transformation, où notre influence, si elle le veut, peut rester toute-puissance. Ce qui s'est ainsi changé en conscience n'appartient plus aux puissances enne-

mies. Une injure ne cesse-t-elle pas de nous être nocive, après que nous avons trouvé en nous-mêmes la force de lui pardonner ? N'avons-nous pas conjuré le maléfice dirigé contre nous quand, au lieu des passions viles et basses qu'elle voulait nous insinuer, elle n'a rencontré que mansuétude et douceur ?

Il en va de même des souffrances qui frappent à notre porte : ce n'est pas elles qu'il faut craindre, mais le découragement et la servitude qu'elles nous apporteraient, si nous les recevions comme l'esclave son maître. Tout dépend, en définitive, de la manière dont nous savons accepter les événements nécessaires.

Celle de Vigny sentait son gentilhomme, pleine de dignité impassible, un peu trop hautaine et dédaigneuse seulement. Il y a du guindé dans le silence superbe où il s'enveloppe. L'attitude est belle ; n'est-ce pas une attitude ? Je ne le crois pas : je ne serais pas embarrassé de citer les rencontres où le poète la soutint au naturel et sans effort, pendant des années entières : celles qui précédèrent la mort de sa mère, par exemple, et toutes celles que dura la maladie de sa femme. Ecoutez au surplus avec quel accent de mâle conviction il confesse la vérité qu'il a conquise et jugez s'il s'y mêle rien d'affecté ou de déclamatoire :

Seul le silence est grand ; tout le reste est faiblesse.
Ah ! Je t'ai bien compris, sauvage voyageur,
Et ton dernier regard m'est allé jusqu'au cœur ;
Il disait : « Si tu peux, fais que ton âme arrive,
A force de rester studieuse et pensive,
Jusqu'à ce haut degré de stoïque fierté
Où, naissant dans les bois, j'ai tout d'abord monté.
Gémir, pleurer, prier est également lâche.
Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
Dans la voie où le sort a voulu t'appeler.
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler. »

## II

Nous avons donc atteint la région tranquille où l'on est chez soi, à l'abri du hasard ; et cette région n'est autre que le domaine de notre conscience. Plus nous l'aurons étendue, plus nous l'aurons peuplée d'idées nobles et fortes, et plus nous nous serons rendus invulnérables aux coups de la destinée. Nous saurons, dès lors, entretenir notre vie avec tout ce que nous apportera chaque matin. Dans la souffrance elle-même, nous ne verrons plus que l'éclat de la flamme qui rayonne alentour : car il n'y a pas de vérité si décourageante, pas de réflexion si attristée dont on ne puisse tirer de l'énergie et de la lumière. Souvent même les heures les plus douloureuses sont aussi celles où nous recevons le plus de secours.

Musset a dit également : « Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur » ; mais il y a plusieurs façons de l'entendre. Les romantiques se sont complus parfois dans leurs peines, profondes ou légères, parce qu'ils les croyaient spéciales à eux-mêmes ; ils s'imaginaient qu'elles les distinguaient de la foule ; en bons fils de ce pauvre et grand Rousseau que l'orgueil de la persécution conduisit à la folie, ils se glorifiaient de porter empreints dans leur chair vive les stigmates du martyr. Volontiers ils ceignaient la couronne d'épines, du moment que c'était une couronne ; et ils se comparaient aux sommets qui attirent la foudre. Alfred de Vigny n'a pas été tout à fait exempt de cette vanité. Si cependant sa douleur lui est chère, c'est qu'il y cherche surtout quelque chose de plus précieux. Il sait que l'épreuve trempe et fortifie le courage qu'elle n'a pas abattu ; que de la souffrance dignement acceptée l'on sort avec une vie intérieure plus intense, une con-

science affinée et enrichie ; qu'en un mot, si nous n'avons aucun mérite à être attaqués, nous en avons à résister et à demeurer maîtres du champ de bataille. O douleur, où est donc ta victoire, si le seul effet de ton aiguillon a été de m'apprendre à me connaître mieux moi-même, et à posséder plus pleinement mon esprit ?

Vis-à-vis d'elle, Vigny nous propose encore un autre réconfort. « Consolons-nous, écrit-il dans son *Journal*, par l'idée de notre souffrance. » Il se souvenait sans doute d'une pensée célèbre de Pascal ; « Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien ». S'il n'a jamais défini rigoureusement cette force qui nous donne avantage sur tout le reste de la création, il en a du moins assez dit pour nous permettre de la reconnaître.

Ce n'est pas seulement la connaissance plus instinctive ou plus réfléchie que nous pouvons acquérir de notre nature intime et de notre personnalité ; c'est encore la volonté, bientôt transformée en habitude, de nous séparer toujours davantage de ce qui est matériel, d'accroître sans cesse notre trésor spirituel. Toute notre grandeur réside en notre aptitude à soutenir cet effort, comme toute notre fierté consiste dans le sentiment qui l'accompagne. Cette force même, il l'appelait Esprit pur, Inspiration, Idée ; il lui dédiait ses vers comme on élève un temple à une divinité.

Il jugeait toutes choses selon qu'elles mettent plus ou moins de docilité à se laisser façonner par elle. Il n'avait pour le corps que mépris : il lui en voulait d'entraver continuellement le libre essor de l'intelligence, de servir si mal ses aspirations. Il souhaitait que « l'âme arrivât un jour à se détacher des organes, à « percevoir sans eux dans une certaine mesure ». J'ai

dit plus haut combien la Nature lui avait paru haïssable pour sa cruauté impassible, pour son indifférence à l'injuste et au mal, pour sa force aveugle et fatale. Il étendait cette haine à tout ce qui, dans l'œuvre humaine, échappe à la prise de l'esprit. Il vénérait le christianisme — lui, si peu chrétien d'autre part — pour avoir substitué, au règne de la Fatalité, le règne de la grâce, une loi intelligente et morale à une loi brutale et rigide. Il priait Dieu d'accorder plus encore à notre liberté, de faire plus confiance à nos initiatives :

Arbitre libre et fier des actes de la vie
Si votre cœur s'entr'ouvre au parfum des vertus,
S'il s'embrase à l'amour, s'il s'élève au génie,
Que l'ombre du Destin, Seigneur, n'oppose plus
A nos belles ardeurs une immuable entrave,
A nos efforts sans fin des coups inattendus.

S'il ressent pour la foule un dédain superbe, ce n'est point seulement fierté ou préjugé de grand seigneur : il la méprise d'être impulsive, d'obéir sans réflexion à cet instinct violent et aveugle qui constitue l'âme collective et qui, par ses fureurs et ses caprices, fait penser aux forces brutales de la Nature. Il lui semble qu'on ne peut se rapprocher d'elle, même pour prétendre la gouverner, sans s'éloigner en même temps des commandements de l'Esprit, sans déroger à notre vocation la plus haute. Il juge sévèrement ceux des écrivains contemporains qui, à l'exemple de Lamartine et de Victor Hugo, descendent dans l'arène et se mêlent aux luttes politiques ; dans ce mouvement irrésistible qui les sollicite tous, il dénonce le péril le plus grave qui compromet non seulement notre littérature, mais la destinée même de notre race. Son roman de *Cinq-Mars* n'a qu'un but : démontrer qu'aucune ambition, si noble soit-elle, ne peut rester pure si, pour se réaliser, elle doit faire

appel au concours populaire. Quoi qu'elle en ait, elle n'échappera point aux concessions, aux intrigues, aux manœuvres louches ou coupables qui la corrompront et l'entraîneront aux abîmes.

Quelques mages choisis et inspirés directement par Dieu même, dominant l'humanité comme un haut sommet domine les plaines lointaines : c'est ainsi qu'Alfred de Vigny se représente le monde. Eux seuls importent ; le reste ne compte pas. Un peuple se résume dans son aristocratie intellectuelle, ou plutôt (car ce serait encore trop concéder au grand nombre) dans les cinq ou six génies qui, en un siècle, se dressent au-dessus de lui. Eux seuls font avancer la civilisation : « L'humanité, écrit-il, fait un interminable discours dont les grands hommes sont les idées. Chaque génie n'est qu'une idée de l'esprit général. » Ils ont reçu d'en haut une mission providentielle : « une puissance secrète, divine et mystérieuse les agite, pareille à un pressentiment de l'avenir. à une révélation céleste. » Ils doivent, pour la remplir marcher seuls, incompris des hommes parmi lesquels ils passent et qui restent rivés au présent ; « cette solitude est sainte » ; ils l'acceptent sans tristesse ; dans la retraite où ils s'enferment, ils écoutent plus clairement la voix de l'avenir qui leur parle ; et jouissent orgueilleusement des vérités nouvelles qu'elle leur annonce, et des grands pays muets qui, longuement, s'étendent à leurs pieds. Qu'importe alors la souffrance dont chacun de leurs pas fut accompagné ? Qu'importent les cailloux de la route au voyageur qui est arrivé au terme de son ascension et qui ne voit plus que l'horizon illimité ouvert devant lui ? « Des sommets de la pensée, écrit Vigny, « le Bien et le Mal eux-mêmes n'apparaissent plus dans « l'univers que comme deux brins de paille. »

On vient de reconnaître la conception que le roman-

tisme s'est faite du génie. Un classique jadis l'avait défini « une longue patience ». L'ancien régime avait accoutumé de l'entendre s'exprimer en prose plus souvent qu'en vers. On admirait en lui la fleur suprême de la raison, du bon sens, d'un esprit juste et fin. On était d'accord aussi pour penser que le commerce d'une société intelligente et polie, l'émulation et l'excitation dont on s'y sent piqué ne pouvaient qu'être favorables à son développement. Les œuvres les plus belles du XVII° et du XVIII° siècle n'avaient-elles pas été des œuvres de circonstance, grandies dans les salons ou inspirées par le désir de plaire à la cour ? Les poètes nouveaux assignaient à leur inspiration une origine plus mystérieuse et véritablement divine. C'était un oracle, qui ne se révélait que dans la retraite du sanctuaire et à quelques rares initiés ; il remplissait leur cœur d'une ardeur sacrée ; un rayon surnaturel, à des heures inattendues, venait les visiter et les illuminer ; ils étaient soulevés par une force inconnue où ils vénéraient un démon familier et, quand elle se retirait, ils se sentaient comme chassés d'un paradis. « Ah ! ma muse, ma muse ! s'écrie Vigny. Je suis séparé de toi. Séparé par les vivants qui ont des corps et qui font du bruit. Toi, tu n'as pas de corps, tu es une âme, une belle âme, une déesse. » Comme son Moïse, il sait qu'il a été choisi par le Tout-Puissant et il s'avance, d'un pas grave, vers la Terre Promise.

Il est trop orgueilleux, d'ailleurs, pour douter jamais de cette Terre Promise. Comment pourrait-il admettre que son effort doive rester vain et que le génie se dépense en pure perte ? Je ne connais pas, à cet égard, de professions de foi plus fermes, plus invinciblement confiantes que celles de ce prétendu pessimiste. « Je crois trop, disait-il, pour craindre beaucoup. » Cette

Idée, dont il a fait sa muse, comment douter de son triomphe final, de sa souveraineté nécessaire ? Voyez comme il l'invoque. Les chrétiens, dans leur prière quotidienne, se bornent à souhaiter que le règne de Dieu arrive ; Vigny, dans sa conviction, va plus vite et supprime toute attente.

> Ton règne est arrivé, pur esprit, roi du monde :
> Quand ton aile d'azur dans la nuit nous surprit,
> Déesse de nos mœurs, la guerre vagabonde
> Régnait sur nos aïeux. Aujourd'hui, c'est l'Ecrit,
> L'Ecrit universel, parfois impérissable,
> Que tu graves au marbre ou traînes sur le sable,
> Colombe au bec d'airain, visible Saint-Esprit.

L'optimisme du XVIIIe siècle, sa croyance au progrès, son culte des idées pures ne se sont pas évanouis avec lui. Nous les retrouvons, à peine transposés, presque à chaque pas, durant la première moitié du siècle suivant . ils inspirent les essais de philosophie historique, si nombreux alors, de Ballanche à Guizot, aussi bien que la poésie de Lamartine et de Victor Hugo. Ils se glissent dans les doctrines économiques et politiques, dans toutes les rêveries sociales qui aboutiront à la Révolution de 1848 : et c'est l'écho de tout cet enthousiasme qui résonne quelques années plus tard, dans le livre de Renan sur l'avenir de la science. Il peut paraître singulier que cette même génération ait été, dans le même temps, témoin des négations douloureuses dont nous parlions plus haut ; mais peut-être n'y a-t-il là contradiction qu'en apparence. Peut-être ces deux états d'esprit remontent-ils à une cause commune qui devrait être cherchée dans le désordre moral consécutif à la rupture des disciplines anciennes. Ils se rencontrent, en tout cas, ensemble dans la littérature de cette époque et souvent dans l'œuvre du même écrivain ; et l'auteur du

lamento tragique du *Mont des Oliviers* est aussi celui des stances exaltées de la *Bouteille à la mer*.

Qu'importe oubli, morsure, injustice insensée,
Glaces et tourbillon de notre traversée ?
Sur la pierre des morts croît l'arbre de grandeur.
Cet arbre est le plus beau de la Terre Promise.
C'est votre place à tous, penseurs laborieux !
Voguez sans jamais craindre ou les flots ou la brise.
Pour tout trésor scellé du cachet précieux,
L'or pur doit surnager, et sa gloire est certaine.
Le vrai Dieu, le Dieu fort est le Dieu des idées.
Sur nos fronts où le germe est jeté par le sort,
Répandons le savoir en fécondes ondées ;
Puis, recueillant le fruit tel que de l'âme il sort,
Tout empreint du parfum des saintes solitudes,
Jetons l'œuvre à la mer, la mer des multitudes.
Dieu la prendra du doigt pour la conduire au port

## III

Telles sont les principales idées sur lesquelles Alfred de Vigny a le plus insisté au cours de ses œuvres et qui soutinrent son caractère. Si plusieurs d'entre elles ne s'enchaînent pas ensemble assez étroitement, si elles semblent parfois se contredire, il ne faut pas pour cela les mépriser : n'exigeons pas d'un poète la rigueur logique qu'on est en droit de demander à un philosophe d'école et de profession. Nous avons mieux à recevoir de lui : c'est le privilège de l'art que de ne rien démontrer, de ne rien « prouver » et cependant d'introduire dans nos esprits quelque chose d'irréfutable. La philosophie proprement dite n'éclaire qu'un étroit cercle autour de nous, un petit nombre défini d'idées que l'entendement saisit tout entières. La poésie, au contraire, naît de l'évocation d'une multitude de pensées et de sentiments silencieux, qui obsèdent l'âme sans pou-

voir être saisis tous ensemble ; c'est une suggestion, une excitation perpétuelle, « un regard jeté sur le fond brumeux, mouvant et indéfini des choses ».

Vigny sans doute partagea quelques-uns des préjugés de son temps ; nous sourions aujourd'hui de ce byronisme affecté, de ces grands airs de martyrs ou de pontifes, de ces accusations déclamatoires contre Dieu et la Destinée ; nous discernons, dans ce qu'on a nommé la maladie du siècle, je ne sais quoi de factice et de puéril qui nous empêche de la prendre, sinon au sérieux, du moins tout à fait au tragique ; nous avons pour le génie, avec autant de respect, une ferveur moins mystique ; nous avons dans les idées une confiance plus discrète ; nous doutons de leur influence bienfaisante sur la foule parce qu'elles ne lui arrivent jamais que déformées et méconnaissables ; les lois de la science elle-même ne nous semblent plus aussi absolues ; sans attendre d'elles le dernier mot sur notre destinée, il nous suffit qu'elles nous donnent du monde extérieur des représentations commodes et adaptées à notre esprit. Les beaux élans de la période romantique, l'optimisme intrépide de 1848 nous trouvent plus défiants et plus froids.

Mais ces préjugés ne constituent pas toute la foi de Vigny. Cette foi, si je l'ai bien comprise, se ramène essentiellement au culte de l'honneur. Nous persuader de notre dignité, de notre noblesse ; y sacrifier au besoin notre vie même ; nous estimer très fort et, pour cela vouloir devenir sans cesse plus nobles, plus respectables à nos propres yeux ; lutter contre nos passions intérieures ; avoir comme préoccupation constante de nous surmonter, voilà ce qu'avant tout il enseigne. Cette morale, sans doute, répondait à sa nature intime qui était orgueilleuse ; elle flattait sa fierté aristocratique ; elle s'adaptait à la discipline morale qu'il avait reçue

aux armées, tandis qu'il servait comme officier. Elle répondait en outre, je crois, aux besoins de son époque. Puisque les anciens cadres s'étaient rompus, que les anciennes lois étaient abrogées, n'était-il pas naturel que chacun, dans la solitude où il se trouvait, cherchât en soi-même sa propre loi ? Les circonstances, en un mot, appelaient un certain stoïcisme. Alfred de Vigny eut le mérite de dégager, dans le trouble moral de ses contemporains, le point demeuré fixe et ferme. « L'homme, écrit-il, au nom d'honneur, sent remuer quelque chose en lui qui est comme une part de lui-même, et cette secousse réveille toutes les forces de son orgueil et de son énergie primitive. Une fermeté invincible le soutient contre tous et contre lui-même à cette pensée de veiller sur ce tabernacle pur, qui est dans sa poitrine comme un second cœur où siégerait un Dieu. De là une lumière qui va devant lui. L'honneur, c'est la conscience exaltée ; c'est la pudeur virile ; c'est la poésie du devoir. »

Ayant, dans son plus beau livre, rassemblé les souvenirs de sa vie militaire, il l'intitula : *Grandeur et Servitude*. On peut appliquer à la vie humaine tout entière ce qu'il dit là de la seule vie militaire et l'on aura, je crois, la devise exacte de sa philosophie. Il me semble qu'aujourd'hui encore cette devise n'a rien perdu de sa beauté et de sa valeur.

# RAPPORT

## Sur le Mémoire de M. Robert REFOULÉ

intitulé :

# LA PHILOSOPHIE D'ALFRED DE VIGNY

Par M. A. BOUVIER

Membre de la Section des Lettres

---

Messieurs,

Chargé par la section des Lettres du rapport d'usage sur ce travail, j'aurais pu me contenter, sans plus de paroles, de vous demander, au nom de ceux qui m'ont désigné, l'insertion dans nos *Mémoires :* ses qualités le recommandent assez ; la lecture qui en a été faite, d'un ton si juste, d'une voix si prenante, par le docteur Coville, vous a permis de les sentir pleinement et votre accueil ne laissait aucun doute sur un vote favorable. Vous seriez restés, de la sorte, sur votre plaisir : vous y auriez gagné, l'auteur aussi et moi-même, je l'avoue.

On veut que je fasse besogne de professeur et ma quiétude présente eût souhaité de s'y dérober : je sors d'en prendre, si je puis ainsi parler. J'estime, d'ailleurs, que ce rôle, en cette occurrence, ne m'appartient pas. Je dirai à notre brillant « correspondant » (titre tout provisoire) :

Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus.

Je me trompe. Je n'ai jamais été qu'un maître des jeunes et vous êtes un jeune maître. La différence est grande : maître, pour moi, se prend au sens de pédagogue ; pour vous, au sens littéraire. Et vous auriez pu cumuler. Maître des jeunes, *magister in cathedra*, vous l'auriez été, avec distinction, en même temps qu'auteur. Je regrette pour les jeunes, non pour vous, que votre destinée vous ait ouvert une autre voie. Maître, vous l'êtes, d'autre part, et l'on eût dit, au temps de nos pères, que Thémis est jalouse de vous voir fleureter avec les Muses. Rassurez-vous. Elle est faite dès longtemps à ces infidélités, dont les hommes les plus graves, dans la magistrature et le barreau, vous ont donné l'exemple. Je ne crains pas d'être immoral en vous disant, selon le vœu de tous, le mot célèbre : Continuez.

Je ne suis donc ici que l'un de vos auditeurs, *unus inter pares*, mais privilégié, puisque je vous ai lu des premiers, mais embarrassé, puisque je dois donner les considérants de nos suffrages, et qu'il me faut déduire les raisons d'une approbation générale. Pour m'en tirer je sais un sûr moyen, c'est de vous résumer. J'en userai modérément, pour ne pas réduire à l'état exsangue une étude si pleine de suc et si colorée.

De plus, comme il n'est pas d'éloge académique sans un peu de chicane, si modeste que soit l'Académie (et la nôtre est assez vieille pour que lui soient permis les *si*, les *mais*), je me demande s'il n'eût pas été mieux de philosopher plus historiquement, de suivre au fil des jours de votre auteur l'évolution de sa pensée, l'achèvement de sa doctrine. N'eût-on pas vu, de la sorte, ses idées s'élargir en cercles concentriques, s'amplifier comme des ondes que la pierre a frappées ; celle-ci a disparu sous la nappe liquide, mais on reconnaît la place où le choc s'est produit. Avez-vous bien marqué,

dans le développement de cette philosophie, le point de départ, la succession de ces ondes intellectuelles et les circonstances qui les ont fait naître ? J'en doute un peu. Est-il possible, sans vous suivre pas à pas, de tirer de votre analyse si pénétrante les indications nécessaires ? Je le crois.

***

Voyons la race tout d'abord. Elle est noble, non pas aussi ancienne qu'il le dit ; ses aïeux ne furent pas tout à fait les « talons rouges » qu'il nous montre : hobereaux qui restaient dans leurs terres, parce qu'ils en vivaient ; chasseurs, parce qu'ils étaient gentilshommes et beaucerons ; prolifiques, parce qu'ils avaient des rentes et des sentiments chrétiens et que cette abstinence n'était pas orthodoxe. De là son premier orgueil, quoi qu'il fasse, à ce sujet, le dédaigneux ; car, sur cette souche, un autre orgueil, plus noble, va se greffer, celui du génie, comme sur un plant américain on ente un scion français de meilleure espèce.

Il est le dernier de sa lignée, enfant tard venu, fruit de l'automne. On le garde au foyer. Cette jeune âme, près des vieux parents, est précoce, mais un peu languissante et triste : elle a les pâles couleurs et les aura toujours. La pensée, dans ce repliement sur soi, sera d'autant plus personnelle et profonde. Elle se tournera vers le monde intérieur, vers le mystère de la destinée. L'homme sera timide, enveloppé de silence ; l'esprit, audacieux, remueur de problèmes, jusqu'à se contredire : le cœur, souffrant et sensible à la moindre blessure. L'enfant, cependant, tout enchanté des récits guerriers de son père, fier du sang héroïque des ancêtres, s'exalte dans le sentiment de l'honneur, qui sera le culte de sa vie

entière ; il se déprendra de certaines adorations ; jamais il ne cessera d'entretenir sur cet autel la flamme sainte.

La nature aussi déroule à ses yeux étonnés la magnificence de ses vastes tableaux. Elle lui apparaît énigmatique et troublante, emplie de voix confuses, fixant sur lui les mille regards de ses constellations, ne disant rien de son secret. Bientôt sa curiosité s'inquiétera devant ces paysages ; devant lui

**Les grands pays muets longuement s'étendront.**

C'est la Beauce, la plaine fertile, qui fit la joie de Rabelais, la plaine infinie, qui le rend triste, car elle semble fuir la poursuite de sa pensée, la plaine onduleuse comme la mer et balayée aussi d'un vent de tempête : immensité pesante, sérénité morne dont il se souviendra plus tard, quand il fera parler cette nature :

**On me dit une mère et je suis une tombe.**

Et ces blés, de quoi sont-ils faits ? De la cendre des morts.

***

Le collège, sans être une geole, resserra son horizon, quand son âme suivait l'essor des victoires ailées. Comme tant d'autres, elle devait retomber meurtrie après le fracas de la suprême défaite.

Ce fut alors la vie de régiment, la triste vie de garnison, la monotonie du champ de manœuvres, les distractions insipides du cercle, la routine du métier, le jeu de la guerre sans le fortifiant et généreux frisson du péril toujours proche, comme aujourd'hui ; ce fut la camaraderie sans intimité, parmi des rancunes de caste sourdes ou hautaines. Fils d'un gentilhomme resté au sol natal, durant la tourmente révolutionnaire, mal vu, pour cela,

dans le clan de ceux qui n'avaient rien appris, rien oublié, au retour en France, le jeune officier n'estimait ni les freluquets de cour, ni les marquis de Carabas. Fier de son blason comme de son épée, il voyait, dans la noblesse et dans l'armée, les plus fortes écoles de discipline morale qui subsistent, aux temps modernes, hors de la vie religieuse. Il eût voulu, dans le passé, une aristocratie toujours prête à donner son sang à la royauté, non à fléchir la tête, encore moins les genoux devant le maître ; il la voulait, dans le présent, ouverte à toutes les idées de liberté et de progrès, mais immuablement attachée à l'honneur. S'il chargea Richelieu de sa haine, c'est qu'il voyait en lui l'homme qui la brisa. Le cardinal n'avait détruit que le pouvoir de former des factions. Le coupable, c'était le grand roi qui lui mit, dans sa cour, des chaînes dorées, l'abaissa jusqu'aux offices de la valetaille.

De l'armée, Vigny admira les grandeurs, imagina les servitudes ou les exagéra beaucoup. Car où sont, d'ordinaire, ces prétendus conflits du devoir militaire et de la conscience ? Qu'ils surgissent à l'occasion, c'est le malheur des temps de despotisme ou d'anarchie, et quelles fonctions civiles y échappent ? Autre erreur, selon moi, de cet esprit si pénétrant.

Son excuse, c'est que l'armée d'alors était diminuée dans sa force, plus diminuée dans son prestige, contrainte à des besognes policières, isolée de la nation et toute frémissante de cette impopularité.

Son mérite, — et très grand, — c'est d'avoir demandé ce que nous avons maintenant, une armée qui soit la nation, toute la nation debout contre l'envahisseur menaçant.

Sa faute enfin, c'est d'avoir semé des idées pacifistes, non point pacifiques, qui n'ont que trop germé depuis.

Accordons-lui seulement ceci. Il n'est point vrai que, même contre l'étranger, la guerre soit divine... La guerre est maudite de Dieu et des hommes... Vérité banale et qui ne vient pas de J. de Maistre, celui-ci ayant dit tout le contraire.

***

L'officier quitte l'armée, devient auteur : il prend part à la bataille romantique, et c'est la gloire, mais discrète, ignorée de la foule. Il paraît dans le cénacle, y reste distant, aristocrate d'esprit et de manières, peu disposé aux accueils indulgents, aux bénédictions prodiguées que commande le pontificat littéraire, peu désireux de l'encens épais dont un V. Hugo se grise et s'enfume. Ses poèmes, d'un éclat pur, sans ardeur rayonnante, vont à peu de lecteurs ; mais choisis, à la postérité plus qu'aux contemporains. Ils valent plus par la pensée que par la forme, souvent obscure et tendue, souvent splendide, mais brillante surtout de la flamme intérieure. Vous l'avez justement nommé « le plus philosophe des poètes ». Cette philosophie, nous la voyons déjà dans ses grandes lignes : religion de l'honneur, obéissance à l'idéal, sacrifice du moi au bien collectif, cela nous le savons ; de plus, isolement du génie parmi la foule humaine, douleur pour lui de n'être pas aimé ni même compris, aspiration à l'éternel sommeil. *Beati quia quiescunt*, gémit Luther. C'est aussi l'humaine pitié, préférable au ciel même (Voir *Eloa*). Cela vous a échappé et me semble d'importance, mais comment tout dire ? Et le puis-je, moi aussi ? « Marche », dit-on au rapporteur. S'il s'attarde ou passe trop vite sur quelques points, c'est que la matière est trop riche et votre travail si dru qu'il ne peut le quitter. Vous nous montrez Vigny parmi

les romantiques et ces pages, à mon gré, sont des plus attrayantes ; mais lui faites-vous toute sa place ? Ne vous semble-t-il pas qu'il domine les autres de toute la hauteur de sa pensée? Lamartine plane pourtant et pourrait déjà dire qu'il veut siéger au plafond, mais qu'est-ce que sa philosophie ? Du platonisme cousinien versé dans l'Evangile. Et sa religion ? Un bijou de famille, la croix de sa mère et la bague de l'amante. C'est l'espérance très profane d'un paradis où l'on reprendra le duo du Lac parmi l'éternel concert des séraphins. — Et Musset ? Pauvre Musset, « pauvre Yorick ! » Parce qu'une femme célèbre, de tempérament robuste et d'humeur gaillarde, fut infidèle à cet enfant capricieux et pleureur, lui préféra, dans la voluptueuse Venise, un médecin râblé comme un bersagliere, le voilà qui maudit la nature, l'humanité, les femmes, engeance perfide, vante la solitude, puis trouve sagement que la douleur a du bon, que l'âme est immortelle, puis, plus tard, repassant son cours de philosophie du collège Henri-IV, oppose l'une à l'autre les contradictions des philosophes, creuse la question de l'origine du mal, soupire son espoir en Dieu en buvant de l'absinthe. Pauvre philosophie !

Quant à V. Hugo, incomparable assembleur d'images que fera-t-il que de ressasser des lieux communs, ou de souffler dans son clairon des sonorités apocalyptiques, de se donner pour le sondeur de tous les infinis, pour le mage des foules effarées. Nous sommes là, béants, devant l'abîme, et je dis :

Pour moi, je vois bien quelque chose ;
Mais je ne sais pour quelle cause
Je ne distingue pas très bien.

Inutile de parler de Gautier et des autres. En vérité, le romantisme, en philosophie, ferait piètre figure si

Vigny n'avait jeté sur cette indigence la magnifique et solide étoffe de sa pensée. Encore n'a-t-il pas impunément traversé cette école : il en a respiré l'atmosphère viciée. « J'appelle classique ce qui est sain ; romantique ce qui est maladif », disait Goethe. Et quoi de plus morbide que cette littérature de désespérance ? Si le classique est sain, le génie l'est aussi et les beaux ténébreux, les broyeurs de noir, les grands hommes avortés que le romantisme nous montre sont plus ou moins fous du cerveau. Quoi de plus faux que cette conception d'une société marâtre qui voue les poètes à la faim, au suicide, à l'échafaud ? De là *Stello* et *Chatterton*. Que prouvent les exemples qu'il donne et quel rapport ont-ils entre eux ? Conception étatiste, c'est-à-dire assez ce qu'elle vaut. Les poètes seraient nourris par la République pour être les flambeaux de l'humanité. Je craindrais fort qu'ils ne fissent long feu, comme les allumettes.

***

*Chatterton* cependant est admirable, le seul chef-d'œuvre dramatique du romantisme ; tout le reste est faux or et sonne creux. Le pessimisme y est ému et grave, voix profonde qui dit le néant de la sagesse, l'éternelle souffrance de la race humaine, mais qui donne à tout, pour suprême dictame, la pitié. Une fois encore, non la dernière, cette idée s'élève et rayonne au-dessus de cette création sublime : la pitié et l'honneur, car c'est là tout l'homme et c'est la femme, dans ce qu'ils ont, l'un et l'autre, de plus pur et de plus fort. « Toute la dignité de l'homme est dans la pensée », selon Pascal ; Vigny la met dans le sentiment, philosophie plus haute, car elle est agissante : l'honneur, principe d'énergie individuelle ; la pitié, irrésistible élan

vers la misère d'autrui. N'est-il pas évident que cette philosophie a son oscillation constante de l'un à l'autre pôle, et que tout, à le considérer ainsi, y est harmonieux ?

Voyez, d'autre part, comme le génie du penseur y plane au-dessus des orages de l'âme. Il produit cette œuvre, sinon sereine, du moins si tendre pour la femme alors que s'agite en lui une misérable passion. Il aime. Qui donc ? Une femme de théâtre, Mme Dorval. Elle est peuple, il est comte ; cette opposition, tout d'abord, les rapproche, s'il est vrai que l'amour cherche d'instinct son contraire. Ce gentilhomme, de distinction un peu froide et dédaigneuse, est séduit par cette plébéienne en qui la joie de vivre et l'amour du plaisir flambent comme le punch. Elle a pour lui un « béguin », parce qu'il porte beau, parce qu'il fait des pièces où elle triomphe, parce qu'il est du noble faubourg. Ainsi Jenny l'ouvrière s'éprend d'idéale tendresse pour le héros, largement titré, de son feuilleton, besoin de son cœur, appétit d'imagination qui lui coûte autant que le croissant quotidien. Viennent bientôt les désillusions. Ce mystique, cet amant de l'esprit pur cherche l'ange dans la femme et ne trouve qu'une sirène. Il avait aimé l'actrice qui incarna son rêve de beauté et le réel c'est un être de petite cervelle et changeant comme le ciel de mars, un enfant qui rit, pleure et souffre et fait souffrir, cruel et digne de pitié, mais qui le déconcerte, ne le comprend pas et le trahit avec innocence. Son pessimisme s'en accroît et ne cessera de se cristalliser jusqu'à la fin de sa vie.

Le mariage, jour à jour, dépose sur cette âme les sédiments amers de ses déceptions. En demandant la main d'une Anglaise, Vigny avait fondé sur cette union des espérances de fortune et se trouva, en fin de compte,

n'avoir épousé que la gêne et la douleur. Sa femme. fille d'un nabab de la Guyanne, ou soi-disant tel, et qui devait avoir des tonnes d'or et des domaines au Canada, en Océanie, n'apporta que des sacs de procès et des infirmités. Et les procès s'enflèrent, la femme aussi : elle devint énorme et fut toujours geignante. Il se débarrassa des procès, garda la femme, la soigna avec une patience inlassable ; ce fut sagesse et vertu et cela vaut bien un beau poème. Plus angélique encore fut Piron, le joyeux Piron, dont la femme était folle, le battait comme plâtre et dont il se fit la sœur de charité, sans doute pour expier quelques gros péchés poétiques. Vigny n'avait pas de ces torts sur la conscience ; mais, pour mieux se donner à son métier de garde-malade, il s'isola du monde, dans sa terre du Maine-Giraud. La voilà donc, cette « tour d'ivoire », si souvent l'objet d'une curiosité maligne. La critique, sans vergogne, met l'œil à toutes les fissures, pour voir ce qui se passe là-dedans ; elle écoute à la porte et s'irrite qu'on ne lui ouvre point, dans un temps où le moi est un logis banal dont on fait les honneurs à tout venant, où le mur de la vie privée a des brèches de toutes parts. On en veut au grand homme de cette retraite où sa dignité s'abrite, de ce stoïcisme qui « se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre ». Jules Sandeau décoche le mot que vous avez cité ; mais cet aimable romancier qui fit à George Sand cadeau d'une moitié de son nom m'a tout l'air d'un indiscret laissant percer quelque dépit. Que ne respectait-il cette noble tristesse et Sainte-Beuve aussi, plus malveillant encore et, par là, moins pénétrant que d'ordinaire ! Est-il si difficile de lire dans cette âme, que l'on dit impénétrable parce qu'elle n'a pas étalé ses misères ? Ce sont « misères de grand

seigneur », misères du génie qui, de ces contingences d'une destinée individuelle, de ces froissements, de ces souffrances intimes, a su dégager la vérité générale, lier des idées, enfermer dans l'or de ses symboles tout un système de philosophie que l'on peut discuter, contredire, mais qui s'impose à l'attention, commande le respect, tant il a de noblesse et de grandeur.

***

Que ce solitaire qui savait le prix de l'isolement ait eu la tentation d'en sortir pour se jeter dans le tumulte de la politique, subir, lui, l'aristocrate de goûts et de pensée, les répugnants contacts du vulgaire ; que ce méditatif, penché sur les profondeurs de la spéculation, ait tourné l'oreille un moment aux bruits du forum ; qu'il ait voulu être quelque chose, alors qu'il était quelqu'un, représenter n'importe quoi et recevoir l'investiture de n'importe qui ; c'est là une de ces contradictions où se reconnaît l'humaine faiblesse, une capitulation du caractère devant la vanité qui le somme. Ou peut-être ce fut une curiosité de l'esprit, le désir de faire une expérience, après tant d'autres avortées : échec nouveau, mais profitable. Candidat, sans avoir été solliciteur, frappé d'ostracisme pour sa supériorité même et son mépris de l'intrigue (car Démos ne veut pas qu'on le respecte, mais qu'on le flatte), il put redire, avec l'Ecriture : *Stultorum numerus est infinitus*. Il écrit dans son *Journal* (p. 247) : « Le désert, hélas ! c'est toi, démocratie égalitaire ; c'est toi, qui as tout enseveli et pâli sous tes petits grains de sable amoncelés. Ton ennuyeux niveau a tout enseveli et tout rasé. »

***

Affranchie du péril des fâcheux compromis, de la servitude des besognes d'affaires, consolée aussi du chagrin passager de quelques déboires académiques, la pensée du poète philosophe se fortifie toujours, se ramasse, prend un essor plus haut. La vieillesse, pour lui, n'est que l'expérience accumulée, une sève plus abondante et qui monte à la cime de l'arbre, le couronne d'éternelle verdure. Tandis que Lamartine n'a plus rien à dire au déclin des ans, que sa voix d'or s'est tue depuis de longues années ; tandis que V. Hugo dit trop et rabâche des lieux communs humanitaires, des obscurités sybillines, Vigny, dans les *Destinées*, atteint la plénitude de la poésie philosophique, formule ses conclusions sur l'homme et sur la vie et cette œuvre posthume est le testament du génie.

Les *Destinées !* leur joug pèse sur l'homme éternellement. La nature l'accable, sourde à ses plaintes comme à ses adorations, dernier réceptacle de tout ce qu'elle enfante. Il est fait, ce roi de la création, pour souffrir, pour chercher, haletant de fatigue et d'angoisse, la vérité qui échappe à ses prises comme l'eau fuit la main qui veut la saisir. Il est seul : le ciel est trop haut et sa prière n'y saurait être entendue. Autour de lui, que trouve-t-il ? Dépendance et servitude. Conflit même dans son être, l'âme traînant sa chaîne corporelle. « Sisyphe éternel », il s'épuise

> A toujours ramasser son rocher qui retombe.

La femme offre à sa lassitude d'athlète douloureux le mol appui et la chaleur du sein ; mais sa force s'y perd. Dalila le trompe et le vend.

> La femme, enfant malade et douze fois impur,

la femme elle-même obéit à l'aveugle destin et ne doit pas être maudite, non plus que l'enfant, pour le mal qu'elle fait, car elle est, comme lui, toute faiblesse et toute grâce et sans elle rien n'est beau dans la nature.

Viens donc ! le ciel pour moi n'est plus qu'une auréole
Qui t'entoure d'azur, t'éclaire et te défend !
La montagne est ton temple et le ciel sa coupole.
L'oiseau n'est sur la fleur balancé par le vent
Et la fleur ne parfume et l'oiseau ne soupire
Que pour mieux enchanter l'air que ton sein respire :
La terre est le tapis de tes beaux pieds d'enfant.

Si la femme, comme dit l'*Ecclésiaste* (ch. VII), est « plus amère que la mort », elle est aussi, selon saint Paul (*Corinth*., I, XI), « la gloire de l'homme », source de joies, trempées de larmes, consolation des injustices de la vie. Tout peuple est maudit qui dédaigna le travail et la femme (V. *La Sauvage*).

Mais l'homme, roi dépossédé de l'empire d'Eden, que fera-t-il, n'ayant rien à espérer de la nature ? Se tournera-t-il vers son Auteur ? Va-t-il « gémir, pleurer, prier ? » Non. Il opposera le silence

Au silence éternel de la Divinité.

C'est le défi de Prométhée, l'exaltation de l'orgueil humain, qui, dans un effort héroïque et comme par un scrupule suprême de l'honneur, se raidit contre le ciel.

Est-ce le point culminant de cette philosophie hautaine ? Cet âpre stoïcisme qui semble se dresser comme une Alpe, parmi les solitudes des glaces éternelles, a un autre sommet, nous l'avons vu, tout éclairé du chaud soleil de l'Evangile : c'est la pitié, la divine pitié, d'où les regards du poète s'abaissent vers ses « frères en douleur ». S'il s'est isolé d'eux, ce fut pour les mieux

voir, pour leur apporter, lui aussi, comme un autre Moïse, les tables de la nouvelle loi, hélas ! bien méconnue, quoique souvent proclamée, celle de l'universel amour, remède à l'universelle souffrance. Et c'est encore là regarder vers Dieu, vers celui qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres » et qui a fait entendre à tous les siècles le *Sermon sur la montagne*. Et le poète dit :

**J'aime la majesté des souffrances humaines.**

Il écrit dans son *Journal* : « Ce vers est le sens de tous mes poèmes philosophiques ». Ce sera donc le terme de ce discours.

***

Si ce rapport fut trop long, Monsieur, la faute en est à Vigny et à vous-même : et voilà pour moi deux bons garants devant cet auditoire. On ne touche pas à ces grandes idées sans en être ému et cette émotion veut s'analyser, pour se justifier à elle-même, sans arriver toujours à se communiquer aux autres. Je parle pour moi, car vous avez fort bien su nous donner votre impression : elle est jeune, toute personnelle et c'est là ce qui nous charme. Vous vous êtes promené sans fatigue, curieux avisé qui n'a que faire des guides, dans ce vaste sujet où tant d'autres nous ont précédés. Votre étude fut un peu discursive, brouillant à dessein sa voie, revenant sur ses pas, au risque de ne point passer partout, et ce fut, je pense, avec l'intention louable de laisser quelque chose à faire à celui qui viendrait après vous. La section des Lettres m'a dépêché sur vos traces et je me suis mis en route, assez lentement. J'avais à revoir une œuvre qui m'est chère entre toutes, depuis le temps où, collégien, riche seulement d'enthousiasme, j'achetais mes premiers bouquins. On a peu de chose

avec cette monnoie. J'eus pourtant un Vigny pour 3 fr. 50 et j'y mis des fleurs, sacrilège pieux d'un bibliophile sentimental autant qu'ignorant. Il est taché, rogné, piqué, tares indélébiles. Il ferait cinq sous dans une vente, mais il a pour moi un prix inestimable, car j'y retrouve les ferveurs de mes lectures d'adolescent. Je vous dois d'avoir revécu ces heures lointaines et si douces ; je m'excuse de les rappeler. J'ai fait un agréable voyage, modifiant votre itinéraire, mais vous voyant toujours dans le pays. La voie est plus droite, sans être aussi jolie peut-être en son parcours. J'ai annoncé le départ, la direction à suivre et le lieu d'arrivée ; le train, un omnibus, alourdi de quelques wagons supplémentaires, s'est arrêté à toutes les gares ; mais nous voilà rendus. « Tout le monde descend ». Pour parler sans figure, j'avais voulu faire un plan, tâche de professeur, et j'ai fait un devoir d'élève. Je me suis remis sur les bancs. Pour peu l'on dirait que je retourne à l'enfance. Je me tais.

---

LES

# TRAITEMENTS MODERNES DE LA DOULEUR

Par M. le Dr R. MARMASSE

Membre de la Section de Médecine

---

Personne n'est complètement à l'abri de la douleur ; personne n'y est indifférent. Le stoïcisme, en cette matière, semble étranger à nos habitudes. Peut-on dire nos habitudes ? Il est vraisemblable que, de tout temps, on s'ingénia à ne pas souffrir sans nécessité, ou à souffrir moins.

Pascal le notait en ses « Pensées ». « Quand on se porte bien, on ne comprend pas comment on pourrait faire si on était malade, et, quand on l'est, on prend médecine gaîment, le mal y résout. »

Et Jean-Jacques, autre grand souffreteux, crie sa misérable existence à tous les échos, cherchant un soulagement.

Aussi vous sera-t-il agréable de savoir que la médecine, lorsqu'elle est impuissante à guérir, peut presque toujours calmer, merveilleusement armée qu'elle est pour cela. C'est pour plaire à chacun de nous.

C'est de ces armes que je vous dirai quelques mots, en laissant de côté, pour une fois, notre notation scientifique, un peu effrayante pour les non initiés à la chimie moderne.

La douleur, cela se sent mieux que cela se définit :

c'est une sensation subjective désagréable, en rapport avec un état anormal de la santé. Elle peut, à elle seule. représenter toute la maladie ou n'être qu'un symptôme perdu au milieu des autres. Pour le patient, elle est toujours le symptôme principal. En quoi il se trompe souvent : son pronostic est faux, qui lui fait juger de la gravité de son mal par le désagrément qu'en éprouve sa senbilité. Aussi, la renommée aux cent bouches n'a-t-elle point trop d'éloges pour celui qui a su soulager, même s'il n'a pu déterminer la nature de la maladie, ni en guérir le principe. Au praticien, au chirurgien qui ont quelquefois le pénible devoir de faire souffrir, on ne conserve qu'une reconnaissance affaiblie par de mauvais souvenirs.

Le rôle du médecin, vis-à-vis de la douleur, tient en deux propositions assez simples : calmer les souffrances des malades et éviter les douleurs non indispensables au cours des opérations, parce que, chez le malade, la douleur est démoralisante et qu'elle est une fatigue.

Il n'est presque pas, à notre époque de surmenage intellectuel et mondain, de gens, de gens d'études surtout, qui n'éprouvent de temps à autre la migraine ou telle autre forme de la douleur de tête. Il n'en est guère qui n'aient recours, en pareille occurrence, aux cachets que la droguerie actuelle offre en d'alléchantes réclames : l'antipyrine fut le premier de ces calmants. suivi assez rapidement de nombreux corps de la même famille : phénacétine, exalgine, pyramidon, etc. On les prend souvent sans précaution, pas toujours sans danger. Il est bon de ne pas ignorer qu'ils ne conviennent ni à tous les estomacs, ni à tous les reins, et qu'ils déterminent, chez certains, des lésions cutanées difficiles à guérir.

Aussi on a vu se multiplier, ces dernières années, sous des appellations pleines de promesses, de nombreux calmants où ces médicaments sont associés entre eux, à petites doses, et où l'intervention de quelque autre drogue diminue le danger d'intoxication. Vous en connaissez et n'attendez pas de moi que je fixe votre choix.

Mais il existe toute une série d'affections contre lesquelles ces médicaments à tout faire n'ont que peu d'action : à ces cas, la science, heureusement, a pu opposer des traitements spécifiques. C'est ainsi que la quinine et le quinquina d'où elle provient, sont sans rivaux dans la cure des accidents du paludisme, que rien ne remplace utilement les salicylates dans les états rhumatismaux, qu'aux goutteux, le colchique rend la vie sous ses riantes couleurs, que la syphilis est uniquement tributaire du mercure et de l'arsenic.

D'autres médicaments ont une action plus générale et sont surtout des antispasmodiques : à leur tête se place l'opium et son principal composant la morphine. Voilà une drogue vraiment appréciée par ceux qui ont souffert et que maudissent les dilettantes qui se sont faits les esclaves honteux de son charme.

Il est si facile de n'en point user sans nécessité et il y a si peu de danger, si l'indication de son usage est précise, qu'on peut l'appeler la drogue bénie. A son sujet il reste, depuis Molière, dans le public, une idée fausse : l'opium « *non facit dormire* », il enlève la douleur et indirectement permet le sommeil, il ne le procure pas, il n'y a point en lui de « *virtus dormitiva* ».

Il se présente pour l'usage, sous tant de formes, dont je ne vous nommerai que l'extrait thébaïque, le laudanum, l'élixir parégorique, l'héroïne, que son emploi est devenu courant. Mais il n'est un danger, pour les carac-

tères faibles, que sous forme d'injections de morphine et dans les fumeries d'opium, qui malheureusement ne sont plus spéciales aux pays d'Extrême-Orient. Même pour les plus incorrigibles des opiomanes, des morphinomanes, il y a encore une guérison possible, si on leur fait accepter ou si on leur impose la cure dans des établissements spéciaux très surveillés.

La facilité avec laquelle on se procure le laudanum en fait un agent de suicide très apprécié : il se décèle facilement par l'odeur de safran que conserve la bouche; à tous il peut être utile de savoir qu'avant l'arrivée du médecin, l'empoisonné doit être, par tous les moyens, maintenu éveillé et stimulé par de fortes doses de café noir.

Aucun des calmants, dont je vous ai parlé, n'a de vertus absolues, et ils échouent tous dans certains cas : au cours des suppurations aiguës, quel qu'en soit le siège, il n'y a de soulagement que par l'incision de la collection. Il suffit d'avoir vu, avant et après la ponction du tympan, un malade atteint d'otite aiguë purulente, pour comprendre le rôle du bistouri comme calmant.

La tendance actuelle de la médecine est de beaucoup demander aux agents externes et les résultats enregistrés encouragent les essais : c'est ainsi que l'air chaud obtenu avec des ventilateurs électriques a soulagé et guéri en quelques minutes de nombreux lumbagos et de terribles sciatiques. C'est ainsi que le thermocautère agit sur le point de côté, le refroidissement brusque par le siphon de chlorure de méthyle sur les névralgies des membres.

Enfin, vu le peu d'importance de la sensibilité dans certaines régions atteintes de névralgies rebelles, on ne craint pas de détruire les filets nerveux, siège de toute la maladie, en les injectant d'alcool à 90°. En quelques

secondes la sensibilité, même normale, disparaît dans le territoire du nerf imprégné : c'est, pour les tics douloureux de la face, maladie atroce, un mode de guérison simplement merveilleux.

S'il est un moment où l'élément douleur entre pour beaucoup dans la décision à prendre, c'est lorsqu'il s'agit d'une opération chirurgicale. Et pourtant, l'opéré de notre temps est un privilégié, auquel on peut offrir l'anesthésie sous tant de formes ! Craint-il la perte de conscience et les suites désagréables d'une anesthésie générale, on pourra souvent le satisfaire avec l'insensibilisation locale.

Que voilà une belle découverte, que celle des anesthésiques locaux ! A la cocaïne, qui fut l'ancêtre, une grand'mère pas bien vieille, déjà un peu oubliée à cause de sa toxicité, sont venues se substituer la stovaïne et la novocaïne, cette dernière surtout, cinq fois moins toxique que son aînée. Elle est aussi active à la même dose, c'est-à-dire qu'on peut anesthésier une surface cinq fois plus étendue, ou répéter cinq fois une dose égale au cours de la même opération. Ces médicaments s'emploient surtout en injections sous-cutanées et profondes ; le liquide baignant les terminaisons nerveuses rend tout leur territoire insensible, pendant une période qui peut atteindre une heure. En certains points, à la main et aux pieds, l'anesthésique est injecté directement sur les troncs nerveux, à distance de la zone malade, et l'insensibilité obtenue est telle que le chirurgien peut s'opérer lui-même.

Enfin, depuis quelques années, s'est répandue une méthode, discutée encore en France, beaucoup plus appréciée à l'étranger. Elle consiste à injecter l'anesthésique dans le canal osseux où est enfermée la moelle épinière. Celle-ci s'imprègne et les racines nerveuses

qui en partent sont insensibilisées : c'est la rachianesthésie. Nous avons pratiqué et vu pratiquer de graves interventions sur le ventre et les membres inférieurs, sur des sujets ainsi anesthésiés, assistant éveillés à leur opération, dans le plus grand calme.

Pour le public, anesthésie est à peu près synonyme de chloroformisation. Le sujet respire dans un mouchoir, ou sous un masque, des vapeurs de chloroforme : il perd connaissance et sa sensibilité disparaît. Bien que les appareils perfectionnés, avec lesquels on distribue le chloroforme, aient permis de diminuer les doses ; bien qu'on obvie aux inconvénients, au moyen d'injections préventives, les accidents mortels dus au chlo oforme, pour exceptionnels qu'ils soient, lui ont fait dans certains milieux une mauvaise renommée. Il reste, malgré tout, le plus précieux des anesthésiques, entre des mains prudentes.

L'éther l'a supplanté dans la pratique de quelques-uns, ou pour certaines opérations particulières.

D'autres fois, on préférera le chlorure d'éthyle ou le bromure d'éthyle, dont l'action plus rapide est plus courte et permet un réveil instantané : ce sont les anesthésiques de choix dans l'art dentaire et dans la pratique des laryngologistes.

Vous m'en voudriez de m'étendre davantage sur ces questions un peu spéciales et j'insisterai, en terminant, sur deux des meilleurs agents antidouloureux qui sont : la rapidité dans l'acte opératoire et l'asepsie absolue qui, assurant des suites correctes à l'opération, suppriment ce qu'avaient de pénible les interventions d'autrefois et d'angoissant les suites opératoires.

Nous sommes bien armés contre la douleur. « Progrès donc, progrès indéniable, s'écrient Baudin et

Nass » (1). Mais on peut se demander si ce progrès ne s'achète pas un peu cher. Tout d'abord, il nous faut constater que la morphinomanie, si répandue, a souvent son origine dans l'usage thérapeutique qu'un médecin a fait de la morphine, un jour où son malade l'implorait de calmer ses souffrances...

Mais il y a plus. La suppression de la douleur, si souhaitable, n'est pas sans répercussion sur la constitution de l'individu. A ne plus vouloir souffrir, notre sensibilité, déjà suraiguë, devient plus délicate encore, et nous perdons en courage ce que nous gagnons en analgésie.

Ce n'est pas tout encore : la douleur est le mal nécessaire. Utile dans l'ordre moral, puisque, d'après Gœthe, la conscience de l'homme est surtout faite de douleur. elle est non moins un fait vital de l'ordre physique.

« La supprimer, c'est donc modifier, c'est altérer les conditions mêmes de la vie, c'est nous mettre en état d'infériorité dans la lutte pour l'existence. »

Analgésie, anesthésie sont des progrès, mais qui. comme les autres, ont leur rançon.

(1) P. Baudin et Nass, *La Rançon du Progrès*.

# RAPPORT

## Sur le Mémoire de M. le Dr MARMASSE

INTITULÉ :

# LES TRAITEMENTS MODERNES DE LA DOULEUR

Par M. le Dr GEFFRIER

Membre de la Section de Médecine

---

Les communications faites par la section de Médecine ne sont pas très fréquentes ; n'en concluez pas que ses membres travaillent peu, mais que leurs travaux sont tellement spéciaux, tellement peu de nature à être intéressants pour les autres sections de notre Société, qu'ils vont presque toujours à la Société de Médecine du Loiret dont les ordres du jour sont habituellement très chargés. Les sujets un peu en marge de la médecine vous sont presque seuls réservés.

Notre confrère M. Marmasse, dans un travail dont l'intérêt n'exclut pas la forme littéraire, a su vaincre cette difficulté et parler en termes clairs pour tous, d'une chose qui intéresse tout le monde : « le combat contre la douleur ».

Dans un tableau rapide, il vous fait passer en revue les moyens thérapeutiques anciens et surtout nouveaux destinés à combattre la douleur.

Parmi les anciens, l'opium vient naturellement en première ligne et, à son sujet, j'estime que notre con-

frère est un peu sévère pour Molière, dont l'opinion sur la *virtus dormitiva* n'est peut-être pas erronée : elle s'exerce évidemment sur des sujets neufs, mais s'émousse rapidement par l'accoutumance.

A signaler le passage relatif aux abus de l'opium ou de la morphine.

Parmi les nouveaux, M. Marmasse vous cite les principaux, sans nommer, pour éviter le reproche de faire de la réclame aux uns ou aux autres, les innombrables spécialités plus ou moins voisines de l'antipyrine, du pyramidon, de la phénacétine, de l'exalgine ou dus à des mélanges de ces médicaments entre eux et avec d'autres corps.

Très intéressant est le passage relatif au soulagement de la douleur par le remède spécifique et en particulier par le bistouri manié à propos, justifiant ainsi le nom de « baume d'acier » autrefois employé par les humoristes de la chirurgie.

Je passe sur le chloroforme, l'éther et autres anesthésiques usités en chirurgie et je signale, en passant, d'autres causes d'anesthésie, d'ailleurs plus intéressantes que pratiques.

L'ivresse alcoolique, peu à recommander, n'est-ce pas, atténue la sensibilité et on peut voir des ivrognes, victimes d'accidents, ne pas sembler souffrir de blessures plus ou moins importantes.

Certains états psychiques ont le même résultat : on a vu des aliénés se faire des mutilations terribles, dévider leur propre intestin sans paraître rien ressentir. Il en est de même, dans une certaine mesure, de quelques états passionnels tels que la colère, de grandes émotions qui semblent détourner pour un instant la perception de la douleur. Dans l'ardeur du combat, le soldat sent peu ou point la blessure qui l'atteint.

Dans le même ordre d'idées se rangent ces différents procédés instinctifs qui rendent la douleur plus supportable : les uns serrent les dents, mordent leurs couvertures, d'autres se cramponnent des mains où ils peuvent et, réellement, sentent moins leurs souffrances. Les cris, les contorsions, les pleurs tendent au même but et c'est leur excuse.

L'exaltation du sentiment religieux produit incontestablement les mêmes effets.

Ces phénomènes d'inhibition de la sensibilité m'amènent à parler de l'hypnotisme et de la suggestion, qui peuvent avoir les mêmes résultats, pas assez constants cependant, ni assez sûrs pour pouvoir être employés couramment dans la pratique chirurgicale.

Je rapprocherai de l'hypnotisme ces faits bizarres de sensibilité nulle ou très émoussée chez les fakirs de l'Inde et chez les Aïssaouas du Nord de l'Afrique.

Sans aller jusqu'à s'écrier . « Douleur, tu n'es qu'un vain mot », notre collègue nous dit : « La douleur est le mal nécessaire ». En effet, toutes proportions gardées, la douleur affine l'âme, elle exerce le courage : celui qui sait supporter la douleur physique sera plus apte à endurer les douleurs morales, dont nul n'est exempt et pour lesquelles il n'est point de thérapeutique.

La résistance à la douleur est d'ailleurs très variable suivant les sujets ; la perception même de la souffrance diffère suivant les races : la race blanche semble plus sensible que les autres à cet égard ; suivant le degré de civilisation et de culture intellectuelle, qui rend le cerveau plus impressionnable ; suivant le sexe peut-tre : les femmes ont la prétention, qui paraît justifiée, de souffrir leurs maux plus patiemment que les hommes. Mais cela me conduit à dire qu'il y a encore un facteur important, celui du courage et de la rési-

gnation, qui font qu'à perception douloureuse égale, les uns manifestent peu leur souffrance, tandis que d'autres l'extériorisent bruyamment.

Quoi qu'il en soit, lorsque le malade réclame un soulagement de sa souffrance, le médecin doit s'efforcer de le lui procurer : M. Marmasse vous a montré que nous sommes loin d'être désarmés.

La section de Médecine propose l'impression du travail de M. Marmasse et son insertion dans nos *Mémoires*.



# NOTE SUR LES ORIGINES

DE LA

# MANUFACTURE DES TABACS

## D'ORLÉANS

PAR M. CH. BENOIT

Membre de la Section des Sciences

---

On a dit et on dit encore beaucoup de mal et beaucoup de bien de l'herbe de Nicot. Pour les uns, c'est l'ennemi de la conversation, pour les autres, c'en est le soutien ; pour les uns, c'est l'ennemi du travail de la mémoire et des facultés intellectuelles, pour d'autres, c'est un excitant qui aide au travail et qui fait germer les idées fécondes ; il en est pour qui la pipe est devenue presque un besoin tel qu'ils se passeraient plus volontiers de nourriture que de tabac. Quoi qu'on en dise, l'usage du tabac est, en tous cas, une source considérable de revenus pour le Trésor public, et c'est peut-être son mérite le plus réel, car, depuis l'établissement du monopole en France, sa consommation s'est accrue dans des proportions colossales et le bénéfice que l'Etat prélève annuellement sur l'ensemble des fumeurs, priseurs et chiqueurs se chiffrait, pour l'année 1909, par 397 millions 800.000 francs environ.

C'est cette augmentation qui a justifié, de temps à autre, la fondation de nouvelles manufactures, dont

l'une des plus récentes en date est, précisément, celle d'Orléans.

Orléans dut le privilège d'être choisie comme centre de fabrication principalement à l'un de ses anciens préfets, M. Regnault, qui était un ancien ingénieur de l'administration des Tabacs et qui devint directeur général des Manufactures de l'Etat, le 22 janvier 1882.

Par délibération du 25 mai 1882, le Conseil municipal d'Orléans, réuni sous la présidence du maire, M. Sanglier, autorisait ce dernier à offrir à l'Etat la concession gratuite d'un terrain de 20.000 mètres carrés au moins de superficie, situé à proximité du chemin de fer de Vierzon, et destiné à l'établissement d'une manufacture de tabacs. La Ville s'offrait en même temps à construire, à ses frais, sur ce terrain, et d'après les plans dressés par les ingénieurs de l'Etat, des bâtiments provisoires d'une valeur d'environ 120.000 francs, son avance devant être remboursée ultérieurement par l'Etat, si celui-ci autorisait l'établissement, à titre définitif, d'une manufacture de tabacs à Orléans.

Les considérants de la délibération visée ci-dessus font allusion à l'importance de la population orléanaise, à la proximité de Paris, au fait qu'Orléans est la tête de sept lignes de chemin de fer, enfin au bien-être qui résulterait, pour la population de la Ville, de l'établissement à Orléans d'une manufacture de tabacs, susceptible d'occuper un millier d'ouvriers rétribués à des salaires largement rémunérateurs.

Comme suite à cette décision, un projet de convention fut transmis à l'administration des Manufactures de l'Etat, le 20 septembre 1883, par l'ingénieur chargé de la construction des ateliers provisoires et de l'installation des divers services de l'administration, notre si sympathique et éminent collègue M. Thévenin.

Les termes de la convention furent alors discutés entre la Ville et l'Administration, et cette discussion donna lieu à une volumineuse correspondance entre l'Ingénieur, le Maire et l'Administration. Enfin, l'accord fut définitivement établi entre les contractants le 7 novembre 1883, et il fut sanctionné par une délibération du Conseil municipal d'Orléans en date du 15 novembre 1883, approuvée par le Préfet du Loiret le 27 novembre suivant et par M. le Ministre des Finances le 1er décembre 1883.

Un décret, en date du 26 mars 1884, déclara d'utilité publique la construction à Orléans d'une manufacture de tabacs, avec une voie d'accès et deux rues d'isolement, ainsi que celle d'une crèche et d'une salle d'asile pour les enfants des ouvrières de ladite manufacture. Le même décret autorisa à cet effet la ville d'Orléans à acquérir, à l'amiable, des sieurs Schuelle et consorts, diverses parcelles d'une contenance totale de 2 hectares 51 ares et estimées 176.872 francs.

D'autre part, la convention passée avec la Ville stipulait et précisait les engagements pris par celle-ci, en conformité de la délibération du Conseil municipal du 25 mai 1882, concernant la concession d'un terrain, la construction d'ateliers provisoires et la reprise éventuelle de ces ateliers par l'Etat, d'après la valeur résultant du règlement arrêté par l'ingénieur chargé de la direction. Aux termes de cette convention, la Ville s'engageait notamment à ouvrir des voies d'accès, avec canalisations pour le gaz et l'eau, enfin à assurer l'écoulement dans la Loire des eaux pluviales et industrielles.

Les travaux de construction des ateliers provisoires furent mis en adjudication le 4 février 1884. Leur valeur était estimée à 130.000 francs. Les résultats de l'adju-

dication furent approuvés par M. le Préfet du Loiret le 15 février 1884. Les travaux furent reçus provisoirement le 31 décembre suivant et, par décision du 11 août 1885, M. le Ministre des Finances autorisa l'établissement de la manufacture d'Orléans à titre définitif. Les bâtiments provisoires furent donc reçus définitivement le 31 décembre 1885 et leur valeur, qui s'élevait à 112.571 fr. 83, fut rembourése à la Ville, conformément aux stipulations de la convention.

Ces bâtiments occupent aujourd'hui la partie Nord du terrain de la manufacture et bordent une partie de l'impasse de Java.

Les ateliers provisoires une fois construits, il s'agissait de les utiliser ; aussi, dès le 15 novembre 1884, un avis, émanant de l'ingénieur chargé de la direction et inséré dans les journaux d'Orléans, faisait connaître à la population qu'un registre d'inscription était déposé à la manufacture pour les ouvrières postulant un emploi dans cet établissement. Un certain nombre de personnes s'étant présentées dès le début, les ateliers furent ouverts le 7 février 1885. On y fabriqua d'abord exclusivement des cigares à 0 fr. 05 à bout ouvert, avec un noyau de 11 ouvrières.

Cependant, en présence des résultats satisfaisants que donnait le recrutement, l'Administration se préoccupa bientôt de construire de nouveaux bâtiments, en vue de l'agrandissement de la manufacture. Dès le 11 mai 1885, avait lieu la mise en adjudication de ces nouvelles constructions. Ces bâtiments, comme les premiers, bordent l'impasse de Java. La construction en fut commencée le 25 août 1885.

Les archives de l'établissement mentionnent, à la date du 16 août de cette année 1885, un léger tremblement de terre qui eut lieu à 7 h. ½ du soir et qui fut

parçu assez nettement pour inspirer des craintes à l'ingénieur concernant la stabilité des constructions. Une visite minutieuse permit d'ailleurs de constater qu'aucun mouvement ne s'y était produit.

Les nouveaux bâtiments, qui étaient en principe affectés à la réception de tabacs exotiques en transit, furent terminés le 1er décembre 1886.

Pendant la durée de leur construction, les fabrications se développaient progressivement. A la fin de mars 1885, fut organisée la fabrication des cigares à 0 fr. 05 à bout fermé et, à la fin de la même année, le personnel comprenait 100 ouvrières, dont 18 étaient affectées aux cigares à bout fermé et 82 aux cigares à bout coupé.

Le 26 avril 1886, on organisait la fabrication des cigares à 0 fr. 10. Ces cigares étaient fabriqués alors à l'aide d'une machine assez ingénieuse dont l'inventeur, M. Hochnel, avait poursuivi les premiers essais à la manufacture des tabacs de Paris G.-C.

Cette machine réalisait le problème difficile d'enrouler une feuille de tabac sur le corps d'un cigare à forme non cylindrique, et elle eut au début un certain succès. Son emploi a cependant été peu à peu abandonné en raison du peu d'avantages qu'il présentait, par rapport à la confection à la main.

Le 19 mai 1889, furent mis en adjudication de nouveaux travaux de construction : ce sont ceux du bâtiment le plus méridional qui borde la voie ferrée.

Les travaux furent commencés le 11 juin 1887. Les fondations de ce bâtiment furent particulièrement laborieuses. On dut descendre les fouilles jusqu'à 7 ou 8 mètres de profondeur pour rencontrer un sol suffisamment solide. On traversait des terrains bouleversés, et dont le manque de consistance obligeait à étrésillonner

toutes les fouilles. En particulier, vers l'angle sud-est, on rencontra des terres rapportées jusqu'à 7 mètres de profondeur, une galerie remblayée, des puits comblés et, malgré toutes les précautions prises, on n'a pas pu éviter quelques éboulements dont l'un faillit même faire perdre la vie à un ouvrier. Le malheureux fut retiré à temps. On a sondé la plupart des excavations jusqu'à la nappe d'eau, qui est environ à 13 mètres au-dessous du sol.

Les travaux de construction de bâtiments, commencés en mai 1887, furent terminés à la fin de janvier 1888.

Le 24 juin 1889 furent commencés les travaux de construction des bâtiments affectés aux bureaux. Ils furent terminés en 1890.

Enfin, les dernières constructions, celle des grands bâtiments transversaux qui s'étendent entre la rue de la Manufacture et la voie ferrée, ainsi que celle du bâtiment central et des petits bâtiments annexes furent commencées en août 1899 et terminées vers la fin de l'année 1901.

Comme on le voit, la construction des bâtiments de la manufacture a duré près de seize ans et s'est effectuée en diverses périodes. Ce qui est remarquable, c'est que, lorsqu'on fut amené à raccorder les bâtiments construits en dernier lieu avec ceux qui avaient été établis dès le début, le raccordement se fit à quelques centimètres près. Ce résultat dénote dans l'exécution une précision vraiment merveilleuse que peut expliquer seulement la haute compétence des agents chargés de la direction et de la surveillance des travaux.

La valeur totale des bâtiments de la manufacture, non compris celle du sol, concédé gratuitement par la ville, ressort, en définitive, à 1.515.000 francs environ. Celle

des machines et appareils mécaniques installés dans ces bâtiments est voisine de 350.000 francs.

Parallèlement à la construction des bâtiments et à l'installation des machines se développaient les fabrications. C'est ainsi que, dès l'année 1897, on organisait la fabrication du scaferlati ordinaire, en 1899 celle des scaferlatis maryland et supérieur et en 1900 celle des cigarettes.

En 1903, la manufacture peut être considérée comme fonctionnant d'une manière normale, et, depuis cette époque, le personnel en est demeuré à peu près stationnaire jusqu'à l'année 1911. A la fin de 1903 il comprend en effet 353 personnes, dont 74 hommes. A la fin de 1904, il tombe à 345, dont 71 hommes. Il se relève, à la fin de 1906, à 430, dont 83 hommes ; à la fin de 1907, on compte 437 ouvriers, dont 83 hommes ; mais, à partir de 1911, le personnel de la manufacture prend subitement un accroissement considérable. A la fin de cette année, il compte déjà 469 ouvriers, dont 86 hommes, et à la fin de 1912, on atteint 738, dont 99 hommes. C'est là d'ailleurs un maximum qu'il ne paraît guère possible de dépasser.

L'augmentation qu'a subie, en 1911 et 1912, l'importance de la manufacture d'Orléans, n'est d'ailleurs pas un fait isolé. A la même époque, le développement de la consommation du tabac a obligé, en effet, l'Administration à chercher, par tous les moyens, à accroître la production de ses manufactures. Certains établissements ont été complètement transformés. Pour le nôtre, il était de construction trop récente pour qu'on pût songer à y apporter de profondes modifications. On se borna à chercher à l'utiliser d'une manière aussi complète que possible.

Aujourd'hui, la manufacture d'Orléans fabrique an-

nuellement près de 2,400,000 kilos de produits divers, savoir : 2,000,000 de kilos environ de scaferlatis, 30 millions de cigares, et 220 millions de cigarettes. Elle alimente en scaferlatis le Loiret et les départements voisins. Ses cigarettes sont expédiées dans la France tout entière.

Les scaferlatis sont composés de feuilles hachées de différentes provenances, exotiques et indigènes, mélangées suivant des proportions parfaitement définies, et les mêmes pour toutes les manufactures. Ces proportions sont fixées par l'Administration centrale, de façon à donner aux produits un goût et un arôme susceptibles de satisfaire aux habitudes de la majorité des consommateurs. Elles varient d'ailleurs quelque peu d'une année à l'autre, selon les ressources dont dispose l'Administration, mais on s'astreint toujours à la condition que, dans l'ensemble, le goût et la qualité des produits soient aussi constants que possible.

Les feuilles parviennent en manufacture à l'état sec, sous forme de balles, ou enfermées dans des sortes de tonneaux, grossièrement construits, et appelés boucauts.

La première opération à faire subir aux feuilles consiste donc à les assouplir, grâce à l'action de l'humidité, de façon à éviter que leur manipulation ne donne lieu à la production d'une quantité exagérée de débris. Une fois mouillées, les feuilles sont hachées mécaniquement, puis le scaferlati produit est séché dans des appareils spéciaux appelés torréfacteurs et enfin mis en masses de 10 à 15,000 kilos. Là, le scaferlati séjourne de trois semaines à un mois et, pendant ce séjour, se consomme le mélange des goûts entre les différentes espèces de feuilles. Le tabac est enfin mis en paquets et emballé en caisses ou tonneaux.

Les cigarettes produites à la manufacture d'Orléans sont toutes fabriquées au moyen de machines, dont certaines produisent jusqu'à 20,000 cigarettes par heure.

Quant aux cigares, ils avaient été, jusqu'à ces derniers temps, confectionnés presque exclusivement à la main. C'est encore cette méthode qui est suivie pour la confection des cigares de qualité supérieure, mais on installe, en ce moment, des machines en vue de la confection des cigares à 0 fr. 075 et à 0 fr. 05. La fabrication mécanique a pour but principalement d'assurer l'uniformité du remplissage, ce qui n'avait pas lieu avec la confection à la main, lorsqu'elle s'appliquait à la production des cigares à bon marché. On sait avec quelle peine on arrivait parfois à faire brûler un cigare à 0 fr. 05.

Puissent les nouveaux procédés mettre la pauvre Régie à l'abri des critiques souvent si acerbes, mais malheureusement quelquefois justifiées, il faut le reconnaître humblement, de certains consommateurs !

Puisse aussi cet exposé aride de chiffres et de faits qui, tout en contribuant dans une certaine mesure, à l'histoire de la ville d'Orléans, sont loin d'être de nature à éveiller un vif intérêt de la part des auditeurs, ne pas avoir cependant trop fatigué l'attention de mes collègues que j'aurais voulu pouvoir remercier, en leur servant un mets plus succulent, de m'avoir si aimablement accueilli comme membre de leur Société.

# RAPPORT

## Sur le Mémoire de M. Ch. BENOIT

INTITULÉ :

# LES ORIGINES DE LA MANUFACTURE DES TABACS D'ORLÉANS

**Par M. THÉVENIN**

Memb.e de la Section des Sciences

---

Le travail de M. Benoit est une intéressante contribution à l'histoire industrielle d'Orléans ; aussi la section des Sciences et Arts vous propose-t-elle de lui donner une place dans vos *Mémoires*.

Lorsque, en 1883, fut décidé l'établissement d'ateliers provisoires, en attendant la construction d'une manufacture dont le plan d'ensemble fut immédiatement arrêté, l'Administration avait besoin de cigares : le succès croissant des « petits Bordeaux » qu'on roulait à la main et qui nécessitaient beaucoup de mains et, par conséquent, beaucoup de place, justifiait la création d'une nouvelle manufacture, et le choix d'Orléans était judicieux parce que cette ville est au centre du pays et relativement éloignée des autres manufactures. Le maire d'alors, M. Sanglier, comprit tout de suite que la nouvelle industrie, devant employer 1,000 ou 1,200 ouvriers qui seraient payés sur le budget de la France, ferait tomber sur sa ville une pluie d'argent bienfaisante et vivifiante. Il n'hésita pas à proposer au Conseil municipal de consentir aux sacrifices que l'Etat

demande d'ordinaire aux villes à qui il accorde de telles faveurs. Mais il eut beaucoup de peine à convaincre l'opinion. Orléans, disaient ses contradicteurs, était depuis des siècles une ville paisible et de bonne moralité ; on venait d'y mettre de l'artillerie, ce qui ne pouvait que troubler son calme ; qu'avait-on encore besoin d'une manufacture de tabacs avec ses centaines de femmes ? Vous sentez bien, Messieurs, que l'objection était peu fondée ; on finit par passer outre, et on fit bien, car d'autres villes, celle d'Alençon notamment, entraient en concurrence avec Orléans et faisaient des offres avantageuses au ministre des Finances. D'ailleurs, vous pouvez constater aujourd'hui que les jeunes Orléanaises ne sont pas moins vertueuses qu'autrefois, et que nos braves artilleurs pensent surtout à leurs canons.

Mais, comme dans les vieux contes, quelque méchante fée intervint sans doute auprès du berceau du nouveau-né : en effet, à peine avait-on roulé ici les premiers cigares, que la consommation de ces produits baissait en France dans des proportions inquiétantes. Il n'entre pas dans notre sujet de rechercher les causes du phénomène ; il en est une pourtant qu'il faut indiquer, c'est la tendance qui se manifesta à cette époque chez les fumeurs, à préférer au cigare la pipe, et surtout la cigarette dont la fabrication, à peu près nulle vers 1880, a pris tout à coup un essor énorme. Or, le tabac haché à fumer et les cigarettes, à l'inverse des cigares, se fabriquent à la machine et n'emploient qu'un nombre restreint d'ouvriers. Dès lors, la manufacture d'Orléans n'apparaissait plus comme nécessaire, et si l'on construisit en 1885 les bâtiments avoisinant l'impasse Java, et en 1887 celui qui borde la voie ferrée, ce fut pour faire des magasins généraux dans les pre-

miers, et pour installer dans le dernier une petite fabrication de tabac à fumer et de cigarettes, provisoire comme celle des cigares.

A ce propos, si vous passez un jour devant ou derrière la manufacture, vous remarquerez, surtout à l'aspect des toitures, que les divers bâtiments sont construits sur deux types distincts. C'est qu'en effet, dans l'avant-projet, l'administration de M. Regnault avait voulu annexer à la manufacture proprement dite un magasin de transit, indépendant, susceptible de recevoir et d'entreposer temporairement dans le Centre une partie des tabacs en feuilles indigènes provenant du Nord, du Midi, de l'Est ou de l'Ouest, suivant que la récolte pouvait être plus ou moins abondante dans l'une ou l'autre des régions de la France. L'idée était bonne assurément, mais les circonstances changent, le monopole des allumettes fut joint à celui des tabacs, et le magasin de transit, après avoir reçu des tabacs en feuilles, servit de dépôt d'allumettes et de petits bois débités. Aujourd'hui il loge les matières premières nécessaires aux ateliers d'Orléans, et s'est laissé pénétrer par les ateliers de la fabrication lorsque la manufacture, qui naissait trop grande après avoir longtemps tardé à naître, est devenue trop petite. Car, si grande et si puissamment outillée qu'elle soit à présent, elle est trop petite, si bien que, comme vous l'a dit M. Benoit, on a songé un instant à l'agrandir en 1911, lorsque les cigares à 0 fr. 05 et à 0 fr. 075 ayant été notablement améliorés par de nouveaux procédés de fabrication, il a fallu en faire davantage.

Il n'en est pas moins vrai qu'elle a mis près de trente ans à atteindre le développement que lui assignait le projet primitif, alors que les manufactures construites peu de temps avant elle étaient mises sur pied en trois

ou quatre années. Nous avons réellement joué de malheur, comme vous voyez. La ville avait avancé un capital de plusieurs centaines de mille francs, dans l'espoir que le personnel ouvrier de la manufacture atteindrait promptement un effectif de 1,000 ou 1,200. L'Etat n'avait pas garanti ce chiffre, il est vrai, mais il l'avait annoncé dans les pourparlers préliminaires, et pendant de longues années la ville, qui continuait à payer les intérêts de son emprunt sans en retirer un profit appréciable, pouvait sans trop d'exagération accuser l'Etat de manquer à ses engagements.

Le mal est réparé maintenant, et les prévisions de M. Sanglier se réalisent.

Messieurs, si quelques-uns d'entre vous ont, par hasard, la curiosité de consacrer une heure ou deux à visiter ce bel établissement, M. Benoit sera heureux, n'en doutez pas, de vous en faire les honneurs. Vous y verrez quelques machines intéressantes, entre autres celles qui font les paquets de tabac, celles qui en vérifient le poids, celles qui font 400 cigarettes à la minute, etc., et encore ces torréfacteurs qui, sans que les ouvriers soient en rien exposés aux intoxications, enlèvent chaque jour au tabac 60 à 80 kilogrammes de nicotine. C'est cette quantité énorme du poison le plus violent qu'on connaisse, que la cheminée de l'usine déverse libéralement dans l'atmosphère ; mais rassurez-vous, elle est absolument inoffensive au degré de dilution où elle se trouve ; les médecins homéopathes eux-mêmes ne sauraient y voir aucun danger, bien que par certains vents l'odeur éthérée, un peu âcre, toute caractéristique de la nicotine soit perçue jusqu'au centre de la ville.

En sortant de votre visite, vous aurez peut-être la réponse à cette question que pour ma part j'ai souvent

entendu faire : Est-il donc bien nécessaire de sortir de l'Ecole Polytechnique pour fabriquer du tabac ou des allumettes ? Non, sans doute, mais les ingénieurs des manufactures de l'Etat sont tenus d'être à la fois architectes, mécaniciens, physiciens, chimistes, agronomes, industriels et même commerçants. Il serait utile qu'ils fussent, en plus, des lettrés. En vérité, je doute qu'aucun des services qui se recrutent à notre grande Ecole exige des connaissances aussi variées. Pour qu'on ne juge pas qu'en m'exprimant ainsi je manque un peu de modestie, je concède volontiers que, chez nous, elles ne sont jamais assez étendues.

Je vous demande maintenant la permission de rappeler encore un de mes souvenirs, qui intéressera peut-être nos collègues de la section d'Agriculture. On se figure volontiers qu'autour d'une manufacture de tabacs on doit voir à profusion des champs de tabac, comme on voit des champs de betteraves autour d'une sucrerie. C'est une erreur. M. Benoit vous a dit que toutes nos manufactures emploient, pour fabriquer un même produit, des mélanges identiques, dont les éléments leur sont fournis par des magasins généraux spéciaux et qui proviennent pour ainsi dire du monde entier. La culture des tabacs indigènes est réservée à certains départements voisins des frontières. Pourquoi ? Parce que de la sorte, si le planteur fume en fraude quelques feuilles de sa récolte, c'est le plus souvent à la contrebande étrangère qu'il fait tort, tandis que dans le Centre il ferait tort au débit de tabac, c'est-à-dire à la source de l'impôt. J'eus un jour l'occasion de donner cette explication à M. le sénateur Viger, qui était alors ministre de l'Agriculture et qui, naturellement, s'intéresse au département.

« Mais pensez-vous, me dit-il, que le Loiret pourrait donner de bon tabac ? — Je crois, répondis-je, que dans la Sologne, où la terre et la main-d'œuvre ne sont pas chères, où l'argile assurerait à la plante la potasse dont elle a besoin pour être combustible, on produirait des tabacs légers qui remplaceraient avantageusement certaines sortes que nous achetons en Russie, en Turquie, dans l'Inde et même en Prusse. En tous cas, il pourrait être à propos de faire quelques essais en petit. Et, s'ils réussissaient, la Sologne s'en trouverait fort bien. »

A la suite de cette conversation de hasard, le ministre de l'Agriculture intervint auprès de son collègue des Finances, de qui relève l'administration des tabacs ; celui-ci prit l'avis de la direction générale, qui répondit par une opposition formelle. Il était aisé de deviner que j'étais la cause de l'incident. On envoya ici un inspecteur pour arrêter les conséquences de mon imprudence, avec beaucoup de bienveillance d'ailleurs, en démontrant que le tabac de Sologne n'aurait certainement aucune valeur. Puisque mon Administration était d'un avis différent du mien, il est évident que j'avais tort. Je me déclarai soumis et repentant, mais je ne suis pas encore convaincu. Et si je connaissais quelque Solognot plantant quelques pieds en fraude dans un coin, je lui demanderais volontiers à goûter de son tabac, pour me convertir. Malheureusement pour moi, il n'y a pas de fraudeur en Sologne ; mais ne serait-ce pas que j'ai réellement une opinion fausse, et que le tabac n'y vaut rien ?

# UNE PETITE COMMUNE RURALE DE SOLOGNE

## PENDANT LA RÉVOLUTION (1792-1805)

PAR M. RAOUL DE LA GIRAUDIÈRE

Membre de la section d'agriculture

---

Beaucoup d'agglomérations rurales de peu d'importance avaient autrefois, en tant que paroisses, leur existence propre. Au curé incombait la charge d'inscrire les baptêmes, les mariages et les décès survenus parmi ses ouailles. A la Révolution, les paroisses devinrent des communes ; les plus petites, d'une durée éphémère, sont aujourd'hui des hameaux rattachés administrativement au centre voisin. Tel est le cas de l'ancienne commune de Bonneville, dont je me propose de vous retracer brièvement la vie municipale depuis son origine en l'année 1792 jusqu'à sa disparition en 1805.

Quelles étaient son étendue, sa population, ses ressources ? Une infraction à l'ordre chronologique nous permettra de puiser ces renseignements nécessaires dans un tableau statistique du 21 messidor an X.

La population, de 100 habitants pour 31 feux, ne comprend que 19 individus ne sachant ni lire ni écrire.

La commune s'étend sur 320 arpents (150 hectares environ), ainsi répartis :

| | | |
|---|---|---|
| Culture ........................ | 100 | arpents |
| Prairies ........................ | 6 | — |
| Chanvre ...................... | 1 | — |
| Bois taillis .................... | 10 | — |
| Etangs ......................... | 3 | — |
| Friches, landes, bruyères...... | 200 | — |

à peu près les deux tiers du total, en sable pur.

Il n'y a ni vigne, ni jardin, ni marais. Pas de militaire pris par la conscription, en cette année-là. Aucun domestique attaché à la personne. Il y a un propriétaire foncier, et, les deux extrêmes se touchent, un mendiant autorisé à résidence par le sous-préfet. « Par apparence, le nombre des hommes mariés est de 21. »

Pas d'école primaire, ni d'instituteur. La nourriture habituelle du peuple est le seigle et surtout le sarrasin ou blé noir.

Le prix de la journée de travail, repas non fournis, est pour les hommes en été de une livre et en hiver de quinze sous. Les femmes sont payées douze ou quinze sous par jour suivant la saison.

Il y a 10 chevaux et 24 bœufs de labour pour 6 charrues seulement.

Enfin le bétail comprend 36 vaches, 20 porcs et 960 moutons qui, pâturant dans les 200 arpents de bruyère, semblent constituer le produit le plus important.

Voilà rapidement esquissée la silhouette de la petite paroisse qui se constitue en commune le 8 décembre 1792.

Les citoyens, assemblés au son de la cloche « à cette fin que personne n'en prétende cause d'ignorance », nomment un maire, un procureur de la commune, deux officiers municipaux, cinq notables, un officier public

pour la constatation des naissances, mariages et décès, un secrétaire greffier pour tenir le registre des délibérations ; en tout onze administrateurs, c'est-à-dire plus d'un pour dix habitants.

Le premier procès-verbal, du 28 janvier 1793, est la constatation du délit forestier commis par un citoyen de la commune de Saint-Cyr-Semblecy (1), qui a abattu « un chêne portant par le pied d'écorce en écorce » un diamètre de 19 pouces (environ 1 mètre 70 centimètres de circonférence). Ce citoyen aimait les beaux arbres.

L'ordre des dates n'est pas toujours respecté. C'est ainsi que le procès-verbal suivant, qui relate la publication des trois rôles de 1792, est inscrit le 27 janvier.

Le 12 mars est tombé au sort Pierre Thomas : « Ayant le citoyen Pierre Thomas 5 pieds et 2 pouces de grandeur, bien fait, bonne mine, cheveux châtains, le sourcil des yeux blond, nez gros, bouche haute et menton rond, pèche des dents de devant », illettré sans doute ; l'engagement est signé d'une croix.

A ce moment, lés moines de tout ordre, chassés de leurs monastères, se dispersent aux quatre coins de la France, en quête d'un lieu d'asile.

Le 14 avril 1793, la citoyenne Hurault (damoiselle Hurault de Saint-Denis, née Louvel) déclare loger chez elle la citoyenne Louise-Françoise Louvel, ex-religieuse, et la citoyenne Geneviève-Marguerite Simonet, ex-sœur converse, toutes deux de la ci-devant abbaye de Pont-aux-Dames, en Brie, département de Meaux.

Ces deux citoyennes, le 14 mai, font serment devant la municipalité « d'être fidèles à la Nation, et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en la défen-

(1) Saint-Cyr-Semblecy est aujourd'hui un hameau rattaché à l'ancienne Ferté-Hubert, devenue la Ferté-Saint-Cyr.

dant. » Une chose m'a frappé dans les pages qui vont suivre : il n'est question nulle part de « fraternité ».

Les feuillets suivants sont relatifs à la nomination de deux commissaires vérificateurs pour la commune, d'un commissaire du district « à l'effet de procéder au recensement des blés, seigles, orges, sarrasins, avoines et farines », et des 20 votants pour les assemblées primaires.

Entre temps, le 26 juin, la municipalité se rend chez le citoyen Delmotte, curé, pour lui retirer les registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Les réquisitions vont dès maintenant se faire à intervalles rapprochés. Dans la réquisition de 2,000 couvertures de laine à fournir par le district, la commune est taxée à deux, prises chez la citoyenne Hurault.

Le 26 brumaire an II, les officiers municipaux du canton de Chaumont sont requis d'envoyer le jeudi 28 novembre les citoyens de la première classe, pour être organisés en compagnie, et ensuite renvoyés dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre. Afin de remédier au défaut de subsistance, ils recommanderont à chacun d'eux d'apporter du pain pour le temps de leur organisation, qui sera de deux jours, non compris l'arrivée et le retour.

La délibération du 6 décembre est la réponse à une réquisition du district de Romorantin par lettre en date du 12 frimaire.

Les citoyens de la commune, conformément à la teneur de cette lettre, ont été réunis au son de la cloche : « N'avons aucune personne bien vêtue et bien chaussée, enfin n'avons aucune bonne chaussure que ce puisse être que des sabots seulement. De plus n'avons

point de fusils de calibre, sauf quatre méchants (1) chetis (2) fusils de chasse, étant en mauvaise qualité, les batteries n'ayant pas été raccommodées vu la rareté d'ouvriers. »

Dans les lignes qui suivent perce la crainte d'être taxés de mauvais citoyens, chose particulièrement grave à l'époque : « Quoi qu'il en soit, nous nous conformons toujours aux lois. »

La récolte de grains ayant été déficitaire, les administrateurs de Mer envoient à la commune en quatre livraisons onze cents livres de blé froment.

Le 25 frimaire, le citoyen François Bigot, huissier à Romorantin, délégué à cet effet par le district, retire au citoyen Nicolas Delmotte, prêtre curé de cette commune, « toutes et chacune les lettres concernant l'état ecclésiastique qu'a toujours professé ledit citoyen Delmotte en bon et fidèle pasteur. » Ces papiers sont remis au citoyen Bigot pour être brûlés en présence de tous les frères de la Société populaire de Romorantin, dont il est membre.

Le 19 novembre, la municipalité nomme commissaires vérificateurs de l'emprunt forcé un laboureur et un fabricant de cercles ; ce sont deux notables de la commune.

Sur la déclaration faite par la citoyenne Hurault, qu'elle possède 3,788 livres 14 sols 5 deniers de revenu, elle est taxée à 2,335 livres 14 sols 5 deniers (presque les deux tiers), en sorte qu'il ne lui restera plus que 1,453 livres.

C'est vraiment un sujet de graves et nombreuses

(1) Méchants veut dire mauvais.

(2) Chetis est une corruption de chétifs ; il signifie ici sans valeur.

préoccupations pour une commune de posséder une ci-devant noble sur son territoire. Le 30 frimaire, le Conseil municipal se réunit pour faire brûler toutes les pièces et titres féodaux de la citoyenne Hurault.

Le même jour, il nomme un agent national pour l'exécution des lois ; celui-ci devra rendre compte au district tous les dix jours.

La délibération suivante est sans doute la réponse à une demande de recensement des chevaux et fourrages. Il n'y a que huit chevaux dans la commune, tous employés à la culture des terres. « Quant aux foins, pailles et avoines, les particuliers se sont plaints qu'ils n'ont pas de ces sortes de choses pour leur usage. Quant aux trèfles et luzernes, nous sommes surpris de votre demande, car nos sortes de terrain n'en produisent point. Nous n'avons pas de son, car on ne fait pas de farine. »

Le 15 pluviôse, le Conseil général de la commune, comprenant tous les habitants, se réunit pour procéder à « l'état des cotes d'habitation pour la contribution mobilière ». Le rôle comprend 20 articles pour 86 habitants ; il y a donc 4,3 habitants par maison, ce qui n'indique pas des familles nombreuses. Une seule fait exception, celle d'un fermier, qui a cinq enfants à ses charges.

Du 21 pluviôse, un état de recensement des grains existant à cette date dans la commune : 49 boisseaux de blé seigle, 3 boisseaux d'orge, 440 boisseaux de blé noir (mesure de Beaugency ) : le tout réparti entre sept cultivateurs.

Le folio suivant renferme le contrat de mariage de François Bousillard et de Madeleine Pinçon. C'est un gros mariage ; les parents des futurs époux sont des

fermiers ; à l'époque on disait des laboureurs. A noter ensuite des apports stipulés des deux côtés, la déclaration que voici : « Les parties, de leur bon gré et franche et libre volonté, ont reconnu et confessé..... qu'ils se sont promis et se promettent respectivement l'un à l'autre par bonne foi et sacrement de mariage en face de notre mère la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, les cérémonies ordinaires préalablement gardées et observées... » Nous sommes en 1793, et cette convention, faite en vue du mariage projeté, établit clairement que les traditions religieuses sont restées vivaces.

Le 23 pluviôse, le citoyen Marie, commissaire des assemblées primaires du canton de Chaumont « pour faire l'épuration des fonctionnaires publics et des curés », reçoit des citoyens assemblés la déclaration unanime qu'ils en sont contents et les reconnaissent « pour de bons patriotes et de vrais républicains ».

Le 24 ventôse, il est fait réquisition de toiles à sac et de fils. On a trouvé chez la citoyenne Saint-Denis (alias Hurault) 26 aunes de toile écrue, et 47 livres de fil en trois maisons.

Le 16 germinal, la municipalité se réunit pour enlever tous les ornements de l'église. Rien n'est omis dans l'inventaire. Avec les aubes, les chasubles, les linges d'autel, la croix et le soleil, c'est-à-dire l'ostensoir, nous trouvons « les effets de la Sainte Vierge, à savoir deux cols, deux coiffures, cinq robes et un petit tablier », ainsi que l'assiette pour quêter, et diverses autres choses encore. « Le tout faisant ensemble la pesanteur de 214 livres. » Ceci pourra paraître une singulière estimation.

La municipalité remplit à l'occasion l'office de notaire, et voilà un bail qui aurait pu nous fournir des

indications sur la valeur locative des terrains, s'il était fait mention de l'étendue affermée. Jacques Pinçon, laboureur de la métairie de la Rue, loue à Jean Cherrier la locature de l'Aunay, moyennant 50 livres en argent, 6 livres de chanvre femelle, 6 livres de beurre, 6 poulets. Il y a deux vaches de cheptel estimées 120 livres les deux. (Un veau de grosseur et de qualité bien ordinaire se vend aujourd'hui un prix plus élevé). Cherrier s'engage à faucher les prés de Pinçon à raison de 30 sous par journal (4 fr. 50 l'hectare) et à travailler pour celui-ci à toute réquisition au prix courant du pays.

Le 1er floréal, deux citoyens commissaires, nommés par le district, viennent pour marquer les chênes propres aux constructions navales. « Il ne s'en trouve aucun bon et valable. »

Huit jours après, nouvelle visite des agents du district. Le citoyen Marie, que nous avons déjà vu, commissaire des assemblées primaires, assisté de Jean Dalançon son collègue, nommés par le district, en vertu de l'arrêt de « Garnier-Des(saint) » (1), représentant du peuple, « à l'effet de l'épuration et examen des corps constitués et fonctionnaires publics », font assembler tous les citoyens de la commune dans le temple de la Raison. Ceux-ci ont tous répondu qu'ils reconnaissent les citoyens en charge comme de bons patriotes et de mœurs vertueuses. Le texte nous montre l'embarras du secrétaire greffier, lorsqu'il s'agit de transcrire le nom du représentant Garnier-Dessaint. Puisque, avec Dieu,

(1) Il est probable qu'il est ici question de Garnier, député de la Charente-Inférieure, originaire de Saintes, et le texte eût dû porter Garnier (de Saintes), comme l'on disait Dupont (de l'Eure).

tous les saints sont supprimés, le mot saint est écrit entre parenthèses.

Le 20 floréal, il est fait un état des chevaux. Il y en a neuf, répartis en trois fermes.

Si l'on a supprimé Dieu et ses saints, on n'a pas encore supprimé la mort et par suite le cimetière. Le 6 prairial, convention est faite avec Simon Tessier qu'il aura le foin du cimetière, à charge par lui de sonner le réveil et le repos. Ce ne sera plus pour l'*Angelus* que les cloches seront mises en branle, mais leurs voix amies, tantôt gaies, tantôt majestueuses, tantôt plaintives, toujours vibrantes, continueront ainsi, comme par le passé, de régler les habitudes journalières.

Un acte du 16 prairial n'a d'autre intérêt que de signaler le manque d'instruction du maire et du procureur de la commune, qui « ont déclaré ne savoir signer, de ce requis. »

Le 26 du même mois, le citoyen Ribriou, marchand à la Ferté-Hubert, présenté un certificat du district, l'autorisant à acheter 25,000 livres de laine, à charge par lui d'en payer le montant à chaque particulier et de les recéder à cinq fabricants de Romorantin, désignés nommément. On lui accorde les 371 toisons portées au recensement.

Ainsi, à part le prix de vente, et encore n'en va-t-il pas toujours de même, aucune liberté dans les transactions. Acheteurs, vendeurs, nature des marchandises, quantité à livrer, tout est réglé d'en haut et par le détail. *De minimis... curat prætor.*

Il faut croire que la région de Sologne où se trouve notre commune n'était pas autrement malsaine, puisque sur une population de 86 individus l'état des vieillards du 20 prairial enregistre une nonagénaire (94 ans) et

deux septuagénaires. Je tiens à le faire remarquer. La légende des fièvres, aujourd'hui disparues avec les mauvaises conditions d'hygiène et de nourriture, est si tenace qu'une géographie parue dans ces dernières années signalait encore ce coin de France comme un pays de fièvres. L'auteur ajoutait plus loin, comme un des produits, la pêche des sangsues. Je ne sais plus quel humoriste citait, parmi les professions imaginaires ou bizarres, la fabrication des chapeaux en poils de sangsues. Sans doute notre pince-sans-rire y songeait-il en faisant sa description de la Sologne.

Mais revenons à notre registre.

Un procès-verbal en date du 27 prairial établit les charges de la municipalité :

| | |
|---|---|
| Pour le lieu ordinaire de ses séances..... | 15 livres. |
| Pour les appointements du secrétaire greffier .................................. | 72 — |
| Pour le bois, le papier et la lumière.... | 12 — |
| Pour la perception du receveur de la contribution foncière..................... | 15 — |
| Pour les sous additionnels et frais divers. | 66 — |
| Au total....... | 180 livres. |

Je ne sais, n'ayant pas sous les yeux d'élément de comparaison, si la somme était, pour l'époque, de petite ou de grande importance ; mais je ne vois pas bien qu'une commune, si minime soit-elle, puisse suffire actuellement aux mêmes besoins avec un chiffre trois ou quatre fois supérieur. Et pourtant nous verrons dans la suite que c'était encore une charge trop lourde, eu égard aux ressources. Les budgets se solderont en déficit.

Le 25 prairial, après la visite des chevaux, il est men-

tionné qu'il ne s'en trouve pas de taille requise. L'état est retourné en blanc au district.

A la même date, sont nommés en qualité d'arbitres pour l'estimation des fusils, deux notables de la commune. Les armes sont différenciées et appréciées d'après la longueur des canons, qui varie de 2 pieds 6 pouces (environ 83 centimètres) à 3 pieds 10 pouces (1$^{m}$27). Nous trouvons chez la citoyenne Anne-Françoise Louvel-Hurault deux fusils estimés l'un 10 livres, l'autre 6, et deux pistolets estimés ensemble 6 livres ; ailleurs, un autre fusil estimé 6 livres. Ces armes seront déposées dans la chambre municipale.

Le 1er messidor, le citoyen Maurice, officier public, prend en charge le registre des actes de naissance, mariage et décès.

Quelques jours plus tard, le 5 messidor, il est délivré au citoyen Jean Simon, natif de la commune, âgé de 72 ans, « un certificat pour lui servir et valoir au lieu d'extrait de baptême, les registres de naissance étant égarés ». C'est bien l'*Omnia mixta* de Tacite, époque troublée où tout est chaos. Combien d'archives ont disparu qui eussent contribué grandement à nous faire connaître les histoires locales !

A la même date arrive, par la voie du district, la liste des émigrés. Il n'y a personne de la commune.

Le 18 messidor, conformément à l'arrêté du département, le Conseil général de la commune, c'est-à-dire tous les habitants assemblés, décide que, « à compter d'aujourd'hui et jours suivants, on commencera à faire la récolte des seigles ». Observons en passant que, à l'aurore de la liberté, il n'est pas laissé grande place à l'initiative individuelle.

Confirmation immédiate ; le sieur Pigeon présente

une commission à l'effet de requérir tous les chanvres de la commune.

Suit un état des grains au 20 thermidor par boisseaux de Romorantin. Nous avons vu précédemment le boisseau de Beaugency ; plus tard nous verrons celui de Bracieux. Il y avait presque autant de mesures différentes qu'il y avait de marchés importants.

Seigle : 1,198 boisseaux, dont 619 pour semence.

Orge : 185 boisseaux, dont 55 pour semence.

Grain non battu : Seigle : 1,648 gerbes.

— : Orge : 380 gerbes.

Le 10 fructidor, adjudication de « la tonture d'une journée de pré de la ci-devant fabrique » pour la somme de 9 livres 10 sous.

Une page subséquente, en l'an X, nous donne la valeur certifiée des mesures de superficie.

| | |
|---|---|
| L'arpent vaut........................ | 1.600 toises. |
| La boisselée ........................ | 200 — |
| La septrée.......................... | 2.400 — |
| La journée de pré.................... | 800 — |

La municipalité envoie à Romorantin, pour la 3e fois, dit le procès-verbal, le tableau des chevaux et juments.

Nous voici arrivés à la fin de l'an II. Le 21 fructidor, le citoyen Maurice, l'officier public en charge, donne sa démission. Il est pourvu à son remplacement au scrutin « à la pluralité absolue des suffrages ». Acte est donné au démissionnaire de la remise des registres de l'état civil.

A partir de ce moment, jusqu'au 15 pluviôse an IX, il n'y aura plus après les procès-verbaux des séances que la signature du greffier ou des agents du district envoyés en mission. « La municipalité déclare ne pas savoir signer de ce requise ».

Le 10 vendémiaire an III, nouveau recensement des grains, évalués cette fois en boisseaux, mesure de Bracieux.

Seigle : 364 boisseaux.

Orge : 70 boisseaux.

Blé noir : 888 boisseaux.

Il ne faut pas s'étonner de la proportion considérable de ce dernier grain, dont la culture est aujourd'hui si délaissée. Nous savons qu'il concourait alors, pour une large part, dans l'alimentation des habitants.

Les routes étant peu sûres et les denrées taxées, les centres s'approvisionnaient mal. Il fallait les ordres donnés aux cultivateurs, par l'intermédiaire de la municipalité, pour les contraindre à porter leur grain sur tel ou tel marché de la région. Ceci n'allait pas toujours sans heurts et sans froissements. Même sous l'empire de la crainte, la patience humaine a des bornes.

« Ce jourd'hui 15 vendémiaire de la troisième année républicaine une et indivisible (*sic*), à trois heures du soir, moi Jean Simon, maire, je me suis transporté chez le citoyen Louis Maurice, laboureur à la métairie de Bonnette, pour le prévenir de fournir le contingent qui lui est assigné pour l'approvisionnement du marché de Bracieux.

« Ledit Maurice m'a répondu, avec plusieurs paroles injurieuses pour la municipalité, qu'ils étaient tous des sacrées bêtes, qu'il ne voulait point donner de grain, que, le premier qui viendrait lui en demander, il avait encore deux coups de poudre pour le satisfaire. »

Un point, c'est tout, avec la signature de l'agent national. Le citoyen Maurice, le réquisitionné dont il est ici question, n'est autre que l'officier public précédemment démissionnaire. Qu'allait-il lui arriver pour

cette incartade ? En vain ai-je cherché, je n'ai pas trouvé trace de sanction.

Mais quel triste retour à domicile pour ce pauvre maire Jean Simon ! Ce bon septuagénaire avait dû se promettre quelque plaisir à visiter par une riante fin de journée du mois d'octobre un de ses gros administrés. Reçu avec des injures et des menaces, il est suffoqué d'indignation.

Le 30 vendémiaire, encore un recensement des chevaux. Il y a trois chevaux mâles (*sic*), 3 juments, un poulain.

Deux jours auparavant, le 28 vendémiaire, la location du presbytère est mise en adjudication pour une année au plus offrant et dernier enchérisseur. Après plusieurs enchères, Louis Amiot reste adjudicataire pour la somme de 232 livres, « à charge par lui d'entretenir les vitres et les carreaux, tailler les arbres fruitiers et la haie d'orpin (1) de la cour ; ne pas laisser paître de bestiaux dans la cour et le jardin, sous peine de répondre des dommages. ». L'adjudication est consentie en outre avec réserve de la chambre haute et du cabinet y attenant pour faire une chambre municipale.

Les cultivateurs s'abstiennent de plus en plus de fréquenter les marchés ; les approvisionnements en denrées de toute sorte, notamment en grains, s'y font rares. Aussi voyons-nous arriver un commissaire du district, Auguste-François Gervaise. Il vient s'enquérir des marchés où les citoyens de la commune avaient coutume antérieurement de livrer leurs grains. Les trois quarts allaient à Bracieux ; les autres, à Beaugency.

Presque aussitôt, le 4 brumaire, le citoyen Dalançon

(1) Orpin est un vieux mot qui désigne l'aubépine.

est requis d'aller porter *le lendemain*, 5 brumaire, au marché de Bracieux 12 poulets et 9 livres de beurre frais ; le citoyen Amiot devra porter 9 poulets.

Suivent des tableaux de statistique :

Recensement par maison du foin et de la paille, donnant comme total pour la commune 418 quintaux (1) de foin et 98 quintaux de paille de seigle.

Etat général des bœufs et vaches, fait pour chaque citoyen. Nous y relevons 27 vaches et 24 bœufs. Ces derniers, répartis également entre trois fermes, servaient à la culture des terres. A défaut d'une indication aussi précise, les chênes aux bœufs, les pâtis aux bœufs, dont la dénomination subsiste en quelques endroits, ne nous permettraient pas d'ignorer que ces animaux étaient utilisés jadis en Sologne pour les labours et les charrois.

Recensement des terres ensemencées en seigle. La superficie est de 132 mines. La mine, qui est à proprement parler une mesure de capacité équivalant à 78 litres d'aujourd'hui, signifie ici l'étendue de terre labourable ensemencée par une mine de grains, 43 ares environ. D'où, pour la commune, une superficie approximative de 56 hectares cultivée en seigle.

Nous voici arrivés à l'époque des assignats. Le prix d'une livre de chandelle passe de une livre à onze livres. Le mémoire des frais de la municipalité pour l'an III atteint le chiffre de 286 livres 18 sous, en augmentation de 106 livres 18 sous sur le budget de l'an II, et encore faut-il remarquer qu'il serait beaucoup plus élevé si une des grosses dépenses, le traitement de

(1) Le quintal est une mesure courante encore maintenant dans nos campagnes ; c'est la quantité de dix bottes de cinq kilos.

l'agent national, n'avait été payée en « monnaie métallique ».

Le 20 ventôse, le conseil municipal se réunit pour examiner « la nécessité des chemins ». La route de Bracieux à Orléans, « fréquentée de toute part, est dans un sincère et véritable besoin d'être raccommodée, ainsi que celle de la Ferté-Aurain à la Ferté-Hubert (1). »

Le 23 germinal, publication du rôle de la contribution foncière et de la contribution mobilière. Je ne la signalerai plus ; elle reviendra tous les ans à date fixe, ainsi que le recensement général des grains par les commissaires du district.

Le 28 floréal, les fusils et pistolets déposés à la chambre municipale sont rendus à leurs propriétaires.

Voici, à la date du 20 fructidor, l'inventaire après décès du citoyen Delaitte, défenseur de la patrie. On y voit figurer une biaude (blouse) en coton bleu et une autre en grosse toile ; une culotte de coton « barrée » de rouge et de blanc, une autre en droguet bleu et deux autres en grosse toile, un gilet (jilait) en demi-panne rouge et deux autres de droguet (2), l'un bleu et l'autre blanc : deux paires de guêtres en grosse toile ; cinq mauvaises chemises de même étoffe, et un « méchant coffre de bois de chêne fermant à clé. »

Ce que je ne puis rendre, c'est l'orthographe ; elle est inénarrable et constitue une véritable difficulté pour la lecture des textes.

Avec la blouse bleue, le gilet rouge, la culotte rayée

(1) La Ferté-Beauharnais et la Ferté-Saint-Cyr.

(2) Le droguet, d'après Furetière, exception faite pour le droguet d'or, est une espèce de drap de bas prix, moitié fil et moitié laine.

Dans la demi-panne, étoffe plucheuse, la laine est remplacée par de la soie.

rouge et blanc, prolongée par une bonne paire de sabots garnis de paille ; la figure rasée, sous un chapeau de feutre qui rappelle vaguement la forme d'une cloche à melon. d'où émerge parfois la mèche d'un bonnet de coton bleu ou blanc, mais qui ne s'enlève jamais surtout à la maison ; tels nous apparaissent les paysans de Sologne dans leur costume de la fin du XVIIIe siècle.

Un citoyen commissaire du district, venu pour arrêter le registre, constate qu'il n'existe aucune soumission de la part du citoyen Delmotte, le ci-devant curé. Pourtant nous avons trouvé, sur une feuille détachée, l'attestation, à la date du 10 germinal an III, que, en présence de tous les citoyens de la commune réunis dans l'église, il avait déclaré son intention « de porter haine à la royauté et fidèle attention à se conformer aux lois de la république ». Le citoyen Delmotte s'était-il rétracté ? ou bien cette déclaration fut-elle jugée insuffisante ? Rien ne nous permet de conclure.

Le 15 brumaire de l'an IV, tous les citoyens sont réunis pour la nomination de deux assesseurs du juge de paix. Les nouveaux élus s'étant trouvés incapables de remplir leurs fonctions sont remplacés six mois après par deux autres nommés d'office.

Le 15 pluviôse, l'agent national se transporte chez le percepteur de la commune et constate que l'emprunt forcé a produit la somme de 1,750 livres en assignats.

Le 20 ventôse an V, il remet au secrétaire de l'administration de Chaumont les registres des naissances, mariages et décès de 1740 à 1796 (vieux style) ; il manque une année qui a été égarée.

En l'an VI, le 4 vendémiaire, le pauvre citoyen Nicolas Delmotte, ci-devant curé, est encore sur la sellette. Par-devant la municipalité, il prête « serment de haine

à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et fidélité à la république et à la constitution de l'an III. »

Le 30 ventôse de la même année, conformément à la loi du 13 pluviôse, célébration à l'autel de la patrie et sous l'arbre de la liberté des cérémonies ordonnées pour la fête de la souveraineté du peuple.

Pour abréger, je n'ai pas cru devoir mentionner chaque année l'inscription sur le registre de l'élection « à la pluralité absolue des voix » de l'agent municipal et du procureur de la commune, devenu l'adjoint. La nomination est faite par tous les citoyens assemblés.

Suit un tableau détaillé, indiquant le nombre d'hommes (22), leur nom, leur logis, leur profession, (il y a notamment deux tisserands, un fabricant de cercles, un jardinier) ; s'ils sont mariés ou veufs avec le nombre d'enfants ; ceux qui sont en état de faire le service personnel, il y en a cinq âgés de 16 à 18 ans. Ce sont tous des domestiques de ferme. Enfin, dans la colonne réservée à l'indication de ceux qui sont « incommodés ou infirmes », se trouve reproduite cinq fois la mention « néant » ; et une note ajoute, non sans besoin, que « le mot néant veut dire infirme. »

Le 5 nivôse an VIII, il est question pour la première fois du rôle des patentes. Il y a trois patentés : les deux tisserands et le cercleur.

Le 22 fructidor, tous les citoyens assemblés élisent : 1° leurs officiers, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant ; 2° les sous-officiers, un sergent-major et quatre sergents ; 3° huit caporaux. Il reste six hommes de troupe pour seize gradés !...

L'année suivante, le 5 nivôse, le sous-préfet de Romorantin est avisé par lettre « que le clocher et l'église tombent par délabrement ». Il n'y eut point de réponse.

Il est à peine besoin de signaler que les mêmes citoyens ont prêté successivement le même serment de fidélité aux différentes constitutions. Je remarquerai toutefois que le procès-verbal du 15 pluviôse an IX porte la signature de tous les membres du conseil. De même que la nécessité crée l'organe, de même il y avait eu dans le cours des années précédentes tant de délibérations et de papiers à signer que chacun avait dû se résoudre à pouvoir tracer son nom.

La commune n'est pas bien riche ; car le budget des dépenses municipales atteint 29 livres 19 sous pour fourniture d'encre, papier, chandelle, indemnité au porteur de paquets, régistres de l'état civil, et le déficit constaté le 10 ventôse est de dix livres 10 sous. Aussi la municipalité demande-t-elle à pouvoir employer pour l'an X les registres de l'an IX : « Etant très pauvres et ayant peu de population, nous nous en rapportons aux autorités supérieures. »

Par la suite, cet argument se retournera contre la commune, quand il s'agira de sa suppression.

Puisque les évaluations du revenu des propriétés non bâties sont à l'ordre du jour, il n'est pas sans intérêt de noter les tarifs adoptés le 16 floréal an IX et de les comparer avec les chiffres établis en 1912. Chaque catégorie est rangée en trois classes, et l'estimation faite par septrée, sauf pour les prés qui sont estimés par journée. Pour faciliter la comparaison, j'ai ramené le prix par septrée ou par journée au prix par hectare.

| NATURE des CULTURES | CLASSES | REVENU EN L'AN IX | | CLASSES | REVENU en 1912 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | PAR SEPTRÉE | PAR HECTARE | | |
| Terres...... | 1 | 2 l. | 4 l. 8 s. | 1 | 20 fr. |
| | 2 | 1 l. | 2 l. 4 s. | 2 | 15 fr. |
| | 3 | » 5 s. | » 11 s. | 3 | 12 fr. |
| | | | | 4 | 6 fr. |
| | | PAR JOURNÉE | | | |
| Prés........ | 1 | 4 l. | 25 l. | 1 | 35 fr. |
| | 2 | 2 l. | 12 l. 10 s. | 2 | 25 fr. |
| | 3 | 1 l. | 6 l. 5 s. | | |
| Etangs ...... | 1 | 24 l. | 52 l. 16 s. | 1 | 12 fr. |
| | 2 | 12 l. | 26 l. 8 s. | 2 | 8 fr. |
| | 3 | 6 l. | 13 l. 4 s. | | |
| Bois........ Taillis...... | 1 | 2 l. | 4 l. 8 s. | 1 | 12 fr. |
| | 2 | 1 l. | 2 l. 4 s. | 2 | 8 fr. |
| | 3 | » 15 s. | 1 l. 11 s. | 3 | 6 fr. |
| Landes..... et Pâturages.. | 1 | 2 l. | 4 l. 8 s. | | |
| | 2 | 1 l. | 2 l. 4 s. | 1 | 5 fr. |
| | 3 | » 10 s. | 1 l. 2 s. | | |

Ce qui frappe dans l'ancien tarif, c'est le chiffre élevé de l'évaluation des étangs. Pourquoi s'en étonner ? Les chemins de fer n'existaient pas, les routes avaient figure de fondrières, la marée était inconnue, et nos régions s'alimentaient forcément en poissons d'eau douce, dont le prix était relativement bien supérieur à celui d'aujourd'hui.

Il y a peut-être aussi une autre raison, mais je la donne sous forme dubitative, c'est que les trois seuls hectares d'étang appartenaient à la citoyenne Hurault.

Je passe rapidement la nomination de commissaires répartiteurs, institution nouvelle, et du percepteur communal ; la publication des trois rôles : foncier, mobilier, des portes et fenêtres : un état de conscription militaire avec la mention : néant ; un tableau des chemins (le nombre est restreint, mais le besoin de réparation est urgent) ; un certificat d'échenillage ; les quittances des frais de mairie où apparaît pour la première fois, le 11 vendémiaire an XI, avec les francs et les centimes, le nouveau système monétaire : la rédaction des tables décennales de l'état civil ; et j'arrive à la date du 15 pluviôse an XII. Je ne sais quels bruits fâcheux se sont répandus. Le conseil municipal s'émeut. Il demande la conservation de la commune et de l'église.

Le 21 brumaire an XIII, la réclamation se fait pressante, appuyée des arguments les plus persuasifs : « La municipalité et les habitants ont dit ne vouloir aucunement de réunion, surtout avec la commune de Villeny. Nous formons le vrai centre de cinq communes : la Ferté-Hubert, Saint-Cyr-Semblecy, Villeny, la Marolle et Dhuizon. C'est pourquoi la raison nous force à réclamer la conservation de notre commune, comme étant de l'intérêt du gouvernement, puisque la route de

Paris à Limoges la traverse. Il s'y trouve d'ailleurs une belle place, une superbe vue, qui présente une belle arrivée. »

Hélas ! le gouvernement ne comprit pas son intérêt ; le point de vue esthétique ne parvint pas à le séduire, et la requête resta vaine ; car, le 6 floréal an XIII, le maire Bordier signe pour la dernière fois sur le registre municipal. La commune de Bonneville avait terminé sa carrière.

En dehors du va-et-vient continuel des commissaires du canton et du district dont l'intervention centralisatrice, tyrannique et tracassière se retrouve presque à chaque feuillet, il ne semble pas que la révolution ait jeté alors un grand trouble dans l'esprit et dans les mœurs de ce petit coin de Sologne. L'éloignement des grands centres, les communications difficiles, sans doute aussi son peu de richesse qui n'excitait point l'envie, ont éloigné de lui les calamités dont il avait souffert jadis à une époque de plus grande prospérité par le passage des Anglais d'abord en 1428, puis par les guerres de religion.

Messieurs, j'en ai terminé avec ces menus détails et ces petits faits. Je les ai crus susceptibles d'apporter leur part de contribution à l'histoire locale d'une région toute proche de l'Orléanais. Voilà pourquoi je les ai retracés, m'excusant d'avoir abusé si longuement d'une attention que vous avez voulu faire très bienveillante.



# RAPPORT

## Sur le Mémoire de M. R. de la GIRAUDIÈRE

INTITULÉ :

# UNE PETITE COMMUNE RURALE DE SOLOGNE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

Par M. H. DENIZET

**Membre de la section d'agriculture**

---

La monographie de la commune de Bonneville (Loir-et-Cher) que M. de la Giraudière nous a lue au mois de juin dernier, bien qu'il s'agisse de la plus modeste et de la plus pauvre commune de Sologne, désignée dans les titres et sur les cartes de la contrée, sous le nom de Bonneville-sans-Pain, nous a semblé tout à fait digne d'attirer votre attention.

Sans doute notre collègue n'a voulu faire qu'un dépouillement des archives municipales, mais il a apporté dans son travail tant d'ordre et de méthode, il a su l'agrémenter de réflexions si justes et si spirituelles, qu'il serait regrettable de ne pas conserver dans nos publications, l'histoire de cette petite commune pendant la période révolutionnaire.

M. de la Giraudière est le proche voisin de Bonneville, il connaît à fond les faits qu'il rapporte, il a entendu parler des habitants qu'il met en scène, aussi

sent-on la commune vivre et se mouvoir dans son récit toujours vif et concis.

Rien ne lui échappe, ni la nomination des fonctionnaires municipaux, au nombre de 11 pour 22 électeurs ; ni l'organisation de la milice et l'élection de 16 gradés pour 6 hommes de troupe ; nous voyons passer devant nous. la prestation de serment du clergé, la recherche des religieuses sécularisées, l'inventaire des objets du culte, le refus de réparation des églises, la confiscation des armes, les réquisitions, la location des presbytères, bien des choses que notre époque devait revoir à son tour.

Le travail de notre collègue ne présente pas seulement un intérêt historique, il est également précieux au point de vue agricole, il nous renseigne sur les cultures de l'époque, le rendement des terres, le bétail existant dans la commune, le prix des grains et des denrées, les évaluations des propriétés non bâties ; tous ces renseignements sont utiles à conserver.

Ainsi qu'on nous l'a fait remarquer, Bonneville n'a guère survécu à la Révolution qui l'avait érigée en commune, malgré les protestations de sa population, elle cessa d'exister le 6 floréal an XIII et par une amère dérision Bonneville-sans-Pain était réunie à Villeny-le-Pouilleux.

Aujourd'hui les appréhensions d'alors ont disparu, les deux hameaux ne sont pas même en rivalité et leurs qualificatifs n'existent plus.

La Section d'Agriculture a été d'avis, à l'unanimité, de vous demander d'accueillir dans nos *Mémoires* l'histoire de la commune de Bonneville pendant la Révolution.



# LES

# PORTRAITS DES MAISTRES

# DU COLLÈGE DE CHIRURGIE D'ORLÉANS

PAR M. LE D[r] FAUCHON
Secrétaire général

MESSIEURS,

L'année dernière, à propos d'une étude sur l'Ecole de chirurgie d'Orléans (1), nous avons eu l'occasion de vous dire l'origine du portrait du maître chirurgien Louis Le Blanc (2), qui occupe une place d'honneur dans notre salle des séances (3).

Ce portrait de Louis Le Blanc, doyen, professeur, lithotomiste de l'Hôtel-Dieu, membre de nombreuses

(1) Cf. *Mémoires* 1912, p. 64 et 87. *Les Sociétés savantes d'Orléans devant le décret de la Convention du 8 août 1793.*

(2) Louis Le Blanc (1706-1777), qui, sans doute, n'était pas ennemi des oppositions, se fit portraicturer par Le Noir (1729-1789).

(3) Voir *Mémoires* 1886, page 236. *Catalogue des Manuscrits des anciennes Sociétés savantes d'Orléans*, par M. Paul CHARPENTIER. Registre 10 : Registre des Actes de réception des candidats, du 20 novembre 1777 au 17 mars 1801. C'est ce registre qui, à la date du 30 may 1778, contient le procès-verbal qui nous a révélé l'origine du portrait de Louis L. Blanc.

académies, fut donné au Collège de chirurgie par son propre fils Jean-Baptiste Le Blanc le jour même de sa réception comme maître chirurgien pour la ville d'Orléans (1) (30 mai 1778).

Séance tenante, la Compagnie reconnaissante décida : « de le placer sur la cheminée de sa salle de juridiction, à l'endroit qui le mettra le plus en évidence.

Mais le professeur Ballay protesta contre le choix d'une place privilégiée et demanda que le portrait fût posé « au rang des autres maîtres ».

De cette protestation, nous conclûmes qu'il y avait dans les salles du vieux Collège de chirurgie d'autres portraits de maîtres que celui de Louis Le Blanc. Cette conclusion ouvrait la porte à plusieurs questions.

Quel était le nombre de ces portraits, leurs forme et dimensions, leur date ? Reproduisaient-ils les traits de tous les maîtres, ou seulement d'une élite ? Apposait-on sur les murs de l'Ecole les portraits des maîtres, de leur vivant, ou, comme il est d'usage parmi nous, seulement après leur mort ? Ces toiles avaient-elles une certaine valeur picturale ? Quels peintres les avaient signées ? Et enfin qu'étaient devenus ces portraits ?

Autant de questions auxquelles personnellement nous étions incapable de faire une réponse et auxquelles ne répondirent pas davantage des collègues plus érudits que nous.

Notre curiosité éveillée resta donc en suspens, avec l'espoir qu'une circonstance fortuite nous ferait découvrir ce que nous cherchions.

(1) Cette réception eut lieu en cet immeuble que nous occupons aujourd'hui. En 1809, la municipalité l'aménagea à l'usage de la nouvelle académie naissante : Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans. Depuis, l'Académie d'Orléans changea plusieurs fois de nom, mais resta toujours fidèle à sa première résidence.

Confiant dans le dicton : « Tout vient à point à qui sait attendre », nous attendîmes et une fois de plus la justesse du proverbe se trouva bientôt confirmée, grâce à l'intervention — nous allions dire providentielle — de M. le docteur Touche.

Bien placé pour s'intéresser aux choses de l'art, notre collègue nous apprit qu'ayant eu l'occasion d'examiner les tableaux remisés dans les greniers de l'Hôtel-Dieu, il avait remarqué des sortes de portraits de vieux médecins qui peut-être nous intéresseraient.

Dès le lendemain, nous allâmes interwiever (c'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut dire aujourd'hui ?) M. Gilbert, le très serviable économe des Hospices. Il nous apprit que les toiles en question venaient d'être confiées, par les soins de l'administration, au pinceau de M. Renouard, artiste peintre, pour y réparer des ans le réparable outrage.

C'est par un temps gris d'hiver, à des heures tardives que nous pûmes nous rendre avenue Dauphine, au domicile de l'artiste.

En son absence, on fit défiler sous nos yeux, avec la plus grande obligeance, une série de tableaux, encadrés d'une baguette sculptée et dorée, mesurant exactement trois centimètres et demi de largeur.

Ces toiles, qui ne sont pas toutes signées, représentent en grandeur naturelle des médecins célèbres ; des cartouches placés aux angles reproduisent l'image de personnages en costumes Louis XIII et Louis XIV, avec des inscriptions latines que la poussière des ans et la semi-obscurité de la nuit tombante nous empêchèrent de déchiffrer.

Cependant, à l'exemple de M. Poitrinas, notre illustre collègue de l'Académie d'Etampes, un vague instinct

nous faisait dire : non pas « ça sent le Romain », mais ça sent le Collège de chirurgie.

Nous en étions là de notre rapide examen, de nos impressions et de nos espoirs, quand, au cours de la présentation des portraits, nous nous entendîmes dire : Voici le dernier de la collection !

Ce tableau, que le hasard, malicieux à ses heures, avait placé le dernier, fut pour nous le *Deus ex machina.*

Dans l'angle inférieur droit de la toile, à la place probable du portrait antérieur d'un maître chirurgien, passé au noir, nous pûmes lire en bonnes et belles lettres françaises, n'exigeant le secours d'aucun dictionnaire latin-français l'inscription suivante :

CES PORTRAITS
QUI DÉCORAIENT
L'ANCIEN COLLÈGE DE CHIRURGIE
DE LA VILLE D'ORLÉANS
ONT ÉTÉ RETROUVÉS EN 1844 ET RÉTABLIS
PAR LES SOINS
DE MESSIEURS LES MEMBRES DE LA
COMMISSION DES HOSPICES
M. LACAVE ÉTANT MAIRE ET PRÉSIDENT
M. DEMADIÈRE-MIRON, VICE-PRÉSIDENT
MM. LE VICOMTE DE MOROGUES
DEQUOY-BURGEVIN
DEHAIS-BIGOT
LE MARQUIS DE LA TOUANNE
ADMINISTRATEURS

Nous étions fixé, il n'y avait plus de doute possible. Ces portraits que nous avions sous les yeux, entre nos mains étaient bel et bien les portraits des vieux maîtres

qui jadis décoraient les murs de cette maison devenue nôtre.

Nous n'en faisons point mystère, ce fut pour nous une vraie satisfaction de les avoir retrouvés. Oh ! assurément, nous n'irons pas jusqu'à dire que du coup nous étions consolé de la fugue de la volage Joconde qui s'en est allée hier du Louvre, de façon fort peu civile, sans laisser d'adresse, car la Joconde..... avait le sourire, et il faut bien l'avouer, si les vieux maîtres ont une bonne figure de braves gens....., ils n'ont pas le sourire. Confessons encore que le pinceau de MM. Morel et Poncet, les signataires de plusieurs de ces toiles, ne fait point oublier celui de Léonard de Vinci.

En fin de compte, notre joie n'en était pas moins réelle.

Vous allez bien probablement nous demander comment et par suite de quelles circonstances ces tableaux ont échoué en 1844 entre les mains secourables de MM. les membres de la Commission des Hospices.

Pour répondre à cette légitime question, nous allons être obligé, faute de documentation, de nous lancer dans le domaine fantaisiste des hypothèses, quelque peu parentes des châteaux en Espagne, dont l'office est d'égayer d'un peu d'imprévu et d'irréel les mornes platitudes des sentiers de la vie.

Il se fait tant d'hypothèses en ce monde, sans parler des saugrenues, que d'avance on se sent pardonné d'en créer de nouvelles : Qu'importe une de plus ou de moins : elle se noie dans la quantité. *Non rari nantes in gurgite vasto.*

Nous avons bien prié M. Cornu, secrétaire des Hospices, de faire des recherches à ce sujet dans les archives de l'Hôtel-Dieu dont il est le dépositaire responsable. Elles n'ont pas donné de résultat.

La comptabilité en 1844, cet âge d'or des carrières assises, était, paraît-il, simpliste : on accusait sur le papier les indispensables totaux sans se perdre dans les détails : la formule « Frais généraux » était déjà connue et abondamment exploitée. Economie d'encre, économie de temps.

Donc. de ce côté, aucun renseignement.

A notre tour nous avons interrogé nos archives. Elles n'ont trahi qu'une allusion à ces portraits. C'est celle que nous vous avons livrée au début de ce travail.

Le plus ancien registre que nous possédions du Collège de chirurgie ne remonte pas au delà de l'année 1670 : or, nos tableaux sont antérieurs à cette époque : il n'est donc point étonnant qu'il n'en fasse nulle mention.

Vous le voyez, Messieurs, nous en sommes réduits aux conjectures.

Et voici celles que nous soumettons à votre sagacité : l'Ecole de chirurgie, vous le savez, a fermé ses portes à la fin de l'année 1804.

Il est vraisemblable que les portraits des maîtres restèrent dans ses murs, en paix, solitude et absolue tranquillité, oubliés de tous jusqu'en l'année 1809, époque où l'édilité orléanaise chargea ses architectes de donner une nouvelle jeunesse à la vieille Ecole pour en faire le siège de l'héritière de la défunte Académie royale (1), la nouvelle Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans.

Les réparations une fois terminées, de l'ancien Col-

(1) La Société de Physique, d'Histoire naturelle et des Arts d'Orléans, fondée en 1781, et érigée en Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres en 1786, fut supprimée par le décret de la Convention du 8 août 1793.

lège, on peut dire qu'il ne restait plus que les quatre murs... et le souvenir. Que faire de portraits de maîtres chirurgiens dans une Société qui n'était ni une Société de médecine, ni une Société de chirurgie, mais une Académie ouverte aux Lettres et aux Sciences générales.

Nous imaginons qu'on leur fit traverser le Campo-Santo, et que l'on vint implorer pour eux l'hospitalité du vieil Hôtel-Dieu. Où saurait-on être mieux qu'au sein de sa famille ? D'ailleurs à quelle autre porte frapper, dans une ville qui ne possédait point alors de Musée public ?

Si l'on nous demande pourquoi le portrait de Louis Le Blanc ne subit pas le même sort et échappa aux vicissitudes de l'exode, nous insinuerons, d'après le calcul des probabilités, que ce portrait, grâce au prestige de Louis Le Blanc, qui résumait en sa personne toutes les gloires du vieux Collège, grâce à la réelle valeur artistique de la peinture, grâce aussi peut-être à la beauté du cadre, fut jugé digne d'orner la nouvelle salle de réunion de l'Académie orléanaise.

Mais comment les autres portraits de maîtres déposés au vieil Hôtel-Dieu (1) (si tant est qu'ils y aient été déposés) sont-ils arrivés en 1844, rue Porte-Madeleine, en possession de MM. les administrateurs des Hospices ? C'est ce que nous allons nous efforcer de démontrer à l'aide de nouvelles présomptions.

(1) L'ancien Hôtel-Dieu, situé sur l'emplacement actuel du marché aux fleurs (place de l'Etape, comme on disait alors), contenait 300 lits en 1843. Les services de médecine étaient assurés par les docteurs Ranque, Jallon, Latour, Corbin. Les docteurs Vallet, Lhuillier, Jules Pelletier se partageaient les services de chirurgie. Les malades étaient confiés aux soins dévoués des sœurs Augustines qui, en 1792, furent obligées de prendre le costume laïque. En 1793, elles durent quitter l'Hô-

Il nous faut tout d'abord faire un peu d'histoire locale. Lors du percement de la rue Jeanne-d'Arc, malgré les virulentes protestations d'un groupe d'archéologues, à la tête desquels bataillait Montalembert, traduisant en tendresses pour la Maison des Malades ses dédains pour la Maison de Dieu, nos pères décidèrent la démolition de l'Hôpital de la place de l'Etape pour dégager la Cathédrale.

Un nouvel asile pour les malades atteints d'affections aiguës avait été construit sur les terrains de l'hospice, rue Porte-Madeleine. C'est là que furent transférés les malades en 1844 et, le 26 novembre, l'évêque présidait la cérémonie de la bénédiction solennelle des nouvelles constructions.

Avant d'entamer par la pioche les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu (1844-1846), on dut évidemment les vider de tout ce qu'ils contenaient.

C'est ainsi que les portraits des maîtres chirurgiens, plus ou moins endommagés, oubliés dans quelque grenier, ont dû être apportés rue Porte-Madeleine.

C'est une pure supposition de notre part, nous allons nous efforcer de la justifier.

Si ces portraits avaient été placés en évidence, dans l'ancien Hôtel-Dieu, les administrateurs les auraient connus et ne les déclareraient pas « retrouvés en 1844 » : on ne retrouve que ce que l'on a perdu. Si les portraits avaient été en bon état, ces mêmes administrateurs

tel-Dieu, qui prit alors le nom d'Hospice d'Humanité. Les religieuses y avaient sans doute laissé des regrets, car au mois de mai 1797, elles y faisaient leur rentrée, aux acclamations générales. Elles l'abandonnèrent le 26 novembre 1844, pour suivre leurs malades dans l'Hôtel-Dieu actuel. Voir *Mémoires* 1905, p. 18. *Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans*, par M. le docteur GARSONNIN.

n'auraient point été réduits à les « rétablir par leurs soins ».

Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces portraits, après restauration, furent placés au nouvel Hôtel-Dieu, dans l'amphithéâtre de l'école de médecine (1). Parmi ceux de nos concitoyens qui les y ont vus, plus d'un l'a raconté à ses survivants.

Ces bons maîtres, du haut de leurs cadres, purent ainsi assister aux cours qui s'y faisaient, sous la haute direction du docteur Jallon.

Ils purent entendre M. Petit y enseigner la pharmacie ; le docteur Corbin, l'histoire naturelle ; le docteur Debrou, l'anatomie ; le docteur Ranque (qui avait espéré les fonctions de directeur), la pathologie interne ; le docteur Lanoix, la pathologie externe.

Le docteur Jallon, auquel ses 72 ans avaient tressé une couronne de cheveux blancs, sans rien lui enlever de sa verdeur, s'était réservé la clinique interne ; le docteur Vallet professait la clinique externe ; le docteur Payen présidait aux travaux de Lucine.

Les docteurs Rochoux, Lepage et Lorraine suppléaient les professeurs titulaires.

Cette modeste école, qui comptait presque autant de professeurs que d'étudiants, était sans doute de ce monde où les plus belles choses ont le pire destin, car, sans vouloir un seul instant la comparer à une rose, elle ne vécut que l'espace d'un matin.

Et c'est dommage.

Dommage pour les professeurs chez lesquels elle allumait le feu sacré, excitait l'ardeur scientifique, entre-

(1) Une école préparatoire de médecine et de pharmacie donna l'enseignement à une vingtaine d'élèves depuis le 15 janvier 1843, jusqu'au 8 juillet 1849.

tenait le culte de la science : avant d'apprendre aux autres, il faut commencer par apprendre soi-même.

Dommage pour les élèves. Est-il bien nécessaire que des bacheliers, frais émoulus du collège, aient pour initiateurs aux choses de la médecine des savants dont le nom remplit l'univers ? Leurs modestes professeurs, réprimandant parfois, encourageant toujours, leur inculquaient des notions mises à leur portée, répétaient les explications jusqu'à compréhension parfaite. Au demeurant, ces leçons familières, paternel acheminement aux grands enseignements de la faculté, en valaient bien d'autres.

Dommage pour les familles qui résumaient les avantages de l'école préparatoire en ces deux mots, de sens profond : économie et sécurité.

Après la fermeture de l'école, l'amphithéâtre des cours devint la salle des opérations, où des divers services de chirurgie on transportait les malades à opérer. Les bons maîtres, qu'on laissa bien tranquilles à leur place, après avoir entendu, purent regarder. En somme, ils ne virent guère que la répétition de ce qu'ils avaient fait eux-mêmes.

Les découvertes géniales de Pasteur, en nous révélant le monde des ennemis invisibles, révolutionnèrent la chirurgie, firent naître de nouvelles exigences, et cette salle commune d'opérations, ouverte à tous les microbes de la création, fut condamnée, supprimée et transformée en salle de malades.

Nos portraits en subirent le fâcheux contre-coup.

Au moment où, précisément, nos bons maîtres auraient tressailli d'admirative stupéfaction dans leurs cadres, à la vue des opérations nouvelles : ouverture du ventre, cures opératoires de hernies, résection d'estomacs et d'intestins paresseux, suppression d'appendices

coupables, extirpation de vésicules calculeuses, fixation de reins erratiques, ablation d'ovaires capricieux, d'utérus fibromateux ou cancéreux, de prostates importunes, etc., etc., au moment où, peut-être, ils risquaient de trahir une émotion involontaire, à la vue des opérateurs transformés en fantômes, aux blancs suaires qui ne laissent apparaître que des yeux brillants et des mains gantées de caoutchouc, ils furent bannis, au nom de l'asepsie, à titre de microbifères, relégués dans les greniers de l'Hôtel-Dieu et y quelque peu oubliés.

N'en soyez point scandalisés, Messieurs. Les greniers de l'Hôtel-Dieu ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, la relégation y est douce et nullement infamante . Arachné n'y tisse point sa trame soyeuse. Les seules toiles contre lesquelles le visiteur a à se défendre, sont des toiles sinon de maîtres, du moins de peintres.

Les vieux chirurgiens n'y furent point jetés brutalement au hasard, la tête en bas, les pieds en l'air, mais pieusement déposés en position correcte. Il n'est pas d'un destin vulgaire d'habiter les régions supérieures et de vivre sur les hauteurs. Demeurer dans les greniers de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, c'est encore du bonheur. De cet obscur bonheur — pour vivre heureux, vivons cachés — nos bons maîtres jouiraient encore, si la Commission administrative des Hospices, sur l'initiative de son président, M. le baron Harold Portalis, ne les avait point appelés à de nouvelles et plus brillantes destinées.



Dans la dernière séance, peut-être est-il bon de le rappeler, nous vous avons raconté, Messieurs, et l'invention dans les greniers de nos Hospices des portraits des maîtres du Collège de chirurgie d'Orléans et leurs pérégrinations mouvementées.

Chassés en 1809 de la rue du Petit-Sanitas par la truelle impie des maçons, ils auraient été recueillis par le vieil Hôtel-Dieu. Ils en partagèrent la fortune, et à l'heure de sa démolition, en 1844, ils vinrent échouer, mille et unième épave de déménagement, entre les mains compatissantes de MM. les administrateurs de nos Hospices.

Après avoir pansé leurs blessures, ceux-ci leur ouvrirent toutes grandes les portes du nouvel Hôtel-Dieu et, à titre de réparation posthume, leur firent les honneurs du grand amphithéâtre.

Là, pendant un demi-siècle, nos bons maîtres purent en paix voir, entendre et sans doute admirer leurs jeunes confrères, jusqu'au jour — jour néfaste — où l'asepsie triomphante les jugea « indésirables » et les exila impitoyablement sous « les plombs » de l'hôpital. Ils y seraient encore sans la pitié d'une administration secourable qui vient de les rappeler à la lumière et à notre souvenir.

Nous nous proposons, dans cette seconde partie de notre travail, de vous donner la description sommaire de ces tableaux dont vous connaissez maintenant l'odyssée.

Les toiles qui nous sont parvenues sont au nombre de quinze.

Sauf de rares exceptions que nous vous signalerons, elles mesurent hors cadre 0,96 de hauteur sur 0,64 de largeur, et sont encadrées d'une élégante baguette dorée en bois sculpté de $0^{m}03\ \frac{1}{2}$ de largeur, qui rappelle la manière de la première moitié du XVII^e siècle.

D'une façon générale, il y a lieu de distinguer dans ces tableaux deux parties.

La partie supérieure, comprenant environ les deux

tiers de la toile, est réservée à l'image d'une célébrité médicale, Hippocrate, Spigel, Ambroise Paré, etc., peints grandeur nature.

Dans la partie inférieure se voient des médaillons-portraits de maîtres chirurgiens (1).

Les petits portraits de maîtres, au visage plein de vie, à l'expression de sympathique bonhomie, sont plus intéressants, plus « amusants » pour parler le langage de l'atelier, que les grands portraits d'une peinture plate et plutôt médiocre.

Les grands et les petits portraits ne sont pas de la même facture : ils semblent bien ne pas provenir de la même palette.

Le tableau désigné sous le numéro 15 en donne, du moins en ce qui le concerne, une preuve irréfutable.

Le portrait de Vesale qui occupe les deux tiers supérieurs de ce tableau est signé Poncet. Le portrait médaillon du chirurgien Jean Courtois placé au-dessous est de 1645. Or, Poncet est mort en 1640. A moins de supposer qu'il soit sorti de son tombeau tout exprès pour peindre l'image de Jean Courtois, il faut bien conclure que le portrait de ce dernier est dû au pinceau d'un autre artiste.

Si nous en croyons les dédicaces de certaines toiles, les maîtres pendant leur exercice offraient à leur compagnie un tableau rappelant l'image plus ou moins conventionnelle d'un médecin ou d'un chirurgien illustre et ce n'est qu'ultérieurement, mais selon toute vraisemblance de leur vivant, qu'on y peignait leurs propres traits. C'est ainsi que Gabriel Rouzeau (tableau n° 8) « pose » en 1639 la toile consacrée à Escu-

(1) Dimensions moyennes : hauteur, $0^{m}10$ ; largeur, $0^{m}08$.

lape et ce n'est que neuf ans plus tard que sa propre image y a été reproduite.

Ces petits médaillons placés de préférence dans les angles inférieurs des tableaux font instinctivement songer à certains vitraux d'église où sont représentés dans le haut, de façon très banale et peu avantageuse, le bon Dieu, la Sainte Vierge et les Saints du Paradis. En revanche, dans le bas, un petit médaillon, traité avec amour, donne la très flattée reproduction des traits du donateur ou de la donatrice en costume du jour : d'où il appert aux yeux les moins prévenus que le vitrail est moins fait pour la gloire du Très-Haut que pour celle du généreux donateur.

Ces toiles ont été retouchées au moins une fois en 1844 : elles en portent les traces peu glorieuses.

Ces toiles, ainsi que leurs cadres, sont du XVII$^{e}$ siècle. Il y a donc des chances pour que nous soyons en possession des cadres primitifs, mais nous ignorons la date à laquelle ces cadres uniformes ont été donnés aux tableaux.

Nous possédons donc une collection de quinze tableaux qui avant la Révolution ont orné les murs de cette demeure devenue nôtre.

La plupart ne sont pas signés.

Sulpice Morel en a signé trois et Poncet deux : leurs signatures ne s'appliquent qu'aux grands portraits. Si les autres ont été signés primitivement, la signature des auteurs ne se distingue plus. Sept toiles sur quinze ne portent aucune date, soit qu'on ait négligé de les mettre, soit qu'elles aient disparu sous l'effort du temps ou d'une retouche malheureuse.

Les toiles numéros 13 et 14 ne sont pas encadrées. Pourquoi ?

C'est probablement notre Musée de peinture qui a donné le lourd cadre de mode au milieu du siècle dernier au portrait numéro 15 qu'il hospitalise.

La toile numéro 14 a les dimensions conformes à celles de la collection.

Les toiles 13 et 15, qui ont la hauteur commune, ont de 10 à 11 centimètres en plus de largeur. Pourquoi ces dimensions différentes ?

Nous l'ignorons absolument ; quoique nous ayons surabondamment prouvé qu'une hypothèse ne nous faisait pas peur, nous demandons à garder à cet endroit de Conrard le silence prudent.

Nous pouvons encore au sujet de ces tableaux nous poser plusieurs questions.

Possédons-nous tous les tableaux du Collège de chirurgie ? Assurément non.

Il y en avait pour le moins seize, puisque de ce seizième il nous reste, joint aux toiles numéros 13 et 14 non encadrées, un morceau de toile peinte coupée (hauteur, 0 m. 17 ; largeur, 0 m. 38) avec cette suscription :

FRATRUM QUOQUE GRATIA MAGNA EST
16 39
PONCET FECIT

Si ce dernier portrait a été presque entièrement détruit, qui nous dit que d'autres, dans leurs déplacements, n'ont pas subi un sort encore plus cruel ?

Comme rien, d'autre part, ne nous le prouve, nous en sommes réduit aux suppositions.

Quand a-t-on inauguré l'usage de reproduire l'image des maîtres ? Quand l'a-t-on cessé ?

Si nous étions sûr de posséder la collection complète des portraits, nous pourrions répondre à cette question, mais rien n'est moins sûr.

L'histoire de ces portraits est entourée d'une obscurité qu'aucun document précis ne nous a permis d'éclaircir.

Le tableau numéro 5, qui représente Jacques Demarque, pourrait être considéré à la fois comme le plus ancien et le plus récent, le plus ancien par le portrait de Jacques Constant père, 1617, le plus récent par celui de Jacques Constant fils, qui exerçait encore la chirurgie au début du XVIII[e] siècle. Au total, ces tableaux ne reproduisent les traits que de vingt chirurgiens ; or, nous savons qu'au XVII[e] siècle, avant d'avoir renoncé à la barberie, les chirurgiens orléanais étaient nombreux, environ quarante, à en juger par les listes de leurs noms que nous possédons (1). Et alors on peut se demander s'il était dans les habitudes de portraicturer tous les maîtres ou seulement les plus marquants. Dans le premier cas, nous sommes obligé de conclure que tous les portraits ne nous sont point parvenus ; dans le second cas, nous nous flatterons d'avoir le loisir de contempler les traits des « maistres » que leurs contemporains estimèrent le plus.

A l'exception de celui dont nous parlerons tout d'abord, les tableaux ont été numérotés au hasard de la présentation, c'est donc dans un ordre qui n'a rien de chronologique qu'ils seront décrits.

(1) Au milieu du XVIII[e] siècle, après la sélection faite entre ceux qui restèrent fidèles à la barberie et ceux qui se consacrèrent au seul art de la chirurgie, ils étaient encore trente environ. On comptait encore dix-huit maîtres au moment de la fermeture de l'Ecole de chirurgie en 1804.

TABLEAU I

Le tableau auquel nous avons attribué le numéro I reproduit les traits de Spigel (1), tenant dans sa main gauche, encadré d'un cartouche grisaille, le portrait de Robault père, — œ anno 36 ? (1653).

Dans l'angle supérieur gauche de la toile on voit l'inscription suivante :

ADRIANUS SPIGELIUS
BRUXELLENSIS, EQUES. D. MARCI
IN GYMNASIO PATAVINO
ANATOMIÆ ET CHIRURGIÆ
PROFESSOR PRIMARIUS
ÆTATIS
XLVI

soit en français : « Adrien Spigel, de Bruxelles, chevalier de Saint-Marc, professeur éminent d'anatomie et de chirurgie à l'Université de Padoue, âgé de 46 ans ».

Au-dessous du portrait-médaillon de Robault père, au centre de la toile on peut lire :

*Quantum Spigelio debet chirurgia claro*
*Humanas artus dum resecare docet,*
*Tantum Spigelius Robavlto astringitur ipsi*
*Qui tabulam illustri collocat hance loco*
1653

dont nous vous proposons la traduction suivante :

« Autant doit la chirurgie à l'illustre Spigel pour avoir enseigné l'art d'amputer les membres humains, autant Spigel devient l'obligé de Robault pour avoir placé son portrait en cette célèbre Ecole, 1653 ».

Dans l'angle inférieur gauche, un simple jonc d'or

(1) Adrian van Spigel (1578-1625).

attaché par un ruban rouge, encadre le médaillon-portrait de Robault le fils — anno 1700.

Au-dessous, quatre vers latins dont la lecture paraît aisée, mais qui ne donnent aucun sens acceptable.

*Quæ fuit hic merito Robaulti cura parentis*
*Hac tabula pictum cernere Spigelium*
*Hæc in eos geniti et reverentia summa refulgent*
*Spigelio gratum nunc filio patrem.*

Le sens pourrait être celui-ci : « L'admiration de Robault père pour Spigel, Robault fils la partage entre Spigel et Robault père ».

Dans l'angle inférieur droit, répond un cartouche semblable, dont le fond a été repeint en gris foncé, et qui peut-être entourait primitivement un troisième portrait. Sur ce fond gris se détache en ton ivoire l'inscription suivante dont il a été antérieurement fait mention :

CES PORTRAITS
QUI DÉCORAIENT
L'ANCIEN COLLÈGE DE CHIRURGIE
DE LA VILLE D'ORLÉANS
ONT ÉTÉ RETROUVÉS EN 1844 ET RÉTABLIS
PAR LES SOINS
DE MESSIEURS LES MEMBRES DE LA
COMMISSION DES HOSPICES
M. LACAVE ÉTANT MAIRE ET PRÉSIDENT
M. DEMADIÈRE-MIRON, VICE-PRÉSIDENT
MM. LE VICOMTE DE MOROGUES
DEQUOY-BURGEVIN
DEHAIS-BIGOT
LE MARQUIS DE LA TOUANNE
ADMINISTRATEURS

### Tableau II

Le tableau n° 2 représente Hippocrate (1), célèbre par ses cures et peut-être plus encore par son refus classique des présents d'Artaxerxès, à l'ébahissement de ses ambassadeurs peu habitués à ce geste aussi rare que beau, aussi beau que rare, à en juger par la toile fameuse de Girodet (2).

Le père de la médecine tient dans sa main gauche une tête humaine sur laquelle, de la droite, il appuie un stylet.

Au-dessous :

D. HIPPOCRATES
COVS

Avec la signature :

S. MOREL FCT (3)
1628.

Dans l'angle inférieur gauche du tableau se trouve, dans un cartouche, le portrait d'un des doyens du Col-

(1) Hippocrate, né à Cos, en 460 avant Jésus-Christ, mort à Larissa, en 377 (?).

(2) Girodet-Triosan (1767-1824), né à Montargis (Loiret).

(3) Le ou les peintres qui ont retouché ces tableaux ont dû confondre L terminal du nom de Morel avec un T et ont écrit Moret : c'est Morel qu'il faudrait lire.

Sulpice Morel, maître peintre d'Orléans, assez peu connu jusqu'ici. Il fut employé par la nation allemande de l'Université d'Orléans dans différentes circonstances, notamment à l'occasion de la peinture d'un aigle pour l'enseigne de leur maison en 1653.

S. Morel demeurait sur la paroisse de Saint-Liphard : il y mourut en 1656 et fut enterré au Grand-Cimetière (plus connu aujourd'hui sous le nom désormais historique de Campo Santo). La première mention connue de lui date de 1617.

Note communiquée par M. H. Stein, conservateur-adjoint aux Archives Nationales

lège de chirurgie — *Decanus collegii* — dont le nom ne laisse lire que H. De...

Dans le bas de la toile, on peut également lire : *DI. posuit :* ce qui semble bien signifier que ce doyen en fit cadeau au Collège de chirurgie, vraisemblablement en 1628. Or, comme nos archives du Collège de chirurgie ne sont pas antérieures à l'année 1670, il nous a été impossible de retrouver les initiales H. De parmi les noms des doyens de l'Ecole.

### Tableau III

La troisième toile rappelle l'image de

JOHANNES RIOLANUS (1)
MOREL FECIT

disséquant un genou. Pas de date, mais évidemment antérieur à 1656, date de la mort de Morel.

Dans l'angle inférieur gauche, le seul médaillon, portrait de Vincent Delétang, à l'âge de 37 ans.

Sur la liste des maîtres chirurgiens de 1670, nous trouvons le nom de Vincent Delétang, qui ne reparaît plus sur la liste de 1676.

### Tableau IV

ANDREAS LAURENTIUS (2)

entouré d'un cadre à baguette unie, — l'ancien cadre

(1) Jean Riolan II, anatomiste français, né le 15 février 1577 (?), le 20 février 1580 (?), décédé le 19 ou 21 février 1655.

(2) André du Laurens, né à Arles (?), Tarascon (?), le 9 décembre 1558, décédé le 16 août 1609.

ayant sans doute éprouvé des vicissitudes dont il a gardé le secret (1), — tient un livre en sa main.

Dans l'angle inférieur gauche du tableau, un médaillon représente ANNAS AUCLER, CHIRURGICUS AURELIUS ; en face, dans un autre médaillon : CLAUDIUS MONCEAU, CHIRURGUS AURELIUS, et, entre les deux cartouches, on lit cette maxime : OMNIA VINCIT AMOR. Pas de dates, pas de signature. Que penser de cet *omnia vincit amor ?* Une tendre amitié, avec le souci de se soutenir et s'aider mutuellement, unissait-elle ces deux maîtres ?

Nous retrouvons Anne Auclerc et Claude Monceau sur notre liste des maîtres chirurgiens de l'année 1670 ; ils vivaient donc à la même époque.

En 1697, le nom de Claude Monceau, qui fut doyen en 1675, ne paraît plus ; celui de Anne Auclerc disparaît à partir de 1708.

### TABLEAU V

Le tableau numéroté le cinquième nous donne les traits de JACOBUS DEMARQUE (2), très occupé à placer une bandelette sur le front d'une tête de femme. Pas de signature.

Dans les deux angles inférieurs du tableau, le portrait de JACOBUS CONSTANT, chirurgus Aurelius, ætatis

(1) Il est probable que c'est en 1844 qu'un cadre à baguette unie a été donné au tableau classé quatrième, en remplacement du cadre primitif, victime probante des cahots de ces voyages forcés, prosaïquement nommés déménagements, fléau redoutable à l'égal de l'incendie et des inondations. On ne se rappelle point, en effet, que, depuis 1844 jusqu'à nos jours, un cadre ait réclamé les soins de l'encadreur, on se souvient, au contraire, d'avoir remarqué au nouvel Hôtel-Dieu la singularité de cet encadrement.

(2) Jacques Demarque, chirurgien, né à Paris en 1569, y décédé le 22 mai 1622.

suæ, 1614 (?), 1617 (?), et celui de Jacobus Constant, chirurgus Aurelius, filius ætatis suæ (?). Au-dessus des deux médaillons, en exergue :

DUPLICIS EX ANIMO PICTUM
CAPE PIGNUS AMORIS. EN PATER
HINC NATUS : DOCTOR UTRIQUE
FAVE

« Avec cette peinture, reçois le gage d'un double amour. Vois d'un côté le père, de l'autre le fils ; docteurs tous deux. Sois-leur favorable ».

Nous trouvons le nom de Jacques Constant, le père, sur nos listes de 1670, 1675, 1678. Après 1678, son nom ne reparaît plus.

Celui de Jacques Constant, le fils, paraît, pour la première fois, sur la liste des maîtres chirurgiens de 1678. Nous retrouvons son nom, en 1715, pour la dernière fois, ce qui ne signifie pas que ce chirurgien mourut peu après, puisque la liste suivante des noms des maîtres en exercice date de 1756 et que nous ne possédons pas de liste intermédiaire.

## Tableau VI

Le tableau n° 6 est consacré à Jacobus Silvius (1), on le voit grandeur nature, tenant un crâne entre ses mains.

Un médaillon central représente un maître chirurgien en costume de la fin du règne de Louis XIII. Æ 36. Pas d'inscription, pas de dates, pas de signature. Audessous, on lit :

(1) Jacques Dubois dit Sylvius, né en 1478 (?) 1492 (?) décédé en 1555.

SILVIUS IN COELO CANITUR
TERRAQUE. LETARDUS
HOC TRIBUIT PETRUS
NUMINA DANT ALIUD

« Le ciel et la terre retentissent des louanges de Silvius. Pierre Letard lui rend cet hommage ; c'est aux dieux qu'il appartient de faire le reste. »

A en juger par son costume, Pierre Letard exerçait la chirurgie bien avant 1670. Aussi, n'avons-nous pas retrouvé ce nom dans nos archives, qui, nous le répétons, ne remontent pas au delà de l'année 1670.

## TABLEAU VII

La toile représente Jacques Dalechamps (1) en robe de professeur, la main gauche reposant sur un livre.

En bas :

J. DALECHAMPIUS
PAULI INTERPRES

Dans les angles inférieurs : Deux médaillons avec le portrait de deux maîtres, sans aucun nom, sans aucune date, pas de signature.

## TABLEAU VIII

Le tableau 8 est consacré à Esculape. Afin que nul n'en ignore, on a placé, en exergue, cette phrase indicatrice :

DIVI AESCULAPII, MEDICORUM ANTISTITIS EF. (FIGIES)

(1) Jacques Dalechamps, commentateur de Paul d'Egine, célèbre médecin botaniste et philologue du XVI[e] siècle, né à Caen en 1513, mort à Lyon le 1[er] mai 1598, auteur de l'*Historia generalis plantarum*.

Au-dessous, on peut contempler le Dieu de la médecine. On lui a donné une noble tête de vieillard ; il serre dans la main droite son inséparable serpent : emblème de la prudence, qui doit inspirer dans ses prescriptions tout médecin peu soucieux de servir une pension alimentaire à son client.

En bas de l'image, on peut lire :

POSUIT GABRIEL ROUZEAU
AURELIÆ PROPRIMARIUS TONSOR
ET CHIRURGUS REGIUS, ANNO D
1639

Pas de signature.

On ne sera pas étonné de constater que, sous Louis XIII, Gabriel Rouzeau était à la fois barbier et chirurgien, car ce n'est qu'en 1743, sous Louis XV, que les chirurgiens, renonçant à la barberie, devinrent notables et virent leur communauté élevée à la dignité de Collège (1745).

Dans l'angle inférieur gauche du tableau est placé, dans un cartouche, le portrait de Gabriel Rouzeau avec, en exergue : Aurel. proprim. tons. et chir. reg. 1648, ætatis 50. Donc G. Rouzeau était né en 1598.

Notons au passage que Gabriel Rouzeau donna ce tableau à la communauté des chirurgiens en 1639 et que ce n'est qu'en 1648 que ses traits y furent reproduits, c'est-à-dire neuf ans plus tard.

Dans la liste des maîtres chirurgiens d'Orléans de 1670, 1675, 1678, 1697, paraît le nom d'un Simon Rouzeau. Sur la liste de 1697, ce dernier est désigné sous le nom de Rouzeau père, et sur cette même liste apparaît le nom de Rouzeau fils.

Sur la liste de 1708, on ne lit plus que le nom de Siméon Rouzeau, qui ne reparaît plus sur les listes sui-

vantes. Peut-être ce Siméon Rouzeau était-il le petit-fils de Gabriel Rouzeau, dont Simon Rouzeau était le fils.

Dans l'angle supérieur gauche et dans l'angle inférieur droit du tableau, on a peint un roseau.

### Tableau IX

En robe de professeur de Faculté est représenté :

D. GUIDONIS DE CAULIACO ALVERNI (1)
DE CHIRURGIA MERITISSIMI VERA EFFIGIES

donné à la communauté des chirurgiens par L.-P. Deschamps.

P. DESCHAMPS POSUIT 16

Pas de signature.

Un seul cartouche (angle inférieur gauche du tableau) encadre l'image de Pierre Langevin, âgé de 39 ans ; pas de dates.

Ces deux chirurgiens devaient exercer avant l'an 1670, car leur nom ne paraît pas dans les listes que nous possédons. Pourquoi, sur cette toile, paraît le portrait de Pierre Langevin au lieu de celui du donateur ?

### Tableau X

Cette toile, destinée à perpétuer les traits du professeur Io (hannes) Tagavtius (2), se proposait sans doute

(1) Guy de Chauliac, médecin français, né à Chauliac (Lozère), vers 1300, décédé vers 1380.

(2) Jean Tagault, né à Vimy (Pas-de-Calais), en (?), reçu docteur à Paris en 1524, décédé à Paris le 25 avril 1546, doyen de la Faculté.

de dire du même coup ses mérites en une inscription à moitié effacée et illisible ; pas de date, pas de signature.

Dans un médaillon central, sans date, le portrait d'AUTHON, CHIRURG. AURELIA.

Nous n'avons pu retrouver ce nom dans nos Archives.

## TABLEAU XI

Le tableau 11 reproduit l'image de JEAN FERNEL (1), feuilletant un livre.

Au-dessous, on lit :

I. FERNELII
DOCTISSIMI
MEDICI EF (FIGIES)

Pas de dates.

Le médaillon représentant Johannes Pelletier, *chirurgus Aurelius*, *ætatis* 45, a été découpé dans la toile et reporté de l'angle inférieur gauche à l'angle supérieur droit du tableau. Nous n'avons pu retrouver le nom de ce chirurgien dans nos Archives : nous en concluons qu'il exerçait son art avant 1670.

Dans l'angle inférieur droit, existe un second médaillon où se lit : *Terris jactatus et alto.* « Ballotté sur les terres et les mers ». L'artiste a peint sur le bord de la mer un cheval emballé, dont le cavalier a été désarçonné. Signé Poncet, donc antérieur à 1640, date de la mort de ce dernier.

Pourquoi ce souvenir des premiers vers de l'Enéide ? Quel rapport entre le *pius Æneas* et Fernel ou J. Pelletier ? Que vient faire ce cheval fougueux qui a jeté

(1) Jean Fernel, médecin de Henri II, surnommé le Galien français, né à Clermont en 1497, décédé à Paris en 1556.

à bas son cavalier ? Evidemment cette citation avait un sens dont J. Pelletier a emporté le secret dans la tombe.

### Tableau XII

Ce tableau est dédié à A(mbrosius) Paré (1), tenant à la main une pince : devant lui est un livre fermé relié en vélin, sur la couverture duquel on a imprimé :

AMBR. PARE SENOMANENSI, OLIM DUORUM
FRANCIÆ REGI CHIRURGO PRIMARIO,
SUPRA CŒVOS EXPERTISSIMO SIMUL AC
DOCTISSIMO FŒLICIS RECORDAOIS
SIMBOLUM MI(CHEL) TURMEAU
COMPATRIOTI HANC POSUIT IMAGINEM
1647

que nous traduirons ainsi :

« A Ambroise Paré, natif du Maine, jadis premier chirurgien de deux rois de France, supérieur à tous ses contemporains par l'expérience et le savoir : Michel Turmeau, son compatriote, a dédié cette image en témoignage d'heureux souvenir, 1647. »

Nous ne sommes point étonné de ne pas trouver ce nom de Michel Turmeau sur la liste de 1670. Sur celle de 1675, paraissent les noms de Pierre Turmeau ou l'aîné et de Jacques Turmeau (sont-ce ses fils ?)

En 1708, Pierre Turmeau est doyen.

En 1715, il n'y a plus qu'un Turmeau, sans autre désignation ? Est-ce Pierre, est-ce Jacques ?

En 1756, on retrouve un Turmeau doyen qui demeure près les Quatre-Coins ; son nom disparaît en 1766.

Le médaillon de l'angle inférieur gauche de la toile représente Michel Turmeau âgé de XXXVII ans.

(1) Ambroise Paré, né à Laval en 1517, décédé à Paris

Sous le grand portrait d'Ambroise Paré on lit :

HARDI POSUIT 60
MORET FCT (1)

Le Morel fecit n'est point pour nous embarrasser : nous savons qu'il mourut en 1656 ; il lui était donc loisible de peindre en 1647 le portrait d'Ambroise Paré et peut-être celui de Michel Turmeau.

Mais que vient faire ce Hardi posuit 60 ? Ce nom ne figure pas parmi les noms des maîtres chirurgiens venus jusqu'à nous. Puisque Michel Turmeau « hanc posuit imaginem 1647 », comment Hardi « posuit 60 » ?

Nous avouons n'avoir pu deviner cette énigme. Nous laissons à de plus habiles la solution du problème.

## Tableau XIII

Sur cette toile sans cadre (hauteur, 0 m 99 ; largeur, 0 m 76), est peint Claude Galien, vu en buste de trois quarts à droite ; bonnet sur la tête, barbe et moustache châtains, vêtement rouge recouvert d'un manteau doublé de fourrure blanche à points noirs.

Devant lui un livre fermé sur lequel il appuie un stylet tenu de sa main droite : la main gauche est ouverte. Au-dessous on lit :

I (?) ou F (?) HARVETUS COLLEGIO CHIRURGORUM
AURELIANENSI DEDIT ANNO 1639.

en 1590 : chirurgien de Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Une des gloires de la chirurgie française. C'est à lui qu'on attribue cette parole restée historique : « Je le pensay, Dieu le guarist ». C'est lui qui le premier fit la ligature des artères.

(1) Lire MOREL.

Dans un cartouche au-dessous :

CLAUDIUS GALEN (1)
PERGAMENUS.

Pas de signature.

On trouve un Jean Hervet ou Harvet sur la liste des chirurgiens de 1670 qui ne reparaît plus sur la liste de 1675... Est-ce le donateur ?

Dans chaque angle inférieur, un médaillon retrace les traits d'un maître chirurgien sans nom, en costume de l'époque de Louis XIII. Il y avait en même temps deux Harvet ou Hervet dans la communauté des chirurgiens, Jean et Henry... Est-ce leur portrait qu'il faut voir dans les médaillons ?

## TABLEAU XIV

Sur cette toile, également sans cadre (hauteur, 0m95 ; largeur, 0m66) GUILLAUME RONDELET (2) en robe noire et bonnet carré, grande barbe blanche, collerette tuyautée blanche, tient un livre dans sa main droite et en tourne les feuillets de sa main gauche.

Pas de signature.

(1) Claude Galien, né à Pergame (Mysie, Asie Mineure), en 131 après Jésus-Christ, visita Rome à plusieurs reprises : il fut le médecin de Marc-Aurèle, Commode, Pertinax, Septime-Sévère, ce qui ne l'empêchait point de donner des soins gratuits aux pauvres. Il serait décédé en 201 ou 210, à Rome ou Pergame.

Des jaloux lui ont fait la réputation de dire systématiquement « non » chaque fois qu'Hippocrate avait dit « oui ».

(2) Guillaume Rondelet, né à Montpellier le 27 septembre 1507, y décédé le 30 juillet 1566, médecin. En 1545, il fut nommé professeur royal à Montpellier et y devint chancelier de l'Université.

Au-dessous on lit :

ESTIENNE JULIAN, MAISTRE CHIRURGIEN EN LA VILLE DE PITHIVIERS, POUR SOUVENANCE DE LA JUSTICE QUE MESSIEURS LES LIEUTENANTS-JURÉS ET ANCIENS MAISTRES CHIRURGIENS DE CETTE VILLE D'ORLÉANS, LUY ONT RENDUE EN EXÉCUTION DE L'AREST DE NOSSEIGNEURS DU GRAND CONSEIL, A DE LEUR CONSENTEMENT POSÉ CE TABLEAU EN LA CHAMBRE DE LA COMMUNAUTÉ. — CE QUINZE DE DÉCEMBRE 1639.

Il n'y a pas de médaillons-portraits.

## Tableau XV

Sur ce tableau, le grand anatomiste du XVI^e^ siècle, André Vesale, né et mort à Bruxelles (1514-1564), la tête de trois quarts regardant à droite, est vu à mi corps : vêtu de noir, il tient en main un bras disséqué pour l'étude de la myologie.

Au-dessous se lit cette inscription :

VESALIUS
SUBTILIS ANAT

PONCET FECIT (1).

Dans l'angle inférieur gauche de la toile se voit le portrait-médaillon de Jean Courtois le jeune (1645) et, dans l'angle inférieur droit, celui de Cullembourg. Poncet étant décédé en 1640, il s'ensuit que ces petits portraits ne sont pas de lui.

Sur les listes de 1670, 1675, 1678, on trouve le nom d'un Anthoine Courtois, qui cesse de paraître sur la liste de 1697. Sur les listes de 1670, 1675, 1678, 1697

(1) Poncet (Pierre), peintre, né à Orléans, le 9 décembre 1574, décédé en 1640. Elève de Simon Vouet, de Paris (1590-1649).

se lit le nom d'un Louis Cullembourg ; sur la liste de 1607, au nom de Cullembourg père est adjoint celui de Cullembourg fils. En 1708 il ne reste plus qu'un Cullembourg.

Sur la liste de 1756, on retrouve un Cullembourg père, devenu doyen en 1769, et demeurant rue Pile-Verjus (rue du Grenier-à-Sel). Sur celle de 1773, un Cullembourg fils, qui reparaît en 1802 pour la dernière fois : celui-ci a dû être du nombre des maîtres chirurgiens devant lesquels se ferma le vieux Collège de chirurgie en vertu de l'application du décret du 10 mars 1803.

Donc, en l'espace d'un siècle et demi environ, toute une généalogie de Cullembourg se serait succédée à la Communauté, puis au Collège de chirurgie d'Orléans.

Cette toile a la même hauteur que les précédentes (0m 96), mais environ 11 centimètres de largeur en plus (0m 77). Con cadre volumineux, à la mode vers le milieu du XIXe siècle, n'a rien de commun avec les autres.

Il vous est loisible de l'aller voir au Musée, car c'est là qu'elle réside : mais, en conscience, nous ne saurions vous y pousser, car en vous plaçant devant ce tableau, ce que vous y verrez de plus net, c'est que vous n'y voyez rien du tout. A son exiguïté, qui est une de ses caractéristiques, notre municipal Musée en joint, en effet, une seconde : son obscurité ; obscurité providentielle, au dire d'impertinents critiques, qui ne songent même pas à s'informer si après tout l'édilité orléanaise n'est point de longue date une adepte de l'Ecole de l'Obscur-sans-Clair.

Assurément ce n'est point dans cette assemblée qu'on persiflera notre bon vieux Musée d'Orléans, cher à

notre enfance par ses oiseaux empaillés et sa mâchoire de baleine (*mysticetus Balæna* de Linné) aux salles fraîches l'été, tièdes l'hiver, solitaires en toutes saisons, asile de paix et de tout repos, discret aux amants, favorable à l'hyménée, exigu peut-être, obscur probablement, mais toujours et quand même Temple de l'Art, puisqu'aux heures lourdes de l'après-midi, en quelque coin retiré, un bon cinquantenier, sur sa chaise non curule, y donne volontiers aux visiteurs le spectacle gratuit de l'art du Parfait Dormir.

Si nous avons pu contempler Vésale, comme nous vous contemplons, presque le toucher du doigt et l'examiner tout à notre aise, c'est grâce à l'amabilité bien connue de nos conservateurs, MM. Albert et Maxime Didier. Allant au-devant de nos désirs, ils ont bien voulu l'extraire du coin caverneux où se dissimulent modestement, sous le voile d'une commune obscurité, toute une série de tableaux que ne sauraient découvrir les yeux les plus perçants.

Nos distingués collègues ont eu la condescendance de nous présenter Vesale dans leur cabinet particulier du Musée qui a précisément ceci de particulier, c'est qu'il y fait clair en plein jour et que la lumière du ciel y entre à volonté comme dans la plus vulgaire des demeures. De leur empressement à nous satisfaire nous les remercions encore et ce remerciement est plus qu'une formule de politesse, c'est l'expression d'un sentiment sincère.

Que si maintenant vous nous demandez comment et pourquoi ce quinzième tableau se trouve au Musée, nous vous répondrons une fois de plus que nous n'en savons rien.

Résistez à la tentation de le demander à nos conser-

vateurs : car ils l'ignorent également. Leurs prédécesseurs ont épuisé tout leur zèle dans la chasse aux tableaux : ils n'ont point eu la patience de consacrer comme M. Maxime Didier une fiche à l'historique de chaque toile.

Ce tableau ne paraît pas au catalogue de l'année 1851. Celui de 1876 le signale comme provenant de la collection des anciennes peintures de l'hôpital général.

Le directeur du Musée d'alors, dans un furetage des greniers de notre hôpital, se trouvant en face d'une toile probablement sans cadre et signée Poncet, peintre orléanais, ne l'a-t-il pas réclamée pour son Musée, à titre de concitoyen du signataire ?

C'est une nouvelle hypothèse (nous n'en sommes plus à une hypothèse près) : nous n'osons affirmer que ce soit la dernière.



Nous comprenons sans peine, Messieurs, que vous auriez voulu vous entendre dire quelque chose des faits et gestes de ces vieux maîtres chirurgiens dont les portraits nous ont révélé et les noms et les traits.

Comme ils vivaient dans la première moitié du XVII$^{e}$ siècle et que le registre le plus ancien que nous possédons de leur Communauté ne remonte pas, nous le redisons, plus haut que l'année 1670 (1), à notre regret nous ne pouvons vous donner satisfaction.

(1) Archives : n° 3. Papiers concernant les affaires de la Communauté des Maistres chirurgiens de la ville d'Orléans, 1670 à 1716.

Toutefois, on peut faire remarquer que les profonds changements apportés par les décrets royaux à la constitution et au fonctionnement de la Communauté des chirurgiens ne datent que du milieu du XVIII[e] siècle. Il y a donc bien des chances pour que les actes contenus dans ce registre de 1670 à 1716 ne soient que la continuation et la réplique des actes des années précédentes et qu'ainsi on puisse préjuger de la mentalité des pères par celle des fils.

Nous allons, si cela vous agrée, parcourir ensemble ce livre et nous arrêter quelque peu sur les feuillets qui fixeront notre attention.

Ce qui frappe d'abord, dès l'ouverture du registre, c'est que ces bons maîtres écrivent plutôt mal. Ils prennent, avec l'orthographe usuelle, des libertés qui frisent la licence et par endroits la traitent même avec une fantaisie déconcertante.

Il faut une vraie dose de patience pour parvenir à deviner les énigmes calligraphiques dont ils émaillent çà et là leur prose. C'est dans ces circonstances que l'on sent toute son insuffisance et que l'on éprouve très vif, avec une pointe de jalousie, le sentiment de la supériorité de MM. les archivistes paléographes.

Le quatrième folio de ce registre n° 3 de nos Archives donne l'inventaire de la Bibliothèque de la Communauté en 1670.

Nous ne résistons pas à la tentation de reproduire cet inventaire d'une bibliothèque plutôt rudimentaire et à l'état naissant. Il porte à penser que nos pères puisaient leurs connaissances plutôt dans l'étude de la nature que dans la lecture des auteurs et que les expériences *in animâ vili* leur étaient plus familières que le langage des livres.

# *INVENTAIRE DES LIVRES DE CHIRURGIE QUI SONT A LA CHAMBRE COMMEUNE DES MAISTRES CHIRURGIENS DE LA VILLE D'ORLÉANS*

*Les œuvres de du Laurens Infollio,* Mons Sanart Laprice.
M. Sanard a Rendu Le livre cydessus le 6e de mars 85.
*Les figures annatomiques de Vesalles,* Mons N. el.
Lesné les a prisse. L'a rendu.
*Un herbier tel quel.*
*La chirurgie de Gourmellan.* (1)
*La chirurgie de Pigray.*
*La chirurgie de Tagault,* Mons Lusarge La prisse
*Un petit paré.*
*Les questions de Renchin,* (2) Mons Le Lieutenens La Rendu.
*La chirurgie de Poleginethe* (3) *et Gallien.*
*La chirurgie dhipocrathe.* elle est chez Mons Rouzeau.
*La chirurgie dalechamps.* elle est chez Mons Robault.

Les œuvres De Dulaurans qui ont été Rendües par Monsieur Sanart ont été mises Entres les Mains de M. LeComte a sa prierre Le 6e Décembre *1685.*
Les questions De Ranchin ont été Rapportée à La Chambre par M. Le Lieutenant Le 9e Décembre *1685.*
La chirurgie de dalechams Monsieur harvet le 18e May *1691.*
La natomie de paré Monsieur Luzarche le 18e May *1691.*

Vous le voyez, Messieurs, nos bons maîtres avaient fait la sage économie d'un registre de prêts avec verso réservé aux ouvrages sortis et recto pour les ouvrages rentrés.

C'est ainsi que M. le lieutenant du chirurgien du roi ayant éprouvé le désir de lire les *Questions* de Ranchin, le bibliothécaire écrit, sur la feuille d'inventaire : M. le

(1) Etienne Gourmelen.
(2) Ranchin.
(3) Paul Eginète, Paul d'Egine.

Lieutenant l'a prisse. Et quand il a plu à Mons le Lieutenant de rendre les *Questions* de Ranchin, eh bien ! sans chercher de midi à quatorze heures, le simpliste bibliothécaire a barré d'un trait le mot prisse et, au-dessus, a placé le mot : rendu, sans d'ailleurs s'embarrasser d'aucune date. Age antique. Age naïf, où l'on allait au fait tout droit, par le chemin le plus court et le plus rapide ! Qu'a-t-on fait de la simplicité de nos pères ! Que de complications apportées depuis dans l'art administratif de barbouiller de très grandes feuilles de papier pour y noter de très petites choses !

Vous serait-il agréable, Messieurs, de vous arrêter sur les dernières pages du registre et de lire avec moi le procès-verbal de la séance du 9 novembre 1706 ?

Aujourdhui neufviesme iour de novembre mil sept cent six, la compagnie des maistres chirurgiens de cette ville d'Orléans étant assemblée en leur chambre commune de juridiction sur la requête présentée par le sieur Robault maitre chirurgien et syndic de la dite compagnie, lequel nous expliquant sa dite requête nous a exposé qu'il y avait plusieurs affaires sur lesquelles la compagnie devait décider.

1° Sur ce que la dite compagnie doit de frais au sieur Sarrebourse, procureur en parlement lequel doit venir à Orléans au premier jour.

2° Sur l'affaire des frais dus par la veuve Dubois à la dite Compagnie et sur la reprise que nous avons à faire sur les héritiers de feu Sieur Boulay procureur.

3° Sur ce que plusieurs jeunes maîtres n'ont pas ratifié les contrats et obligations de la Compagnie.

4° Sur ce que plusieurs chirurgiens des campagnes jouissent (du privilège) sans lettres ni pouvoirs au préjudice du public qui ne sait pas s'ils ont le mérite requis pour travailler sur le corps humain.

5° Sur les plaintes faites par quelques maîtres de notre dite compagnie contre la concierge ou son mari.

Sur tous les quels chefs, les voix étant prises la compagnye a été d'avis de prier le dit syndic de faire tout ce quil pourrait de mieux et de plus avantageux pour la Compagnye, même de régaler le S[r] Sarrebourse, notre procureur en par-

lement, s'il en est besoin et de terminer nos affaires le mieux quil pourra. Et à l'égard des plaintes contre la concierge, la pluralité des voix a été de la mettre hors de notre maison incessamment.

Pourquoy le dit syndic fera diligence tant sur cette affaire que pour toutes les autres susdites.

Fait et arrêté en notre Chambre commune les jours, mois et an que dessus.

Cet acte est si juridique que quoique nous Turmeau, Cullembourg, Guigneux, Perrinet, Semelé, soussignés, n'ayons pas été présents au résultat, nous l'approuvons et confirmons, en demandons l'execution. Temoins nos seings. Constant, Robault, syndic ; Lafargue, J.-B. Noël, Santerre, Finot, juré ; Turmeau, Cullembourg, Guigneux, Perrinet, Semelée, Conté-Balcour, Turmeau, Delafontaine, Martin, Ducreux, Duhalde, Noël, Canal, Robault.

Cet acte a été déclaré nul par sentance rendue en la polisse, le vingt et deux de décembre mil sept cent six. Macé.

Ainsi donc, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, *nil novi sub sole*, et ce n'est point notre génération qui a posé la question du concierge.

Que le XIX<sup></sup>e siècle en rabatte de son orgueil d'avoir créé le mot pipelet ; qu'il revienne à des sentiments plus modestes et se pénètre bien de cette vérité que, s'il a trouvé un mot, il n'a point inventé la chose.

Nous sommes en présence de l'éternel conflit du locataire et de son cerbère. D'un côté, la Compagnie des chirurgiens veut mettre dehors ses concierges ; de l'autre côté, ces derniers prétendent rester dedans la place, avantageuse sans doute. Les concierges, probablement bien apparentés, font casser l'arrêt de la Chambre des chirurgiens par « la polisse ».

Que va-t-il en advenir ?

Evidemment, Messieurs, vous attendez, non sans impatience, la solution de ce conflit quelque peu homérique. Le procès-verbal de la séance du 23 décembre

1706 va nous la faire connaître. Les portiers du Temple ne sont point rentrés en grâce. La Compagnie entend toujours en confier les clefs à de nouveaux gardiens.

On vote. A l'unanimité des voix, Jacques Deroite et sa compagne devront partir. 18 voix implacables décident que ce sera sur l'heure ; deux, moins féroces, accordent aux condamnés la trêve des fêtes de la Noël ; six voix débonnaires patienteront jusqu'à la Saint-Jean ; mais, au total, les concierges videront les lieux.

Aujourdhuy, vingt-trois decembre 1706, la compagnie des Maîtres chirurgiens de cette ville étant assemblée, en exécution du jugement rendu en la police d'Orléans, le iour d'hier vingt-deux du présent mois décembre, portant entraute chose quil serait procédé à une nouvelle deliberation sur les chefs énoncés en la délibération du neuf novembre dernier, la compagnie ayant délibéré sur le chef qui est de savoir si Jacques Deroite, concierge de notre maison et chambre commune en sortirait et quel temps l'on lui donnerait pour ce faire, la compagnie unanimement a été d'avis qu'il sortirait, scavoir : 18 dès à présent, et 8 qui ont donné le temps : scavoir : 6 le temps de la Saint-Jean et 2 après les festes de Noel : le tout faisant ensemble vingt six oppinans et en conséquence que le procureur de la compagnie continue les poursuites contre ledit Deroite pour l'obliger à sortir conformément à l'avís de ladite compagnie. Faict et arrêté ce jour et an que dessus, en nottre chambre commune de juridiction.

Macé, président en cours, Robault, syndic, Turmeau, Lafargue, J.-B. Noel, J. Turmeau, Carcineux, Finot, juré, Berruyer, Conté, Martin, Guigneux, Santerre, Turmeau, Ducreux, Semelé, Balcour, Duhalde, Moizard, J.-B. Noel, Constant, Robault.

Et ledit iour vingt-trois decembre 1706, la compagnie des Maîtres chirurgiens assemblée, délibérant sur l'affaire qu'elle a au Parlement contre les heritiers et veuve du defunt Maître Dubois, a esté d'avis d'accepter les offres qui ont été faites par ladite veuve de Dubois, de pahier cent cinquante livres pour les frais qu'elle peut devoir et que nous avons faits contre feu son mari, en cas que les heritiers de feu Monsir Boullay, cy devant notre procureur, veuillent payer pour les frais dont ils peuvent etre tenus dans cette affaire,

la somme de soixante livres et en cas que lesdits héritiers Boullay ne veuillent pahier ladite somme, de n'entendre à auquein accomodement ny avec ladite veuve Dubois ni avec les dits heritiers Boullay et de faire assigner les dits heritiers Boullay au Parlement pour estre condemné a nous acquitter des prétentions de la dite veuve Dubois comme en restant garants.

CONSTANT, *gréfier.*

Enfin, le couple Deroite, qui se cramponnait à sa loge, est parti ; il a vidé les sénacles. Il s'agit de le remplacer et de bien pénétrer l'heureux successeur de ses devoirs envers la Compagnie.

24 janvier 1707.

Aujourdhuy vingt-quatre de janvier 1707 la Compagnie des maîtres chirurgiens étant assemblée dans leur chambre commune de juridiction de l'ordonnance de nous François Macé et Jacques Constant, chirurgiens jurés royaux en tour a été representé par le syndic de la Compagnie, que le concierge au désir du iugement rendu en la police d'Orleans avait vidé les sénacles (1) et qu'il était à propos de faire choix d'un autre pour garder notre maison, sur quoy les avis pris le nommé Pierre Porché a esté choisy par la pluralité des voix, à la charge par le dict Porché de porter honneur et respect à tous les maîtres en général et en particulier, et sera tenu le dict Porché de sortir de nostre maison sitôt que la Compagnie le iugera à propos, en cas qu'il face chose desagreable à la Compagnie. Sera tenu le dict Porché d'avertir la Compagnie pour les affaires particulières lorsque le dernier maitre l'en requerera ; pour quoy le dernier maitre luy donnera dix sols et sera aussi tenu d'assister aux enterrements en abite dessente et ne pourra ressevoir auqueune compagnie sans quil y ait quelque maistre chirurgien present dans la dicte compagnie.

Faict et aresté le iour et aen que de l'autre part.

Macé, Delestang, Robault sindyc, Santerre, Guigneux, Finot, Delafontaine, Semelé, Turmeau, Ducreux, Balcour,

(1) Sénacle (senaculum), lieu de réunion du sénat romain. Le sens du mot s'est étendu aux lieux de réunion d'hommes de lettres et de sciences.

Duhalde, Moizard, Penzin, Conté, Martin, Noel, Robault le jeune, « Pierre Porcher », Constant gresfier.

Les maîtres, forts de l'expérience que le ménage Deroite leur a fait acquérir à leurs dépens, prennent leurs précautions. Chat échaudé craint l'eau froide, disaient nos pères. L'heureux élu, qui porte un nom malheureux pour un gardien attaché au service d'une Compagnie savante : Pierre Porché, devra sortir de la maison « sitot que la Compagnie le jugera à propos », sans explications, ni recours à la « polisse ».

Il assistera aux enterrements « en abite descente » et ne devra pas faire la fête en l'absence des maîtres. Il aura bien la licence de recevoir de la compagnie, mais seulement en présence de quelques maîtres.

Ces conditions draconiennes ne sont pas seulement posées de vive voix, mais inscrites au procès-verbal, bien spécifiées et paraphées.

Pierre Porché donne sa signature comme preuve irrécusable d'acceptation.

La paix est rentrée à la loge de la Communauté des maîtres chirurgiens.

Nos bons maîtres n'avaient pas de démêlés avec leurs seuls concierges. La concorde ne régnait pas toujours dans la Chambre de juridiction. Car si les Maistres étaient tous bons praticiens, tous n'étaient pas bons payeurs et, à certains jours, il en résultait des séances orageuses. La preuve, dans le procès-verbal de l'assemblée du 12 septembre 1715, je la treuve.

12 septembre 1715.

Du meme jour (12 septembre 1715) douzieme septembre a été convenu à la pluralité des voix que le sieur Sordet l'un des dits maitres ne pourra dorenavant exercer ni faire

14

aucune fonction des charges de jurés interrogateurs comme de celle de proviseur en son année pour le service divin que nous faisons celebrer par chaque année dans l'Eglise de Saint Pierre Empont et ce en consequence que le dit sieur Sordet se trouve reliquataire envers la Communauté de somme considérable quoiquil eut promis depuis deux ou trois mois d'en payer une partie, à quoy quelques maitres ayant egard l'avaient laissé exercer la charge de juré. Mais ne voyant jusqu'à présent aucun effet de ses paroles et promesses a été d'une unanime voix décidé qu'en conséquence de ce que dessus, il ne pourra dorénavant en exercer aucune jusqu'a ce qu'il ait satisfait.

Fait le jour et an que dessus.

Signé : J.-B. Noel, Gordon, Jacoupy greffier, D. Conté, Noel, F. Carcireux, J. Auclerc, Périnet, Duhalde.

23 septembre 1715.

Aujourdhui vingt-troisieme septembre 1715, la Compagnie des maitres chirurgiens de la dite ville étant assemblée au sujet d'une assignation qui lui a été donnée à la requete du sieur Emile Sordet par devant Monsieur le lieutenant general de police d'Orleans, le 20e du présent mois de septembre pour deliberer des défences qu'il y a à fournir contre la dite demande, le dit sieur Sordet étant entré dans la dite chambre luy avions remontré que s'agissant de deliberer sur la dite demande donnée à sa requête, il ne devait pas y être présent : pour quoi l'avions requis et prié de se retirer pour laisser les suffrages libres, à quoy il nous aurait répondu quil était un des maitres de ladite Communauté, comme nous quil avait droit d'y rester et quil n'en sortirait point. Et en effet y étant toujours resté malgré nous, pour eviter le scandale, nous nous sommes retirés sans avoir pu délibérer sur le dit sujet.

Fait à Orleans le dit jour, an que dessus.

Cullembourg. J.-B. Noel. (Je proteste contre cela), Delestang.

Macé, Conté, Santerre, Delafontaine, Luzarche, Duhalde, Ducreux, Jacoupy greffier, Marquet, Duchastelet.

Ainsi donc, Sordet était mauvais payeur. Pauvre Sordet, peut-être avait-il une clientèle peu nourris-

sante ? Peut-être menait-il la vie à grandes guides ? *Qui lo sa ?* Mystère et discrétion.

Nous nous en tiendrons, si vous le voulez bien, Messieurs, à ce dernier procès-verbal et fermerons le livre.

Puisse Sordet, revenu à de meilleurs sentiments, avoir acquitté sa dette, puisse-t-il être rentré en faveur auprès de ses collègues !

C'est, en lui disant adieu, la grâce que nous lui souhaitons.



L'absence de documents ne nous permet pas de parler d'une façon précise de la Communauté des chirurgiens-barbiers d'Orléans. Nous ignorons la date précise de sa fondation. Nous savons que le roi Louis XV favorisa l'émancipation des maistres chirurgiens, par ses édits de 1715, 1723, 1731 (1), et qu'en vertu de la déclaration royale du 23 avril 1743, la chirurgie fut séparée de la barberie proprement dite (2). Jusqu'alors, les maîtres avaient eu le droit de tenir boutique ouverte à l'enseigne de Saint-Cosme, Saint-Damien, Saint-Laurent et d'y pendre boîtes et bassins (3). La veuve d'un maître était autorisée, sa vie durant, à faire tenir sa boutique par un garçon.

Dans la suite, les chirurgiens formèrent des col-

(1) Cf. Statuts et règlements pour les chirurgiens des provinces établis ou non établis en corps de communauté, en quatre-vingt-dix-huit articles, registrés à Paris en Parlement le 13 août 1731. A Orléans : chez la veuve Rouzeau, imprimeur de la ville et de la police, rue de l'Ecrivinerie, 1745. Communiqué par M. A. Basseville.

(2) La Barberie se joignit alors à la Communauté des Perruquiers.

(3) Dans l'antiquité payenne, la médecine était placée sous

lèges (1), pour le plus grand ennui des médecins, qui voulaient avoir toutes les supériorités sur les chirurgiens et n'étaient point fâchés de les voir se commettre avec les barbiers, car ils pressentaient dans la chirurgie une redoutable concurrente.

Voici les noms des maistres (2) que nous avons retrouvés dans nos Archives très incomplètes. Nous rappelons qu'à cette époque on en prenait allégrement avec l'orthographe des noms propres.

Il y a donc lieu de différencier la Communauté des

l'égide d'Apollon, Esculape, Hygie... Au moyen âge elle se réclama de la protection de saint Luc et des saints Cosme et Damien.

Les médecins invoquaient spécialement saint Luc, le troisième évangéliste, né à Antioche, qui de son vivant aurait exercé la médecine tout en se livrant à l'art de la peinture, et serait mort vers l'an 70.

Les chirurgiens avaient comme patrons les deux frères Cosme et Damien, nés en Arabie, qui donnèrent gratuitement leurs soins aux malades, et restèrent célèbres par leurs guérisons miraculeuses. Ils subirent pour la foi la décollation sous Dioclétien (IIIe et IVe siècles après Jésus-Christ). Au XIe siècle, fut institué un ordre de saints Cosme et Damien pour la protection des pélerins en Palestine.

C'est le roi saint Louis qui, à l'instigation de son chirurgien Jean Pitard, aurait fondé la célèbre confrérie des chirurgiens sous le patronage des saints Cosme et Damien. Dans le voisinage de l'Ecole actuelle de médecine de Paris s'élevait une chapelle dédiée à ces deux saints : au XIIIe siècle, elle était le centre de la confrérie des chirurgiens : la fête des saints Cosme et Damien était solennellement célébrée le 27 septembre de chaque année.

(1) Les lettres patentes en forme d'édit du mois de mai 1768 fixèrent le sort des chirurgiens d'une manière invariable.

(2) Archives (1670 à 1745).

Michel Pichard, doyen ; Claude Monceau, juré, puis doyen ; Henry Hervet ou Harvet ; Pierre Robeau ou Robault, juré ; Denys Laforest, Vincent Deletang, Jacques Constant, Noël Gudau, Jean Robault, lieutenant. (Le lieutenant de Monsieur

chirurgiens, antérieure à l'année 1745, avec le Collège de chirurgie, qui dura de 1745 à 1803.

De ce dernier, nos Archives nous permettent de parler d'une manière moins superficielle (1).

le premier chirurgien du roi représentait le lien qui rattachait la corporation au pouvoir central. Son autorité était mal supportée par les chirurgiens qui préféraient leurs gardes jurés, nommés par eux). Jean Dusausay, François Carcireux, Simon Pichard, Jacques Dorson, Jean Hervet ou Harvet, Louis Cullembourg, Anne Auclerc ou Auclaire, Simon Rouzeau, juré ; Pierre Berruger, Jean Chevallier, Anthoine Courtois, juré ; Jean Guigneux, Nicolas Noël, Charles de la Fontaine, greffier, puis lieutenant ; Pierre Jullian, Gabriel Berruyer, Thomas Aguillon, Louis Legrand, Mathurin Rubé, juré ; Pierre Turmeau, Pierre du Mas, Anthoine Malhaire, Nicolas de l'Estang, Jean Robault le jeune, Gabriel Laroche, meau, Pierre Falisse ou Phalisse, Remond Conté, Pierre Luzarche, Jean Prieur, Etienne Marniat ou Marignat, Claude Robeau ou Robault, Etienne Lafargue, Gabriel de la Roche, Claude Michau, juré ; Jacques Constant le jeune, Mathieu Lanusse, Jean Carcireux, Jean Hervet, Nampes ou Nempé, Guigneux le jeune, Hubert Turmeau, doyen et prévost ; Raffard, Pierre Perinet, François Macé, prévost ; François Santerre, Charles Moizard, Pierre Finot, Siméon ou Simon Rouzeau, Guilhaume Guigneux, Simon Pichard, Claude de la Fontaine, Claude Tordet, François Ducreux, Charles Semelé, Paul Balcour, Sauveur Duhalde, Jean-Baptiste Benzinon Pinzin, Dominique Conté, Jean-Baptiste Noël, Julien Martin, Jean Robault, Jacoupy, Marquet-Duchaslet, Couvreux, Noel fils, Vesque, Gordon, Hugues-Nicolas-Jacques Mesland.

(1) La Corporation des chirurgiens d'Orléans avait ses armoiries : blason d'azur à un saint Cosme et un saint Damien d'or sur une terrasse de même. Le 27 septembre, jour de la Saint-Cosme, la Compagnie célébrait sa fête en l'église des Jacobins (caserne de l'Etape) : « 30 septembre, payé aux Jacobins 36 livres pour le service de saint Cosme ».

*Mémoires* 1869, *docteur Champignon. Corporation des maîtres es chirurgie d'Orléans en* 1758.

Les nourrices de la ville et de la campagne peuvent s'adresser au concierge de ladite Ecole Royale, munies d'un

Alors qu'en 1670, la Communauté des chirurgiens comprend environ 40 maistres, le Collège de chirurgie, en 1756, n'en compte plus que 30. En 1793, les maistres sont encore au nombre de 20. En 1808, 4 ans après la fermeture définitive de l'Ecole, ils sont tombés à 10. En 1820, à 5. En 1833, disparaît le dernier représentant, diplômé du vieux Collège de chirurgie, le chirurgien Fougeron.

En application de la loi du 19 ventôse de l'an XI (10 mars 1803), les maîtres chirurgiens Payen, Duvernoy, Lhuillier fils demandèrent le titre de docteurs en chirurgie à la Faculté de Paris. Leurs noms paraissent dans l'*Annuaire du département du Loiret* et dans les *Etrennes orléanaises*, sous le titre : Chirurgiens, avec ceux des anciens maîtres de l'Ecole de chirurgie d'Orléans.

Docteur en chirurgie, Lhuillier fils mérite de fixer un moment notre attention : c'est le fils du maistre chirurgien Joseph Lhuillier, admis à la maîtrise en 1786 et décédé en 1827.

Lhuillier fils, né le 21 septembre 1792, se fit recevoir docteur en chirurgie en 1819. Il habitait rue des Pastoureaux, n° 11. En 1837, il composa un poème héroï-comique, qui fit rumeur à Orléans : le *Siège de l'Académie* (publié par M. Cuissard, dans nos *Mémoires* de 1902). Cette satire ne l'empêcha point d'être reçu dans cette même Académie d'Orléans, en 1842. Il mourut en 1866. Ce fut le dernier représentant des docteurs en chirurgie d'Orléans.

certificat de leur curé ; elles trouveront, par ce moyen, à être placées avantageusement. L'entrepôt des bandages élastiques d'Angleterre est toujours chez M. Dalet ; on y en trouve de très commode (*sic*) et de très doux pour toutes sortes d'Hermès (*sic*). *Calendrier historique de l'Orléanais* (année 1769).

Aux anciens maistres ayant renoncé à la barberie, viennent se joindre successivement les chirurgiens :

De la Croix, lieutenant, lithotomiste de l'Hôtel-Dieu, chirurgien en chef, rue de la Levrette ; Raby père, greffier, au Vieux-Marché ; Forel, rue de la Hallebarde ; Duric père, rue des Grands-Carmes ; Ballay l'aîné, rue de Recouvrance ; Le Blanc, lithotomiste de l'Hôtel-Dieu, correspondant de l'Académie royale de chirurgie, près Saint-Maclou ; Fauvin, rue des Grands-Ciseaux ; Cullembourg père, rue de la Pile-au-Verjus ; Langlois, rue des Carmes ; Ruby, à la Croix-Morin ; Balichon, rue Portereau-Tudelle ; Baudouin, au Portereau-des-Capucins ; Theveneau, trésorier, commis aux rapports, rue Bannier ; Dejean, derrière le Séminaire ; Guillon l'aîné, rue Bannier ; Guillon le jeune, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, professeur en 1765, place de l'Etape ; Ballay le jeune, professeur en 1764, rue de la Cerche ; Raby fils, au Vieux-Marché ; Duric le jeune, rue d'Illiers ; Prévost, Porte-Saint-Vincent ; Dardonville, à la Pierre-Percée ; Sergent ou Sergent-Fleuri, rue Sainte-Catherine ; Macé fils, rue des Carmes ; Barbet, rue Bannier ; Pierre Clément ; Chipault, Portereau-des-Capucins ; Dalet, rue du Coulon ; Bertrand, rue des Grands-Ciseaux ; Cullembourg fils, rue Pile-au-Verjus ; de la Croix fils, rue du Bœuf ; Rivasseaux, rue Bannier ; Bedane, à la Croix-Morin ; Mareau, rue des Trois-Maries ; Gilles Lambron, rue du Collège, président en 1774 ; François Maussion, rue de la Charpenterie.

1783. — François-Armand Fougeron, nommé maître en 1783, gendre de Theveneau, père de Fougeron, pharmacien, décédé en 1833 ; 1784. — Jean-Antoine Sue, qui se fit, en 1806, recevoir docteur en médecine par la Faculté de Paris et passa dans le camp des médecins ; René-Antoine Gable ;

1786. — Joseph Lhuillier père, Claude Barré, rue Bourgone ; Jean-Ambroise Barré, faubourg Saint-Vincent ; Bonnet et Dufresneau, dentistes ; 1793. — Joseph Bedane-Beaufort, au Portereau-Saint-Marceau ; Rochoux, au cloître Saint-Etienne ; Jean-Baptiste Regnier, rue d'Illiers ; Levieuge, Moireau ; 1798. — Jean-Baptiste-Louis Payen, rue des Bouteilles, se fit recevoir dans la suite docteur en chirurgie par la Faculté de Paris ; 1800. — Louis-Jacques-Simon Jallon, se fit recevoir, en 1806, docteur en médecine par la Faculté de Paris ; il fut, de 1815 à 1821, le deuxième secrétaire général de notre Académie,

rue de la Levrette ; à l'âge de 72 ans, il fut nommé directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Orléans (1843-1849) et mourut en 1857, âgé de 85 ans ; 1805. — Jean-Abraham de la Croix, rue Neuve ; Joseph-Etienne-Marie Poupard. Portereau-Saint-Marceau ; 1811. — Etienne-Jean Aufrère-Duvernoy, rue Saint-Euverte, docteur en chirurgie de la Faculté de Paris ; 1819. — Lhuillier fils, docteur en chirurgie de la Faculté de Paris.

Cf. *Etrennes orléanaises, Annuaire du département du Loiret.*

En 1834, il ne reste plus que deux docteurs en chirurgie : Duvernoy et Lhuillier fils, et c'est avec celui-ci que disparaît, en 1866, le dernier chirurgien proprement dit, car déjà, depuis un certain nombre d'années, la chirurgie était faite, à Orléans, par des praticiens qui avaient le titre de docteurs en médecine et qui ne se réclamaient pas d'un autre titre. Mais subsistaient toujours dans les campagnes des officiers de santé, dernier vestige des anciens maîtres chirurgiens pour la campagne. Ces modestes praticiens ne devaient pas faire fortune, si nous en jugeons par la note d'honoraires de l'un d'eux que nous avons sous les yeux. En 1856, cet officier de santé faisait remettre sa note d'honoraires, ainsi libellée, à un de ses clients, cultivateur dans les environs d'Orléans.

| | | |
|---|---|---|
| 2 novembre 1856 : Jé donné des soins au charbon de son fils quil avait au fron ...................................... | 4 f. | » |
| 21 juillet : Un paquet de poudre pour son poulain qui avais une humeurs sur les reins .................. | 1 | » |
| Ommission du 17 août 1854 : Pour avoire pensé une humeurs aux bras, je lui ai mis un grain et un pot d'onguent ................................................ | 1 | 25 |
| Du 16 janvier 1856 : Un pot d'onguent pour un absée sur le coups ...................................... | » | 50 |
| | 6 f. | 75 |

Vous le voyez, Messieurs, les prix sont modestes, en rapport avec l'orthographe. Décidément, ces bons praticiens ne devaient pas rouler sur l'or, et on se demande avec angoisse combien de repas par jour pourraient faire leurs successeurs, s'ils n'avaient pas sérieusement élevé les prix. La progression des notes d'honoraires s'est heureusement maintenue en harmonie avec les progrès de la science.

Et maintenant, par opposition, jetons un rapide coup d'œil sur la composition du Collège de médecine d'Orléans, ce rival ombrageux du Collège de chirurgie. Nous voyons que si au xviie siècle il comprenait 14 membres, il n'en comptait plus guère que 7, jamais plus de 8 au milieu du xviiie siècle, de nouveaux venus remplaçant les disparus sans en augmenter le nombre.

En 1756, le Collège de médecine se compose du docteur Artéric, doyen, rue Saint-Eloy ; Arnault de Nobleville, rue de Recouvrance ; Salerne, rue de la Vieille-Poterie ; de Laval-Villac, médecin du roy, rue du Colombier ; Hardouineau, rue des Grands-Ciseaux ; Polluche, rue des Trois-Clefs.

En 1757, apparaissent deux nouveaux noms : celui de Loyré du Perron, rue du Colombier, et de Monnier, médecin du roy, cloître Saint-Samson.

En 1759, on lit sur la liste des membres du Collège de médecine le nom de Guyon, résidant à Paris ; ce médecin ne devait donc pas faire grande concurrence à ses confrères orléanais.

En 1773, le Collège se compose de Arnault de Nobleville, Lorre, Hardouineau, Polluche, Monnier, de Nard de Caventoux, près Saint-Sauveur, Guindant, rue de la Hallebarde, Arnault, ancien professeur de philosophie, médecin de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, rue de l'Ecrivinerie.

Ils donnent des consultations gratuites aux pauvres, à leur chambre commune, rue du Four-à-Chaux, tous les mercredis et samedis, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

Alors florissaient dix apothicaires : MM. Regnoul, Cabaille l'aîné, Luzarche, Montagnier, Cabaille le jeune, Bomberault, Prozet, Lagon, Sergent, Petit.

En 1793, il y a neuf médecins : Lorre, Hardouineau, Monnier, Maigreau, Deshais, Gendron, Latour Arnaud, Glaize.

Ils donnent toujours des consultations gratuites aux pauvres le mercredi et le samedi, de 9 heures à midi, mais le local a changé : c'est dans l'établissement fondé par Ant. Petit.

En 1802, Orléans ne compte plus que quatre médecins, ce qui laisse supposer que les chirurgiens et les empiriques ne se privaient guère de faire de la médecine, ou que la santé publique était remarquablement bonne ; ce sont les docteurs Latour, rue de l'Egalité, Lanoix, à la Chancellerie, Beaussier-Lepage, rue Bannier, Glaize, faubourg Saint-Vincent.

En 1805, pour une population de 45.600 habitants y compris les troupes, Orléans a sept médecins : aux quatre précédemment cités sont venus s'adjoindre le docteur Latour fils, rue de l'Egalité, le docteur Mathieu Fouré, rue de Recouvrance, et le docteur Jacques-Christ-A. Sabathier, rue du Bourdon-Blanc : sept médecins pour plus de 45.000 âmes !!! C'était l'âge d'or, il y a là matière à douloureuses songeries pour les médecins de la génération actuelle.

Pour la première fois, il est question dans les *Etrennes Orléanaises*, du jury de médecine du département du Loiret, institué par la loi du 19 ventôse de l'an XI. Le jury examinera les officiers de santé et les

sages-femmes, le même jury fera l'inspection des pharmacies (loi du 21 germinal an XI), jusqu'à ce qu'il soit remplacé par les conseils d'hygiène (décret du 23 mars 1859).

Il y a alors six pharmaciens et cinq sages-femmes à Orléans.

En 1809, il y a dix médecins. Inauguration à l'Hôtel-Dieu d'un cours gratuit d'instruction pour les élèves, par MM. Latour fils et Ranque pour la médecine, Maussion et Payen pour la chirurgie.

Le chirurgien Gable professe un cours d'accouchements dans la maison de la Croix.

En 1819, il y a quatorze médecins : sans vouloir y mettre la moindre malice, il est difficile de ne pas remarquer que le nombre des pharmaciens augmente en proportion.

Paraît pour la première fois dans l'*Annuaire* le nom du docteur Vallet, une future célébrité médicale orléanaise : il habite rue Sainte-Anne, n° 12.

En 1827, pour 40.000 habitants on compte dix-sept médecins, parmi lesquels les docteurs Jallon fils, Lepage, Lévêque, Ranque, Thion, qui deviendront membres de cette Académie.

En 1829, on relève le nom du docteur Payen, neveu, qui laissera son nom à une fondation bienfaisante à l'Hôtel-Dieu.

En 1834, paraît à l'*Annuaire* le nom du docteur Pelletier-Sautelet qui dans la suite devint le secrétaire général de notre Société pendant un demi-siècle (1821-1870).

En 1842 on lit pour la première fois dans l'*Annuaire du Loiret* le nom du docteur Lorraine, médecin de l'Hôtel-Dieu, et en 1843 celui du docteur Debrou, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui tous deux ont occupé une place marquante parmi nos prédécesseurs.

En 1847, Orléans compte vingt-neuf médecins parmi lesquels le docteur Charpignon, qui fut le secrétaire particulier de la Société des Sciences de 1870 à 1880, et le docteur Bonino qui fit, en 1849, à cette Compagnie dont il faisait partie un rapport sur la question de la baguette, dont vous vous entreteniez dernièrement.

En 1870, il y a à Orléans trente-deux médecins pour 49.000 habitants ; en 1892, trente-sept pour 61.000 habitants, et en 1913, soixante-deux pour 72.000 habitants.

Forts de l'étymologie du mot chirurgien χειρ (main) et εργον (œuvre), littéralement manœuvre, les médecins considéraient les chirurgiens comme des manœuvres à leurs ordres, ne devant opérer que sous leur direction. Lorsqu'un chirurgien, au XVIII[e] siècle, encore rougissant de sa modeste profession, voulait obtenir la licence en médecine, il était tenu de s'engager par acte notarié, à ne plus se livrer à aucune opération. Jusqu'à la Révolution, les médecins prétendirent à la prééminence sur les chirurgiens qui depuis ont bien pris leur revanche...

Pour en terminer avec cette question des vieilles disputes médico-chirurgicales, qu'il nous soit permis de vous donner lecture d'un article du professeur A. Gilbert, paru dans un des numéros du *Paris Médical* de mai 1913 (1).

Les chirurgiens avaient beau lutter pour l'égalité, les médecins ne voulaient rien entendre. Parmi les plus enragés et les plus intransigeants, se rangeait, au commencement du XVIII[e] siècle, Nicolas Andry, doyen de la Faculté et d'ailleurs professeur de chirurgie.

A un mémoire des chirurgiens contre la supériorité de la médecine, il répondit par tout un volume où sont développés des arguments qui nous paraissent aujourd'hui singuliers.

(1) *Paris Médical* : chez J.-B. Baillière et fils, Paris.

C'est ainsi que, d'après lui, toute la capacité du chirurgien doit tenir dans son œil et dans sa main. Son cerveau et son intelligence, ses connaissances spéciales n'ont pas à intervenir ; c'est affaire au médecin. Pour lui, la position du chirurgien par rapport à « la médecine chirurgique » est la même que celle du pharmacien par rapport à « la médecine pharmaceutique », du cuisinier par rapport à « la médecine diététique ». Est-ce que le pharmacien ou le cuisinier ont à connaître de la pathologie interne ? Ainsi en doit-il être du chirurgien pour la pathologie externe. Qu'il prête son œil et sa main quand on a besoin de lui pour une opération, c'est tout ce qu'on lui demande. Et si un diagnostic chirurgical est à poser, qu'il rende compte au médecin des divers signes qu'il a collectés avec l'œil et avec la main, c'est encore tout ce qu'on exige de lui. Le médecin en possession de ces renseignements établira le diagnostic et fixera le traitement.

***

En 1723, les maîtres-chirurgiens de Saint-Côme faisaient frapper une médaille à l'avers de laquelle était représenté le profil de Louis XV, alors qu'au revers était symbolisée la




Médaille frappée en 1723, par MM. les Maistres-Chirurgiens Jurez de S. Côme, à Paris, pour marquer la subordination de la Chirurgie à la Médecine.

subordination de la chirurgie à la médecine. Andry en éprouva un tel contentement que dans deux de ses ouvrages il la fit reproduire avec une explication détaillée.

« Cette main qui occupe le milieu de la médaille — écrit-il, — et dans la paume de laquelle est un œil, représente la Chirurgie, qui n'a pour son partage que l'œil et la main.

« On a joint à cette main deux serpens (symboles de la

Médecine, ainsi que tout le monde sait) et on les a placés aux côtés de la main, pour marquer que la chirurgie ne peut se passer de l'assistance et des conseils de la médecine, comme il est énoncé par ces mots si connus, qui font le contour de la médaille : *consilioque manuque ;* c'est-à-dire par le conseil du médecin, et la main du chirurgien.

« On dépeint ces serpens, élevant leurs têtes au-dessus de la main, ce qui indique la supériorité de la médecine au-dessus de la chirurgie.

« On les représente la tête et les yeux tournés sur cette main, pour faire entendre que la Médecine doit toujours veiller sur la Chirurgie et en régler toutes les opérations.

« Ces serpens embrassent étroitement cette même main par leurs extrémités, ce qui fait ressouvenir de la liaison étroite qu'il doit y avoir entre les deux professions dont il s'agit, en sorte que le médecin ne refuse jamais ses lumières au chirurgien, et que le chirurgien, de son côté, ne s'oublie jamais au point de refuser les avis salutaires du médecin, ce qu'il ne pourrait faire sans imprudence, *insipiens odit disciplinam.*

« Les mêmes serpens, ainsi panchez sur cette main, et qui semblent lui dicter l'un et l'autre les mouvements qu'elle doit observer, désignent aussi la Faculté de médecine de Paris, enseignant les préceptes de Chirurgie par le ministère de deux de ses docteurs, choisis par elle pour ce sujet, dont l'un les enseigne en latin et l'autre en françois, ce qui constitue à Paris la véritable école ou Académie de chirurgie, marquée par ces mots qui se lisent au bas de la médaille : Acad. chir. Paris. c'est-à-dire l'Académie chirurgique de Paris. Car on çait qu'il est défendu aux Chirurgiens de tenir aucune école ou Académie, et qu'à cet égard les plus anciens même d'entre eux n'ont d'autre titre par les règlemens, que celui d'élèves, ou disciples de la Faculté, et des docteurs qui la composent. C'est de là (pour l'observer en passant) qu'est venuë la coûtume qui s'est introduite parmi les Chirurgiens, de peindre sur leurs enseignes deux médecins en robes rouges, en hermines et en bonnets ; c'est-à-dire, avec les habillemens de docteurs et de maîtres.

« Directement au-dessus de la main surmontée par les deux serpens. est suspendue une couronne, pour marquer, par cette main couronnée, que la Chirurgie n'acquiert jamais plus de gloire que lorsqu'elle est assistée de la Médecine et qu'elle en suit les leçons ».



Pour comprendre ces disputes médico-chirurgicales, il faut se détacher du temps présent et se reporter à l'époque où elles sévissaient. C'était avant la Révolution et les questions de préséance avaient alors une extrême importance. Et puis, chirurgiens et médecins n'étaient pas de même extraction, de même éducation, de même culture. Les chirurgiens n'étaient pas, comme de nos jours, des médecins spécialisés en chirurgie, mais des barbiers qui s'étaient élevés au rang de chirurgiens. C'étaient de purs praticiens dont la corporation, très utile, était sans gloire. Hormis Ambroise Paré, aucune illustration jusqu'à l'époque d'Andry n'était sortie de leurs rangs.

La Révolution révolutionna cet état de choses : médecins et chirurgiens, désormais, sucèrent le même lait scientifique à la même mamelle ; frères ainsi, iis ne rivalisèrent plus que de condescendance, les chirurgiens acceptant la prééminence de la médecine, les médecins proclamant celle de la chirurgie.

Dans un travail antérieur (1) nous avons eu l'occasion de dire que, pendant la période révolutionnaire, l'enseignement de la médecine et de la chirurgie laissa plutôt à désirer et comme il n'y avait ni moins de malades ni moins de blessés, il en résulta que, dans les bourgs et les villages, des individus s'établirent pour y exercer la chirurgie sans diplôme.

La loi du 19 ventôse an XI, dont les dispositions restèrent en vigueur jusqu'au 30 novembre 1892, réservait l'exercice de l'art de guérir aux seuls docteurs en médecine ou chirurgie et aux officiers de santé : elle enjoignit aux praticiens sans diplômes de se présenter au jury de leur département pour y être examinés et reçus officiers de santé.

(1) Les Sociétés savantes d'Orléans devant le décret de la Convention du 8 août 1793, par M. le docteur Fauchon : *Mémoires* 1912, p. 64.

Puisque l'occasion s'en offre, laissez-nous vous prouver que la loi restrictive du 19 ventôse de l'an XI était très légitimée et nullement surérogatoire. Cette preuve, c'est le docteur Ernest Wickersheimer qui va nous la fournir (1).

« Pendant la période révolutionnaire, écrit-il, les études
« de médecine et de chirurgie furent fatalement délaissées.
« Aussi les abus se multiplièrent-ils dans l'exercice de l'art
« de guérir ses semblables. Comme nous le savons, la loi du
« 19 ventôse an XI (10 mars 1803) mit une barrière à des
« abus invraisemblables. Cette loi enjoint aux individus qui
« se sont établis depuis dix ans dans les villages et les bourgs
« pour y exercer la chirurgie sans diplôme, de se présenter
« devant le jury du département qu'ils habitent pour y être
« examinés et reçus officiers de santé.

« En l'an XII (1803-1804), le jury du département de l'Eure
« fut présidé par Pierre Lassus, professeur à l'Ecode de
« médecine de Paris ».

Les réponses de l'un des candidats parurent dignes d'être notées et les feuillets 243 et 264 du manuscrit 76 de la Bibliothèque de l'Académie de médecine les ont conservées à la postérité.

*Demande :* Qu'est-ce que l'œil ?

*Réponse :* Le globe de l'œil est composé de la lumière ; il y a, en outre, du sang extravasé et autre chose semblable.

*D. :* Qu'est-ce que l'oreille ?

*R. :* L'oreille est la lumière qui nous fait entendre par la clarté.

*D. :* Où est l'atlas ?

*R. :* Parmi les vertèbres, ou omoplate, ou moelle allongée.

*D. :* Où est le péritoine ?

*R. :* Dans la poitrine.

*D. :* Qu'est-ce que les poumons ?

*R. :* C'est l'air, le souffle de la vie ; il est dans le ventre.

*D. :* Où est le foie ?

*R. :* Comme dans les cochons.

*D. :* Qu'est-ce que l'opération césarienne ?

*R. :* C'est César qui est venu au monde comme ça, etc., etc.

(1) *Paris Médical*, mars 1913. Un examen de médecine en l'an XII (septembre 1803 à août 1804), par le docteur Ernest Wickersheimer.

Le manuscrit de l'Académie de médecine donne le nom du candidat (nous aurons la charité de ne pas le répéter, quoique ce dernier ne puisse nous entendre), sans dire s'il fut reçu officier de santé avec ou sans les félicitations du jury.

Dans une parenthèse, nous rappellerons que les études spéciales aux médecins les condamnent souvent à appeler un chat un chat, et que la Faculté prend à certaines heures une crudité de langage bien faite pour effaroucher le *profanum vulgus*.

Pour rien au monde nous ne voudrions faire rougir les pudiques oreilles des MM. de l'Agriculture, des Belles-Lettres, des Sciences et des Arts. Aussi croyons-nous avoir été au-devant de leurs désirs en donnant une édition expurgée, considérablement diminuée, *ad usum Delphini*, de l'article de notre confrère.

Nous avons sauté à pieds joints par-dessus la plupart des questions et des réponses d'un réalisme vraiment trop pimenté de l'examen du candidat que nous remettons pour notre usage sur la sellette :

Nous en passons des plus vertes et non des moins déconcertantes.

Vous le voyez, Messieurs, une nouvelle réglementation de l'enseignement médical était justifiée et nous devons pardonner à la loi du 19 ventôse an XI la fermeture de notre vieille Ecole de chirurgie d'Orléans.

Nos sympathies pour les vieux maîtres n'en seront d'ailleurs point amoindries et notre estime point diminuée. Car, il faut bien le dire, si nos bons maîtres étaient inférieurs aux médecins par la culture intellectuelle et les connaissances générales, ils leur étaient supérieurs par la méthode. Ils leur abandonnaient aphorismes et conceptions théoriques : ils demandaient peu aux raisonnements et plus à l'expérimentation.

Ils savaient moins, mais ce qu'ils savaient, peut-être le savaient-ils mieux. Moins spéculatifs, ils s'appesantissaient davantage sur les faits. Leur pratique était plus sûre que celle de leurs rivaux. S'ils faisaient davantage de fautes d'orthographe, peut-être faisaient-ils moins de fautes de traitement. On leur a reproché de saigner beaucoup et même trop, à propos de tout et de rien. Ce reproche incombe plus aux médecins qui ordonnaient qu'aux chirurgiens qui exécutaient ; rien ne prouve, d'ailleurs, que nos pères avaient la même constitution que nous et que, chez eux, la saignée ne fût pas plus souvent indiquée que chez les hommes de notre génération.

Un certain nommé Molière n'a-t-il point laissé entendre que ses contemporains avaient reçu du ciel des tempéraments d'une telle exubérance, d'un tel excès de vitalité qu'ils résistaient même aux médecins ? La phlébotomie était une façon avant la lettre de purger nos pères de leurs toxines et sans doute plus d'un de nos vieux maîtres fit-il des saignées comme M. Jourdain faisait de la prose. La tradition rapporte, d'ailleurs, qu'ils la faisaient avec maestria. Nos pères, qui ne surent point appeler à leur aide la bienfaisante fée de l'anesthésie, étaient obligés de déployer une grande célérité dans leurs interventions.

Plusieurs, comme Louis Le Blanc, par exemple, par leur habileté dans l'opération de la taille, s'étaient acquis une renommée justifiée qui s'étendait au delà de ces murs.

Ces bons maîtres, il nous semble les avoir connus. Leurs archives, dont nous sommes les dépositaires, laisssnt transpirer leur mentalité et nous ont livré leur âme, avec le programme de leur enseignement et la matière de leurs examens.

Nous leur devons la reconnaissance de l'hôte pour son hôte. C'est eux qui nous hospitalisent. Nous nous réunissons là où ils se réunissaient ; ils ont exprimé des idées là où nous en exprimons à notre tour.

Avant nous, ils se sont promenés dans ce jardin devenu nôtre. Avant nous, sans doute, ils se sont reposés à l'ombre de son feuillage et ont respiré le parfum de ses fleurs ; tout cela crée comme une fraternité d'idées et de sentiments. Ne vous semble-t-il pas que, dans cette salle, flotte encore quelque chose de leur esprit et qu'ils nous ont laissé quelque chose de leur âme ?

Ils ont cru aux vérités scientifiques de leur époque devenues les erreurs du lendemain comme nous croyons aux vérités scientifiques du jour qui pourront être l'erreur de demain. Certains de leurs enseignements nous font sourire. Ne nous moquons pas trop vite. Sommes-nous bien sûrs que nos fils ne les vengeront pas à nos dépens ?

C'est l'un d'eux qui, depuis un siècle, préside du haut de son cadre aux réunions de notre Académie.

Toutes ces raisons, en outre de la sympathie qu'éveillent les bonnes figures de leurs portraits, nous les font aimer. Aussi, de ces portraits qui ne sont pas nôtres, ne nous désintéressons-nous point et nous ne pouvons que nous réjouir d'apprendre que MM. les administrateurs de nos hospices ont décidé de leur faire les honneurs de leur salle du Conseil..., quoiqu'ils n'aient pas le sourire.



# RAPPORT

## Sur le Mémoire de M. le Dr FAUCHON

INTITULÉ :

# LES PORTRAITS DES MAISTRES DE L'ÉCOLE DE CHIRURGIE D'ORLÉANS

Par M. Maxime DIDIER

Membre de la Section des Sciences et Arts

---

Messieurs,

Vous avez renvoyé à la section des Sciences et Arts le travail de notre sympathique Secrétaire général, sur les portraits des maîtres chirurgiens retrouvés récemment dans les greniers de l'Hôpital.

Après notre réunion, j'ai été chargé d'être le porte-parole de mes collègues et avant de vous faire connaître leur décision, permettez-moi quelques mots au sujet de cette collection.

Je ne vous rappellerai pas le plan du travail du docteur Fauchon. A l'occasion de l'histoire assez mouvementée des tableaux en question, il vous a retracé la vie du Collège de chirurgie, installé dans ce local jusqu'en 1804. Il a su rendre moins sévère son récit en l'agrémentant d'anecdotes amusantes et instructives sur les habitudes et les mœurs de nos pères au XVII^e siècle. Bref, ce travail, qui a nécessité de patientes

recherches et de nombreux pas et démarches, présente un intérêt réel.

Pour ma part, j'ai rendu visite à MM. les maîtres chirurgiens, encore en villégiature rue Dauphine, chez M. Renouard, qui va commencer leur restauration. Je vous assure qu'il a de quoi travailler et je ne sais quand il aura fini.

J'en ai vu 14. Le 15e, je ne sais comment, est au Musée de peinture et figure à notre catalogue. M. Renouard m'a très aimablement fait défiler ce cortège imposant de 14 toiles dont 2 n'ont ni cadre ni châssis.

En tant qu'artiste, leur vue m'a d'abord affligé. Le moins mal traité est peut-être Esculape. Il est vrai que c'est un Dieu. Mais, enfin, la peinture est naïve, poncive. léchée. C'est sec et mou tout à la fois. En somme, c'est bien médiocre. Je partage, à leur sujet, l'avis de M. Renouard qui estime que ces peintures ont été faites d'après des gravures. L'un des portraits donne absolument cette impression. N'ayant pas les modèles sous les yeux, et pour cause, les artistes n'ont pas su faire des chefs-d'œuvre. Mais, après cette première impression. l'œil est attiré par les petits portraits placés en bas ou en haut, suivant les toiles, dans des cartouches. En s'approchant, on constate que ces morceaux, portraits des maîtres chirurgiens donateurs, nous dit le docteur Fauchon, sont faits d'après nature. Ils respirent la vie et certains même sont très jolis. L'envie vous prend de sortir un canif et de découper ces sortes de miniatures pour les garder seules.

La facture n'en est plus la même que celle du grand portrait et je pense qu'elles ne sont pas de la même main. Tous ces messieurs sont en costumes Louis XIII à cols blancs plus ou moins raides, sauf 2 ou 3 qui, avec

leurs grandes perruques et leurs cols en dentelles, devaient vivre sous Louis XIV.

Les cadres de ces tableaux, sauf un, qui est formé d'une simple baguette ronde unie, sont, à mon humble avis, de l'époque Louis XIII. A première vue, on pourrait les croire Louis XIV, à cause du guillochage des fonds, mais, en examinant de près les ornements qui décorent la baguette, on s'aperçoit qu'ils sont bien plutôt Louis XIII et n'ont pas la raideur Louis XIV.

Voici. Messieurs, les réflexions qui me sont venues à l'occasion de l'examen des portraits de nos vieux maîtres chirurgiens et je viens, au nom de mes collègues, vous prier de bien vouloir voter l'impression de l'intéressant travail de notre cher Secrétaire général, aux *Mémoires* de notre Société.



# LA SOCIÉTÉ ORLÉANAISE

## de 1760 à 1790

PAR M. A. BOUVIER

Membre de la section des lettres (1)

---

Et d'abord oublions un peu le présent, si nous voulons que le passé n'en soit point offusqué ou frappé d'un jour faux. Derrière nous est le flambeau qui doit illuminer le temps où nous sommes, percer de quelques rayons les ténèbres futures ; mais trop souvent, tournant le dos à cet avenir, éternel sujet de nos entretiens, de nos polémiques, nous faisons rejaillir sur le temps qui n'est plus l'ardeur de nos passions éphémères, l'orgueil d'un demi-savoir, d'un progrès incertain. Regardons ce passé, pour saisir, s'il se peut, sa physionomie, non pour le comparer à nous et nous complaire à notre propre image.

Oublions un moment, sans vouloir en médire, la cité moderne, centralisée, démocratisée, ouverte de toutes parts aux souffles du dehors, plus gênée peut-être en sa respiration intérieure, de vie, si l'on veut, plus française, de figure moins provinciale, d'individualité très atténuée. Que le cours des âges ait dû amener ces changements, soit. Constatons les résultats pour n'avoir plus à nous en occuper dans la suite de cette étude : égalité partout, plus apparente que réelle, entre les citoyens,

(1) Rapport verbal de M. J. SOYER, membre de la section des lettres.

tyrannie de la mode, dont les décrets capricieux ordonnent à chacun de ressembler à tous et lui défendent de ressembler à soi-même, le chapeau de la midinette ou de la corsetière aussi grand ou aussi minuscule que celui de la « belle madame », quelquefois aussi cher, empanaché Dieu sait comme. Sous cette uniformité extérieure, que de divisions sociales ! Combien de cloisons étanches parmi cette population ! Politique, religion, profession, tout divise. On ne se connaît point les uns les autres ou l'on se méconnaît. Des partis, des coteries, des luttes d'intérêts et des haines de classes, l'individualisme grandissant et l'émiettement des personnalités que rien ne soutient plus contre le flot montant des foules niveleuses ; la rupture avec le passé que l'on encense pourtant dans tous les comices, que l'on embaume dans les musées, que l'on « statufie » dans le moindre canton ; centenaires pieux et démolitions sacrilèges, et, parmi cette agitation confuse et la poussière de tant de ruines, le Progrès se dressant, idole du jour, et jetant sur tout un voile de laideur ou de banalité : — n'est-ce pas, plus ou moins, la ville d'aujourd'hui, d'Antibes à Dunkerque, de Saint-Claude à Quimper-Corentin ? — S'il est, malgré tout, des usages qui demeurent, un esprit civique qui persiste, comme ici, c'est que le terroir est bon et que les traditions y ont poussé de fortes racines. Et des Compagnies comme la nôtre travaillent à les défendre, à les faire fructifier, tâche utile entre toutes.



On alléguera que le combat pour la vie est de tous les temps, que les querelles citadines, les zizanies bourgeoises ne datent pas d'hier, que la « petite ville », offerte aux yeux et au pinceau de La Bruyère, était

déjà un guêpier. Encore ne parle-t-il pas du pays guépin, n'étant venu chez nous que pour y chercher un diplôme d'avocat. « Médisance et envie et sotte vanité » sont de partout et de toujours. Orléans en retint bonne part ; mais Orléans n'est pas Landerneau ; noble et riche cité, au contraire, où il était doux de vivre, où la société, sans ressembler aux agapes chrétiennes, sans échapper aux disputes, aux petitesses ou aux ridicules, non plus qu'ailleurs, offrait assez de cohésion et d'unité, quoique diverse, et nous apparaît assez brillante pour mériter notre attention.

Pas de politique et cela est considérable. Les discordes religieuses, si violentes au XVIe siècle, en ce pays et dans ces murs, se sont éteintes peu à peu. Çà et là le jansénisme lutte encore et remue des flammèches parmi la cendre des discussions théologiques. Il a, dans les quartiers de Saint-Paul et de Recouvrance, de petits forts où il se maintient opiniâtrément ; il a des champions ardents et des amis qui sont des sages, comme Pothier ; d'autres aussi qui n'ont pas autant de science et d'équité. L'affaire de Cougniou, cinq ou six ans en çà, fit grand bruit, déchaîna bien des colères, mettant aux prises gens d'Eglise et gens de loi. Vous la connaissez. Le chapitre de Sainte-Croix condamne l'un des siens, messire Philippe de Cougniou, docteur de Sorbonne, à mourir sans sacrements. Le Parlement de Paris condamne le chapitre. Le Conseil du Roi condamne le Parlement, et l'opinion publique, qui déjà est reine, condamne le roi et ses conseillers. Le peuple se mutine, l'évêque et son coadjuteur ne se croient plus en sûreté, demandent des troupes pour les secourir : inutile requête. La chicane seule triomphe, fait pleuvoir les exploits ; l'encre coule à flots, source de mirifiques bénéfices. La noise enfin s'apaise.

La philosophie se promène aux champs, se plaît aux entretiens les plus hardis sous la verdure des grands parcs, jette ses sarcasmes, ses frivolités dangereuses ou ses systèmes économiques, ses plans de reconstitution sociale dans les galeries des châteaux du voisinage. Voltaire, quelque quarante ans auparavant, a séjourné à la Source, où le noble lord Bolingbroke, qui s'en rendit possesseur, était venu abriter son exil et retremper dans la solitude son talent d'écrivain. Il avait aussi, vers le même temps, été l'hôte du duc de Sully, en son opulente demeure des bords de Loire. On y parlait

De vers, de musique et d'amour (1).

et de tout ce que ce terrible railleur immolait à sa haine. On se souvenait encore de Voltaire à Orléans et lui se gardait bien d'oublier les Orléanais, deux au moins qu'il ne connut point ici, mais que nous pouvons citer en passant comme des victimes de son impitoyable rancune : un Thémiseul de Saint-Hyacinthe, l'auteur du *Mathanasius*, par lui calomnié avec acharnement et qui sut se défendre de ses traits, un Abraham Chaumeix, ce « polisson », dit-il, « décrotteur d'Orléans », venu à Paris « avec des sabots » (et quand cela serait ? Mais il n'en est rien), un « pauvre diable » qui eut le malheur de tomber sous sa plume. Je ne voudrais pas prêter à Voltaire plus de méchanceté qu'il n'en eut (et cependant si l'on ne prête qu'aux riches, nul, de ce chef, ne fut mieux pourvu, et de lui attribuer de surcroît quelques vilenies, ce serait peu d'affaire). Je ne dirai pas que tous les citoyens de la ville de la Pucelle furent l'objet de sa réprobation, mais les jansénistes y étaient assez nombreux et il ne les aimait point, mais

(1) Epître à Monsieur le Duc de Sully (1720).

les jésuites y avaient des tenants qu'il n'estimait guère plus. Laissons là Voltaire.

Laissons aussi (Je vous en ai déjà parlé) Mirabeau le père. S'il vivait au Bignon, vers 1760, si son fils y naissait, quelques années plus tard, si tous deux sont un peu des nôtres, le Bignon étant dans le Loiret, ils ne sont pas de l'Orléanais, dont cette commune n'a jamais fait partie (1). C'est là que le marquis s'occupait d'économie politique, d'agriculture, écrivaillait et se ruinait philosophiquement.

Philosophe, Condillac le fut, de meilleure façon, et venait s'établir dans l'Orléanais, en 1773, près d'une nièce (2), pour y terminer ses jours. Franklin y venait aussi (1777) et demeurait quelque temps au château de Chaumont.

Ce fut ainsi, autour de notre ville, et dans son atmosphère, durant de longues années, comme un courant d'idées philosophiques dont elle sentit le passage, sans en être fortement secouée. L'esprit local, religieux, positif, économe, ne s'amuse guère aux idées spéculatives : les intérêts de la cité, l'agriculture, le commerce, le droit l'occupent alors exclusivement ou à peu près, les arts lui prennent tout au plus quelques loisirs. S'il est touché de l'esprit du siècle, c'est pour se tourner vers des idées de tolérance et d'égalité. Les conditions se rapprochent de plus en plus, se rejoignent presque au sommet de l'échelle. Noblesse de robe et noblesse d'épée se mêlent si souvent qu'elles ne se distinguent plus l'une de l'autre. La finance leur fait les yeux doux, se faufile dans leur intimité, noue avec elles des

(1) Je dois ce renseignement à M. Soyer, qui le complète par ces indications précises : le Bignon : diocèse de Sens, généralité de Paris, élection de Nemours.

(2) *Condillac*, par le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, p. 19.

alliances, ouvre à deux battants les portes de ses salons un peu trop lambrissés, mais les ors s'atténuent et les demeures ont bon air, les maîtres aussi, qui usent beaucoup de la savonnette à vilain.

Les bourgeois s'élèvent par le commerce, toujours plus florissant et qui pousse ses entreprises au delà des frontières, vers les pays barbaresques et les échelles du Levant ; par la pratique et les offices de judicature, fort en honneur dans ce pays de légistes ; mais l'Université décline. Ils s'élèvent par l'exercice des fonctions municipales dont un règlement détermine l'accès, en 1772 (1).

Le corps de ville est composé d'un maire et de cinq échevins tirés, par égal nombre, de la classe des officiers et de la classe des commerçants. Un maire officier est remplacé par un maire commerçant ; il en est de même pour les échevins.

Sont compris dans la classe des officiers tous ecclésiastiques qui ont reçu les ordres sacrés, les gentilshommes ou militaires, les possesseurs de charges ou d'offices de judicature, les officiers commensaux de la maison du Roi ou des Princes... et généralement tous bourgeois vivant noblement.

Sont parmi les commerçants tous ceux que la ville a imposés à un premier taux de capitation de soixante-dix livres et au-dessus.

Les uns et les autres doivent être domiciliés depuis dix ans et âgés de trente-cinq ans au moins.

Le corps municipal est composé du corps de ville et de quatorze députés choisis par l'Assemblée générale dans la classe des officiers et dans celle des commerçants, en nombre égal.

(1) Lettres patentes du duc d'Orléans, du 10 novembre 1772 (Archiv. comm., B. B. 19).

Dispositions libérales et fort sages dont nous n'avons pas à étudier les effets au point de vue administratif, mais dont il faut marquer tout d'abord l'influence sur les mœurs, c'est, en appelant les classes à collaborer au bien commun, de les mettre en état de se mieux connaître, c'est de corriger, d'effacer peu à peu les inégalités de naissance, de donner aux uns l'ambition légitime de monter plus haut, de rabattre chez les autres l'orgueil de caste et la prétention d'être un corps fermé. Ainsi plus d'aménité chez ceux-ci, moins d'admiration béate et servile, moins d'infatuation de parvenus chez ceux-là. Ces hommes, par le maniement des affaires, ont une conscience plus nette de leur dignité individuelle et se sentent plus citoyens ; ils comprennent mieux aussi que la ville qu'ils représentent est une personne collective. Ils sont l'âme de la cité, le principe actif, le centre autour duquel la vie se forme et rayonne.

Au-dessus d'eux sont les plus hauts représentants de l'autorité royale ou ducale, celui de l'Eglise : gouverneur de la province, intendant, évêque, gouverneur de la ville, procureur du Roi, personnages d'importance, mais trop polis, trop avisés pour se donner des airs importants et ne pas ménager la fierté des élus de la cité. Les rapports, de part et d'autre, sont d'une aménité ou d'une déférence très nuancée. On s'entend le plus souvent pour exercer des droits mal définis, parfois contradictoires, et qui formeraient un réseau inextricable, si l'usage et le bon vouloir ne les débrouillaient. La royauté française est alors un despotisme vieilli, tempéré de bonhomie paternelle. Son administration, moins unifiée, s'accommode, sans trop de heurts, à l'esprit municipal. Ses principaux représentants (et c'est leur tort) ne résident guère en général, à Orléans moins que partout, l'attrait de Paris et de la Cour étant

ici accru par la proximité. L'ancien régime tolère cet abus, à son dam. L'évêque est à Versailles, chargé de la feuille des bénéfices, quand il n'est pas dans son château de Meung ; l'intendant demeure en son hôtel du faubourg Poissonnière ou dans sa terre de Chevilly. Le gouverneur, comme Malbrough, « s'en va-t-en guerre », ou en ambassade, et ce serait fort bien, s'il n'avait à gouverner, mais cela ne paraît point indispensable et l'on se passe de plus en plus de ce haut et puissant seigneur. L'Etat est une machine dont les rouages secondaires, une fois mis en mouvement, peuvent longtemps fonctionner sans que les grands ressorts soient en jeu. Ces dignitaires ont, d'ailleurs, des intérêts fonciers dans le pays ; ils y possèdent des fiefs. Ils savent y nouer des relations mondaines, donnent des fêtes, répandent leur munificence et on les tient pour les arbitres du bon ton, d'autant mieux qu'ils apportent l'air de la ville (c'est Paris) et les grandes manières de la Cour. Ils ont une clientèle d'artistes qui forment à Orléans un petit groupe très actif et fort gai : Thomas Desfriches est l'âme de ce cercle, artiste amateur qui connaît le métier mieux que beaucoup de ceux qui « sont du bâtiment » et l'on sait de quels dédains peintres ou sculpteurs chargent « le mô...sieur qui fait de la peinture » ou celui qui fabrique des sujets de pendule, des bronzes ou des marbres de place publique. Ces ironies ne sont pas de mode en ce temps-là et les amateurs sont assez nombreux, ici comme ailleurs, qui se mêlent d'avoir du talent, Bizemont par exemple, peu après Desfriches. Nombreux aussi les collectionneurs, les érudits, les professeurs, les rimeurs. Voilà bien des catégories de gens à passer en revue. Commençons par l'état-major.

I

*Ab Jove principium* ou plutôt *a rege*. Celui qui tient sa place ici, l'image vivante de sa majesté et de sa puissance armée, comme un autre est son bras agissant dans la vie civile, c'est le Gouverneur et Lieutenant général des Ville et Duché d'Orléans, Pays Chartrain, Dunois, Sologne, Vendômois, Blésois et dépendances, François-Charles comte de Rochechouart (1703-1784), chef de nom et armes de sa maison, marquis de Faudoas, premier baron chrétien de Guienne (1). Il a été mis à la tête de la province (2) le 29 novembre 1757 ; il conservera son commandement jusqu'à sa mort (26 août 1784). Fonctions honorifiques sans plus, toutes de parade, quand ce personnage veut bien s'offrir en spectacle. Absent le plus souvent, il a pourtant une garde civique qui ne laisse pas de grever les citoyens assez lourdement et de motiver, de la part du corps de ville, requêtes ou plaintes respectueuses. Le 2 de mars 1758, il écrit aux Maire et Echevins ce qui suit : « Messieurs, j'ai reçu vos représentations sur le nombre de mes gardes : j'ai suivi l'usage en donnant vingt-deux places, y comprises celles de deux brigadiers ; je n'ajouterai à ce nombre que celle de lieutenant et je n'irai pas au delà de mes droits. Soyés persuadés, Messieurs, que je vous donnerai dans toutes les occasions des preuves de mon estime et de la parfaite considération aevc laquelle

Je suis Messieurs

Votre très humble et affectionné serviteur

Rochechouart (3).

(1) La Chesnaye-des-Bois.

(2) *L'Europe vivante*, Bruxelles, 1759, in-16, p. 302 et 394.

(3) Arch. municip., EE. 12.

C'est une fin de non-recevoir, affirmation de droits dont il serait peut-être malaisé de dire l'origine et les justes limites, mais n'admirez-vous pas la politesse raffinée de ces formules et ces humbles protestations de dévouement qui ne sont peut-être qu'une aristocratique et dédaigneuse pirouette de la phrase et qui certainement n'engagent à rien ? car je ne vois pas que le gouverneur se soit beaucoup dépensé en bons offices pour la province. Y venait-il souvent ? Avait-il des relations parmi la société orléanaise ? C'est probable, encore que je n'en trouve pas trace. La famille avait, du moins, d'anciennes attaches dans le pays et notre généalogiste Hubert lui a donné belle place dans son armorial (1), ne manquant pas de rappeler qu'on la fait descendre de Fabritius, « le plus sage et le plus vertueux qui fust entre les Romains » nous dit-il. Il ajoute « qu'un chevalier romain descendu de lui, l'an 48 de N.-S. Jésus-Christ » passa d'Italie en France avec saint Martial. Acceptons tout cela et regrettons la ruine du château de Montpipeau qui avait appartenu à l'une des branches, maintenant éteinte, de l'illustre maison et qui montrait sur sa façade l'orgueilleuse devise :

Avant que la mer fût au monde
Rochechouart portait les ondes.

Une autre branche des Rochechouart avait dans l'Orléanais, près de Pithiviers, la seigneurie de Montigny, Mareau-aux-Bois et autres lieux ; de là était issu Jules-Pierre-César-Louis de Rochechouart, fils de Joseph-Louis-Michel, vicômte de Rochechouart. Ce fils se marie en 1775, il a 20 ans, il est capitaine au régiment du Roi. Je ne sais de lui autre chose, mais la

(1) Mss. d'Hubert, 111, 227.

mention de cet événement familial et mondain dans les *Affiches de l'Orléanais* (numéro du 28 juillet) témoigne de l'intérêt qu'on y prend dans la province.

Quant au gouverneur, il avait ici le prestige de l'homme de guerre et comptait d'assez beaux services. En 1734 (19 septembre), il fut blessé au bras d'un coup de mousquet à la bataille de Guastalla où le maréchal de Broglie surpris de nuit dans son camp dut déguerpir en chemise : belle matière pour les chansonniers.

Messieurs les Allemands
Fort incivilement
Sont venus nuitamment
Surprendre notre camp.

Messieurs nos généraux
Réveillés à propos
Se sont sauvés à point
Sans chausse ni pourpoint.

Mesieurs les Allemands,
Vous vous moquez des gens
De venir à minuit
Faire charivari.

Si l'on eut averti
Monseigneur de Broglie,
Vous ne l'eussiez, morgué !
Pas trouvé dans son lit.

(*Chansonnier historique*, III, 93).

Plus brillante et sans péril aucun l'expédition d'Avignon, en 1768. Le comte de Rochechouart fut chargé de prendre possession de la ville des papes et du comtat Venaissin réunis à la couronne de France. Le 11 juin, il se présente aux portes, suivi de quelques troupes, va droit au vice-légat qui gouverne au nom du Pontife et lui dit, selon l'ancien protocole : « Monsieur, le Roi m'ordonne de remettre Avignon en sa main et vous êtes

16

prié de vous retirer » (1). Cette promenade militaire dut faire quelque bruit dans notre ville et l'on en trouverait peut-être certain écho dans des archives ou des collections privées. Les faits sont relatés dans un document manuscrit de la riche bibliothèque de Carpentras ; mais ils ne rentrent point dans notre sujet. Le comte, d'ailleurs, en va sortir, y ayant à peine passé. Si je m'en suis écarté moi-même, à le suivre çà et là, c'est pour essayer de saisir la physionomie d'un homme considérable dans ce pays et que l'absence même rendait plus imposant. *Major e longinquo reverentia.* Il meurt en 1784, son fils étant nommé en survivance, et le Corps de Ville arrête avec M. le Doyen de Sainte-Croix de faire célébrer, le vingt-trois décembre, un service solennel pour M. de Rochechouart et d'en donner avis à Mgr le Comte, son fils. La gratification aux musiciens sera de soixante-douze livres : elle n'avait été que de trente livres, en 1757, pour la cérémonie funèbre du duc d'Antin, le précédent gouverneur. Si la « vie chère » fut toujours, plus ou moins, un sujet de plainte, le prix qu'il en coûte de mourir va sans cesse augmentant : de là de sempiternelles lamentations et souvent plus sincères que les regrets donnés au défunt. Et que celui-ci ait été le premier par le rang dans une province, de ceux dont l'épitaphe s'enfle démesurément de titres fastueux, « vaines marques de ce qui n'est plus », qu'importe ? Un peu de musique et c'est tout. Une note de frais pour des flonflons suprêmes, document exhumé des archives, voilà pour nous son oraison funèbre.



M. de Cypierre fera ici plus belle figure, ayant eu plus de part à la vie provinciale : fonctionnaire des plus

(1) VOLTAIRE, *Précis du Siècle de Louis XV*, chap. XXXIX.

distingués et pour qui, s'il vous en souvient, je faisais appel naguère à quelque jeune érudit, car j'estimais qu'il pourrait trouver là un sujet de thèse. Loin de moi la pensée de lui couper l'herbe sous le pied. Il y aura toujours place pour une étude savante, après que j'aurai ramassé quelques témoignages sur cet homme éminent, considéré sa physionomie mondaine plutôt que son rôle dans les affaires. Et si « je faux », comme on disait jadis, on saura me redresser. Quel plaisir d'arriver après le téméraire qui, le premier, s'aventura sur la route ! Mais suis-je le premier ?

Orléanais, Cypierre ne l'était ni d'origine ni même par la résidence habituelle ; il le devint par les services rendus. Les Perrin de Cypierre et de Daron étaient de Bourgogne. Leurs armes se blasonnaient *d'or au lion de sable rampant contre une colonne de gueule*. Les collectionneurs d'ex-libris, dont je suis, quoique indigne, les connaissent bien, les rencontrent quelquefois, gibier de bonne prise, et si je vous avoue ma satisfaction d'avoir pu mettre la main sur le Rabelais in-4° de 1743, avec le fer de l'intendant sur le dos et les trois jolies vignettes collées aux gardes, double certificat d'origine, les chasseurs, quels qu'ils soient, me seront indulgents. Chasse au poil, à la plume ou chasse à la peau... de maroquin écussonné, si le butin diffère, les émotions sont à peu près les mêmes : ardeur de la poursuite, orgueil de la conquête. « Vanité ! » dira le sage. Nous en conviendrons, tout humiliés... et nous recommencerons.

La noblesse des Cypierre datait-elle de loin ? Faut-il rattacher la famille à Philbert de Marcilly, sieur de Sipierre, chevalier de l'Ordre du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, capitaine de cinquante hommes

d'armes (1), gouverneur de l'Orléanais en 1565 ? Je ne sais. Cela viendrait corroborer l'opinion de Paul Ardascheff, historien russe, très informé des choses de France. Il dit de ces Perrin qu'ils étaient vraisemblablement d'une de ces très anciennes familles de province pour lesquelles échanger l'épée contre la robe était non pas une déchéance, mais une élévation (2). L'aïeul paternel était receveur particulier des Etats à Charolles. Le père, Joseph-Louis Perrin, seigneur de Cipierre, fut conseiller au Parlement de Dijon, marié à Madeleine Villin, morte le 18 août 1727, laissant Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, celui qui nous occupe (3). Orphelin de bonne heure, il eut pour soutien un oncle, Perrin de Grégaine, chevalier de Saint-Louis, retiré du service et fort riche. Le neveu l'était pareillement : il avait, quand il vint à Paris, quarante mille livres de rente. Avec ce revenu, il sut se pousser : ce lui fut chose aisée. Il sut travailler : effort plus pénible et méritoire à qui trouve dans son héritage tant de facilité pour la dissipation. « Sans avoir de qualités brillantes, dit un homme qui l'a bien connu et lui fut ami, Dufort de Cheverny (4), il avait reçu de la nature une force et une adresse qui lui auraient permis d'être ministre ». Conseiller au grand Conseil en 1747, grand rapporteur la même année, maître des requêtes en 1749, il était, en 1758, président au grand Conseil : avancement rapide, mais régulier, juste prix d'une réelle aptitude aux affaires, d'une activité promptement initiée au détail de l'administration et qui se fait

(1) BEAUVAIS DE PRÉAU, *Essais historiques*, p. 176.

(2) ARDASCHEFF, *Les Intendants de province sous Louis XVI*, trad. Jousserandot, Paris, 1909, p. 27.

(3) LA CHESNAYE-DESBOIS, t. XI, *Perrin en Bourgogne.*

(4) *Mémoires*, t. I, p. 252.

estimer partout, suscite aussi des envieux. Un ancien maître des requêtes, devenu pamphlétaire (l'espèce alors pullulait de ces êtres rampants qui laissent derrière eux une traînée de bave), Baudouin de Guémadeuc, a tôt fait de juger son collègue : « Cypierre... dit-il, véritable mâchoire ». Contre cette impertinence, l'intelligent labeur, les soins éclairés du magistrat parlent assez haut.

L'année 1760 lui apporte, dans la loterie de la vie, deux belles parts : une bonne femme, une riche province ; celle-ci lui fait avoir celle-là, double mariage. Ainsi, dans la profession notariale, un jeune clerc souvent épouse à la fois la fille de son patron et l'étude, et s'il y a, d'aventure, insuffisance d'attraits par-ci, surcroît de bénéfices par-là, ou inversement, un esprit bien fait met tout en balance et s'accommode de la situation. Car « qui peut tout avoir ? » Cypierre eut ce tout et même du surplus, mortel chéri de la fortune. L'Orléanais était un magnifique domaine à administrer et Mlle Florimonde de Parat de Montgeron valait un empire. Elles étaient trois sœurs, que l'on ne manqua point de comparer aux Grâces. Les rimeurs, toujours prêts à offrir cet encens mythologique, avaient ici la satisfaction de voir qu'on le méritait ; leur sincérité s'accordant avec le désir de plaire, ils donnaient à leurs éloges un plus libre essor. — Dirai-je que le père, receveur général, et sa femme, sœur de fermier général, ajoutaient encore quelque chose au prestige de ces jeunes divinités ? Ils avaient l'hospitalité splendide. L'or coulait dans cette maison, vrai Pactole, et la folie y agitait ses grelots, de la Circoncision à la Saint-Sylvestre. Soupers, danses, concerts, fleurs et girandoles, lustres étincelants de feux : là venaient de brillants papillons, attirés par tant de lumières et par les plus

beaux yeux du monde, oui, les plus beaux, dès lors qu'ils sont aimés. La mère était fort avenante et très heureuse de voir la gaieté autour d'elle. Tous les jeunes gens à marier avaient rendez-vous dans son salon. Mais il fallait, pour tant de fêtes, beaucoup d'argent. Son frère, le receveur général, eut le bon esprit de mourir d'une botte de foin qui lui tomba sur la tête, et, comme il était célibataire, la dame, sur la sienne, reçut, par contre-coup, un héritage. Elle se garda bien de trépasser, se devant à sa famille, pleura le défunt décemment et la vie reprit son train, lequel, pour le mari, fut bientôt accéléré. Il avait, comme tant d'autres, la manie de bâtir. Sa fortune ébréchée par l'achat de la terre de Montgeron, il dut la revendre à un financier ; mais ce fut pour en acquérir une autre en Normandie et l'aménager superbement. Les filles ne laissèrent pas de trouver de bons partis : l'aînée épousa (1752) le baron de Breteuil, ambassadeur en Suède, et mourut, à 28 ans, de la petite vérole (1765). La cadette, mariée à M. Bourgeois de Boynes, maître des requêtes, était morte aussi peu après (1753). Restait Florimonde, riche conquête enviée de beaucoup. Cypierre se mit sur les rangs, fut agréé, non pour sa physionomie, peu avantageuse, mais pour son mérite, sa fortune bien assise, ses rapides progrès dans la carrière administrative et son avenir. L'abbé de Breteuil (1), secrétaire d'Etat, oncle de l'ambassadeur, s'attacha au beau-frère de son neveu, et M. de Barentin ayant quitté l'intendance d'Orléans, M. de Cypierre fut nommé à cette place très recherchée. Il arrivait dans la province, bien renté, bien apparenté,

(1) Elisabeth-Théodore Le Tonnelier de Breteuil (1712-1781), frère de Mme du Châtelet : « un frère qui est mon ami intime », dit-elle. Grand vicaire de Sens, puis grand-croix de Malte, abbé de la Charité, de Saint-Eloi de Noyon et de N.-D.

jeune (1) et déjà muni d'expérience, assez éloquent, plein d'aménité, désireux de bien faire pour l'Etat d'abord, pour ses administrés, pour son entourage..., enfin pour lui-même. Cette dernière préoccupation, chez lui très vive, se peut admettre pourvu qu'elle ne porte nulle atteinte à l'intégrité de l'homme public ; cela ne va pas sans difficultés. J'aime à croire qu'il en fut ainsi pour notre fonctionnaire.



Celui-ci se présentant à nous, il en faut parler, si peu que ce soit : moyen de mieux connaître l'homme et de savoir au juste la place qu'il occupe dans cette société.

Il habite Paris, rue Poissonnière, où il a un hôtel (2). Ce défaut de résidence, à peu près général et que nous avons déploré, offrait pourtant quelques avantages. Les voyages étant toujours assez longs et pénibles, même à si peu de distance, il était bon d'être aussi près que possible de la Cour, source et canal de toutes les grâces, centre de toutes les intrigues. C'était le moyen d'obtenir

de Livry. Voltaire, dans une lettre qu'il lui adressa, vers 1735 (*Œuvr.*, t. LII, p. 16) se plaignait

« . . . . . qu'en son printemps
Le plus gai, le plus fait pour plaire
Des convives et des amants
Laissait là Comus et Cythère
Pour être grand vicaire à Sens ».

(1) Quel âge avait-il ? Dufort lui donne 29 ans. Il serait donc né en 1731. D'autre part, La Chesnaye des Bois fait mourir sa mère en 1727 : erreur peut-être ; mais Dufort ne donne pas les dates et s'embrouille souvent dans la chronologie.

(2) Lettre de M. de Coince à Monseigneur l'Intendant de la Généralité d'Orléans (Archiv. du Loiret)

plus vite satisfaction pour les vœux de la province. L'Intendant vient souvent ici dans le magnifique logis de la place de l'Etape, pied-à-terre pour lui, non pas séjour habituel. Les affaires se traitent par correspondance, comme en témoignent les documents qui sont aux Archives, rue d'Illiers, ou à la Bibliothèque municipale. Les *Affiches de l'Orléanais* corroborent ou étendent les renseignements fournis par les pièces manuscrites.

Ce chef d'une vaste administration s'y montre attentif à suivre les affaires, même dans le détail, capable d'initiative heureuse, très conciliant de caractère, soucieux de parfaite politesse, comme il est ordinaire alors dans les grands emplois. Il a pour secrétaire particulier un homme de l'esprit le plus fin, M. de Varennes, depuis receveur des tailles à Montargis et qui périt à la Révolution. Il avait à Blois un subdélégué, M. Bourdon, des meilleurs de tout le royaume, adroit dans ses fonctions et dont la correspondance était remarquable par le style (1). — C'est encore parmi les maires et échevins qu'il trouvait, ici même, ses meilleurs auxiliaires : nulle trace dans les papiers publics du moindre dissentiment avec eux. La durée de son mandat prouve assez cette bonne harmonie et les témoignages de la reconnaissance publique nous diront que son administration fut féconde.

Un de ses premiers soins paraît avoir été de faire graver la célèbre vue d'Orléans, de Desfriches. En ce temps-là, Philippe Le Bas gravait, d'après Vernet, la suite des Ports de France : seize de ces estampes étaient achevées en 1762 ; le peintre qui devait donner vingt toiles ne poussa pas plus loin son entreprise. La topo-

(1) DUFORT, I, 351.

graphie gravée était à la mode. Cochin avait accepté, le 12 juin 1761, de reproduire l'œuvre de son ami Desfriches. Il se contenta de graver les personnages (1), parmi lesquels figure M. de Cypierre. La planche, dans son ensemble, fut faite en 1766, par Choffard. Nous aurons sans doute à revenir sur ce beau travail. Notons seulement ici l'initiative heureuse d'un administrateur qui pense tout d'abord au superflu. Des grincheux (il en fut de tout temps) diraient qu'il eût mieux fait de songer avant tout à l'utile ; mais

L'inutile ici bas c'est le plus nécessaire

et que cet inutile soit le beau, pas de nourriture dont les âmes délicates aient plus grand besoin. Considérez, d'ailleurs, que de tout l'effort de ce bon serviteur du pays, sela seul est resté, une feuille tirée à moins de 300 exemplaires, mais qui fixe pour nous l'aspect de notre ville après l'achèvement du pont : événement mémorable, document précieux et belle œuvre d'art. Et les vers des *Emaux et Camées* nous reviennent à l'esprit :

Tout passe. L'art robuste
Seul a l'éternité.

Hélas ! non. Rien ne demeure : ce papier périra, ces feuilles tomberont, pour la plus grande joie des collectionneurs qui, sauvant quelques-unes de ces fragiles images, les aimeront d'autant plus pour leur insigne rareté, leur prix décuplé. Tel verrait d'un œil sec brûler le Cabinet des estampes, s'il pensait que cette destruction pût donner au sien plus de valeur. Ainsi cet amateur de tulipes qui, trouvant chez un rival une espèce dont il se croyait l'unique possesseur, achetait l'oignon

(1) Ratouis de Limay, *Aignan-Thomas Desfriches*, p. 12.

plusieurs milliers de florins, l'écrasait d'un pied féroce et triomphant.

Mécène avisé, M. de Cypierre est très attentif, d'autre part, aux besoins de ses administrés. Le sort des humbles ou des souffrants l'intéresse et sa vigilance s'ingénie à l'améliorer. Une dysenterie putride, en 1766, règne, depuis deux mois, dans la Généralité ; il porte les secours les plus prompts (1). La fièvre puerpérale ne fait que trop de victimes : il établit des cours d'accouchement, professés par Mme Ducoudray (2), « maîtresse sage-femme brevetée et pensionnée du Roi ». Il charge le sieur Prozet, que nous connaissons déjà, de composer des drogues qui seront distribuées aux pauvres (3). Il charge le sieur Gourdin, demeurant au Martroi, près de l'église Saint-Pierre, de dresser gratuitement les requêtes des pauvres qui seront dans le cas de se pourvoir à l'Intendance sur les objets relatifs à son administration. C'est déjà l'idée de l'assistance judiciaire (4). Le nombre de ces malheureux augmente journellement. Il obtient du Conseil une certaine quantité de riz que le conseiller Jousse fera distribuer dans sa paroisse et l'on s'en rapporte à son zèle, à la connaissance qu'il a des vrais pauvres (5). Or, les faux pullulent, comme aujourd'hui ; la mendicité et le vagabondage sont une plaie sociale que la pitié des bonnes âmes rend plus maligne en y voulant porter remède. L'Intendant écrit à MM. les curés de son ressort pour

(1) *Affiches de l'Orléanais*, 19 décembre 1766.

(2) *Ibid.*, 28 nov. (L'exemple avait été donné, l'année précédente, par l'intendant de l'Auvergne, Ballainvilliers).

(3) *Ibid.*, 18 mars 1768.

(4) *Ibid.*, 21 août 1767.

(5) Biblioth. d'Orl., lettr. autog. n° 86 (Paris, 31 décembre 1768).

les mettre en garde contre cette engeance malfaisante. Ils ne doivent plus donner de certificats à tous les indigents qui se présentent à eux, se disent « quêteurs d'incendie », victimes d'un accident, et n'ont feu ni lieu. On arrêtera tout mendiant. Les communautés auront à établir des bureaux d'aumône, pratique adoptée déjà par plusieurs paroisses d'Orléans (1). Les enfants des mendiants seront placés chez des gens de la campagne ou chez des artisans et ouvriers des villes qui voudront s'en charger. Divers avantages seront accordés à ceux qui élèveront jusqu'à l'âge de dix-huit ans un ou plusieurs de ces enfants mâles. On admettra ces garçons à tirer à la milice, au lieu et place d'un nombre égal de fils, frères ou neveux indiqués par le chef de famille et, par là, exemptés du sort, ce qui révolterait aujourd'hui nos idées égalitaires. Encore une fois gardons-nous de condamner le passer en le confrontant avec le présent. Sachons-lui gré plutôt de ses efforts pour en venir où nous sommes. Mais voit-on que nous soyons très avancés ? N'en est-on pas à souhaiter le vote d'une loi efficace sur le vagabondage et la mendicité ?

Quant à notre Intendant, ne le grandissons pas outre mesure, aux dépens des autres. Une émulation généreuse les anime presque tous pour le bien. C'est le temps de Turgot, mais Turgot n'est pas le seul à répandre les bienfaits d'une administration éclairée et l'on ne parle guère que de lui seul. Qu'il nous suffise de constater le zèle intelligent de M. de Cypierre, l'heureux effet de ces mesures déterminées par les besoins du moment, exécutées sans tapage, sans les lenteurs et les surenchères des programmes ambitieux. Et je suis loin d'avoir tout dit. Il faudrait rappeler d'utiles

(1) *Journal de l'Orléanois*, 1773, p. 15.

interventions pour encourager la culture des pommes de terre, l'inoculation, la circulation des grains, ce qui n'empêcha point l'ignorance et l'envie de clabauder. On criait à l'accaparement. L'Intendant voulait affamer le peuple, parce qu'il travaillait à remplir les greniers publics : calomnie déjà bien reçue çà et là et qui, répétée sur tous les tons, vous guindera bientôt à la lanterne ou à l'échafaud. Ce temps n'est pas encore venu. Retiré des affaires à l'heure des premiers excès, Cypierre en eût peut-être été la victime ; la mort le sauva.



Il trouva d'ailleurs autour de lui de solides affections et, dans cette ville, la reconnaissance du plus grand nombre. La société orléanaise lui fut accueillante et lui sut gré de l'éclat de ses réceptions. Le peuple eut large part à ses libéralités et aux fêtes données sous ses auspices. Mme de Cypierre y tenait son rang, le premier, avec la bonne grâce d'une femme du monde accomplie. Jeune et jolie à son arrivée dans la province, spirituelle toujours, elle attirait les hommages, sans exciter l'envie. N'est-ce pas trop dire en faveur des dames ? Voici, du moins, et dans la langue des Muses, le témoignage de l'une d'elles :

Ah ! Cypierre, dis-moi pourquoi
Je plais si peu, quand je suis près de toi.

Si c'est flatterie, avouons qu'il est méritoire à une fille d'Eve de s'humilier ainsi. Je vous laisse à penser comment les rimeurs renchérissent. L'hyperbole ne leur coûte rien et leurs vers, nous l'allons voir, sont confits de douceurs. Donnons d'abord notre attention à des suffrages de plus de prix, ceux de la cité.

Vers le milieu de l'année 1761, Messieurs les Maire et Echevins avaient été invités par M. de Cypierre à nommer l'enfant dont Mme de Cypiere était enceinte. La Compagnie, disent les registres municipaux, accepta cet honneur avec beaucoup de reconnaissance. On le peut croire. Toutefois la gratitude n'allait point sans un peu de souci pour les deniers publics. Il fallait se mettre en frais et cette obligation s'imposait trop souvent. Frais de politesse tout d'abord : on n'y épargne rien. Lettre à Mme de Montgeron, la belle-mère ; réponse fort aimable de celle-ci ; ce n'est là qu'une entrée de jeu, simple bagatelle.

Naissance d'une fille, durant les premiers jours de septembre. L'enfant est ondoyée à Paris ; le baptême devant se faire à Orléans, la cérémonie est remise au mois de mai 1762.

Cependant on fait divers préparatifs. M. l'Intendant propose à Messieurs de marier six filles pauvres à l'occasion de ce baptême et de donner à chacune un habillement honnête avec une dot de cent cinquante livres. La Compagnie, non moins généreuse, s'engage à fournir à chacun des maris pareille somme et un costume complet : habit, veste, deux culottes de drap, chapeau, bas et souliers. La Ville paiera les frais de contrat.

Le lundi 20 mai 1762, les six couples s'assemblent à l'Hôtel de Ville. De là, sur les 9 heures, ils vont, avec une escorte de cinquanteniers, à l'église Saint-Michel, y reçoivent la bénédiction nuptiale.

Le même jour, sur le midi, Messieurs en robes de cérémonie, précédés de tambours, trompettes, hautbois, fifre ordinaire de la Ville et suivis de cinquanteniers, se rendent à l'Intendance, puis à l'église Saint-Michel

où le baptême est donné. L'enfant est nommée Jeanne-Antoinette-Robert d'Orléans.

Sonneries du beffroi, grand vacarme de boîtes durant la célébration, dîner à l'Intendance après, bal jusqu'au soir, rien n'a manqué qu'un grand repas où Messieurs de la Ville auraient voulu convier l'abbé de Breteuil, Mme de Montgeron, M. et Mme de Cypierre et leur compagnie. Quelques difficultés ont surgi et l'Intendant, toujours occupé de soins charitables, offre de consacrer à des aumônes une somme équivalente de quinze cents livres qui seront distribuées par des dames des diverses paroisses. Rien de mieux, mais les belles gens veulent être régalés ; étrennés, les gens de service. Pas de baptême sans dragées. Et donc cent boîtes à la marraine et cent de confitures sèches : c'est notre cotignac ; à Mme l'Intendante, heureuse accouchée, tout autant ; à l'abbé de Breteuil, « qui s'est rendu à Orléans pour cette cérémonie », un cent de sucre fin et cent boîtes, moitié confitures, moitié dragées ; colifichets divers pour les deux dames ; à chacune une corbeille garnie de rubans, gants, bas de soie, éventail, mantelet, manches, coiffures, paniers à ouvrage brodés, etc. Enfin dix louis d'or pour la nourrice ; vingt louis aux domestiques de Monsieur l'Intendant et de Madame. Voilà ce que coûtait ce parrainage collectif et civique ; mais ne fallait-il pas témoigner une officielle gratitude à un administrateur qui représentait le pouvoir royal, à un abbé, surintendant de la maison du duc d'Orléans et par qui passaient les faveurs des princes ?



Laissons grandir Mlle d'Orléans. Quatorze ans plus tard, son mariage appellera de nouveau la munificence

de ses parrains du Corps de Ville. Un deuil vient de frapper la mère, la remplissant d'effroi pour elle et pour les siens. Mme de Breteuil était morte de la petite vérole. Touchée de douleur et de crainte à la mort de sa sœur, Mme de Cypierre se résolut à l'inoculation pour elle et pour son fils, à peine âgé de quatre ans. Le mal faisait d'innombrables victimes. Pas de jeune femme qui ne redoutât ce vitriol de la beauté. Toutes ne mouraient pas, mais toutes, ou presque toutes, étaient frappées, gardaient les traces de ces ravages. D'autre part, le remède n'inspirait pas moins d'horreur ; on lui attribuait les pires effets et quand le fils de Marie-Antoinette, inoculé en mai 1788, eut, bientôt après, des convulsions épileptiformes, on ne manqua pas de les imputer au vaccin, selon l'éternel sophisme : « *Post hoc, ergo propter hoc* ». La dame prenait donc une détermination grave, diversement jugée. L'opération, si prompte aujourd'hui, n'allait pas sans des soins préliminaires qui nous font sourire : saignée, plus d'un mois avant, selon les prescriptions des médecins de Molière ; puis trois semaines d'un régime rigoureux ; des bouillons apéritifs, des légumes, rien de plus ; force bains. Coup de lancette enfin par M. Petit, premier médecin du duc d'Orléans. Et tandis que le disciple d'Esculape procède avec lenteur et circonspection, les disciples d'Apollon s'échauffent d'enthousiasme, s'empressent aux compliments rimés.

Les docteurs vous tâtent le pouls,
Les apothicaires vous purgent
Et les inoculateurs jugent
Que vous confondrez leurs jaloux.
Aussi chacun parle de vous.
L'un exalte votre courage,
L'autre prétend qu'il n'est pas sage
De compromettre sa santé

Et que c'est risquer à votre âge
Un acte de témérité.
Ils étalent tous leur système,
Car les sots raisonnent toujours.
Moquons-nous de leurs vains discours.
Il est heureux pour qui vous aime
De ne plus trembler pour vos jours (1).

L'auteur signe modestement : M. M** Censeur Royal. Est-ce le Marin de Beaumarchais, le fameux Qu'ès a quo, maladroit ami de Goezman ? Il se pourrait. Provençal plein de faconde et de savoir-faire, il n'a guère plus de quarante ans alors, fréquente volontiers chez les magistrats et peut-être à l'hôtel de la rue Poissonnière, pousse la fleurette et Mme de Cypierre est de celles qui méritent les hommages et dont la protection n'est pas à dédaigner. Quoi qu'il en soit, l'anonyme redouble :

Quand le mal qui nous désespère
Endommageroit vos appas,
Il ne vous enleveroit pas
Le don et les moyens de plaire.
Par les charmes du caractère
Vous plairez toujours, mais j'espère
Que bientôt chez vous la santé
Viendra sans nuire à la beauté
Et vous aurez encor la gloire
D'embellir les bords de la Loire
Par votre air de vivacité (2).

Les premiers vers proposent une éventuelle consolation que la coquetterie trouverait fâcheuse. Le dernier ne dit pas grand'chose. Un autre rimeur avait, avant

(1) *Affiches de l'Orléanois*, 21 juin 1765.
(2) Ibid.

la maladie, montré plus d'ingéniosité dans la dédicace d'un ouvrage, le *Trésor du Parnasse :* (1)

Je voulois, pour mes protecteurs,
Les Arts, les Muses et les Grâces
La jeune Hébé, etc...

Il veut beaucoup, grand embarras :

Mais comment me rendre propices
Tous ces Dieux différents et souvent désunis ?
Minerve vient. « Je sais un objet qui rassemble,
Dit-elle, la Beauté, les Talents sans orgueil.
A Cypierre offre ton recueil
C'est en faire un hommage à tous ces Dieux ensemble. » (2)

J'abrège, vous n'y perdrez guère. Mieux vaudrait, s'il m'était possible, mettre sous vos yeux l'estampe de Dennel, d'après Wille, *Dédicace d'un poème épique.* Ce serait le commentaire charmant de cette mythologie rimée et fripée. Avec un peu de complaisance imaginative, nous pourrions reconnaître M^me^ de Cypierre dans cette jeune femme en négligé du matin, aux cheveux sans poudre et frisés en spirale sur la blancheur du cou : telle, sur le marbre, la volute ionique. Appuyée sur un guéridon, près du lit, elle prenait sa tasse de chocolat, Lisette debout à ses côtés pour le service et le babil, quand le poète est venu faire hommage de son œuvre. Le bichon jappe à ses maigres mollets que bat une épée inutile. Peut-être en veut-il à ces papiers roulés qui font bâiller la poche de l'habit et l'auteur ne se doute pas qu'une dent ennemie menace le fruit de ses veilles. Encore moins soupçonne-t-il que de ses

(1) Le *Trésor du Parnasse* ou le plus joli des Recueils, 4 vol. in-12, prix br. 6 liv., vers de Voltaire, Saint-Lambert, Thomas, Marmontel, d'Arnaud, Bernard, Colardeau, Sabatier, Feutry, Dorat, Desmahis, etc.

(2) *Affiches de l'Orléanois,* 20 avril 1764.

vers la soubrette et la maîtresse, ô profanation, feront des papillotes. Les rimeurs d'Orléans étaient mieux traités, simples amateurs, gens bien posés d'ordinaire parmi la bourgeoisie, ou même parmi la noblesse de la province. Les *Affiches de l'Orléanois*, *Mercure* du cru, inséraient leurs vers, les sauvaient de l'oubli. Eux-mêmes trouvaient bon accueil chez M^me^ l'Intendante et dans le meilleur monde. On se voit beaucoup, d'ailleurs, à la ville et dans les châteaux du voisinage. Les Dufort de Cheverny sont intimes amis des Cypierre ; le comte Dufort est lieutenant général du Blésois. La comtesse est apparentée aux Noailles, aux d'Argenson, aux Béthune, très jolie, elle aussi, au jugement du peuple qui ne flatte point. Dufort, qui relevait de maladie, le jour de ses noces, n'était point, semblait-il, du fort bois qui fait les bons maris, et en voyant l'épousée dans tout l'éclat de ses charmes, beaucoup la plaignaient : mariée trop belle, disait-on, pour un jeune homme qui se mourait (1). Il vécut pourtant ; ils furent heureux. Je n'ajouterai pas qu'ils eurent de nombreux enfants. Je n'en sais rien et je laisse aux romanciers cette conclusion sentimentale. La Révolution devait donner à l'histoire de ce beau monde un épilogue tout différent et terrible. Qui donc le pouvait prévoir ou même y songer parmi ce tumulte de fêtes ? Chasses à courre, bals et concerts, représentations scéniques, c'était une émulation de politesse et de luxe. Quand Dufort acquiert Cheverny, M. de Cypierre lui envoie son architecte ; mais le nouveau propriétaire se défie d'un dresseur de plans dont les devis s'enflent, selon le cas, de 30,000 à 300,000 livres. C'est la danse des écus. « Allons, saute, marquis ! » semble dire le bâtis-

(1) DUFORT, *Mémoires*, I, 163.

seur jonglant avec les chiffres. Dufort est comte et cependant sait compter ; il ne sautera point ; il se passera de ses services. Cypierre l'approuve et, tandis que l'on prépare l'installation, il reçoit son ami à Orléans, le festoie, huit jours durant, dans sa terre d'Auvillers, près d'Artenay, qu'il avait achetée de Mme de Pompadour, alors châtelaine de Ménars. — M. de Varennes est l'ordonnateur de ces plaisirs soi-disant champêtres et fait merveille, au dire de l'invité. « La salle de bal était décorée en papier marbré, doré, et de toutes les couleurs, formant des guirlandes, des trophées, des colonnes et éclairée par des lanternes transparentes, à la chinoise. Toute la meilleure compagnie d'Orléans y était invitée et l'on joua deux pièces de circonstance, pour fêter notre arrivée dans le pays. Comblés de leurs amitiés, nous les quittâmes pour aller à Cheverny » (1) Quelle était cette compagnie? On aimerait à le savoir au juste. Un journal mondain nous dirait maintenant les noms des visiteurs, la toilette de chacune, le détail du spectacle ; mais les *Affiches de l'Orléanois* respectent le mur de la vie privée ou n'ont que des indiscrétions quasi officielles ; la belle société ne sait point ajouter à ses plaisirs, voire à ses deuils, le ragoût d'une bruyante réclame. On est réduit à glaner quelques noms parmi les familles orléanaises de l'intimité des Cypierre.

M. Dounant de Chalville, directeur des domaines dans la province, vient de mourir. Son fils, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, président du bureau des finances d'Orléans, est en âge de se marier, beau parti à tous égards. Mme l'Intendante lui fait épouser la fille d'un conseiller au grand Conseil, Mlle de Ba-

(1) DUFORT, *Mémoires*, I, 332.

rassy : elle eût pu mieux choisir. La jeune femme, très séduisante, était trop de son temps ou plutôt d'un temps antérieur (car déjà l'on se range) et semblait avoir emprunté pour son existence la devise de la fille du Régent : *courte et bonne*. C'est faire de ses jours, volontairement abrégés, un sempiternel carnaval, et quand il promène par les rues la folie agitant ses grelots, Orléans voit M[me] de Chalville, habillée en homme, farandoler sans vergogne et conduire, à la barbe des bourgeois ahuris, quelque provinciale descente de la Courtille.

Elle aimait trop le bal : c'est ce qui l'a tuée.

De fait, pour avoir trop dansé, elle fut prise, un beau matin, d'un mal de gorge qui bientôt l'emporta.

Grand débarras pour le mari qui s'empressa de rallumer le flambeau de l'hymen (style du temps). Il prit une Parisienne, jeune fille accomplie, se promettait d'heureux jours, mais fut pris lui-même d'une fièvre maligne et enterré peu après.

Elle le pleura, puis fit comme il avait fait.

Sur les ailes du temps la tristesse s'envole.

On lui proposait un consolateur avantageux ; refus tout d'abord, désolation, protestations indignées, puis curiosité.

« Où donc est le jeune mari,
Que vous m'avez promis ? » dit-elle.

C'était le fils de M. Grilleau, fameux négociant d'Orléans. Il avait des talents, de l'esprit. Tous deux jouaient la comédie de société ; l'accord se fit et bientôt l'on joua celle des amoureux, couple charmant. Quinze jours n'avaient point passé sur leur lune de miel que, durant un voyage fait par eux à Paris, le mari fut blessé mortellement dans une rencontre avec un officier ; rapporté

à sa femme, il expira, sans avoir proféré un mot, et jamais on ne put savoir le secret de cette affaire (6 décembre 1784). Il avait trente-cinq ans.

Très affligée, on le peut croire, non découragée, la veuve convola. Mme de Cypierre, qui avait fait le premier mariage, peut-être le second, arrangea le troisième. Marieuse et mariée montraient de la constance. L'Intendante négociait, cette fois, en faveur du fils de son excellent ami Dufort. Elle entendait au mieux, pratiqua de plus en plus cette diplomatie familiale qui ménage des entrevues, manigance des contrats : fréquente et absorbante occupation de ces bonnes personnes qui, ayant passé le temps d'aimer, s'intéressent encore aux choses de l'amour et trouvent, à obliger la jeunesse, l'occasion d'un retour mélancolique vers leur passé, l'espérance, souvent déçue, d'être pour autrui les ouvrières d'un bonheur que beaucoup d'entre elles n'eurent pas.

Ce bonheur, Mme de Cypierre l'avait eu et son active bonté voulait le procurer aux autres ; mais à qui mieux qu'à ses enfants ? Elle avait garçon et fille et son entregent se déploya pour leur assurer un bel établissement.

Sa fille passa la première (19 décembre 1775) : elle n'avait pas quinze ans ; mais il n'importait guère, en ce temps-là ; le rang, la fortune étaient presque seuls mis en ligne de compte ; de l'amour, peu d'affaire ; de l'âge, encore moins. On appariait fort bien — ou fort mal — quinze printemps et soixante-quinze hivers. Ce ne fut point ici le cas : parfait rapport d'âge et de condition. Etienne-Thomas Maussion de la Courtauge, un jeune homme, jouissait de plus de soixante mille livres de revenu. Nommé, cette année même, maître des requêtes, plus tard intendant à Rouen, il périt sur l'échafaud en 1794. Les intendants, apparentés entre

eux d'ordinaire, aux ministres souvent, formaient (Ardascheff le remarque) comme une seule famille.

Ce mariage de la filleule d'Orléans, événement pour la cité, occupa fort ses magistrats. L'assemblée municipale, réunie sous la présidence de Pierre-Aignan Hudault, maire, présent M. Roger, avocat du Roi, décide qu'on fera une distribution de pain aux indigents, que l'on mariera deux filles pauvres, que chacune aura quatre cents livres de dot. Les Maire et Echevins régleront la pompe et l'appareil de ces mariages.

Informé de cette délibération, l'Intendant, au nom de Mme de Cypierre et au sien, envoie les remerciements les plus polis. « Notre sensibilité, dit-il, nous fait un devoir de concourir aux mouvements de bienfaisance qui vous animent ». Sensibilité, ce mot seul nous dit assez que nous sommes au XVIIIe siècle ; on le met partout, comme la muscade ; bienfaisance est un terme nouveau que le bon abbé de Saint-Pierre imagina. Cypierre la pratique, quand d'autres se contentent d'en parler. Il doublera le montant de la dot arrêtée en faveur des deux filles, qui recevront ainsi en tout 1,200 livres chacune, « à moins que vous ne préfériez d'en avoir quatre », ajoute-t-il, « ce que je laisse à votre option ; mon intérêt pour elles suivra votre choix ; le motif qui aura déterminé leur établissement me le rendra cher, puisqu'il sera le fruit de vos sentiments pour moy ». Il dit en terminant : « Il me restera le regret que les circonstances et le moment ne m'ayent pas permis d'aller célébrer le mariage de votre filleule à Orléans, où j'aurois été flatté ainsy que Mme de Cypierre de réunir les témoignages de l'intérêt que vous nous marqués à la sensibilité et à la satisfaction que nous en éprouvons. J'ai l'honneur d'être, etc. » Style un peu entortillé, mais

curieuses formules de civilité officielle. Je passe sur les félicitations de la ville à Mme de Cypierre, à l'occasion de ce mariage (1). L'expression en est respectueuse, mais plus brève et plus simple. L'Intendant avait besoin de flatter les magistrats, un peu piqués peut-être que la cérémonie nuptiale ne se fît pas dans la ville. Le même jour (19 décembre 1775), M. de Cypierre fils, à peine adolescent, prenait séance au Parlement de Paris, en qualité de conseiller. Il épousait, deux ans plus tard (1777), Mlle de Baudeville, fille unique d'un conseiller honoraire du Parlement de Paris. L'Intendant écrivant, le 31 mars, à Messieurs, pour les informer de l'union prochaine, avait soin de marquer que les terres assurées à son fils se trouvaient dans la Généralité d'Orléans. Il avait lui-même, près de dix années auparavant, acquis et fait ériger en baronnie la terre de Chevilly (2). Plus tard, il exprimait le regret de n'avoir pas sollicité un titre plus éminent. Il est privé par là, aux termes de l'article 49 de la Coutume d'Orléans, du droit d'exercer le retrait féodal dans l'étendue de sa justice. Il demande à Jousse, l'ami de Pothier, son collègue au Présidial, de lui suggérer les moyens d'acquérir le droit, en évitant les frais autant que faire se pourra (3).

Que dites-vous de cet Intendant ? — Qu'il est homme pratique, délié dans les affaires, soucieux de ses deniers, dût l'Etat n'y pas toujours trouver son compte. On ruse avec le fisc, on tâche d'échapper à ses mailles : bonne aubaine qui peut gagner sur lui quelque chose. Voyez, d'autre part, comme ces administrateurs s'implantent dans le pays, y deviennent seigneurs terriens.

(1) Archiv. dép., C. 110.

(2) Les lettres patentes sont du 29 juin 1764 (Archiv. départ., A., 429).

(3) Biblioth. d'Orléans, autogr. n° 86.

On veut le luxe de la capitale, mais, pour le soutenir, il faut des revenus, un capital bien assis ; il faut, sinon par la résidence, au moins par l'acquisition des biens, s'enraciner au sol, tirer de là des forces pour les luttes de l'intérêt ou de l'ambition. Demeurant à Paris l'hiver, les Cypierre passent la belle saison à Chevilly ou à Auvilliers, y donnent des réceptions, des chasses et, par là surtout, tiennent à la société orléanaise, à la plus huppée. La bourgeoisie a ses entrées, mais intermittentes, à l'Intendance dont les salons s'ouvrent pour de grandes fêtes, pour des entrées de princes, journées solennelles que j'aurai peut-être à vous conter.

M. de Cypierre vient aussi chercher distraction et repos à la Cartaudière, la maison des champs de l'ami Desfriches. Il y trouve une compagnie élégante et choisie d'artistes et d'amateurs (1). Campion (2), le graveur merseillais, contrôleur général des fermes à Orléans, fréquentait chez le dessinateur. La protection de M. de Jarente, d'abord évêque de Digne, lui avait valu un poste plus considérable dans notre ville, où il resta onze ans. Ce vérificateur de chiffres maniait le burin, arrangeait aussi des rimes, les offrant volontiers aux belles. Mme de Guillonville, son élève, en avait bonne part. Il faisait son portrait et lui donnait un rôle avantageux dans les comédies qu'il composait pour les salons. De lui, par exemple, le *Mari Sylphe*, que l'on joua chez Mme de Cypierre. Ce sylphe avait-il quelque ressemblance avec M. de Guillonville ? C'est douteux. L'épouse fut-elle légère pour avoir accepté les adorations poétiques de son maître ? Loin de nous cette pensée. Et puis, ce ne sont pas là nos affaires.

(1) V. Paul RATOUIS DE LIMAY, *Aignan-Thomas Desfriches*.

(2) Olivier DE CEINMER, *Etude biographique et littéraire sur C.-M. Campion*. Marseille, 1878, br. in-8°, 35 pp.

L'encens des rimeurs lui arrivait, du reste, comme à l'Intendante, de tous les côtés. Les *Affiches de l'Orléanois* ayant inséré pour elle (20 septembre 1778) un couplet où son nom était remplacé par des étoiles, voici que, des bords du Loing, d'autres vers arrivaient, qui s'accrochaient à ces étoiles, pour en faire pleuvoir des étincelles de compliments, petit feu d'artifice en plusieurs pièces. Cela commence ainsi :

Quand on voit que, sous mainte étoile
Un nom se dérobe au grand jour,
Le cœur, pour pénétrer ce voile,
Ne doit consulter que l'Amour.
Il dit, entendant par la ville
Chacun louer ces vers galans :
Oui, c'est ainsi que G...
Me fixe par tous les talens (1).

Comme Campion, elle cumulait, avec la beauté en plus. Rivale de Rosalba, pour le pastel, s'il en faut croire l'anonyme que je viens de citer, elle faisait applaudir « les vers de sa Muse facile ». Et quel barbare eût refusé l'applaudissement ? Les Orléanais ne furent jamais des Scythes, et les Scythes, sourds aux accents d'Ovide, auraient eu, j'imagine, des yeux pour elle. Car, selon son adorateur, c'était une blonde svelte, au pied mignon, au regard irrésistible. Ajouterai-je, pour finir cet éloge, qu'elle égalait Orphée sur la lyre ? L'auteur le dit, ou à peu près, mais la lyre n'est là sans doute que pour la rime et l'historien y peut substituer une guitare ou une mandoline. Ajoutez encore une voix enchanteresse, c'est plus qu'il n'en faut pour faire tourner bien des têtes.

(1) Léorier de Lisle, *les Loisirs des bords du Loing*, Montargis, 1784, un vol. in-12.

Quant à M. de Guillonville, ce fut un personnage de poids : contentons-nous de le saluer avec déférence. Contrôleur général des domaines, bien accueilli chez Desfriches, il devait s'absorber en de graves entretiens avec l'Intendant, tandis que les arts, la bagatelle, les frivolités s'empressaient autour de Madame.

Sérieux, tout autant que ce haut fonctionnaire, Condillac, abbé et philosophe, retiré dans sa terre de Flux, près de Beaugency, passait souvent plusieurs jours à la Cartaudière, et je crois entendre ce profond théoricien causer d'économie politique avec un administrateur qui en sait les applications et se rattache à l'école des physiocrates. « M. de Cypierre, dit le dernier biographe de Condillac (1) et l'un de ses descendants, passait pour un novateur, comme Turgot ». L'abbé faisait partie de cette Société d'Agriculture, dont la nôtre se peut dire la fille et qui, née en 1762, avait l'Intendant pour parrain. Condillac s'intéressait à la culture des champs plus qu'à celle des arts, selon toute apparence. Or Desfriches était propriétaire, Cypierre aussi, avec de plus vastes domaines : tous gens de bonne compagnie, de curiosité très ouverte et leurs propos mêlaient l'utile et l'agréable. Horace y eût pris plaisir.



Suivons notre Intendant (ce sera bientôt fait) en d'autres réunions. Ici je vous avoue que j'ai d'abord hésité. Je ne dirai pas que « je marche parmi des feux cachés sous la cendre perfide ».

Incedo per ignes
Suppositos cineri doloso (Horace).

(1) *Condillac*, par le comte Baguenault de Puchesse, p. 167.

Ce serait exagération : le danger n'est pas grand. Je ne veux pas non plus donner à l'histoire cette besogne policière qu'on nomme une « filature ». Il s'agit d'aller son chemin tout bonnement et de chercher la vérité, sans passion, sans songer le moins du monde à éveiller des colères ou de simples susceptibilités. On peut parler ici de la franc-maçonnerie, de celle d'autrefois. Je le dois, puisque M. de Cypierre fut... du bâtiment ou du temple, comme on voudra. Mais jugez de mon embarras. Je ne puis en parler que d'après un adepte qui fut, à Orléans, un érudit notable, mais qui eut, selon moi, plus de fougue et d'imagination que d'esprit critique et de sûre méthode. Il nous raconte la vie de sa société au XVIIIe siècle. Or, il se trompe sur les noms des personnes les plus connues alors dans notre ville. Il se trompe sur les titres qu'il donne à certains. Il se trompe sur les dates, faisant, par exemple, de M. de Cypierre un baron de Chevilly, en 1760, quatre ans trop tôt : petite erreur sans doute, qui ne laisse pas de mettre en défiance. Que dire du ton ? Trop de rhétorique, de la mauvaise, s'entend, trop peu de sérénité ou pas du tout. Il intéresse pourtant et je le suis, sans être sûr du guide. Notre collègue, M. Soyer, m'a orienté (c'est le cas de le dire) dans cette voie. Qu'il reçoive, une fois de plus, mes remerciements.

Un gouverneur de l'Orléanais, le duc d'Antin, fut, au XVIIIe siècle, des plus actifs à restaurer en France l'édifice à demi ruiné de la maçonnerie. Un duc d'Orléans, plus tard Philippe-Egalité, compta parmi ses pontifes. Un intendant, Cypierre, s'employa, ici même, à la construction de la loge « Jeanne d'Arc » (17 décembre 1760). Il n'est rien là qui puisse nous surprendre. La maçonnerie d'alors avait pour piliers les plus hauts personnages de l'Etat, les plus grands sei-

gneurs, les bourgeois les plus qualifiés. Il n'y manquait que des petites gens. On y faisait profession de philosophie humanitaire, sans se croire obligé de renoncer à ses croyances. On y voyait surtout une sorte de compagnonnage distingué, une société de secours mutuels pour des gens qui n'avaient pas à craindre la misère, mais qui pouvaient être intéressés à nouer au dehors des relations commerciales, à trouver partout des correspondants et des hôtes pour leurs voyages d'affaires. Et puis la mode s'en mêla et voilà encore les cervelles à l'envers, épidémie très commune en France. Cagliostro vint à Orléans (1784) présider une « tenue ». Ce soi-disant comte, ce Joseph Balsamo, charlatan sicilien, était pris au sérieux, ici comme ailleurs, et savait se concilier les dames. Une « loge d'adoption » ornée, nous dit-on, des sœurs les plus distinguées de la société orléanaise, se forma sous le patronage de l'Intendante. Dès lors le branle est donné : on se jette dans le magnétisme, dans les mystères de l'initiation. La curiosité trouvait là un aliment ; la sensualité aussi. C'étaient, dans les châteaux du val de Loire, des dîners où l'on faisait honneur aux doctrines nouvelles et à la bonne chère. Le duc d'Orléans y paraissait. J'en doute un peu, faute d'avoir pu constater sa présence dans ce pays, à cette date. Les convives s'appelaient « Fendeurs » et « Fendeuses ». Pourquoi ? Je l'ignore. Lorenza Feliciani, la femme de l'aventurier, recevait durant ces agapes plusieurs « Apprenties, Compagnonnes et Maîtresses Egyptiennes » à qui « le grand Cophte », son mari, s'il vous plaît, conférait « le don du pouvoir » d'après le Rite fondé par lui en 1782. De vous dire ce que c'est je serais en peine (1). Il conférait aussi

(1) Voir, pour tout ce paragraphe, la *Chaîne d'union* de Paris, journal de la maçonnerie universelle, 23e année, nos 13

l'immortalité à l'aide d'un élixir magique dont le secret s'est perdu. Quel dommage ! Arrêtons-nous. J'aurais peur de me perdre, moi aussi, dans les ténèbres de ce sanctuaire interdit aux profanes.



Nous voici au terme de cette étude. Le temps a marché ; les jours de tristesse et de deuil sont proches. M. de Cypierre, en 1785, quitte l'Intendance pour devenir conseiller d'Etat. Il laisse sa place à son fils, qui en sera le dernier titulaire. Mme de Cypierre, dit-on, avait voulu ce changement : c'était pour ce fils une belle survivance, dès longtemps visée par la famille ; c'était, pour le mari, une situation plus haute et moins active, l'âge le réduisant aux occupations de cabinet ; c'était, pour elle, des relations plus étendues dans la société parisienne et, par les fréquents séjours dans l'Orléanais, le maintien de ses attaches provinciales : explications très plausibles de l'influence de la femme dans un ménage uni comme était celui-ci. M. de Cypierre la consultait, faisait tout pour lui plaire, sans être un Chrysale, pis que cela, le Géronte cacochyme et répugnant que prétend nous montrer le *Chansonnier* de Maurepas. Ce recueil est une branche de l'immense égout de calomnies qui roule son ordure et sa puanteur à travers les élégances de cette société finissante. L'esprit n'y manque pas, mais il salit tout, flot d'injures atroces qui peu à peu s'enfle, passe par mille fissures, déborde sous le regard sceptique et moqueur des privilégiés, parmi la haine et le mépris des foules, va

et 14, septembre 1887 : discours sur l'Histoire de la franc-maçonnerie orléanaise prononcé... le 15 mai 1887 par le Fr∴ Orat∴ Jules Doinel.

tout en ensevelir. Qu'un simple intendant ait été éclaboussé de cette fange, qui s'en étonnerait, quand rien n'est épargné de ce qui attire les yeux et tient à quelque chose, exerce une part de l'autorité ? Encore n'est-il pas trop maltraité.

Connaissez-vous Cypierre ?
Rions un peu du pauvre hère.
Connaissez-vous Cypierre,
Intendant d'Orléans ?

Intendant d'Orléans,
Il a bien soixante ans.
Il s'est mis dans la tête,
(Vit-on jamais rien de plus bête ?)
Il s'est mis dans la tête,
Avec ses cheveux blancs,

Avec ses cheveux blancs
Et ses crachats gluants,
Son teint de pain d'épice,
Son air d'un bâton de réglisse,
Son teint de pain d'épice,
De venir à Paris.

Plaisanteries de mauvais goût, à donner la nausée, attaques sans portée, de prétexte ridicule, le crime, — non avéré — de Cypierre étant d'avoir été proposé pour la lieutenance de police par son parent, de Breteuil, en remplacement de M. Le Noir. Reprocher à un vieillard d'être quinteux et blême, injure trop facile ; faire de sa mine un empêchement dirimant à cette charge, sottise toute pure. Et le rimeur déroule ses couplets de mirliton :

... De venir à Paris,
Dont il brave les cris,
Pour faire la police.
Déjà dans ses chausses il p...

Vous mettrez, s'il vous plaît, à « police » la rime congruente et incongrue.

Plus brave et moins novice,
Sa femme aussi le veut
Disant que tout se peut
Et que ce n'est qu'un jeu.

Quant à son cher beau-frère,
On sait lui faire faire
Des tours beaucoup plus forts (1).

Je vous fais grâce de trois couplets d'un charme tout pareil.

*Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !*

L'auteur a modestement gardé l'anonyme ; laissons ce crapaud coasser dans la vase.

Quant à Mme de Cypierre, il ne nous déplaît pas qu'on lui reconnaisse de la volonté : c'est un trait de plus à sa physionomie. Femme de haute distinction, d'exquise aménité, elle sut s'entourer d'amitiés choisies ; son salon n'eût pas été des moins recherchés de la capitale ; mais une grande affliction la frappa, puis la maladie. Mme de Sartine, la femme du ministre de la marine, sa plus intime amie, mourut en 1786. Très sensible à ce coup, elle fut peu après attaquée d'un squirre, devenu bientôt cancéreux ; de là d'atroces douleurs, la mort enfin, une délivrance. M. de Cypierre écrivait, le 10 novembre 1788, à M. de Froberville, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Orléans : « Je suis bien touché, Monsieur, de la part que l'Académie veut bien prendre à mon malheur et de l'intérêt qu'elle a la bonté de me témoigner. Je vous prie de lui faire agréer les expressions de ma reconnaissance.

(1) Chansonnier historique, X, 199 ; année 1785.

« Celle que je pleureray le reste de ma vie m'auroit donné un exemple de l'attachement aux habitans de votre ville ainsi qu'aux membres de votre académie, si ce n'eut été le premier sentiment de mon cœur. Recevez, monsieur, etc. »

Lettre semi-officielle, où l'expression contenue laisse voir l'émotion du magistrat dans ses remerciements aux citoyens qu'il a quittés, la douleur vraie de l'époux pleurant la compagne de ses jours. Leur terme était proche. Vers 1787, menacé d'une hydropisie de poitrine, Cypierre avait été soigné par un médecin né à Orléans, nommé Quindam (ou Guindant ?), un faiseur habile, ennemi de la diète et partisan déterminé des jus d'herbes. Il traitait avec du chiendent, pourvu que le temps ne fût pas froid, car le chiendent porte alors à la toux. Il ordonnait aussi la mâche et les sommités de raves... Et l'on guérissait, ce dit-on. Le vieillard s'en trouva bien, mais Quindam eut la mauvaise idée de mourir de la poitrine et son client fut condamné. Un autre docteur, le voyant partir pour l'autre monde, l'envoya d'abord aux eaux, simple question d'itinéraire dans le fatal voyage. Cela donne confiance au malade qui, au rebours d'Oronte, espère encor quand il désespère toujours. Cypierre alla donc en Auvergne, fort détaché du monde, cependant que la vieille société s'écroulait. Très religieux déjà, il devint tout dévot, fidèle ami, comme il avait été. Trois heures avant d'expirer, il écrivait une lettre touchante à Dufort de Cheverny, celui de ses intimes qui le connut le mieux. Cette mort, en 1789, passera inaperçue. Orléans même semble l'avoir apprise avec indifférence, tant les esprits étaient occupés ailleurs. Quelques années auparavant le personnage aurait eu les honneurs des obsèques publiques, d'une pompeuse oraison funèbre.

***

Cette apologie que les contemporains n'ont pas faite, je n'ai pas voulu la tenter. M. de Cypierre est assez loué, je crois, par les faits que vous connaissez, par les témoignages épars que j'ai pu recueillir et que j'ai tâché de coordonner. Il faut que les documents parlent d'eux-mêmes ; s'ils manquent, il faut se taire, — c'est toujours sage — et, sans renoncer aux recherches, à l'espoir des découvertes, se réduire à l'humilité d'ignorer. S'ils paraissent contradictoires, appliquons-nous à les concilier, besogne délicate, rarement impossible : l'insuccès n'est le plus souvent qu'insuffisante pénétration.

Ces documents nous disent assez bien, selon moi, la vie publique d'un haut fonctionnaire d'autrefois, magistrat provincial très appliqué au détail de son administration, y étant peu à peu devenu des plus experts. Il veut le bien, s'occupe activement d'œuvres charitables, s'intéresse aux arts. La longue durée de ses fonctions, les grands travaux menés à bonne fin, la diversité des efforts et des initiatives, c'est de quoi le défendre des criailleries momentanées du populaire ou des attaques obscures des pamphlétaires parisiens, quand son élévation semble devoir donner de l'ombrage à d'envieux rivaux. Constatons que la malice guépine l'épargna, que, plus d'une fois, la reconnaissance des citoyens se manifesta de façon touchante.

L'homme privé nous est moins connu : rien de plus ordinaire, surtout autrefois et pour ceux qui honorèrent le plus leurs fonctions, s'y adaptèrent si bien qu'ils en ont pour ainsi dire gardé, dans la postérité, le titre et le costume. Se figure-t-on Rollin autrement qu'en toge professorale ? M. Gréard n'est-il pas, pour quiconque

eut l'honneur de l'approcher, le Recteur par excellence ? Bugeaud vit à jamais avec sa casquette que réclament joyeusement tous les clairons de France. Le maréchal Castellane se promène toujours dans les rues de Lyon ; du moins les canuts le disent et ne tarissent pas sur son compte. Et je pourrai citer des exemples plus humbles, non pas moins probants. Telle petite ville, après quarante ans, parle encore du « Président », qualification qui le désigne assez, au moins pour les vieux, et lui reste comme marque d'honneur. Cypierre fut « l'Intendant », homme de famille au surplus, bon époux et bon père, homme heureux par là même et qui se passerait d'histoire. Si j'en recueille ici quelques bribes, c'est pour qu'on les ajoute aux annales de la cité, non pour en faire un héros de Plutarque. Il a le souci d'acquérir du bien et des seigneuries, sans trop de débours. Très honnête, d'ailleurs, très croyant, comme on ne l'était guère en ce temps-là, du moins dans la capitale, comme on l'était assez souvent parmi ceux qui prétendaient continuer l'œuvre d'Hiram, très répandu dans la société, il a des amis sûrs, des relations de toute sorte, reçoit avec largesse et se dépense fort pour donner du plaisir à ses hôtes.

Sa femme lui rend cette tâche facile et, plus que lui sans doute, est l'âme de cette société orléanaise où elle brille par intermittences, Paris, nous le savons, tenant trop souvent éloignés de la province ceux qui doivent donner le ton. Elle a le charme et l'esprit, et, sans nous laisser prendre aux hyperboles des rimeurs, à leurs galanteries plus ou moins intéressées, nous pouvons croire qu'ils sont, en la louant, les interprètes du sentiment public.

Du fils je ne dirai rien, sauf à revenir à lui. Il n'avait pas vingt-cinq ans, quand il remplaça son père à l'in-

tendance ; il eut besoin sans doute, au début, de l'avoir pour conseiller et patron, n'occupa, d'ailleurs, la charge que durant cinq années et s'en démit, quand M. de Cypierre touchait à sa fin, et sur ses instances. Ce fut le dernier Intendant de notre province.

Autour de cette famille nous avons vu déjà se rassembler un monde assez brillant. Pourrons-nous le retrouver en d'autres centres de plaisirs ou d'affaires, de causeries ou d'études diverses, étudier plus en détail les groupes qui le composent, les individualités les plus marquantes ? Je n'ose répondre. Il faut du temps pour ces travaux ; les recherches devenant plus menues à mesure qu'on avance, la mise en œuvre est plus incertaine. Je ferai de mon mieux et ce sera ma seule promesse.



ANNÉE 1913

# COMMUNICATIONS

ET

# NOTES DIVERSES

## Comptes du Trésorier

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

# CONFÉRENCES
# SUR LE MICROSCOPE

PAR M. ROCHOUX D'AUBERT
Secrétaire particulier

M. Rochoux d'Aubert, membre de la section des Lettres, a donné trois conférences sur le microscope, depuis ses origines jusqu'à nos jours.

M. Rochoux d'Aubert a prouvé que chez lui l'homme de sciences est doublé d'un homme de lettres : *vir dicendi peritus.*

Dans un langage aussi clair que littéraire, avec cette facilité d'élocution qu'on sait apprécier au Palais, il a su mettre à la portée de tous des questions de science et de technique un peu spéciales, qui exigent pour leur compréhension une certaine initiation.

Son succès de conférencier a été très vif, ses remarquables projections fort appréciées. Ses auditeurs lui sont restés reconnaissants de la peine qu'il avait prise de réaliser une installation qui ne laissait rien à désirer. Sur un écran de neuf mètres carrés, il projette, à l'aide d'une lanterne électrique alimentée par une lampe à arc de 1,000 bougies ou par une Nernst intensive à trois filaments, toute une série de clichés microphotographiques exécutés par lui, montrant ainsi à ses bienveillants auditeurs les immenses progrès accomplis dans le domaine de l'optique. Et le monde des infiniment petits se déroule, tache lumineuse dans l'obscu-

rité de la salle, en des grossissements les plus variés, atteignant parfois jusqu'à dix mille diamètres.

Puis, à l'aide d'un second dispositif (microscope de projection) il réalise l'agrandissement direct, sur l'écran, de préparations microscopiques, évitant ainsi l'intermédiaire long et délicat des clichés microphotographiques.

Enfin, il présente un certain nombre d'appareils de grossissements, depuis les plus anciens jusqu'aux plus modernes :

Le « Vitrum pulicarium », ancêtre du microscope, constitué par une simple lentille convexe enchâssée dans une boîte cylindrique, et employé par le monde curieux du XVII^e siècle pour l'examen de menus insectes.

Un microscope de Hooke de 1660, à deux lentilles, l'une des premières formes du microscope composé.

Le microscope binoculaire du père Chérubin, d'Orléans, génial inventeur réalisant ainsi l'examen en relief des objets microscopiques.

Le microscope de Cuff, de 1744, à trois lentilles simples non achromatiques, possédant six objectifs interchangeables à grossissements de 36 à 312 fois, et muni d'une nouveauté d'alors, la vis micrométrique.

Le microscope universel de Charles Chevalier, construit par cet habile ingénieur en 1834, type de transition par excellence entre l'optique de jadis et les instruments actuels.

Un microscope de dissection, récemment sorti des ateliers de la maison Zeiss, d'Iéna, et muni du prisme redresseur de Porro.

Plusieurs statifs de Nachet, dont la construction élégante et l'impeccable exécution font, de la grande maison française, la première peut-être du monde, quant à la partie mécanique du microscope ; il convient de

citer notamment le type « grand modèle n° 1 », qui, par une série d'innovations ingénieuses ou d'heureuses adaptations, constitue un instrument de laboratoire de tout premier ordre. Sa grande platine mobile montée à rotation permet l'examen méthodique des préparations, sous toutes les incidences, et le repérage facile au moyen de deux divisions à vernier suivant l'abscisse et l'ordonnée. Son condensateur d'Abbé à grand angle (O. N. 1,40) peut exactement se centrer grâce à deux vis de rappel, et l'admission des rayons lumineux est réglée quant au cône d'ouverture et à son orientation, par un diaphragme iris à déplacement latéral. Ce condensateur, dont une vis hélicoïdale varie l'éloignement, peut aisément s'excentrer en permettant l'usage d'un second diaphragme iris à coupole, placé sous la platine. La vis micrométrique Berger, d'une exquise sensibilité, autorise des déplacements des objectifs de l'ordre du millième de millimètre : et son corps binoculaire stéréoscopique, d'une conception toute nouvelle, permet à l'observateur la détermination des plus fins détails de structure, grâce à l'impression de relief intensif obtenu.

M. Rochoux d'Aubert a terminé sa dernière conférence en montrant à ses auditeurs une gamme assez complète des meilleurs objectifs modernes construits par Zeiss, Leitz, Nachet, Koristka, et plus spécialement quelques apochromatiques à immersion, de 2 millimètres ou 1mm5, dont toutes les aberrations sont corrigées par l'emploi d'oculaires compensateurs appropriés. Il commente enfin en quelques mots, en en expliquant « *de visu* » le mécanisme, les appareils d'éclairage à fond noir, constituant ce qu'on appelle aujourd'hui communément l'ultra-microscope.

# NOTES

## MÉTÉOROLOGIQUES, AGRICOLES ET HISTORIQUES

DE

## Pantaléon BINOIS, curé de Baccon

(1718-1746)

PAR M. J. SOYER

Membre de la Section des Lettres (1)

---

Pantaléon Binois fut curé de Saint-Quentin de Baccon (2) de 1718 à 1746.

Il nous apprend lui-même qu'il entra en possession de la cure le 15 juin 1718 et que l'évêque d'Orléans le nomma chanoine de la collégiale Saint-Liphard de Meung-sur-Loire, le 2 juin 1746.

Pendant ses 28 années de séjour à Baccon, tout en rédigeant consciencieusement les actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse, il prit soin de consigner sur les registres de catholicité une foule de notes météorologiques, agricoles et historiques (3).

(1) Rapport verbal de M. Aug. BAILLET, membre de la Section des Lettres.

(2) Baccon, commune du canton de Meung-sur-Loire, arrondissement d'Orléans, faisait partie, avant la Révolution, de la généralité d'Orléans, de l'élection de Beaugency, du diocèse d'Orléans et de l'archidiaconé de Beaugency.

(3) Ces registres, en très bon état, sont conservés à la mairie de Baccon et font partie de la série GG des archives communales.

J'ai relevé en leur entier toutes les notes relatives à l'agriculture et aux phénomènes physiques ; ce sont, à mon avis, les plus curieuses et les plus importantes (1).

Parmi celles qui concernent l'histoire politique et militaire, j'ai dû faire un choix : Un bon nombre, en effet, sont des récits assez détaillés des événements de la guerre de succession d'Autriche (2), très connus par ailleurs et conséquemment sans intérêt pour l'érudition. Je me suis borné à en transcrire quelques-unes qui peuvent servir à l'histoire de l'Orléanais.

La graphie tout à fait incorrecte de l'auteur a été scrupuleusement respectée (3) :

« J'ai esté mis en possession de la cure de Saint-Quentin de Bascons le quinzieme jour de juin de l'année *1718*.

(*Signé*) : Pantaléon Binois,
prestre, curé de Bascons.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'an *1726*, le dimanche vingt-neuvième jour de

(1) Sur l'utilité de la publication des observations anciennes relatives aux phénomènes météorologiques, voir une communication de M. Maurice Prou dans le *Bulletin* de février-mars 1911 des *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 210-212.

(2) Guerre commencée en 1740 et qui se termina, comme chacun sait, par le traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748).

(3) Le présent travail répond en partie à la 13e question posée par la section d'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le programe arrêté en vue du Congrès des Sociétés savantes de 1913 : « Rechercher, pour une région déterminée, les phénomènes météorologiques anormaux, hivers rigoureux, sécheresses, orages, tremblements de terre, etc., signalés antérieurement au XIXe siècle, dans les chroniques locales, livres de raison, registres de délibérations de corps municipaux, registres paroissiaux, correspondance des intendants, journaux, etc. »

septembre, après la grande messe, la cloche de cette église, qui pèse trois cent quatre vingt une livres, a esté benite par nous, soussigné, commis à cet effet par Monseigneur l'Evêque d'Orléans, et nommé Charles Marguerite par Mre Charles Vaslin, écuyer, sieur des Breaux (1), conseiller du Roy, trésorier de France et général au Bureau des finances de la généralité d'Orléans, et par Dame Marguerite Caillard, veuve de Mre Pierre Bigot, chevalier, seigneur de la Touanne (2), Baccons. Villeneuve (3), La Motte (4) et autres lieux : en présence de Messire Joseph François Sinson, Ecuyer, sieur des Fontaines (5), trésorier de France, de Messire Claude Parris-Bellebat, de Messire François Sebastien Bigot de Morogues, de Jacques Caillard, François Hoüdouin, Gilles Lochon, gagiers (6), de Jean Bourgoin, syndic, laboureur de Boine (7), Louis Branlart, François Le Clerc, Pierre Perdoulx et autres habitans, qui ont dit ne savoir signer.

(*Signé*) : Caillart, Bigot, Vaslin, De Bellesbat, Sinson-Desfontaines, Bigot de Morogues, J. Bourgoin, J. Caillard, F. Bourgoin, Binois, curé de Baccons.

Pour la fonte, nous avons donné quatre vingt dix livres à Mr Brocard, fondeur, et soixante et une livres deux sols pour quarante sept livres de metail d'augmentation.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'hiver de *1729* a esté presque aussi rude que celui

(1) Les Bréaux, commune de Baccon.
(2) La Touanne, château, commune de Baccon.
(3) Commune de Baccon.
(4) Commune de Baccon.
(5) Les Fontaines, commune de Baccon.
(6) Fabriciens, marguilliers.
(7) Boynes, commune de Baccon.

de 1709, que l'on appellera dans tous les siècles l'année du grand hiver.

En *1730*, l'hiver commença quinze jours avant Noël et a duré presque sans aucune interruption jusqu'à la moitié de may, tantost avec de rudes gelées, tantost avec de moindres.

Les fouins ont manqué parce qu'il a fait trop froid dans les mois de mars, avril et may et parcqu'il n'estoit point tombé d'eau depuis le 24 fevrier.

Enfin, après une longe secheresse, accompagnée de grandes chaleurs, il est venu de l'eau à la Saint Jean *1731*, en quantité avec éclairs et tonnerres ; malgré laditte eau, les avoines ont manqué dans tous ces pays ci, la sécheresse et la chaleur extrême ayant toujours continuées.

Enfin, le douze aoust, il y a eu un orage des plus furieux et des plus terribles qui a donné de l'eau, mais trop tard.

En laditte année *1731* les bleds ont esté très courts et n'ont pas rendu beaucoup.

La petite vérole a esté très fréquente et mortelle dans plusieurs endroits pour les enfans, même dans cette paroisse.

Dans cette année *1731*, tous les animaulx ont esté attaqués d'une maladie sur la langue, qui auroit été mortelle s'ils n'avoient pas esté secourus à heure et à tems (1).

(1) Artérié, curé de Saint-Marc-lez-Orléans, parle en ces termes de cette épizootie, à la date de septembre 1731 : « Cette « année et dans le present mois, les bestiaux ont esté gene- « ralement attaquez d'une maladie contagieuse et inconnüe, « qui en très peu dé jours leur faisoit pourir et tomber la « langue ; cé qui causoit une mortalité extraordinaire. « Comme on craignoit qué cé né fut un sort, messieurs les « curez furent obligez dé faire l'exorcisme contenüe dans le

Il y a eu, en la même année *1731*, une quantité surprenante de chenilles qui ont gastés tous les arbres. Le Parlement de Paris, Mr l'Intendant et tous les juges ont ordonnés de faire oster les bourses et fourreaux ; ce qui a esté executé dans les endroits où cela a pû se faire.

Dans le mois de mars *1732* l'avoine n'a pas passé 3 livres (1).

[En l'année *17*]*32*, l'hiver a esté rude et très long. La pluspart des terres de ces pays étoient pleines de jottes (2) dans le tems de la couvraille (3) de 1731 qui n'ont point empesché le bled de lever. Les bleds premiers faits ont esté beaux jusqu'au mois de may, mais, estant venus deux brouillards, ils sont diminués de moitié ou plus ; jamais le laboureur ne s'étoit tant pressé de semer de bonheur (*sic*), jamais aussi n'a t'il esté si trompé. Les bleds faits à la Toussain et après ont esté beaux. Le bled n'a pas été cher, par ce que la rouille n'a gasté qu'une contrée de dix lieues aux environs ; l'année, qui a esté pluvieuse, a si bien fait profiter les avoines qu'il y en a eu quantité, qui néan-

« rituel et de bennir publiquement tours les bestiaux ; cé « qué j'ay fait pour ma paroisse le sixième du présent mois, « lé matin à la Croix des Chafaux et lé soir à la Croix de « la Barrière ; il c'est trouvé à cette triste cérémonie un « concours de monde extraordinaire ». (Archives communales d'Orléans, GG. 821, registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse Saint-Marc, du 29 mai 1729 au 20 janvier 1733.)

(1) Trois livres la mine. La mine de Beaugency, en usage à Baccon, valait 5 décal., 377. Voir le *Tableau des anciennes mesures du département du Loiret, comparées aux mesures républicaines*, publié par ordre du ministre de l'Intérieur (Paris, an VII).

(2) Jotte, moutarde sauvage.

(3) L'ensemencement des terres.

moins n'a pas rendu a la grange autant qu'on l'auroit crû.

La moisson et la vendange ont estés tardives. Le vin a esté bon en certains endroits et médiocre en d'autres.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Messire Louis Gaston Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans, est mort le neuf juin *1733*.

En l'année *1733*, sur la fin du mois de may, la riviere de Loire est crue considerablement et a causé par une inondation prodigieuse une perte très considérable (1).

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En l'année *1736*, le 23 mai, le lendemain des festes de la Pentecoste, les vignes ont gelées.

En l'année *1737*, le saint jour de Pasque s'est trouvé le vingt et un du mois d'avril.

Les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine de Pasque, il souffla un vent haut (2) des plus violens et des plus froids qui fit beaucoup craindre pour les vignes, qui eurent encore peu de tems après quelques jours assez froids avec gelée ; mais le Seigneur les preserva de danger et conduisit tous les biens de la terre dans une parfaite beauté jusqu'au jeudi dix huit de juillet, que sa justice nous affligea d'une gresle des plus grosses et accompagnée d'un ouragan le plus furieux qu'on ait senti depuis longtems dans ce pays ci, qui ruina en entier la moitié de la paroisse en prenant

(1) Sur cette inondation, voir J. Soyer, *Inondations de la Loire à Orléans en 1733, 1755, 1757 : Récits de témoins oculaires* (dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* tome XVI, n° 200, 2e trimestre de 1911, p. 50 et 51). Pour l'inondation de 1733, j'ai publié le récit de Sainton, vicaire de Saint-Marceau-lez-Orléans.

(2) Vent haut : vent du nord.

depuis Villeseris (1), la Touanne (2), Montour (3) et toute la paroisse d'Huisseau (4).

La nuit du dimanche suivant et le lundi, à huit heures du matin, il survint une autre gresle qui perdit les avoines de l'autre moitié de la paroisse qui n'avoit pas eu la grosse gresle ; enfin les tonnerres, les éclairs, les tempestes, accompagnées de pluies, durerent, avec néanmoins quelques intervalles, jusqu'au treize septembre au soir. Sur les huit heures un ciel de feu, un tonnerre continuel, joint à cela une abondance de grosse gresle, perdit les vignes depuis Beaugenci (5) jusqu'à Saint-Ay (6), et osta au vin le peu de qualité qu'il auroit pû avoir.

Enfin, il tomba, dans cette paroisse, de la gresle jusqu'à huit fois.

La misère des peuples de plusieurs paroisses de ces pays fut soulagée par vingt mille livres que Monseigneur le Duc d'Orléans, premier prince du sang, donna pour acheter des bleds.

Le 10 aoust, jour de Saint Laurent, la grange et la métairie d'Auton (7) furent réduites en cendres par le feu qui y fut mis ; quelques jours après, un dimanche, le tonnerre tomba sur la grange de la Grande Maison d'Ozoy le Marché (8) et la brusla entierement avec le grain qui estoit dedans.

(1) Auj. Vilcery ou Vilséry, hameau, commune de Baccon.
(2) La Touanne, commune de Baccon.
(3) Montour, commune de Baccon.
(4) Huisseau-sur-Mauves, commune du canton de Meung-sur-Loire.
(5) Beaugency, chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans.
(6) Saint-Ay, commune du canton de Meung.
(7) Authon, commune de Baccon.
(8) Ouzouer-le-Marché, chef-lieu de canton, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

Les pluyes continuerent avec tant d'abondance et si fréquemment, qu'on eut bien de la peine à semer les bleds.

En cette année *1738*, le saint jour de Pasque estoit le six du mois d'avril.

Les pluyes, les tonnerres et les orages ont continuées jusqu'à la fin du mois de juin. Les pluyes ont estés si fréquentes que les etangs se sont debordez partout ; entre autres celui d'Ambert (1) a formé de si gros torrents que des maisons ont esté renversées dans les paroisses de Coinces (2) et autres du voisinage. Les fontaines de cette paroisse ont coulés avec tant d'abondance que, de memoire d'homme vivant alors, personne ne se souvenoit de les avoir vû si hautes et si fortes à Fontaine (3), au Héron (4) et aux Renardières (5). Au tems orageux et pluvieux a succédé une chaleur excessive, sans aucun tonnere, qui a commencé avec juillet et qui a duré plus de six semaines. Outre les maladies et fievres sans nombre que ces chaleurs ont causées, les bleds, les orges et les avoines ont esté echaudés, de sorte que le bled qui, avant la moisson, passoit quatre livres, est monté après la Toussain a huit livres et des sols ; l'orge, qui valoit au plus un ecu de trois livres, est allé a cent sols et l'avoine a cinquante sols.

Le vin a esté aussi cher, a cause de deux gelées arrivées l'une après l'autre dans le moy d'avril.

(1) Dans la forêt d'Orléans, commune de Chanteau. Cet étang alimente la Retrève, rivière intermittente qui passe à Coinces.

(2) Commune du canton de Patay, arrondissement d'Orléans.

(3) Les Fontaines, Haute-Fontaine, commune de Baccon.

(4) Le Héron, commune de Baccon.

(5) La Renardière, commune de Baccon.

Il y a eu cette année beaucoup de bleds en Auverge et en Bourbonnois, où les marchands d'Orléans en sont allés chercher.

La Ville de Blois a fait un emprunt de cent mille livres pour estre employé a acheter des bleds.

La Maison de Ville d'Orléans a faite aussi une bourse de plus de quatre vingt mille écus, pour estre employée a acheter des bleds qui ont esté porté au Martroy (1) afin de garnir les marchez.

Le vendredi seize janvier *1739*, il y eut dans la nuit de grands éclairs et de furieux coups de tonnerre. Le tonnerre tomba sur l'église de Neufville au Bois (2) et fit beaucoup de degats : en même tems il tomba sur le moulin de la Chapelle Ozerain (3) qu'il brusla et sur le clocher de l'église, où il n'a causé aucun dommage.

Le jeudi cinq février *1739*, au matin, le feu fut mis par la betise d'un enfant dans la maison de Clement Pavie, située dans la cour de Villeserri et tous leurs effets et meubles furent bruslés. Le feu ne gagna pas plus loin a cause du secours qui fut apporté promptement par les voisins.

(*Ici, se trouvent deux reçus intéressants pour l'histoire de l'instruction primaire à Baccon :*)

Je, soussigné, reconnois avoir reçu de M. Binois, curé de Baccons, cent sols qui me sont dûs pour avoir fait l'école des garçons de la paroisse pendant l'année mil sept cent trente huit ; dont quittance le vingt quatre decembre mil sept cent trente huit.

(*Signé*) : François Marchand.

(1) Place d'Orléans où se tenait le marché au blé.

(2) Neuville-aux-Bois, chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans.

(3) La Chapelle-Onzerain, commune du canton de Patay, arrondissement d'Orléans.

Je, soussignée, reconnois avoir reçu de M. Binois, curé de Baccons, cent sols qui me sont dûs pour avoir fait l'école des filles de la paroisse pendant l'année mil sept cent trente huit ; dont quittance le vingt huit decembre mil sept cent trente huit.

(*Signé*) : Anne Mahu.

En cette année *1739*, le saint jour de Pasques estoit le 29 du mois de mars.

Les bleds et les avoines, qui avoient manqué en 1738, ont causé une extrême cherté : le blé ayant valu 8 livres la mine, l'avoine 3 l. 10, et la mine d'orge cent sols.

La misere a esté extreme, et elle l'auroit esté d'avantage sans les aumosnes de Monseigneur le Duc d'Orléans, premier prince du sang, qui a repandu dans plusieurs paroisses de son apanage une grande quantité de ris que l'on faisoit cuire en quatre endroits de cette paroisse et qu'on distribuoit trois fois la semaine. Cette distribution a commencé au mois de may, et a fini au commencement de la moisson, qui a esté abondante en bled, orges et en avoine dans ces pays ci ; l'avoine ayant manqué dans le Chartrain, cela a esté cause qu'elle s'est toujours maintenue chere. Il n'y a pas eu quantité de vin, et meme le peu qu'il y a eu n'a pas eu grande qualité.

La gresle a encore gasté quelques endroits, surtout dans la paroisse de Roche (1) et aux environs de Dreux (2), diocese de Chartres le 25 juin. La semence des bleds a esté très difficile à faire à cause des pluies

(1) Aujourd'hui Roches, commune du canton de Marchenoir, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

(2) Dreux, chef-lieu d'arrondissement, Eure-et-Loir.

continuelles survenues depuis la feste de Saint Denis, neuf d'octobre, jusqu'a la moitié de décembre.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'oubliois de dire que le Roy a fait aussi distribuer de l'argent et des ris pour le soulagement des Provinces les plus affligées, du nombre desquelles estoient le Perche, le Vendomois et tous les pays voisins de la Loire.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le samedi, de grand matin, vingt huit de novembre, la grange de Cherelle (1), pleine de bled, auoine, orge et vece, a esté brulée en entier par l'imprudence du batteur, nomé Mallebrand.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le lendemain des Morts de cette année, Monseigneur Nicolas Joseph de Parris (2) a fait une retraite dans son Séminaire à la teste de cinquante curés aux dépens dudit seigneur évêque.

Le huit janvier *1740*, jusqu'au onze du meme mois, il gela aussi fort que dans le grand hiuer de 1709 et de 1729. Le 12 januier, le froid diminua et devint supportable, et continua pendant les mois de janvier et de fevrier, à la reserve de deux ou trois faux degels accompagnés de beaucoup de pluie, qui firent beaucoup apprehender pour les bleds, dont toute la froule (3) estoit si ge[lée] qu'il ne paroissoit pas plus de bled que si on n'y en avoit point mis, jusqu'au quinze mars que la terre commença à se dégeler ; les petits bleds, conservez par une grande providence, commencèrent a reverdir.

(1) Cherelle, commune de Baccon.

(2) Nicolas-Joseph de Paris, évêque d'Orléans (1733-1753).

(3) *Froule* : feuillage de certains végétaux. — En Blésois, on dit *frouilles*, s. f. pl. (Voir A. THIBAULT, *Glossaire du pays Blaisois*, Orléans et Blois, s. d. [1892]).

En cette année *1740*, est mort Mre François de Baussan, Intendant d'Orléans, magistrat parfait qui a esté regretté des grands et des petits de la province. Il est mort à Paris subitement dans son carosse, dans le mois de fevrier.

Cette année *1740* a merité d'estre marquée d'une pierre noire dans nos annales par l'irrégularité des saisons. Le froid, après avoir esté vif et continuel depuis le 25 d'octobre 1739, duroit encore a la fin du printems 1740. Il a esté suivi d'un esté pluvieux, qui a empesché une partie des grains de parvenir à leur maturité ; et la gelée, qui est survenue dès les premiers jours de l'automne, a trompé l'esperance du vigneron. Ainsi Dieu, qui est le maistre des elemens, ne nous a, ce semble, montré les apparences d'une récolte abondante, que pour nous faire voir qu'il pouvoit nous récompenser si nous le meritions, et il ne nous a privés de ses richesses que pour nous apprendre que nous n'étions pas dignes de les recueillir.

Le peu que je viens d'ecrire est assez capable de designer l'année *1740 ;* mais entrons dans quelque détail :

Les vignes ont esté gelées en plusieurs endroits le mercredi dix huit de may, et particulierement dans l'Orléannois, qui, le vingt cinq de juin, essuya une gresle des plus furieuses qui ruina ce que la gelée avoit épargnée et les légumes de pois que les vignerons avoient semé dans leur vignes. Le 8 d'octobre et les jours suivans, les raisins furent gelées dans les vignes presque par tout ; ce qui a fait qu'il a fallu ouvrir la vendange, quoyque les raïsins ne fussent pas meurs, et ainsi faire du vin de petite qualité à cause de son vert ; ce qui n'a pas empesché que, dans le premier feu (1),

(1) Dans les premières enchères.

il n'ait esté vendu très cher et meme jusqu'à cent vingt livres le tonneau (1). Les bleds ont manquées presque par toute la France, excepté le Poitou et l'Anjou. Les terres blanches, qui sont les meilleurs pour le bled, n'ont rien donnés ; plusieurs laboureurs auroient bien fait de renverser leurs bleds et de semer de l'orge, qui, presentement, en janvier *1741*, vaut six francs la mine ; les terres menues, les terres noires estoient bien garnies de bled, mais la rouille, survenue un mois ou trois semaines avant la moisson qui n'a commencé qu'après la Saint Laurent, a tellement fait dépérir les bleds que le bled vieux est allé jusqu'à 12 et 14 livres la mine et le nouveau à 10 livres. L'avoine a aussi manqué et presentement son prix est de quarante sols la mine.

La couvraille des bleds a esté aussi belle que celle de l'année derniere a esté pluvieuse.

Le 15 septembre, il tomba de la gresle assez grosse à Cravant (2), la Touanne (3), et Huisseau (4).

Dans les mois de décembre et janvier, les pluyes ont esté si continuelles que toutes les rivieres sont sorties de leurs lits et ont causées des pertes immenses et irreparables. La Loire, de qui l'on craignoit beaucoup, quoyque très grosse, n'a point debordée jusqu'à ce jour 18 janvier *1741*. Il y a eu quantité de naufrages tant des vaisseaux sur mer que de batteaux sur les rivières.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En cette année *1741*, il n'y a eu presque point de froid en janvier ; février et mars ont esté beaux et secs ;

(1) Le tonneau d'Orléans valait 470 litres, 524.
(2) Commune du canton de Beaugency.
(3) Commune de Baccon.
(4) Huisseau-sur-Mauves, commune du canton de Meung.

l'hiver a commencé au commencement du printems, le lendemain de Pasques, 3 avril, et a duré jusqu'au treize may, que la gelée, plus forte qu'à l'ordinaire, gela les vignes ; de sorte que, dans ce tems, le vin, le bled et l'avoine ont augmentés beaucoup de prix ; l'esté a esté tres sec, ce qui a fait qu'il n'y a eu que les fortes terres qui aient produit du bled ; les avoines ont manquées dans cette paroisse, et meme plusieurs avoines coupées, qu'on ne vouloit pas ramasser qu'elles n'eussent eu de l'eau, ont esté tellement noircies sur les champs par une pluie de 15 jours ou plus qui a commencé au 14 septembre, qu'elles ont germées et ont peu portés de profit à leur maître.

La vigne, avec peu de raisins, a eu un tems assez favorable, sécheresse, chaleur et pluie favorable causée par le tonnerre.

Le vin a esté très cher : j'ay acheté quatre pieces de vin à Villiers d'Huisseau (1), qui me revenoit a deux cent livres, les 4 pièces ; le beau bled, après la Toussain, a valu 8 à 9 livres la mine ; l'avoine 3 livres la mine ; et aujourd'huy, 19 février *1742*, le bon bled ne va plus qu'a cent sols, parce que Paris a cessé de tirer des bleds de l'Orléannois depuis plus d'un mois.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les laboureurs ont eu peu de paille de bled et peu de fourages d'avoine.

Depuis Noel *1741*, les eaux ont beaucoup diminuées dans cette paroisse ; ce qui peut estre un prognostic pour une bonne année. Il y a eu, dans le mois de janvier *1742*, des gelées très fortes qui ont durés au plus 15 jours en deux fois, qui ont endommagés les bleds derniers faits. Au mois [de] fevrier 1742, 19 du même

(1) Villiers, commune d'Huisseau-sur-Mauves.

mois, le vent se trouva haut et bise (1) et donna quatre jours de froid assez rude. En cette année, le printems, tout froid qu'il a esté, s'est écoulé sans que les vignes aient esté endommagées par les gelées ; la fleur de la vigne a eu un tems favorable, et, malgré les fraicheurs de toutes les nuits du mois d'aoust, le raisin, poussé a sa maturité par quinze jours de beau tems du commencement de septembre, a esté en estat d'estre coupé vers la Saint Denis, 9 octobre. Il y a eu grande quantité de vin, tant rouge que blanc, par tout le royaume, qui n'a pas eu grande qualité.

Depuis fevrier *1742* jusqu'a ce jour, le bon bled s'est vendu depuis quatre francs jusqu'a cent sols ; il y a eu assez de bled dans les petites terres ; les terres blanches ont souffertes des fraicheurs de toute l'année, et ainsi elles n'ont pas beaucoup rendu de bled ; le bled a diminué pendant le courant de *1742*.

Les avoines ont encore manquées dans cette paroisse a cause de la secheresse ; pendant l'esté il n'y a eu que des pluyes d'orages, et, comme il n'y a point eu d'orage dans cette paroisse, il n'y a point eu d'eau. Quelques paroisses comme Artenay (2) et les environs ont esté grelées, les unes en entier, les autres en parties ; l'avoine jusqu'a ce jour 22 janvier [*1743*] a toujours roulé sur le prix de quarante sols la mine, jusqu'a quarante cinq.

Le Roy, par une déclaration, a ordonné la levée de trente mil hommes de milice bourgeoise. La Généralité d'Orléans a esté taxé a onze cent vingt hommes, Orléans a six cent vingt. Il a esté permis aux miliciens d'acheter des hommes pour servir a leur place, et ces miliciens ont estés en estat de partir au commencement de fevrier.

(1) Bise : vent du nord-est.
(2) Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans.

*1743.* — La paroisse du Puiset (1), de ce dioceze, a esté reduite à une extreme misere par un incendie arrivé subitement le vingt deux de septembre de cette année, lequel auroit consumé environ cinquante maisons et plusieurs granges, ensemble (2) les grains, meubles et autres effets. Par ordre de Monseigneur l'évêque on a questé pour cette paroisse dans les archidiaconés de Beauce et de Beaugenci et dans les paroisses du grand archidiaconé hors la ville. J'ai envoyé à M. l'archidiacre de Beaugenci huit livres.

En cette année *1743* le beau bled a valu un écu de 3 livres ; la bonne avoine trente sols. Le vin a esté d'une meilleure qualité que l'année précédente et n'a pas esté cher parce que les vignes n'ont point esté endommagées par la gelée. Les eaux ont esté très basses.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*1743.* — M. de Polignac, riche et opulent par mademoiselle Delagarde, sa femme (cette dame est petite fille de feu Mr Perrichon, prevost des marchands de Lion), a acheté de Mrs de la Broue-Vareilles le chateau de Montpipeau (3) et toutes ses dépendances, moyennant la somme de sept cent mille livres, le contract a la main, c'est-à-dire que les vendeurs ont esté tenus de payer le coust des frais du contract et les droits seigneuriaux.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En cette année [*1745*], l'hiver a esté assez rude ; le mois de mars a esté très mauvais ; de la pluye presque tous les jours, un vent très froid, accompagné de gelée.

(1) Le Puiset, aujourd'hui commune du canton de Janville (Eure-et-Loir), faisait, en effet, partie du diocèse d'Orléans. La paroisse, consacrée à saint Etienne, dépendait de l'archidiaconé de Beauce.

(2) *Ensemble :* avec.

(3) Commune d'Huisseau-sur-Mauves.

neige et gresle ; les ouvriers de la campagne ont esté très incommodés par l'intempérie de la saison et de l'air ; aussi, après cela, toutes les avoines ont très bien levés et ont faites au mieux jusqu'au trois de juin qui a esté le dernier jour ou il soit tombé une pluye abondante dans cette paroisse ; les avoines de la fin de fevrier et du commencement de mars ont esté très bonnes ; les dernieres faites n'ont rien vallu. Cependant l'avoine ne passoit pas trente cinq sols au vingt janvier *1745*, par ce qu'il y en a eu beaucoup ailleurs dans les pays où il est tombé de l'eau.

Le bled a fait très bien partout, et il y en a eu en tout pays en grande quantité ; aussi a t-il esté a si bas prix que le meilleur en ce mois de janvier alloit a peine a cinquante sols la mine, mesure de Beaugenci et de Meun (1) ; il y a eu encore beaucoup de bled noir en certains endroits.

La vigne n'a point eu, pour le général (2), d'accident facheux, tant par la gelée que la couleure (3) ; elle se comportoit au mieux et promettoit d'excellent vin. jusqu'au premier octobre au soir, qu'il survint une tempeste horrible, accompagnée d'éclairs, de tonnerre et de gresle qui a ravagé plusieurs paroisses des environs d'Orléans. Cette tempeste a tellement dérangé le tems que les pluyes ont continuées depuis jusqu'au mois de décembre, qui ont empeschées le vin d'avoir toute la qualité que l'on espéroit, et qui ont mises plusieurs laboureurs hors d'estat de faire des bleds dans les terres blanches et autres terres fortes. Le vin n'a pas été cher. et celuy de 1743, qui avoit grande qualité, a beaucoup

(1) La mine de Beaugency, nous l'avons déjà dit, valait 5 décalitres 377 ; celle de Meung, 5 décalitres 237.

(2) Généralement.

(3) Couleüre : coulure.

haussé de prix par l'incident des eaux continuelles tombées pendant les vendanges ; on a eu du vin, et bon, en ce pays ci depuis 30 livres jusqu'a 36 et 40 livres.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Madame la Daufine (1) arriva le 18 février a Orléans, ou elle a séjourné ; le 23 du meme mois *1745*, elle arriva a neuf heures du matin a Versailles, a midi elle ala a la chapelle ou se fit la cérémonie du mariage.

Le clergé de France assemblé cette année *1745*, a accordé au Roy quinze millions.

Dans le mois de mars de cette meme année, j'ai fait peindre de nouveau la boisure du sanctuaire de cette eglise pour le prix de 24 livres donné au peintre, nomé le sieur Dubois, de la ville de Dijon ; je l'ay nourri et ay acheté les couleurs et huiles pour neuf livres.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le dimanche 23 may, à deux heures du matin, le sieur de Bizanci, exempt de la maréchaussée, accompagné de sa brigade, s'est saisi de Louis Proust, cabaretier au Coq, et l'a conduit dans les prisons d'Orléans et de là conduit par lettre de cachet à Bicestre pour y tenir prison perpétuelle.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Cette année *1745* a esté semblable aux années 1725 et 1735 pour les pluyes continuelles et froides qui, dans les mois de may et juin, ont fait couler la vigne, et, dans les mois d'aoust et de septembre, ont empesché les raisins de parvenir a une parfaite maturité. Le prix du vin est monté jusqu'a 120 livres et celui du nouveau, qui estoit vert, est allé dans ces vignobles voisins à 50 et 60 livres.

(1) Il s'agit de Marie-Thérèse, infante d'Espagne, qui devait se marier avec le Dauphin, fils de Louis XV.

La premiere semaine de la moisson a esté belle, et la seconde et suivantes ont esté si pluvieuses, qu'on a eu bien de la peine à serrer les bleds ; quelques bleds ont germés sur le champ, et la farine seule de ce bled a fait de si mauvais pain que les chiens et porceaux n'en vouloient point ; mais, mêlée avec de la farine d'orge, elle rendoit le pain moins mauvais. Au mois de janvier 1746, le bled vieux valoit 3 livres 12 sols, et le nouveau cinquante sols comme n'ayant pas de qualité ; pour le bled mouillé on avoit bien de la peine à le vendre. La misere du tems engageoit quelqu'uns à en acheter par ce qu'on ne pouvoit le vendre qu'à bas prix.

Pendant toute l'année *1745*, le bled a esté à très bon marché ; l'hiver et la gelée n'a commencé qu'au 27 février et a esté très rude jusqu'a la moitié de mars. Sur la fin de l'année, il a gelé assez fort quinze jours avant Noel et encore une quinzaine de jours depuis les Rois *1746*.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

[*1746*]. — Des vers, en plusieurs endroits, ont gastés les avoines ; les vignes ont aussi esté maltraitées par ces insectes ; ce qui a causé une augmentation sur les vins et les eaux de vie.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le 2 juin *1746*, j'ay pris possession d'un canonicat de Saint-Lifard de Meun, dont Monseigneur Nicolas Joseph de Pâris, évêque d'Orléans, a bien voulu me pourvoir (1).

(*Signé*) : Binois ».

(1) Dès le 21 septembre 1746, Binois ne fait plus suivre sa signature sur le registre des baptêmes, mariages et décès que du titre de « chanoine de Meung ». Le 29 octobre 1746, il est remplacé à Baccon par le curé Bouquerel.

# TREMBLEMENT DE TERRE A ORLÉANS

EN 1316

PAR M. J. SOYER

Membre de la Section des Lettres

---

Sur un très précieux fragment de censier de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, écrit au début du XIV$^{e}$ siècle (1) et conservé actuellement dans les Archives départementales du Loiret, j'ai remarqué la note suivante (2) :

« *Anno Domini millesimo trecentesimo decimo sexto,* « *tremuit terra die Veneris post nativitatem beate* « *Marie Virginis.* »

Cette mention d'un tremblement de terre ressenti dans notre ville le vendredi après la nativité de la Vierge 1316 — autrement dit le 10 septembre (3) — n'a été connue par aucun historien de l'Orléanais (4).

(1) Parchemin, 17 feuillets.

(2) Au folio 16 verso. — Le scribe avait d'abord mis « *trecentesimo decimo septimo* ».

(3) La Nativité de la Vierge est célébrée le 8 septembre. En 1316, année bissextile, les lettres dominicales sont D C : le vendredi après la Nativité de la Vierge correspond donc au 10 septembre.

(4) Lottin, dans ses *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* (Orléans, 1836-1842), n'indique de tremblements de terre qu'aux années 524, 543, 1282, 1579, 1601, 1632, 1682 et 1814 (21 janvier).

# 80ᵉ ANNIVERSAIRE

## DE LA SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES ET LETTRES

### DE LOIR-ET-CHER

---

La Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, fondée en 1833, célébrait, le dimanche 13 avril 1913, ses 80 ans, qu'elle porte fort allègrement. Elle avait prié de s'associer à ses fêtes son aïeule, la Société des Sciences d'Orléans, qui s'y fit représenter par son président, M. le docteur Rocher ; son vice-président, M. R. de la Loge ; son secrétaire général, M. le docteur Fauchon et par M. J. Banchereau, membre de la Section d'agriculture et M. le docteur Garsonnin, membre de la Section de Médecine.

En l'absence de M. G. Trouillard, empêché, M. le docteur F. Lesueur, vice-président de la Société blésoise, fit le plus confraternel accueil à ses invités, dans la Salle des Fêtes du château de Blois.

M. Paul Vitry, conservateur au Musée du Louvre, donna une conférence avec projections sur l'architecture de la Renaissance sous François Iᵉʳ, qui lui est si familière.

Un banquet réunit, le soir, la plupart des congressistes, à l'Hôtel de Blois.

Un toast fut porté, par notre Président, au nom de l'Académie d'Orléans, et par M. Jules Banchereau, comme délégué de la Société française d'Archéologie.

## TOAST DE M. LE Dr ROCHER

*Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je ne saurais trop vous remercier de la pensée délicate que vous avez eue de convier à la célébration du 80e anniversaire de la fondation de votre Société notre vieille Académie orléanaise, sa voisine, et son aînée de presque un quart de siècle, puisque nous fêtions son centenaire en 1909.

Depuis longtemps, par l'échange de nos *Mémoires*, nous avons entretenu d'excellentes relations de confraternité scientifique et littéraire, dont cette journée ne pourra manquer de resserrer les liens.

Il nous a été agréable de nous rendre à votre gracieuse invitation, mes collègues et moi, qui venons vous apporter le salut bien sympathique de tous les membres de notre Compagnie.

La cordialité de votre accueil, l'intérêt si captivant de la remarquable conférence de M. Paul Vitry, l'attrait de notre visite à de forts beaux spécimens d'architecture ancienne dont votre ville est particulièrement riche, nous ont procuré une satisfaction complète qui marquera dans nos souvenirs.

Permettez-moi, au nom de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, de lever mon verre à la prospérité de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, et de boire à son distingué et aimable Vice-Président, ainsi qu'à tous nos hôtes blésois.

## TOAST DE M. J. BANCHEREAU

*délégué de la Société française d'Archéologie*

M. le docteur Lesueur, en ouvrant tantôt la séance, nous narrait d'une façon très vivante les débuts et l'existence de

la Société des Sciences et Lettres de Blois, dont nous fêtons les 80 ans. Il nous disait qu'en 1836 se tint, dans cette ville, le quatrième Congrès archéologique, et citait parmi les noms des premiers correspondants celui d'Arcisse de Caumont.

Puisque le souvenir de celui qu'on peut, à juste titre, qualifier de fondateur du goût médiéval en France, a été évoqué, je voudrais rappeler que ce grand archéologue fut avant tout un décentralisateur convaincu. Les Congrès scientifiques et archéologiques que, jusqu'à sa mort, il organisa sur tous les points de la France avaient pour but, en même temps que la propagation des idées scientifiques et archéologiques, la décentralisation et l'union des sociétés savantes de province.

Les Congrès archéologiques seuls ont survécu ; ils furent, quelques années, dirigés par Léon Palustre, qui étudia la Renaissance française, dont notre érudit conférencier nous a si éloquemment et si sûrement entretenu. J'apporte, ce soir. les excuses de M. Lefèvre-Pontalis, qui dirige à son tour les congrès archéologiques, et, puisque j'ai l'honneur, bien au-dessus de mon talent, de représenter ce soir une Société que fonda de Caumont, en présence de cette cordiale union de sociétés sœurs, je vous demanderai la permission d'adopter une idée chère au grand vulgarisateur caennais et de lever mon verre à l'union des sociétés savantes de province.

# COUR PERMANENTE
## D'ARBITRAGE

PAR M. RUZÉ

Membre de la Section des Lettres (1)

---

Il n'est pas sans intérêt de signaler, après plusieurs autres sentences arbitrales internationales, celles qu'a rendues tout récemment, à la date du 6 mai 1913, un tribunal arbitral franco-italien. Ce tribunal avait été chargé de résoudre les difficultés nées des saisies de transports français, effectuées par des unités de la marine royale italienne en janvier 1912, au cours des hostilités italo-turques.

Le cas du *Tavignano*, le plus curieux au point de vue juridique, ayant été, pendant les débats, soustrait d'un commun accord entre les deux Hautes-Parties contractantes à la juridiction du tribunal, il restait à juger le cas du *Carthage* et celui du *Manouba*.

I. — A bord du *Carthage*, vapeur postal de la Compagnie Générale Transatlantique, voyageant régulièrement entre Marseille et Tunis, se trouvait, on s'en souvient, l'aéroplane de l'aviateur français Duval, expédié à Tunis à l'adresse de ce dernier. Le paquebot fut arrêté en pleine mer par le contre-torpilleur italien *Agordat*, dont le commandant déclara que l'aéroplane

(1) Rapport verbal de M. BASSEVILLE, Membre de la Section des Lettres.

en question était considéré par le gouvernement italien comme contrebande de guerre. Le transbordement de l'engin n'ayant pu être opéré, le *Carthage* reçut du commandant italien l'ordre de suivre l'*Agordat* à Cagliari, où il fut retenu plusieurs jours.

Il eût été intéressant, conformément aux règles posées par la Déclaration de Londres du 26 février 1909 (d'ailleurs non encore ratifiée), de voir ranger catégoriquement l'aéroplane au nombre des objets de contrebande conditionnelle, en même temps qu'on lui eût fait explicitement application des textes de la Déclaration, afférents aux objets de cette catégorie. Toutefois, la solution adoptée ne s'est pas trouvée autre par le fait que le Tribunal a seulement invoqué, à l'appui de sa décision, les notions les plus générales en matière de contrebande de guerre, à savoir : la nature des objets et leur destination. Il n'y avait pas ici, a-t-il dit, motifs juridiques suffisants de croire à une destination hostile quelconque. Dès lors, les autorités navales italiennes n'étaient pas en droit de procéder, comme elles ont fait, à la capture et à la saisie momentanée du vapeur postal français *Carthage*.

II. — Le vapeur postal *Manouba*, de la Compagnie de Navigation Mixte, avait été, lui aussi, vers la même époque, au cours d'un voyage régulier entre Marseille et Tunis, arrêté et conduit sous capture à Cagliari par le même *Agordat ;* et ce, après constatation de la présence, à son bord, de vingt-neuf passagers turcs, soupçonnés d'appartenir à l'armée ottomane, bien que se réclamant de la protection du Croissant-Rouge.

De la sentence rendue par le même tribunal dans cette affaire il résulte que les autorités navales italiennes avaient, lors de la capture, des motifs suffisants

de croire que lesdits passagers ottomans étaient, au moins en partie, des militaires enrôlés dans l'armée ennemie ; ces autorités avaient, par conséquent, le droit de se les faire remettre. Il nous semble, quant à nous, que cette argumentation est bien conforme au commentaire officiel de l'article 47 de la Déclaration de Londres, fourni par le rapport général présenté à la Conférence Navale au nom du Comité de Rédaction. Mais le tribunal de proclamer que la capture du *Manouba* et sa conduite à Cagliari n'étaient pas légitimes, faute d'une sommation préalable, faite à son capitaine, de livrer les passagers suspects.

Dans ces conditions, l'illégalité de l'acte initial va-t-il entraîner, comme il paraîtrait logique, l'illégalité des actes subséquents ? Il n'en est rien. La sentence déclare que les trois phases successives de l'opération visée par le compromis — capture, saisie momentanée du *Manouba* et arrestation des vingt-neuf passagers ottomans — doivent être appréciées en elles-mêmes, sans que l'illégalité de l'une d'elles doive, dans l'espèce, influer sur la régularité des autres. Le *Manouba* une fois capturé et amené à Cagliari, sommation a été faite de livrer les passagers ottomans ; et celle-ci étant restée sans effet immédiat, les autorités italiennes avaient le droit, dit le Tribunal, de prendre les mesures de contrainte nécessaires et spécialement de retenir le navire jusqu'à ce que ces passagers fussent livrés. Cette partie de la décision gagnerait assurément à être plus complètement motivée.

III. — Les deux sentences statuent en des termes quasi identiques sur les demandes de dommages-intérêts. Il n'en a été alloué que pour les pertes et dommages éprouvés par les particuliers intéressés aux

navires et à leur expédition. Toute autre demande de dommages-intérêts, notamment pour atteinte portée, des chefs ci-dessus, à un pavillon national et pour préjudice moral et politique, a été écartée ; la constatation, dans une sentence arbitrale, du manquement d'une puissance à remplir ses obligations vis-à-vis d'une autre puissance constituant déjà une sanction sérieuse.

---

## FONDATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DROIT INTERNATIONAL

Après avoir appelé l'attention de la Société sur la création d'un Institut Américain de Droit international, il importe, à plus juste titre encore, de lui signaler la fondation toute récente de la « Société Française de Droit International », à Paris. Celle-ci, qui comprend des membres titulaires et des membres associés, se divise en deux sections : l'une pour l'étude du droit international privé, l'autre pour l'étude du droit international public. La première assemblée générale a eu lieu le 12 juin à l'Ecole des Sciences Politiques.

# EXERCICE 1912

*Rapport du Trésorier*

§ 1er

## Avoir des legs au 31 décembre 1912

1° Legs de Morogues :

| | |
|---|---|
| Au 1er janvier 1912, ce compte s'élevait à.......... | 404 f. 33 |
| Il s'est augmenté des intérêts de l'année.......... | 87 » |
| Total au 31 décembre..... | 491 f. 35 |

2° Legs Perrot :

| | |
|---|---|
| Avoir au 1er janvier.............................. | 438 f. 65 |
| Intérêts de l'année.................................. | 97 » |
| Total au 31 décembre..... | 535 f. 65 |

3° Legs Davoust :

| | |
|---|---|
| Avoir au 1er janvier.............................. | 270 f. 35 |
| Intérêts de l'année.................................. | 157 20 |
| Total au 31 décembre..... | 427 f. 55 |

Récapitulation :

| | |
|---|---|
| 1° Legs de Morogues.............. | 491 f. 35 |
| 2° Legs Perrot...................... | 535 65 |
| 3° Legs Davoust................... | 427 55 |
| Ensemble au 31 décembre 1912..... | 1.454 f. 55 |

§ 2

## Comptes de la Société

### 1° Recettes

L'avoir de la Société, au 1er janvier 1912, comprenait :

L'avoir à la Caisse d'épargne...................... 1.535 f. 65

| | |
|---|---|
| *Report*....... | 1.535 f. 65 |
| L'avoir à la Société Générale........................ | 828 55 |
| — chez le Trésorier.......................... | 395 65 |
| Réserve de jetons { 36 A / 23 B } ci.................. | 142 50 |

La caisse du trésorier a reçu :

| | |
|---|---|
| 58 cotisations de titulaires, espèces................ | 724 » |
| Jetons { 50 A / 384 B } ci........................... | 726 » |
| Pour trois diplômes................................. | 90 » |
| 61 cotisations de correspondants.................. | 366 » |
| L'allocation du Conseil général..................... | 300 » |
| Par profits et pertes, 29 jetons A.................. | 87 » |
| Pour vente de Mémoires........................... | 29 80 |
| Intérêts 3 %, Caisse d'épargne et Société Générale. | 78 39 |
| Coupons encaissés par la Société Générale...... | 953 » |
| Total des recettes..... | 6.256 f. 54 |

2° Dépenses

| | |
|---|---|
| Note de l'imprimeur................................ | 824 f. » |
| Affranchissements et bibliothèque................. | 36 05 |
| Abonnement et souscriptions...................... | 46 » |
| Jardinier ............................................. | 69 30 |
| Peinture de la salle.................................. | 90 » |
| Restauration du portrait de Leblanc, maître chirurgien ...................................... | 25 » |
| Epicerie, cadres et divers.......................... | 85 95 |
| Impôts, assurance, loyer........................... | 47 70 |
| Chauffage et éclairage.............................. | 140 70 |
| Gages du concierge et gratifications.............. | 343 40 |
| Jetons délivrés en séance { 477 B / 1 A } ci............ | 718 50 |
| Droit de garde à la Société Générale.......... | 4 10 |
| Pour balance......................................... | 3.825 84 |
| Total égal...... | 6.256 f. 54 |

La somme portée en balance est représentée de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Dépôt à la Caisse d'épargne...................... | 1.545 f. 79 |
| Avoir à la Société générale...................... | 1.183 40 |
| Chez le Trésorier ................................ | 877 65 |
| Réserve de jetons { 59 A / 28 B } ci...................... | 219 » |
| Total égal...... | 3.825 f. 84 |

Les chiffres qui précèdent montrent que la situation financière de la Société est satisfaisante. D'une part, l'avoir des legs se trouve largment garanti par notre dépôt à la Caisse d'épargne ; d'autre part, nous avons une provision bien suffisante pour faire face au prix de nos mémoires de 1912 et, enfin, notre réserve qui est très faible en jetons de bronze se trouve, au contraire, assez riche en jetons d'argent.

Le nombre de jetons de bronze distribué en séance pendant l'année 1912 a été de 477, en augmentation de 31 unités sur celui de l'année précédente.

Après avoir pris connaissance des comptes ci-dessus, le bureau propose de fixer à 25 francs la cotisation des membres titulaires pour l'année 1913.

Orléans, 17 janvier 1913.

*Le Trésorier,*

G. Lalbalettrier.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## ANNÉE 1913

SECRÉTAIRE PARTICULIER : M. ROCHOUX D'AUBERT

### *Séance du vendredi 17 janvier 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Garsonnin, Papelier, Maillard, Maxime Didier, Benoît, Dessaux, Perrin, Gaston d'Illiers, Destenay, Huard, Courgeon, Charpentier, Basseville, Soyer, Auguste Baillet, Bouvier, de Mathan, Maxime d'Allaines, Angot, Denizet, Rimbert, de la Giraudière, Banchereau, Guillaume, Iauch, Cochinal.

Total : 30 membres.

M. le Trésorier lit son rapport annuel sur l'état financier de la Société. Les comptes sont approuvés et le Trésorier chaleureusement remercié pour son excellente gestion.

Après rapport verbal de M. Courgeon, la Société vote le dépôt aux archives du dernier travail de M. Huard, *Souvenirs d'Extrême-Orient.*

Réélection du Bureau.

Il est procédé à la réélection du bureau. Sont réélus : M. le docteur Rocher, président ; M. de la Loge, vice-président ; M. Lalbalettrier, trésorier. L'élection du Président et du Vice-Président a eu lieu sous la direction de M. Basseville, doyen d'âge.

M. le docteur Rocher, en reprenant possession du fau-

teuil, remercie la Société de la confiante fidélité qu'elle veut bien lui témoigner. M. le Vice-Président unit ses remerciements à ceux de M. le docteur Rocher.

Le 31 janvier, il sera procédé à l'élection d'un secrétaire particulier, l'actuel n'étant pas rééligible ; et d'un bibliothécaire, M. Guillaume étant rééligible, mais ne se représentant pas.

La séance est levée à 9 h. 45.

## *Séance du vendredi 31 janvier 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Guillaume, Marmasse, Cochinal, Garsonnin, Maillard, Benoît, Gaston d'Illiers, Maxime Didier, Dessaux, Perrin, Albert Didier, Courgeon, Charpentier, Basseville, Soyer, Callier, de Mathan, Bourdaloue, Banchereau, de la Giraudière, Angot, Maxime d'Allaines, Rimbert, Iauch.

M. Refoulé, membre correspondant.

Total : 27 membres.

La section d'Agriculture, après avoir entendu un rapport de M. de la Giraudière, qui approuve la campagne de M. Séverin Baudouy en faveur des « Petits Oiseaux », ne croit pas cependant que la Société doive s'associer à cette campagne par une souscription : la Société se rallie à cette opinion.

Section d'Agriculture : Election de M. A. Callier, comme président et de M. R. de la Giraudière, comme secrétaire.

La même section a élu comme président M. André Callier, comme secrétaire M. de la Giraudière.

M. Rochoux d'Aubert est élu secrétaire particulier en remplacement de M. l'abbé Iauch, arrivé au terme de son mandat.

M. le docteur Courgeon est élu bibliothécaire en remplacement de M. Guillaume. M. Courgeon remercie la Société de son élection.

La Philosophie d'Alfred de Vigny, par M. R. Refoulé.

Au nom de M. Refoulé, M. Fauchon lit une étude sur la *Philosophie d'Alfred de Vigny.*

La séance est levée à 9 h. 35.

## *Séannce du vendredi 6 février 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Rochoux d'Aubert, Courgeon, Cochinal, Geffrier, Vacher, Garsonnin, Coville, Maillard, Perrin, Guillaume, Dessaux, Maxime Didier, Charpentier, Huard, commandant de Saint-Mars, Auguste Baillet, Soyer, Angot, Denizet, Callier, Bouvier, Touche.

MM. Refoulé, Paul-Hazard, membres correspondants.

Total : 28 membres.

M. le Président installe dans leurs fonctions le Bibliothécaire et le Secrétaire particulier, MM. Courgeon et Rochoux d'Aubert. Ce dernier remercie la Société de son élection, et fait l'éloge de son prédécesseur, M. l'abbé Iauch, qui s'acquittait de sa tâche avec autant de dévouement que de compétence.

*Section de Médecine* : Réélection comme *président* de M. le *Dr Geffrier*. Election comme *secrétaire* de M. le *Dr Marmasse*.

M. le docteur Geffrier a été réélu président de la section de Médecine ; M. le docteur Marmasse a été élu secrétaire de cette section.

*Section des Lettres* : Réélection comme *président* de *M. Aug. Baillet* Election comme *secrétaire* de *M. R. Ruzé*.

M. Auguste Baillet a été réélu président de la section des Lettres ; le secrétaire élu de cette section a été M. R. Ruzé, sous réserve de son acceptation.

M. le docteur Coville achève la lecture de l'étude de M. Refoulé, sur *La Philosophie d'Alfred de Vigny*. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 10.

## *Séance du vendredi 21 février 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

**Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Rochoux d'Aubert, Courgeon, Marmasse, Garsonnin, Maillard, Guillaume, Coville, commandant de Saint-Mars, Huard, Ruzé, Iauch, Benoît, Basseville, Soyer, Aug. Baillet, Bouvier, de la Giraudière, Denizet, Cochinal, de Mathan.**

**Total : 24 membres.**

M. le docteur Garsonnin fait hommage à la Société, qui l'en remercie, d'une brochure sur *Une tapisserie aux armes de la famille Barbier, de Vierzon.*

*Section des Lettres* : Vacance du siège de M. Marcel Charoy.

Sur l'avis de la section des Lettres, la Société déclare la vacance du siège de M. Marcel Charoy.

*Lecture* du travail du Dr Marmasse « Les traitements modernes de la douleur ».

M. le docteur Marmasse donne lecture d'une étude sur *Les traitements modernes de la douleur.* Ce travail est renvoyé à la section de Médecine.

*Lecture* d'une étude de M. Huard « La forêt enchantée ».

M. Ruzé lit une agréable fantaisie de M. Huard : *La Forêt enchantée.* Cette œuvre humoristique est renvoyée à la section des Lettres.

*Communication verbale* de M. Ruzé, sur l'*arbitrage Russo-Turc. Sentence du 11 Novembre 1912.*

M. Ruzé, dans une intéressante communication verbale, traite de l'arbitrage russo-turc dont la sentence fut rendue le 11 novembre 1912, et qui se rattachait aux événements de la guerre de 1877-1878. Il conclut en estimant que l'arbitrage apparaît comme très propre à résoudre les litiges d'ordre juridique ou d'interprétation des traités ; mais qu'il ne faut presque rien attendre de cette institution quant à la solution des questions de politique ou de rivalité économique entre Etats.

**La séance est levée à 9 h. 1/4.**

## *Séance du 7 mars 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Rochoux d'Aubert, Geffrier, Garsonnin, Maxime Didier, Maillard, Papelier, Dessaux, Guillaume, Benoît, Gaston d'Illiers, Albert Didier, Perrin, Ruzé, Basseville, Soyer, Bouvier, Angot, Aug. Baillet, Denizet, de la Giraudière.

MM. Vauquelin, Paul-Hazard, abbé Saget, membres correspondants.

Total : 27 membres.

M. Soyer fait hommage à la Société, qui l'en remercie, de deux *Notes pour servir à l'histoire littéraire* (I : le poète Eloi d'Amerval à Orléans en 1468. — II : le prédicateur Olivier Maillart à Orléans en 1485, 1497 et 1501) ; et d'une étude sur *Une monnaie d'or mérovingienne inédite, frappée à Blois*. Cette dernière étude a paru dans la *Revue Numismatique*, 4e série, tome 16, 3e semestre 1912.

M. Banchereau fait hommage d'un travail sur *Le grand Cimetière d'Orléans*. La Société l'en remercie.

*Lecture* du Rapport du Dr *Geffrier* sur le travail du Dr Marmasse, Les traitements modernes de la douleur.

M. le docteur Geffrier donne lecture de son rapport sur l'étude de M. le docteur Marmasse : *Les traitements modernes de la douleur*. L'étude et le rapport seront insérés dans nos *Mémoires*.

*Communication verbale* du Dr Garsonnin, sur une cloche trouvée en Loire.

M. le docteur Garsonnin fait une communication verbale sur une « Cloche trouvée en Loire et datée de 1529 ».

M. Paul-Hazard, membre correspondant, donne lecture d'une communication sur *La guerre des Balkans*.

La séance est levée à 9 h. 45.

## *Séance du 17 mars 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, du Roscoat, Angot, Bouvier, Soyer, Ruzé, Iauch, Huard, Marmasse, Fougeron.

M. Refoulé, membre correspondant.

Total : 14 membres.

M. Soyer fait hommage à la Société, qui l'en remercie, de *Recherches sur les noms propres géographiques d'origine celtique dans l'Orléanais.*

*Lecture du rapport de M. Bouvier sur le travail de M. Refoulé membre correspondant, « La Philosophie d'Alfred de Vigny ».*

M. Bouvier donne lecture de son rapport sur le travail de M. Refoulé, membre correspondant : *La philosophie d'Alfred de Vigny.* L'assemblée décide l'impression du travail et du rapport.

*Lecture d'une note de M. Huard.*

M. le docteur Courgeon lit une note de M. Huard intitulée *France et Allemagne.*

*Communication verbale de M. Ruzé.*

Dans une communication verbale, M. Ruzé signale la fondation d'un « Institut américain de droit international » et considère cette fondation comme une preuve d'entente entre les Républiques américaines sur des questions juridiques et politiques.

La séance est levée à 9 h. 40.

*Pour le Secrétaire particulier :*

P. FOUGERON.

## *Séance du 4 avril 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Geffrier, Touche, Iauch, Garsonnin, de la Loge, Courgeon, Perrin,

Gaston d'Illiers, Papelier, Benoît, Dessaux, Albert Didier, Guillaume, Huard, commandant de Saint-Mars, Ruzé, Basseville, Soyer, de la Giraudière, du Roscoat, Banchereau, Denizet, Callier, Maillard.

Total : 27 membres.

M. le docteur Rocher annonce la mort de M. Angot et dit quelques mots sur son séjour au Japon et les conférences qu'il fit à Orléans sur la guerre russo-japonaise. Retiré à Orléans, il s'est intéressé aux questions sportives, surtout à la Société des courses. Ses obsèques seront célébrées à la Chapelle-Vieille, aux Aydes, dimanche 6 avril.

Election de M. Edmond Baschet et de M. Louis Piau comme membres correspondants.

Vote comme membre correspondant pour M. Edmond Baschet, présenté par MM. Fauchon, Albert Didier, Ruzé. Elu à l'unanimité.

Vote comme membre correspondant pour M. Louis Piau, présenté par MM. Touche, Basseville, Callier. Elu à l'unanimité.

Ont voté par correspondance : MM. Pierre Fougeron, Rochoux d'Aubert, Charpentier, Fauconnier, Renardier, Darblay, Bouvier, Angot, Rimbert, Destenay, Aug. Baillet, commandant de Saint-Mars.

M. le Secrétaire général fait une communication sur les portraits des anciens maîtres en chirurgie. L'un de ces portraits, dû au pinceau de Lenoir, représente L. Leblanc ; il a été donné au Collège de Chirurgie par son fils, J.-B. Leblanc, le jour de sa réception comme maistre chirurgien. Les autres tableaux, au nombre de 15, dont un actuellement au Musée, furent peut-être transportés à l'ancien Hôtel-Dieu, en 1809, quand la Société d'Agriculture s'installa rue Antoine-Petit. Ces tableaux furent restaurés en 1844 par les administrateurs des Hospices.

M. le docteur Garsonnin annonce la réception, au Musée, du portrait de Crignon-Desormaux, qui fut maire d'Orléans de 1800 à 1815, et président de la Chambre de commerce.

La séance est levée à 9 h. ½.

*Pour le Secrétaire particulier :*

Gaston d'ILLIERS.

## *Séance du 18 avril 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Rochoux d'Aubert, Courgeon, Marmasse, Garsonnin, Vacher, Cochinal, Geffrier, Coville, Renardier, Benoît, Maxime Didier, Denizet, Destenay, Guillaume, de Mathan, de la Giraudière, Banchereau, Soyer, Ruzé, Basseville, Bouvier, Touche, Maillard, Gaston d'Illiers.

Membres correspondants : MM. de Singly, Baschet.

Total : 30 membres.

M. le Président rend compte de l'intéressante et agréable journée qu'il a passée, avec plusieurs membres de notre Société, à Blois, pour le 80e anniversaire de la Société des Sciences de cette ville.

M. Robert Refoulé, membre correspondant, est élu membre titulaire. Election de M. R. Refoulé dans la section des Lettres.

M. Rochoux d'Aubert donne lecture de son travail sur *Le Microscope*, lecture suivie de très intéressantes projections.

La séance est levée à 9 h. ½.

*Pour le Secrétaire particulier :*

Maxime DIDIER.

## *Séance du 2 mai 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, Coville, Pilate, Garsonnin, Touche, Benoît, Perrin, Guillaume, commandant de Saint-Mars, Ruzé, Iauch, Soyer, Basseville, Bouvier, Denizet, Banchereau, de la Giraudière, Pierre Fougeron.

M. le Président annonce la mort de M. Jules Rimbert, membre titulaire de la section d'Agriculture, dans les termes suivants :

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« En l'espace d'une quinzaine de jours, notre Société a eu à déplorer la mort de deux de ses membres, également dignes de notre estime et de notre sympathie, et nous laissant les mêmes regrets. Notre section d'Agriculture, à laquelle ils apartenaient tous les deux, est particulièrement éprouvée par ces deuils successifs.

« Après M. Angot, auquel nous rendions les derniers devoirs le 6 avril dernier, douloureusement surpris par sa fin inattendue, voici que nous nous trouvions de nouveau réunis le 22 avril auprès du cercueil de M. Jules Rimbert, notaire honoraire, terrassé en quelques jours par une maladie inexorable.

« Originaire de Saint-Ay, il avait exercé très honorablement sa profession pendant près de 30 ans, en Sologne, à Lamotte-Beuvron, puis il était venu se retirer à Orléans, où il avait fait ses études, et où il avait conservé de nombreuses relations.

« M. Rimbert avait pris part à la guerre de 1870 dans l'armée de l'Est et, à la suite des combats autour de Belfort des 15, 16 et 17 janvier 1871, il était passé en Suisse avec son régiment, le 73e mobile (Loiret et Isère).

« Ce n'était pas la fin de ses misères, car affaibli par cette rude campagne, il avait été aussitôt atteint de la petite vérole qui faillit l'emporter ; il eut le bonheur, du moins, de recevoir les soins les plus dévoués d'une excellente famille du pays dans laquelle il devait, quelque temps après, trouver la compagne de sa vie.

« M. Rimbert aimait à se délasser des travaux de son étude en jardinant ; il se consacrait spécialement à la culture des orchidées ; il en avait réuni une superbe collection pour laquelle il avait un culte véritable, et qu'il avait transportée dans sa serre de Saint-Marceau.

« Nous pouvons nous honorer d'avoir compté au nombre de nos collègues un homme qui, pour préluder à sa carrière

pacifique, mais utilement remplie, a vaillamment porté les armes au service de la Patrie, et a supporté les cruelles épreuves de cette armée de l'Est décimée à la fois par le feu de l'ennemi et par le froid et la maladie.

« Je salue sa mémoire avec une respectueuse émotion, et, en votre nom à tous, j'adresse à Mme Rimbert et à ses enfants l'hommage de nos plus sympathiques condoléances.

M. le Président fait part d'une lettre de remerciement de M. Robert Refoulé, nommé membre titulaire dans la section des Lettres.

M. Soyer donne lecture de son travail sur les *Notes météorologiques, agricoles et historiques de Pantaléon Binois*, curé de Baccon (1718-1748). Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

Notes de Pantaléon Binois par M. J. Soyer.

M. Soyer signale qu'il a trouvé, dans un registre des hospices, la mention d'un tremblement de terre qui se serait produit le 10 septembre 1316 à Orléans. Ce tremblement de terre n'est pas mentionné dans la nomenclature de Lottin.

A la suite d'une question posée par M. le commandant de Saint-Mars, une conversation s'engage au sujet des baguettisants et sourciers.

La séance est levée à 9 h. 20.

*Pour le Secrétaire particulier :*

M. Coville.

---

## *Séance du 16 mai 1913*

---

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

---

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Geffrier, Touche, Marmasse, Garsonnin, Maillard, Benoît,

Thévenin, Iauch, Aug. Baillet, Soyer, Basseville, de la Giraudière, Denizet, Banchereau, Maxime Didier.

Total : 19 membres.

M. le Président annonce la mort de M. Hochard, artiste peintre, membre correspondant de notre Société, et lit la note suivante sur notre collègue.

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Nous comptions parmi les membres correspondants de notre Société un distingué peintre orléanais, M. Gaston Hochard, qui vient de mourir dans sa villa de la Herse, à Saint-Ay, son séjour de prédilection, où il aimait à fixer sur ses toiles des scènes champêtres prises sur le vif, et fort admirées des connaisseurs.

« Artiste de valeur, un des membres les plus en vue de la Société nationale des Beaux-Arts, il exposait chaque année au Salon des paysages et des dessins d'une belle facture, qui lui ont valu de hautes récompenses.

« Il s'était acquis une notoriété dont ses compatriotes peuvent à bon droit être fiers ; pourquoi faut-il que la mort brutale vienne arracher l'artiste à ses pinceaux, et briser cette carrière dans toute la force de l'âge, dans la maturité du talent ?

« A tous les éloges adressés à sa mémoire, nous ajoutons les nôtres ; nous joignons nos regrets à ceux qui ont été si éloquemment et si justement exprimés, et nous offrons à sa famille nos plus vives et nos plus sincères condoléances. »

Sur la proposition de la section des Lettres, la Société vote l'impression aux *Mémoires* du travail de M. Soyer sur les *Notes météorologiques, agricoles et historiques de Pantaléon Binois, curé de Baccon.*

La manufacture des tabacs d'Orléans par M. Ch. Benoit.

M. Ch. Benoît donne lecture de son travail sur l'*Histoire de la Manufacture des tabacs d'Orléans.*

Le travail est renvoyé à la section des Sciences.

La séance est levée à 9 h. 10.

*Pour le Secrétaire particulier :*

Maxime DIDIER.

## *Séance du 6 juin 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, Refoulé, Marmasse, Pilate, Coville, Garsonnin, Touche, Benoît, Dessaux, Maillard, Cœur, Papelier, Thévenin, Perrin, Destenay, Maxime Didier, Guillaume, Albert Didier, commandant de Saint-Mars, Iauch, Soyer, Basseville, du Roscoat, Pierre Fougeron, de la Giraudière, Denizet, Callier.

Total : 31 membres.

*Lecture* du rapport de *M. Thévenin* sur le travail de M. Benoit « l'Histoire de la manufacture des tabacs d'Orléans.

M. Thévenin donne lecture de son rapport sur le travail de M. Ch. Benoît sur l'*Histoire de la Manufacture des tabacs d'Orléans.*

L'assemblée décide l'impression du travail et du rapport dans nos *Mémoires.*

*Lecture* du travail de *M. de la Giraudière* sur « Une petite commune rurale de Sologne pendant la Révolution ».

M. de la Giraudière lit une étude sur *Une petite commune rurale de Sologne, pendant la Révolution* (1792-1805).

M. Henri Brun fait hommage à la Société de son livre *En marge de la ire politique, religieuse et sociale de notre pays.* La Société l'en remercie.

M. le commandant de Saint-Mars fait part de diverses hypothèses suggestives sur l'action des baguettisants. La conversation commencée, lors de la dernière séance, à ce sujet, se poursuit.

La séance est levée à 9 h. 35.

*Pour le Secrétaire particulier*

R. REFOULÉ.

## *Séance du 20 juin 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, Refoulé, Geffrier, Touche, Cochinal, Marmasse, Perrin, Albert Didier, Ruzé, Iauch, Basseville, Soyer, Pierre Fougeron, Denizet, de la Giraudière, Callier, du Roscoat, Maxime Didier, Benoît.

Total : 22 membres.

*Lecture* du travail de *M. de la Giraudière* sur « Une petite commune rurale de Sologne pendant la Révolution ».

M. de la Giraudière termine la lecture de son intéressante étude sur *Une petite commune rurale de Sologne pendant la Révolution*, qui est renvoyée à la section d'Agriculture.

Communication verbale de M. Ruzé sur la portée juridique des incidents franco-italiens durant la guerre tripolitaine.

M. Ruzé fait une curieuse communication verbale sur la récente décision du Tribunal de la Haye relativement aux saisies des navires français effectuées par l'Italie durant la guerre tripolitaine. Il donne également quelques renseignements sur la fondation d'une « Société française de droit international public ». Le Président l'en remercie et la Société exprime le vœu que l'auteur le résume par écrit, afin que nos *Annales* en conservent quelques traces.

La séance est levée à 9 h. 25.

*Pour le Secrétaire particulier :*

R. REFOULÉ.

## *Séance du 4 juillet 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, Rochoux d'Aubert, Geffrier, Cochinal, Garsonnin, Maillard,

Thévenin, Albert Didier, de la Giraudière, commandant de Saint-Mars, Ruzé, Refoulé, Iauch, Basseville, Soyer, Bouvier, de Mathan, du Roscoat, Guillaume, Marmasse, Touche, Callier.

M. le docteur Pottier, membre correspondant.

Total : 26 membres.

La section d'Agriculture présente les candidatures de MM. Babinet et de Sauvebœuf, et demande qu'il soit procédé de suite à l'élection, à cause des vacances prochaines de notre Compagnie.

La Société approuve à l'unanimité et procède au vote.

M. Babinet est élu au siège de M. Angot. Il avait posé sa candidature dans les agréables vers suivants, dont M. le Président donne lecture : Election de M. Babinet dans la section d'Agriculture.

« Monsieur le Président Rocher
« De la Société savante
« Groupant sous un même clocher
« L'Agriculture ( où je me vante
« De m'y connaître un peu), les Arts,
« Les Belles-Lettres, les Sciences,
« Qui, par le plus grand des hasards,
« Sont aussi de mes connaissances,
« Sur le conseil de deux amis,
« Membres de cette Académie,
« J'ose (si cela m'est permis
« Et si la Fortune ennemie
« Ne me met pas en interdit)
« Déclarer ma candidature.
« Quant à mes titres, je l'ai dit,
« De tout j'ai un peu de culture.
« Si je connais mieux les forêts
« Que les champs, dans les belles-lettres
« Je puis traiter tous les sujets.
« En prose, en vers, je sais les mettre.
« Mon nom vous répond par ailleurs
« Qu'en sciences j'ai quelque teinture.
« Mais je ne suis pas des meilleurs
« En arts, et suis nul en peinture.

« Bref, si l'on veut me recevoir
« Au sein de la docte assemblée
« Où deux places sont à pourvoir,
« Ma valeur en sera doublée.
« J'y serai au moins le zéro
« Qui, s'il est bien placé, décuple.
« Voulez-vous faire le héraut
« Pour m'annoncer à votre peuple ? »

Election de M. de Sauvebœuf dans la section d'Agriculture.

Le comte de Sauvebœuf est élu ensuite au siège de M. Rimbert.

M. André Charoy, ancien officier, présenté par MM. Albert Didier, le docteur Fauchon, R. Refoulé, et M. Paul Leroy, propriétaire, présenté par MM. du Roscoat, A. Basseville et A. Bouvier, sont élus membres correspondants.

M. le docteur Fauchon commence la lecture d'un fort intéressant travail sur les *Portraits des maîtres du Collège de chirurgie d'Orléans.*

La séance est levée à 9 h. ½.

## *Séance du 18 juillet 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, Geffrier, Garsonnin, Maillard, Guillaume, Perrin, Albert Didier, commandant de Saint-Mars, Soyer, Basseville, Aug. Baillet, Bouvier, Callier, de la Giraudière.

Total : 17 membres.

M. le Président lit les remerciements du comte de Sauvebœuf et de M. Babinet, nommés membres titulaires dans la dernière séance.

M. Paul Leroy élu membre correspondant.

M. Paul Leroy, élu membre correspondant, envoie également ses remerciements. Ces deux derniers remercient en vers. M. Charoy remercie également la Société pour sa nomination de membre correspondant.

M. Desbois, de la section des Sciences et Arts, quittant Orléans, adresse sa démission de membre titulaire de la Société. Conformément au règlement et à son désir, il restera membre correspondant.

La section des Lettres, par la voix de M. Basseville, demande l'impression aux annexes de la communication faite par M. Ruzé sur la sentence du tribunal arbitral franco-italien. L'impression est votée à l'unanimité.

M. le docteur Fauchon continue la lecture de son intéressant travail sur les *Portraits des maîtres du Collège de chirurgie d'Orléans.* Les Portraits des Maistres Chirurgiens par M. le Dr Fauchon

M. le docteur Garsonnin propose qu'il soit statué ultérieurement sur une demande de revision du règlement qu'il propose.

La Société n'étant pas en nombre, il ne peut être statué aujourd'hui sur la modification à apporter à l'article 13 du règlement.

M. Raoul de la Giraudière communique les observations présentées à la Société des Agriculteurs de France sur la recherche des eaux souterraines par M. de Chapel, un des membres de cette Société.

M. le commandant de Saint-Mars fait une communication sur l'armée grecque dans sa dernière campagne des Balkans, et son matériel d'artillerie.

La séance est levée à 9 h. 40.

*Pour le Secrétaire particulier :*

Raoul DE LA GIRAUDIÈRE.

---

## REMERCIEMENTS

### DE M. BABINET, MEMBRE TITULAIRE

Je dois, Monsieur le Président,
Adresser un remercîment
A votre illustre Compagnie.
Moins que personne je le nie.
C'est l'usage, et c'est mon devoir,
Puisqu'on m'a daigné recevoir
Titulaire en agriculture.
Vu mon talent, c'est faveur pure.
Car je ne m'entends qu'aux forêts.
Je dois donc déplaire à Cérès,
Laquelle veut qu'on les défriche,
Leur préférant même une friche.
Succédant ainsi tout de go
A l'honorable membre Angot,
Je devrais en faire l'éloge
Pendant une heure au moins d'horloge.
Mais ne l'ayant jamais connu,
Mon discours sur lui sera nu.
Ne fut-il pas vétérinaire ?
Ces gens-là, un fonctionnaire
Doit les craindre et les respecter,
Car plus d'un devient député.
Mais mon prédécesseur, en somme,
A préféré être honnête homme
Et savant. C'est à son honneur.
Je n'admets nul contradicteur
Qui vienne me chercher bisbille.
Comme un fils (je ne dis pas fille)
Je défendrai par tout moyen
La mémoire de mon ancien.
D'ailleurs je serai aussi ferme,
Sans redouter que l'on m'enferme
Pour l'avoir dit à haute voix,
A proclamer, ce que je crois
A présent que j'en fais partie,
Que la plus belle Académie

Est celle qui, à Orléans,
Groupe presque tous les talents
De grande et de moyenne envergure,
Gens de lettres, d'agriculture,
Savants (surtout des médecins),
Artistes et musiciens.
Dans ce brillant aréopage
Je jouerai le rôle du page
Espiègle et souvent frondeur.
De quoi du reste aurais-je peur ?
De me nommer la faute est faite.
Je puis donc agir à ma tête.
Comme l'observe Beaumarchais,
Cet auteur qui est bien français,
Car il a dit des choses sages
Sous la forme de badinages :
Il fallait un agriculteur,
On a pris un versificateur !

---

## REMERCIEMENTS

DE M. PAUL LEROY, MEMBRE CORRESPONDANT

Messieurs, je me sens tout confus,
De votre aimable bienveillance,
Car je méritais un refus
Pour ma trop certaine impuissance.

Que ce soit champ, prés ou forêts,
Je ne connais rien en culture,
Goûtant seulement les attraits
Qu'étale à mes yeux la nature.

Après que, jeune bachelier,
J'eus quitté la vieille Sorbonne,
Je me suis hâté d'oublier
Sinus ; que Cosinus pardonne !

Si la Satire m'a souri
Et m'a fait dire quelque chose,
Jamais au Parnasse fleuri
Je n'ai fait pousser une rose.

Autrefois l'audace m'a pris,
En monographie ou mémoire,
De publier quelques écrits
Sur les Beaux-Arts et leur histoire.

Depuis lors, loin des documents
J'ai cessé ce genre d'étude.
Et par des plaisirs différents
J'ai diverti ma solitude.

On le voit par cet exposé,
Près de vous je n'avais nul titre.
Pourtant je me suis proposé
D'être adjoint à votre chapitre.

J'avais trois parrains influents
Grâce auxquels j'eus l'heureuse veine
Comme un de vos correspondants
D'être par vous élu sans peine.

Croyez-moi, c'est fort humblement
Et sans normande rhétorique
Que je vous fais mon compliment
Pour avoir admis ma supplique.

---

## *Séance du vendredi 3 octobre 1913*

---

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

---

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Geffrier, Coville, Baranger, Papelier, Maillard, Renardier, Guillaume, Albert Didier, Huard, Iauch, de Saint-Mars, Bas-

seville, Bouvier, A. Baillet, du Roscoat, de la Giraudière, Callier, Courgeon, Pierre Fougeron.

M. le docteur Pottier, membre correspondant.

L'assemblée vote à l'unanimité la modification proposée à l'article 12 du règlement et concernant l'élection des membres titulaires.

**Modification du règlement au sujet des élections.**

1° Chaque section est seule compétente pour déclarer la vacance d'un ou de plusieurs sièges déterminés. Le délai minimum de la déclaration de la vacance du siège d'un membre titulaire décédé est de un mois à compter du jour du décès. La vacance du siège d'un membre titulaire démissionnaire peut être déclarée dans la séance qui suit celle où la démission a été notifiée à la Société. La section se réserve le droit de ne déclarer la vacance que plus tard, sans dépasser le délai d'une année à l'expiration de laquelle le président de la Société déclare d'office la vacance.

2° La section avise en séance la Société de la vacance du siège d'un de ses membres décédé ou démissionnaire. Le Président de la Société en ordonne la publication dans les journaux dès le lendemain de la séance, en spécifiant que les lettres de candidature devront lui parvenir avant le vendredi suivant.

3° Le Président de la Société transmet, aussitôt reçues, les lettres de candidature au Président de la section qui réunit sa section le samedi précédant la plus prochaine séance.

4° Le Président de la section fait connaître aussitôt par écrit au Président de la Société le nom du ou des candidats présentés. Le nom est porté sur les cartes habituelles de convocation aux séances, par les soins du Secrétaire général.

5° A la séance qui suit, le vote a lieu pour chaque siège déterminé selon les règles générales.

M. le docteur Fauchon continue la lecture de son travail sur les *Portraits des maîtres du Collège de chirurgie d'Orléans*.

La séance est levée à 9 h. 15.

*Pour le Secrétaire particulier :*

P. Fougeron.

## *Séance du vendredi 17 octobre 1913*

Présidence de M. le docteur ROCHER, président

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Maillard, Huard, Iauch, Basseville, Bouvier, du Roscoat, Soyer, de la Giraudière, Babinet, Callier.

En l'absence de M. Rochoux d'Aubert, M. Soyer est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire particulier.

M. le docteur Fauchon termine la lecture de son étude intitulée *Les portraits des Maistres Chirurgiens d'Orléans*.

M. le Président propose de renvoyer à la section des Sciences et Arts l'examen de cette intéressante communication. — Adopté.

La séance est levée à 9 h 10.

*Pour le Secrétaire particulier :*

Jacques Soyer.

## *Séance du vendredi 7 novembre 1913*

Présidence de M. BASSEVILLE, doyen d'age

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Maillard, Papelier, Thévenin, Maxime Didier, Perrin, Destenay, Huard, Soyer, Bouvier, de la Giraudière, Rochoux d'Aubert, Pierre Fougeron, Cochinal, de Saint-Mars, Geffrier, Iauch, Ruzé, Touche, Benoît, Guillaume, Albert Didier.

Total : 25 membres.

M. Basseville fait hommage à la Société d'une étude sur *Une paroisse de Sologne : Nouan-le-Fuzelier*, et M. Bouvier fils d'un travail intitulé *L'Acquisition de la Seigneurie de Beaugency, par Philippe le Bel.*

La Société les en remercie.

M. A. Bouvier commence la lecture d'une intéressante étude sur *La Société orléanaise de 1760 à 1790.* La Société orléanaise de 1760 à 1790 par M. A. Bouvier.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

---

## *Séance du vendredi 21 novembre 1913*

---

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

---

Présents : MM. Rocher, de la Loge, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, Marmasse, Touche, Coville, Destenay, Papelier, Maillard, Thévenin, Garsonnin, Maxime Didier, Guillaume, Benoît, Albert Didier, Iauch, de Saint-Mars, Ruzé, Basseville, Soyer, Bouvier, de la Giraudière, Geffrier.

Total : 25 membres.

La section des Sciences et Arts s'étant réunie pour entendre la lecture du rapport de M. Maxime Didier sur le travail de M. le docteur Fauchon intitulé *Les Portraits des Maistres Chirurgiens d'Orléans*, propose l'impression du travail et du rapport. La Société ratifie cette proposition.

M. Bouvier continue la lecture de son étude sur *La Société orléanaise de 1760 à 1790.*

La séance est levée à 9 h. 20.

*Pour le Secrétaire particulier*

Maxime DIDIER.

---

## *Séance du vendredi 5 décembre 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Coville, Garsonnin, Benoît, Maillard, Perrin, Albert Didier, Huard, Ruzé, de Saint-Mars, Iauch, Basseville, Bouvier, Soyer, Babinet, du Roscoat, de la Giraudière, Maxime Didier.

Total : 22 membres.

M. Bouvier continue et termine la lecture de son intéressante étude sur *La Société orléanaise de 1760 à 1790.*

Cette étude est renvoyée à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

*Pour le Secrétaire particulier :*

Maxime DIDIER.

## *Séance du vendredi 19 décembre 1913*

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROCHER, PRÉSIDENT

Présents : MM. Rocher, Fauchon, Lalbalettrier, Courgeon, Refoulé, Touche, Marmasse, Coville, Garsonnin, Papelier, Georges Dessaux, Benoît, Albert Didier, de la Giraudière, Denizet, Maxime Didier, de Saint-Mars, Iauch, Basseville, Soyer, Bouvier, Callier.

Total : 22 membres.

Rapport de M. Soyer.

M. Soyer lit son rapport sur le travail de M. Bouvier relatif à *La Société orléanaise de 1760 à 1790.* L'impression de ce travail dans les *Mémoires* de la Société est décidée à l'unanimité.

M. Denizet donne ensuite lecture de son rapport sur l'étude de M. de la Giraudière concernant *Une petite commune rurale de Sologne pendant la Révolution*, dont la Société avait reçu connaissance au mois de juin dernier. L'impression de cette étude est décidée également à l'unanimité ; le rapport de M. Denizet sera inséré avec elle. Rapport de M. H. Denizet.

Sur la proposition de M. le Président, il est résolu que la première séance de janvier 1914 aura lieu le 16 de ce mois.

M. le docteur Courgeon donne lecture d'une causerie de M Huard sur les Balkans.

La séance est levée à 9 h. 40.

*Pour le Secrétaire particulier :*

R. REFOULÉ.



# TABLE DU TOME TREIZIÈME

DE LA V^e SÉRIE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06398 1545



